

De suite, l'autorité diocésaine de S.-Hyacinthe fit des perquisitions au sujet de ce départ précipité, et se mit en correspondance avec l'évêché de Montréal où résidait le chanoine Paré, oncle de M. Leblanc.

Le 15 mai suivant, M. L.-Z. Moreau, plus tard évêque, écrivait de S.-Hyacinthe en ces termes à M. Paré:

Nous sommes ici dans une grande anxiété au sujet de M. Julien Leblanc. M. Octave Leblanc (son frère) écrit aujourd'hui à Monseigneur pour informer Sa Grandeur qu'il est parti mardi dernier sur l'Europa pour Montréal, et qu'on n'en a pas entendu parler depuis. Il ajoute néanmoins ce renseignement, que son nom est entré sur les livres de l'Europa, comme ayant, je présume, payé son passage. Comme il était porteur d'une assez forte somme d'argent, on redoute quelque assassinat. Plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi! Veuillez donc bien nous tirer d'embarras, en nous disant de suite s'il est à Montréal; et en faisant des perquisitions, si vous ne l'aviez pas vu depuis mardi dernier.

Votre bien dévoué.....

A la fin du mois d'octobre, M. Paré, de l'évêché de Montréal, apprenait que M. Leblanc, dont le mental s'était raffermi, venait d'entrer chez les pères Trappistes, et annonçait la chose à l'évêché de S.-Hyacinthe.

Quelle était cette maison des Trappistes. A cette époque, les Trappes de Tracadie et Langevin, près de Québec, étaient les seules existantes. La tradition rapporte que ce fut à la Trappe de Kentucky, Etats-Unis, que l'abbé Leblanc alla frapper; mais qu'on ne put lui accorder son admission, sous prétexte que ses dettes n'étaient pas toutes payées, mais probablement aussi à cause des dispositions mentales du nouveau postulant.

Il nous semble pourtant probable que ce fut à la Trappe Langevin qu'il demanda son entrée.

"L'abbé P. C. Boulay, généralement bien renseigné sur les choses historiques, m'assure que, vers 1880, il entendit des prêtres, venus des Etats-Unis, parler de sa mort, récemment arrivée à Highland, Karox Co. dans le diocèse de Vincennes, Indiana.

Le pauvre curé, faible de santé, surchargé de travail à S.-Aimé, harassé peut-être par les sollicitations de sa parenté, aurait perdu l'équilibre. Rendu lâbas, le repos l'aurait ravigoté suffisamment, pour lui permettre de faire un peu de ministère.

Les archives de l'évêché devraient avoir des secrets." (Abbé P.-A. St-Pierre)

D'après les données de l'abbé Boulay, nous avons fait des démarches auprès des autorités religieuses de Vincennes et d'Indianapolis, touchant les derniers jours et la mort de M. Leblanc. Mais, il nous fut répondu qu'on ne connaît rien au sujet de ce prêtre.

Les différents annuaires du clergé des Etats-Unis, et du continent américain, que nous avons consultés, ne mentionnent pas non plus le nom de M. Julien Leblanc.

Tous les paroissiens de S.-Aimé regrettèrent leur curé, et davantage son brusque départ, causé par une aberration mentale.

M. Leblanc fut on ne peut plus dévoué au bien-être spirituel et temporel de ses paroissiens. Son dévouement et son zèle comme pasteur des âmes ne se démentirent jamais, pendant les deux ans et huit mois qu'il fut curé. Imitant le divin Maître qui a dit: Laissez venir à moi les petits enfants, il aimait surtout ces derniers. Le bon curé n'avait aucune inquiétude sur les enfants du village, fréquentant les écoles du collège et du couvent, mais sa grande sollicitude se portait à l'égard des enfants de la campagne. Les écoles rurales recevaient fréquemment sa visite.

L'époque de la première communion était une occasion favorable pour le bon curé de combler de bonté et de tendresse les enfants de sa paroisse. Ne se contentant pas de leur distribuer abondamment le pain de la parole de Dieu, il veillait aussi à leur bien-être temporel; très souvent, il mettait le comble à leurs joies en distribuant force friandises; et le jour de la première communion après la cérémonie de l'église, c'était toute la journée un festin de rafraîchissements et bonbons.

La charité de M. Leblanc pour les pauvres était sans bornes. Tous ses biens appartenaient aux miséreux ou à ceux qui abusaient de sa prodigalité. Les anciens, qui ont connu M. Leblanc, nous ont dit que plusieurs des membres de sa famille, même de parenté assez éloignée, furent de ceux qui bénéficièrent jusqu'à l'abus de la cordialité du bon curé. La table et toutes les chambres du presbytère étaient occupées par des cousins et des nièces veuves et leurs enfants. La dîme des paroissiens de S.-Aimé, quoique abondante, suffisait à peine à soutenir les dépenses de la maison, et arriva un temps où elle devint insuffisante. Et le découragement, suivi d'une aberration mentale, s'empara du bon M. Leblanc.

Le livre de comptes du seigneur Massue atteste que M. Leblanc lui était redevable de la somme de 1038 lbs en 1862. A la page de la fin de mai 1865, dans le même livre, le seigneur en rayant la dette, a mis cette note: "Il est parti, il est probable que cet homme est pauvre".

M. Leblanc était économe et financier. Il mena à bonne fin la réparation considérable qui fut faite à l'église, sous sa surveillance. L'évêque, en visite pastorale, à S.-Aimé, le 9 juin suivant, quatre semaines après le départ du curé, constata dans l'examen des comptes, que ceux-ci étaient des plus satisfaisants. En 1862, les recettes avaient même dépassé les dépenses de 2622 frs. L'année suivante, la fabrique de la paroisse, en plus des dépenses nécessitées par la réparation de l'église, avait payé à l'Assurance mutuelle des fabriques la somme de 1089 frs, pour sa quote-part de l'incendie de l'église de Contrecoeur.

Si nous feuilletons le livre de comptes, laissé par M. Leblanc, nous remarquons que l'évêque Joseph Larocque avait ordonné l'achat de deux à trois chapes; M. Leblanc avait fait l'érection d'un nouveau chemin de la croix; Louis Boisvert avait reçu 60 frs pour l'acte de la reddition des comptes de l'ancienne répartition; en 1862, le chauffage avait requis 37 cordes de bois, dont 12 cordes d'épinette payées 108 frs à Janvier Lemoine, et 25 cordes d'érable, payées 300 francs à Louis Jalbert; et le bedeau Louis Arel jouissait d'un salaire de 534 frs par année.

Le 3 avril 1862, la paroisse de S.-Robert était érigée par proclamation de l'autorité civile. C'était le deuxième démembrement de l'ancienne paroisse de S.-Aimé et de la seigneurie Massue. En plus de certain territoire pris dans Sorel et Yamaska, elle enlevait de S.-Aimé la partie nord-ouest du fief Bonsecours.

Nous ne pouvons omettre de signaler ici le passage du père Camille Lefebvre de la Congrégation de Sainte-Croix, qui séjourna à S.-Aimé pendant une année, de septembre 1861 à septembre 1862.

Né à S.-Philippe de Laprairie le 14 février 1831, le père Lefebvre entra chez les Pères de Sainte-Croix en 1852, et fut ordonné prêtre à Montréal le 29 juillet 1855.

"Il fut envoyé au collège de S.-Aimé, non pas, comme on pourrait le supposer, en qualité de supérieur, ni même de professeur, mais comme aumônier de l'établissement, et vicaire du curé. Le Frère Louis de Gonzague en était le directeur. M. Leblanc, grand ami de l'éducation et esprit d'élite, ne tarda pas à découvrir tout ce qu'il y avait de vertus solides et d'extraordinaires talents dans le jeune aumônier, et il n'hésita pas, comme on dit, à le lancer. Il avait été frappé surtout de ses dons naturels d'éloquence. M. Leblanc envoya le père Lefebvre à sa place pour accompagner l'évêque Larocque en visite pastorale. Le jeune

père obtint tant de succès que l'évêque lui demanda de prêcher des missions dans tout son diocèse." (Pascal Poirier: Le Père Lefebvre et l'Acadie)

En 1864, le père Lefebvre partit pour Memramcook, Nouveau-Brunswick, où il fonda et rebâtit un collège classique. Cette institution depuis a rendu des services les plus signalés, au point de vue religieux, classique et national à la jeunesse acadienne.

Le père Lefebvre mourut dans son collège le 28 janvier 1895.

Ouvrons ici le livre des délibérations du conseil municipal et lisons-en une page.

En 1862, le notaire Pierre Gélinas est maire de la paroisse, et Jean-Baptiste Bernardin instituteur en est le secrétaire-trésorier. Le conseil tient ses séances dans une salle de la maison d'école, au bureau du secrétaire, et deux années plus tard, en 1864, il devait s'assembler dans la salle publique, qu'il n'a pas laissée jusqu'à nos jours.

Le 4 mai 1863, le maire et ses conseillers ordonnaient un règlement à l'effet que le secrétaire-trésorier, J.-B. Bernardin, devra poursuivre toute personne, qui vendrait de la boisson enivrante ou grosse bière, et ce, en consultation avec Messire Leblanc curé de la paroisse (4).

Le premier février 1864, Moïse Roy était nommé secrétaire-trésorier avec salaire de dix louis par an, et Henri Roy était nommé auditeur des comptes de la corporation.

Le 19 septembre 1864, vu le commerce florissant dans la localité et les environs, il fut résolu, dans le but de faciliter l'écoulement des produits de la ferme, d'établir un marché dans le village. La construction devait être érigée à cet endroit du carré, occupé aujourd'hui par un kiosque, tel que l'avait permis le seigneur Massue dans un acte de concession le 4 avril 1835. Le projet ne fut pas mis à exécution; et nous croyons bien qu'il ne le sera pas de si tôt, vu la décroissance du commerce de S.-Aimé, et la facilité de communication avec des centres commerciaux plus importants.

NOTRE-DAME-DES-CAMPAGNES. — La terre no 26, du livre-terrier seigneurial, sise à vingt-cinq arpents en bas du village sur le côté ouest de la rivière, occupée de nos jours (1924) par M. Romuald Joyal, avait été concédée à Jean-Baptiste Boissel par l'abbé François de Thiersant et son frère le capitaine Gabriel de Thiersant, le 17 janvier 1746. Ce fut la première concession de terre exploitée et habitée de toute la seigneurie Massue; huit ans avant que Boissel vît six autres colons imiter son exemple; quatorze ans avant la prise de Québec par les Anglais; dix-huit ans avant que George Jackson fût seigneur; vingt-six ans avant les seigneurs Barrow, et quatre-vingt-dix ans avant l'érection de la paroisse.

Une croix " du chemin " avait été plantée sur le côté-est de cette terre; et depuis un temps immémorial elle étendait ses bras, comme pour marquer que la première, elle avait pris possession de la région, et que tout ce domaine devait demeurer sous sa tutelle et protection.

Cette croix avait-elle été érigée par le premier colon de S.-Aimé? C'est possible, même probable.

En 1862, quand Jean Laplante dit Besson était propriétaire de la terre, la croix du chemin était tombée de vétusté, et le propriétaire paraissait peu soucieux de la relever. Même, on avait poussé la négligence jusqu'à utiliser une de

(4) C'est en 1861, d'après les statuts du Bas-Canada, no 27, il fut permis aux municipalités de réglementer le commerce des liqueurs. Le règlement no 28 leur permettait de construire des marchés.

C'est aussi en 1861, par l'acte pour la division du Bas-Canada en comtés, que le comté de Richelieu fut composé des paroisses de Sorel, S.-Victoire, S.-Aimé, S.-Marcel, S.-Robert, S.-Roch et S.-Ours.

ses pièces à réparer un pont défectueux. A quelque temps de là, un cheval traversant le pont, se brisa une jambe. D'aucuns attribuèrent l'accident à la défectuosité du pont, d'autres crurent à la malédiction divine.

Tout le monde, et spécialement les résidents du bas de la rivière, déplorait la disparition de la croix. Et parmi ces derniers, Joseph Léveillé en était le plus affecté; il regrettait non seulement le vide du petit enclos de la croix absente, mais encore il déplorait l'indignité commise avec ses débris. Né en 1812, Joseph Léveillé avait toujours vu la croix du chemin, il était passé maintes fois devant elle, sans jamais manquer de la saluer avec respect. Il en fit la remarque à M. Leblanc, et lui demanda l'autorisation de renouveler la croix, mais sur sa propriété.

L'autorisation lui fut accordée sur le champ. Ce que voyant, Jean Besson, pris de remords, résolut alors de relever la croix, et alla requérir l'autorisation de M. Leblanc. Celui-ci fit observer qu'il venait d'accorder ce privilège à Joseph Léveillé, mais Jean Besson insista à conserver cet ancien privilège, dont jouissait sa propriété depuis un temps immémorial. Le bon M. Leblanc, qui ne savait rien refuser, et voulait contenter ses deux paroissiens tout en ne pouvant leur accorder la même chose, s'obligea à leur donner satisfaction. Il permit à Jean Besson de renouveler la croix sur sa propriété, et consola Joseph Léveillé en lui promettant quelque chose de mieux encore.

Quelques semaines après, le bateau apportait un colis contenant une statue de la Ste Vierge, sous le vocable de l'Immaculée Conception, que M. Leblanc avait achetée et payée de ses deniers; et il en fit don à Joseph Léveillé, à la condition que ce dernier construirait sur sa propriété et sur le bord du chemin, une niche pour déposer et conserver la statue.

Avec transports de joie, Joseph Léveillé accepta le beau don de M. Leblanc, et chargea son fils Louis de construire une niche.

Le curé annonça à l'avance la cérémonie de l'inauguration de la madone, et invita tous les paroissiens à y assister. Par un beau dimanche de juin après-midi, la statue fut portée processionnellement de l'église à la résidence du donataire. Furent invités à porter le bayart, enguirlandé de fleurs et de banderoles, Louis Léveillé, Modeste Raiche, Narcisse Parenteau et Prosper Bonin. La cérémonie avait attiré tous les paroissiens de la localité et un grand nombre aussi des paroisses circonvoisines. Il y eut prières, chants, prédication et installation de "Notre-Dame-des-Campagnes", dans la niche qu'on voit encore de nos jours au même endroit (5).

Depuis cette époque, chaque retour du mois de mai voit se rassembler aux pieds de la madone la population circonvoisine, qui vient accomplir les pieux exercices du mois de Marie.

Jean Besson avait déjà réparé sa négligence, en érigeant une nouvelle croix au même endroit de l'ancienne. C'est celle que nous avons vue et saluée pendant environ quarante années: simple, unie, peinte en noir, et dont les extrémités étaient fleuronées de lys ingénieusement sculptés.

A son tour cette dernière croix succomba sous les morçures du temps, vers l'année 1900. Il est regrettable, qu'au point de vue religieux et historique, on ait discontinué cette pieuse tradition, et qu'on ait laissé oublier, par la disparition de ce signe, que c'est l'endroit où s'implanta le premier habitant de S.-Aimé, il y aura bientôt deux siècles.

(5) Ces faits, touchant l'origine de Notre-Dame-des-Campagnes, nous ont été fidèlement racontés par M. Aimé Léveillé, qui coule encore aujourd'hui une heureuse vieillesse (1928). Il était tout jeune homme, quand il fut témoin des fêtes grandioses qui marquèrent l'inauguration de la madone, sur la propriété de son père. La famille de Joseph Léveillé a toujours entretenu, avec un religieux respect et en bon état de conservation, la niche propette de Notre-Dame-des-Campagnes.



## M. Z. DUMONTIER, 6ème CURÉ



M. Z. DUMONTIER

L'abbé Joseph-Zéphirin Dumontier, curé de S.-Robert, fut appelé à remplacer M. Loblanc à la cure de S.-Aimé.

Il y arriva dès les premiers jours de juin 1864, puisq' le 5 il faisait baptême.

Le nouveau curé, outre le trouble et les frais d'un déménagement et d'une nouvelle installation, dut s'imposer un surcroît d'ouvrage urgent et expéditif. L'évêque, en visite pastorale du diocèse, et dont l'itinéraire était tracé à l'avance, devait être à S.-Aimé le 8 juin suivant, et arriva aussi à la date fixée.

Le livre des recettes et dépenses de la fabrique atteste que le jour suivant, Mgr l'évêque Joseph Larocque alloua les comptes de 1858 à 1862 inclusivement.

M. Dumontier n'était pas un inconnu à S.-Aimé, y ayant été vicaire; et depuis neuf ans, il était curé de S.-Robert, dans le voisinage immédiat de S.-Aimé où il apparaissait assez fréquemment.

Né à S.-Barthélemy, comté de Berthier, le 29 juin 1829, il avait fait ses études classiques au collège de l'Assomption; sa théologie, partie au séminaire de Montréal, et partie, deux années, à S.-Hyacinthe. A ce dernier endroit, il fut ordonné le 27 août 1854. Il allait compléter sa trentecinquième année d'âge, lorsqu'il arriva à S.-Aimé en qualité de pasteur. (Abbé P.-A. St.-Pierre)

M. Dumontier, faut-il le dire, ne fut pas un diligent financier. Les archives de la fabrique démontrent qu'une certaine négligence, du moins incompétence, a plané sur la comptabilité durant sa cure. Les embarras, qu'il a laissés à ses successeurs et qu'il s'est engagé de réparer avec satisfaction, attestent qu'il ne fut pas un sage administrateur.

Dans le domaine religieux comme dans le civil, celui qui administre mal les finances du public, qu'il soit curé ou banquier, froisse et heurte ce public dans ce qu'il a de plus sensible: on ferme facilement les yeux sur les défauts personnels de cet administrateur, si ce dernier a au moins la qualité de fidèle financier.

En janvier 1865, Michel Héroux dit Boisclair, marguillier en charge en 1864, rendait les comptes de sa gestion, et constatait que, sous la gestion de son prédécesseur Jean-Baptiste Giguère, marguillier en 1863, la recette excédait la dépense de 2000 lbs, et ne se trouvait pas au coffre. Le compte-rendu de la délibération ajoute: Michel Boisclair, successeur de J.-B. Giguère, n'est pas responsable de cette dite somme, vu que cet argent a été prêté et ne peut être retiré par la fabrique, à cause du manque de formalité dans le prêt.

Le livre de recettes et dépenses, tenu par M. Dumontier, n'est pas volumineux et est peu détaillé.

“ A la dépense de 1864, nous apercevons 295 lbs pour frais dans la cause Danis, 234 lbs pour un paratonnerre, 614 lbs pour perron et une clôture du cimetière, d'où augmentation de 450 lbs à 6% sur la dette.

En 1865, 4200 lbs furent empruntées pour réparer les bâtiments du presbytère et en faire construire de nouveaux. Notons 1356 lbs payées à l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe pour ornements; puis 258 lbs payées à Hardy de Québec, pour vin de messe, lequel a été trouvé mauvais (1).

A cette époque, la recette des bancs s'élevait à plus de 4000 lbs.

La dette se trouva accrue de 4650 lbs, empruntées des syndics de la répartition de l'église à 6%. Au cours de l'année 1866, 600 lbs furent payées à Eusèbe Brodeur pour réparation de l'orgue.

Sans être aussi dévastateur que de nos jours, les incendies d'église étaient assez fréquents à cette époque. En 1866, l'Assurance mutuelle des fabriques réclamait de celle de S.-Aimé pour sa quote-part, 1120 lbs pour l'incendie de l'église de S.-Barthélemy; en 1871, elle devait payer 25 lbs pour l'incendie de l'église de Vaudreuil, et en 1872, 73 lbs pour l'incendie de l'église de S.-Damase.

L'année 1866 vit disparaître le fondateur de la paroisse et un de ses grands bienfaiteurs, dans la personne d'Aimé Massue, décédé à Varennes le 2 février.

Nous reproduisons l'article de La Minerve annonçant son décès:

“ La paroisse de Varennes vient de perdre un de ses principaux citoyens dans la personne d'Aimé Massue, écrivain, qui est décédé le 2 courant, à l'âge avancé de 84 ans. Il était le père de M. Gaspard Aimé Massue, seigneur de S.-Aimé.

Sa perte est vivement sentie, non seulement par ses deux seuls fils, pour lesquels il fut toujours un si bon père, mais encore par toute la paroisse de Varennes; et même, je puis le dire, les paroisses voisines, dont les anciens habitants ont pu apprécier la perspicacité, dans les services que sa position de fortune lui permettait de leur rendre.

M. Massue, jeune encore, s'était préparé au commerce sous la direction de son beau-frère, M. Duchesnois. Peu d'années après, il faisait le commerce pour son compte à Varennes; et en peu d'années, par son énergie, son activité et l'ordre qu'il savait mettre dans ses affaires, il put réaliser une belle fortune. Il se retira alors du commerce, se fit grand propriétaire, et travailla de toutes ses forces au progrès de l'agriculture; c'est vers ce temps qu'il acquit les fiefs Bonsecours, Bourgmarie-Est, Bourgmarie-Ouest et St-Charles, dont il fit une grande seigneurie, à laquelle il donna son nom. Cet immense domaine, qui n'était alors qu'une solitude à peu près inhabitée, forme aujourd'hui les belles paroisses de S.-Aimé, S.-Marcel et partie de S.-Robert, dans le comté de Richelieu.

De 1825 à 1827, M. Massue représenta le comté de Verchères en Parlement, et il n'a pas cessé depuis, dans une sphère moins élevée, de remplir quelques charges publiques.

Au service, parmi les étrangers, on remarquait MM. les curés de Boucherville, de S.-Aimé et Ste-Victoire, l'Hon. M. Lacoste, M. Chs. de Boucherville, M. F. Geoffrion, M. Jos. Perrault, etc, etc.

Ce vertueux citoyen laisse, pour déplorer sa perte, deux fils occupant, l'un et l'autre, une belle position sociale, plusieurs petits enfants, et un seul frère, l'Hon. Louis Massue de Québec.”

La paroisse de S.-Aimé ne resta pas insensible à la disparition de son premier seigneur; mais témoigna de ses hommages et de ses regrets, en assistant au service chanté le mardi, 20 février, à la mémoire du défunt.

Un citoyen de S.-Aimé, sous la signature de “ Un paroissien ”, mais que nous croyons reconnaître dans la personne du notaire Gédéon Durocher, don-

(1) Ce vin pourtant, d'après mes souvenirs d'enfance et la mémoire des plus anciens, ne fut pas mis totalement hors d'usage. L'auteur

nait, quelques jours après, un compte-rendu de la solennité, et l'adressait à "La Minerve":

" Le 22 février 1866. — M. le rédacteur. Mardi dernier, avait lieu à S.-Aimé, un service funéraire commémoratif à la mémoire de feu Aimé Massue, écrivain, de Varennes, dont le décès a été annoncé dans votre journal, avec notice nécrologique.

Cette solennité a été l'occasion pour cette paroisse, de rendre au vénérable et regretté défunt, l'hommage de sa reconnaissance pour les services et bienfaits qu'elle en a reçus, tant lors de sa fondation que depuis. Aussi la paroisse se fit-elle un devoir d'assister aux magnifiques funérailles qui avaient lieu ce jour-là, à la mémoire de ce grand citoyen regretté à juste titre comme le fondateur de cette paroisse.

La décoration de l'église était d'un goût parfait dans ce genre. Les immenses tentures noires, qui en tapissaient presque complètement l'intérieur, les lugubres draperies rattachées à la voûte, suspendues au-dessus d'un riche dais qui couronnait le catafalque, témoignaient du goût et des efforts du révérend M. Dumontier, curé de cette paroisse.

La foule compacte et silencieuse, qui remplissait littéralement la vaste nef de l'église, témoignait de beaucoup de respect et d'attention à la prière; et l'orgue, par ses sons mélancoliques, rendait parfaitement les sentiments de douce émotion de cette respectueuse assemblée.

Le service a été chanté par le révérend M. Dupuis, curé de St-Antoine, premier curé de S.-Aimé, assisté des révérends MM. Sylvestre et Lemay, curés de S.-Marcel et de Beloëil.

Après le service, le révérend M. Dupuis, dans une courte mais éloquente allocution, sut faire comprendre la dette de reconnaissance de la paroisse de S.-Aimé, envers le vénéré défunt, qui en fut, par sa libéralité, le principal fondateur; il sut également faire ressortir les principales vertus, qui l'ont toujours distingué, et lui ont mérité d'être aujourd'hui placé parmi les élus du ciel.

Si " la mort des Saints est précieuse aux yeux de Dieu ", elle est aussi pour les hommes un enseignement. C'est l'heure des rétributions. Le ciel et la terre semblent s'unir dans un concert de communes bénédictions. C'est alors que les hommes, faisant taire tous sentiments d'envie et de jalousie, accordent au vrai mérite ce qui est dû.

Les bonnes paroles prononcées par le révérend M. Dupuis, que la paroisse de S.-Aimé a encore en grande estime et vénération, comme étant son premier pasteur, firent une grande impression sur l'assistance, et durent aussi porter favorablement au cœur des deux fils, de ce bon citoyen, M. Massue de S.-Aimé et M. Massue de Varennes, qui étaient présents, et qui en furent sensiblement touchés.

La pompe de ces funérailles est le " nec plus ultra " du genre, que nous ayons encore vu dans S.-Aimé.

" Le 24 juin 1866, muni de pouvoirs de la part de Mgr Joseph Larocque, administrateur du diocèse de S.-Hyacinthe, en date du 15 mars précédent, M. le curé de S.-Aimé faisait ériger un chemin de croix dans son église, par messire Léandre Tourigny, curé de S.-Michel d'Yamaska.

Le 4 octobre, une assemblée des paroissiens décide de construire un charnier. Pour l'exécution de ce projet, le 26 mai 1867, le curé adressa une requête à l'évêque dans le but d'obtenir l'autorisation d'exhumer les corps d'une partie du cimetière. Le permis en fut accordé le 29 suivant. Le 13 novembre, il s'adressait à l'autorité civile, et le juge acquiesça à la requête dès le 18 suivant." (Abbé P.-A. St-Pierre)

La construction du charnier ne fut pas le seul motif de ces exhumations de l'ancien cimetière. On voulut aussi agrandir le terrain du couvent, en prenant

une lisère du côté-est du cimetière, pour agrandir la partie nord-ouest du terrain du couvent, sur laquelle s'élevait l'ancien externat.

En 1868, l'assemblée des fabriciens fixa à 40 lbs les honoraires d'inhumation dans la crypte de l'église. Cette même année, le salaire de l'organiste, Caroline Lacroix, fut fixé à 240 bs par année.

Caroline Lacroix toucha l'orgue jusqu'au mois de juillet 1871, date où elle entra au couvent des Soeurs de la Providence à Montréal. Elle fut remplacée par Eugénie Lavallée.

En 1869, il se fit un changement dans le mode de comptabilité. Jusqu'à cette date, on avait compté par livres (ou francs), sous et deniers. On inaugura alors le système monétaire d'aujourd'hui, le dollar et le centin.

" M. Dumontier, arrivé à S.-Aimé en juin 1864, ne fit point de reddition de comptes avant le 11 avril 1869; date où il dut s'exécuter, parce que l'évêque devait venir cette année-là.

A la date sus-mentionnée, il rendit les comptes de J.-Bte Giguère pour 1863, de Michel Héroux-Boisclair pour 1864, de Félix Hébert pour 1865, de Charles Baudreau pour 1866.

A l'arrivée de M. Dumontier, la fabrique de S.-Aimé devait 350 louis à messire Lecours pour argent emprunté à 5%, et 25 louis à Ovide Paradis sur le coût de l'orgue.

En 1863, la recette excédait de 2000 lbs. Il n'en fut pas de même pour les années suivantes.

Le 23 mai 1869, M. Dumontier rendit les comptes de Joseph Fourquin-Léveillé pour 1867. C'est au cours de cette année, que les 600 lbs ou 25 louis, dus à Ovide Paradis pour l'orgue, furent enfin payés, et 1026 lbs furent aussi payées à messire Lecours.

Le 3 octobre, dans une assemblée générale, on décida d'emprunter \$2300 pour payer les dettes de la fabrique. Cette résolution fut approuvée le 16 décembre par l'administrateur du diocèse.

De ce moment, la fabrique dut 350 louis à 6% à F.-X. Côté, bourgeois de Lévis, puis 4650 lbs, également à 6%, empruntées à G.-A. Massue pour rembourser les syndics.

Le 3 juin précédent, Mgr Charles Larocque, en visite pastorale à S.-Aimé, avait alloué les comptes de 1863 à 1867 inclusivement.

Le 24 avril 1870, M. Dumontier rendit les comptes de François St-Amant pour 1863; recettes 7304 lbs, dépenses d'autant. Il paye 800 lbs à G.-A. Massue et la dette reste au même niveau; 32 lbs en frais de cour, 60 lbs pour un réchauffoir patenté, 240 lbs pour un cadran, etc.

Le même jour, 24 avril 1870, l'assemblée avait pour but d'autoriser J.-B. Lebrun, marguillier en charge, à recevoir de M. le curé Dumontier deux emplacements, avec une maison et autres bâtisses. " (Abbé St-Pierre)

C'est le lot de cent pieds en carré, au coin nord-est des rues St-Nicolas et Varennes, occupé de nos jours par les remises de la manufacture Godbout, concédé primitivement le 26 avril 1846 à Louis Languirand. La transaction comprenait aussi le lot voisin, attenant du côté nord.

C'est dans la maison située à l'encoignure des deux rues, qu'avait été ouverte la première école du village, avant la construction du couvent en 1855, et du collège en 1861.

Relativement à ce lopin de terre, transcrivons ici une note, rédigée par Gaspard Massue, et qu'il importe aux habitants de S.-Aimé de connaître: " Les rentes dues sur ces nos. ont été réglées par acte passé ce jour 8 mai 1870, entre messire Dumontier et la fabrique de S.-Aimé d'une part, et G.-A. Massue d'autre part, devant Mre Gélinas, consistant en un acte de donation par Messire Dumontier, à la fabrique, à la condition de chanter une grand'messe tous les ans

pour papa et maman, tel qu'ordonné par le testament de papa en date du 27 février 1852, et codicile du 23 juillet 1852.

La rente se monte à £ 1, 13, 6."

Le 8 mai suivant, M. Dumontier donnait ces deux emplacements à la fabrique, à la condition que celle-ci ferait célébrer chaque année une messe pour le repos des âmes de feu Aimé Massue de Varennes et de son épouse.

Par décret du premier octobre 1871, Mgr Charles Larocque établissait les Quarante-heures dans l'église de S.-Aimé, lesquelles auraient lieu les mardi, mercredi et jeudi après le 15 octobre de chaque année.

Nombreuses furent les noyades, au temps de M. Dumontier.

Le 17 juillet 1864 eut lieu la sépulture d'Elzéar Cartier, fils de Zébédée Cartier, noyé accidentellement le 15 précédent. Le 30 juin 1865, était inhumé le corps de Hormisdas, fils d'Eusèbe Auclair, navigateur, noyé accidentellement, d'après verdict de l'enquête, tenue le 28 devant Gédéon Durocher, capitaine de milice. Le 4 juillet 1866, était inhumé le corps de Théophile Métivier, fils de Charles, noyé l'avant-veille à l'âge de dix-sept ans. Le 7 septembre suivant, avait lieu la sépulture de William Roussy, noyé accidentellement le quatre dans le canal de Chambly, âgé de quarante ans.

Le 23 juillet 1868, Elie Lemaitre-Auger, fils de Charles, âgé de dix-huit ans, se noyait dans la rivière Yamaska, et son corps repêché était inhumé le 27 suivant.

Après enquête tenue la veille, le 5 juin 1869, on inhumait dans le cimetière de S.-Aimé le corps de Clément Lussier, dont les parents demeuraient à S.-Liboire. Le pauvre malheureux s'était noyé l'onze mai précédent dans le fleuve St-Laurent, près des îles du Chenal-du-Moine. Son âge n'est point indiqué.

Gustave Terrien, fils de Jean-Baptiste et de Zoé Auclair, et époux de Henriette Bibeau, se noyait le 5 novembre 1870, en compagnie de son jeune frère François, âgé de quinze ans. Après enquête tenue le surlendemain à S.-Michel Yamaska, devant le coroner L.-H. Turcotte médecin, le corps, premier repêché fut déposé sous les voûtes de l'église de S.-Aimé le neuf novembre suivant. Quant au corps de François, noyé en même temps, il passa tout l'hiver sous les glaces. Retrouvé au printemps près des îles, on tint une enquête à S.-Michel le 16 avril 1871, et le 17, il était déposé à côté de son frère sous les voûtes de l'église.

Enfin le 4 août 1872, on procédait à l'inhumation de Léontine, fille de Michel Caron traversier, noyée l'avant-veille, âgée de cinq ans.

D'autres accidents mènent également à la mort. Joseph Méthot, décédé accidentellement aux Etats-Unis le 3 août 1868, fut inhumé le 7 dans le cimetière de S.-Aimé.

Basile, enfant d'Adolphe Forcier, mort subitement par accident le 10 janvier 1870, était porté au cimetière le treize.

Le 10 janvier 1872, Marie-Louise-Léontine, fille de F.-X. Delisle navigateur, s'en allait au cimetière à l'âge de quatre ans, après s'être empoisonnée. La suivait Antoine-Estras, âgé de trois ans, fils d'Edouard Delisle, empoisonné également.

Les yeux des mamans ne doivent point se fermer.

Le 22 mars 1865, M. le vicaire Noisieux avait présidé la sépulture de Bonaventure Lebrun, décédé à l'âge de 98 ans. Le 22 mai 1872, le cimetière recevait les restes de François Tardy mendiant, mort à l'âge d'environ cent ans. Le 24 septembre de la même année, trépassait Marie-Louise Montigny veuve de Pierre-Jean Arel, également parvenue à l'âge de cent ans environ. Et Claude Boissel était bon troisième le 29 septembre à l'âge de 91 ans.

Le 3 février 1870, M. le curé Dumontier rédigeait un acte allongé à l'occasion des funérailles pompeuses faites à demoiselle Marie-Jeanne, fille du notaire Pierre Gélinas de cette paroisse, décédée à vingt-trois ans.

Le 3 mars suivant, il présidait à l'inhumation de dame Julie St-Germain, veuve de Pierre-Eustache Lussier, autrefois de Varennes, décédée à l'âge de 73 ans. Elle était la belle-mère du seigneur Gaspard-Aimé Massue.

Le 27 octobre 1869, on avait déposé dans le cimetière de S.-Aimé le corps de Joseph Beaudreau, cultivateur de cette paroisse, et représentant du comté de Richelieu à l'Assemblée législative de Québec. Il n'avait que 43 ans, à l'établissement de la confédération en 1867; il avait peu d'instruction classique; n'empêche qu'il fut élu député du comté, ce qui indique chez lui une intelligence supérieure.

M. Dumontier n'eut pas que des chagrins; il eut la joie de voir s'opérer des conversions. Le 14 mai 1865, il fut parrain de Mary-Ann-Madeleine, âgée de 25 ans, fille des défunts John Wilcox et Elwine Tuttle, de Goshen, Connecticut. Et M. Noisieux, son vicaire fut le parrain de Mary-Joseph-Samuel, âgé de 11 ans, fils de feu Charles Kingsley et de Julia Wilcox. L'abbé Jean-Rémi Ouellette, du séminaire de Saint-Hyacinthe, avait été invité à présider la cérémonie et à administrer le baptême aux deux convertis (2).

M. Dumontier était entreprenant. Le 4 mars 1872, il achetait de Louis-Huet Massue les nos 32 et 33 du premier rang de St-Charles, contenant 172 arpents en superficie, suivant le procès-verbal de J. Renaud Blanchard arpenteur, en date du 2 juillet 1873.

" Cette aventure ne fut pas heureuse ni profitable. M. Dumontier n'avait pas les aptitudes requises pour être sage administrateur. Avait-il un journal de recettes et dépenses? Tenait-il ponctuellement ses comptes? " (Abbé St-Pierre)

En 1869, on relève quelques entrées qui paraissent n'être pas exactes. D'après le livre de recettes tenu par M. Dumontier, les bancs, qui rapportaient annuellement près de 4000 lbs, ne rapportèrent que 680 lbs; et la quête de l'Enfant-Jésus, qui, les vingt années précédentes, produisait environ 300 lbs, ne donna que 53 lbs. Et la fabrique avait à cette époque une dette de 3900 lbs.

M. Dumontier tint seul les comptes de 1869 à 1872. Il omit les comptes-rendus des marguilliers J.-B. Méthot pour 1869, de J.-B. Lebrun pour 1870, de Pierre Rivard-Dufresne pour 1871, et de Pierre Pelletier pour les neuf premiers mois de 1872.

Avec une telle méthode, il arriva à un déficit, qui causa des embarras à son successeur, comme nous le verrons plus loin.

En septembre 1872, M. Dumontier était nommé à la cure de Saint-Charles-sur-Richelieu.

" Il ne desservit sa nouvelle cure de S.-Charles que l'espace de quatre ans; après quoi, il quittait le diocèse de S.-Hyacinthe, pour passer aux Etats-Unis. En 1878, il devenait curé de S.-Marie de Marlboro, Massachusetts. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort, qui le surprit soudainement le 7 septembre 1889. Etant à New-Bedford pour les Quarante-heures, la nature l'appela au cabinet de toilette, une attaque d'apoplexie l'y foudroya. " (Abbé St-Pierre)

---

(2) Le 21 mai 1870, M. le vicaire J.-Octave Leblanc baptisait sous condition William Mills mendiant, âgé de 68 ans.



## MON VILLAGE IL Y A CINQUANTE ANS

---

Tout passe et tout change.

Les hommes disparaissent et les familles s'éteignent.

Parti de mon village natal, un demi-siècle passé, je l'ai emporté dans ma mémoire d'enfant, et l'ai conservé tel qu'il était à cette époque.

Depuis, j'y suis retourné annuellement y passer quelques jours d'une courte vacance; et j'ai toujours été heureux de le revoir. Mais à chaque visite, j'ai constaté des vides et des départs; et tellement qu'aujourd'hui les disparitions sont presque complètes.

Les doigts de la main sont suffisants pour compter les quelques survivants de l'époque.

Ami lecteur, habitant de mon village, où peut-être vous avez toujours vécu, permettez-moi d'en faire le tour avec vous, de vous accompagner d'un bout à l'autre, de rappeler chaque famille qui habitait chaque maison, et de ressusciter des noms disparus depuis longtemps.

Je désirerais aussi faire le tour non seulement du village, mais de toute la paroisse, de concession en concession et de maison en maison. Mais il ne m'a pas été donné d'être en contact suffisant avec tous nos braves cultivateurs, chez qui le changement fut moins radical.

Je demande pardon à l'avance, si certains anciens, dont la mémoire est plus heureuse que la mienne, remarquent quelques erreurs ou omissions. Les notes généalogiques sont recueillies dans les registres de la paroisse, la mémoire a fait le reste.

Commençons par la partie du village attenante au manoir seigneurial, en dépit des numéros du cadastre, qui vont en rétrogradant.

Le plan du village est tiré de l'atlas du comté de Richelieu, dressé et cadastré en 1880 par H.-W. Hopkins, ingénieur-civil.

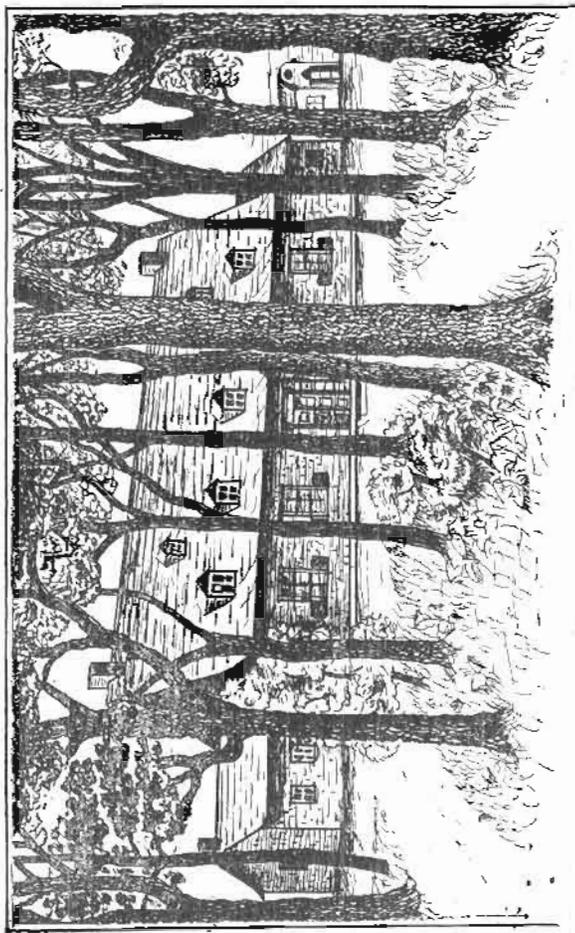
A la ligne sud du lot no 527 commence le magnifique bocage, qui entoure et ombrage le manoir seigneurial.

516. — Moulin seigneurial, exploité par François Godbout et ses deux fils, François et Ludger.

C'était le foyer vital, le cerveau d'activité et le centre industriel de la paroisse, laquelle comptait alors, d'après le recensement, 3150 habitants; la paroisse de S.-Louis de Bonsecours n'était pas encore détachée.

Le moulin abritait la manufacture Godbout, où se coudoyaient tous les menuisiers et les machinistes du village, et se rencontraient les cultivateurs de quinze lieues à la ronde, en projet d'acquérir une machine à battre ou dans l'attente de la réparation de l'ancienne, où des grains de mouture.

La partie nord et supérieure de la bâtisse était réservée aux moulages, qui broyaient le blé en fine farine, avec laquelle on faisait le "bon pain d'habitant". Tous les cultivateurs, dans ce temps-là, semailent du blé, et ne mangeaient d'autre pain que celui de leurs récoltes: aujourd'hui, nos cultivateurs achètent leur farine. Je leur concède que la farine des provinces de l'ouest fait un pain plus blanc et plus léger, mais combien moins nutritif. Certainement ils



MYNOR SEINFURIAL EN 1860

méritoient des reproches les quelques-uns qui ont laissé tomber le four en ruines pour s'approvisionner chez le boulanger du village. Au sens propre, le pain d'aujourd'hui est plus blanc qu'autrefois, mais au figuré, d'aucuns ont mangé autrefois leur pain blanc le premier, et trouvent celui d'aujourd'hui tellement noir que le dégoût les en a pris, jusqu'à abandonner la culture et devenir journaliers dans les usines américaines.

La partie supérieure et centrale est réservée à la carderie. Nos grand-mères, il y a cinquante ans, employaient encore leurs jours, leurs veilles et tous leurs loisirs à tondre, carder, filer, dévider, ourdir, tisser et tricoter la laine de 3000 moutons (1). La carderie à la machine procurait l'avantage de la régularité et de l'économie de temps. Aussi s'habillait-on des pieds à la tête, sans bourse délier chez le marchand ou le tailleur. On mettait encore en pratique cette ordonnance du gouverneur Beauharnois, datant de 1727, laquelle défendait aux habitants du Canada de s'habiller avec des étoffes étrangères. (Arch. canad. 1886, LXXXVI).

Cette ordonnance, qui paraît arbitraire aujourd'hui, a eu l'effet le plus salutaire, en forçant les premiers colons à tirer les plus grands bénéfices de l'industrie de la laine. Cette prohibition eut aussi son effet pour toutes les autres choses nécessaires et accessoires à la subsistance de nos ancêtres.

Aujourd'hui, dans beaucoup de familles, les rouets, dévidoirs, tourniquets et métiers ont été relégués au grenier, et on va s'habiller chez le marchand, qui vend, à bon marché et de dix fois trop cher, un habit complet, qu'a façonné le juif avec tous les débris et les déchets que des regrattiers ont ramassés dans les ruelles de nos villes.

Oh, le bon vieux temps !

Mais trêve de ces doléances et de ces reproches. Comme je vous ai invités à faire le tour du village, je ne puis vous attarder aussi longtemps à chaque disparition, puisque nous en trouverons à chaque maison, soit de choses, soit de personnes.

Remontons la côte et poursuivons notre course.

527. — Ludger Godbout. Après avoir exploité un moulin à scier à S.-Guillaume, il partit pour les États-Unis, où y réside sa famille. Il mourut à Woonsocket vers 1890. Un de ses fils, Ulric, héritier des talents de son père en mécanique, met à profit ses propres talents dans la fabrication des automobiles à Détroit.

Louis Valois occupa cette maison, dans la suite. Sa famille est originaire de l'Isle-du-Pas. En 1822, il vint prendre une terre dans le bas de S.-Thomas, et pendant une douzaine d'années, S.-Michel d'Yamaska fut sa paroisse, jusqu'à l'époque de l'érection de S.-Aimé.

L'érection de la paroisse de S.-Robert le déversa dans cette dernière en 1855. En 1880, il vint habiter le village de S.-Aimé, pour y vivre de ses rentes.

Louis Valois fut un des pionniers de la paroisse ; et par sa largeur de vue, son jugement et sa sagacité, il fut aussi un des plus importants.

À défaut d'instruction classique, suppléaient chez lui les principes d'une haute éducation et une urbanité exquise. Il fut choisi en 1850 pour faire partie du commissariat des écoles, qui le premier organisa celles-ci sur une base solide.

Avant que le seigneur Massue organisât son bataillon de milice, Louis Valois était déjà capitaine dans le bataillon de S.-Michel ; et il fut toujours fier de conserver son titre.

(1) Recensement 1881.

Louis Valois avait épousé à Yamaska, Geneviève Dominé-Sa-Sauveur. De très haute stature, il demeura toujours droit comme un chêne jusqu'à sa mort, le 6 novembre 1891, étant âgé de 87 ans.

528. — François Godbout, père. Il naquit à S.-Ours en 1818, du mariage d'Olivier Godbout et de Marguerite Phaneuf. En 1843, Olivier Godbout venait, avec sa famille, prendre une terre dans le deuxième rang du fief S.-Charles, près de Joseph Lachambre. En 1849, avec François son fils il ouvrait au quatrième rang une boutique de machines à battre ; et en 1866, il arrivait à S.-Aimé, y exploiter la même industrie dans le moulin seigneurial. Il mourut le 23 décembre 1897 âgé de 79 ans. Son épouse, Honora Fortier, lui survécut de deux années. Ils élevèrent leur petite fille, Adéline Beauregard, fille de François-Xavier Beauregard et d'Adéline Godbout, laquelle épousa, le 28 août 1879, Damien Proulx, natif de S.-David, fils de Michel Proulx et de Zoé Théroux. Adéline Beauregard mourut le 18 mars 1925. De ce mariage naquirent entre autres, l'abbé Auguste Proulx et Albert Proulx fondateur.

La famille Godbout est une des plus anciennes du Canada. Nicolas Godbout pilote, le premier colon, s'était marié à Québec en 1662. Cette famille est aussi une des plus anciennes du village de S.-Aimé.

Au premier acte du registre de la paroisse figure Antoine Godbout, le 28 octobre 1836, comme témoin à la sépulture de Joseph Thibeau.

Le 12 septembre 1848, André Godbout cultivateur, fils d'André et de Charlotte Lacouture, épousait Elisabeth Desrosiers, fille de Joseph et de Rosalie Mondor ; le 11 novembre 1851, Ludger Godbout, fils d'Olivier et de Marguerite Phaneuf, épousait Marie Lozeau, fille de Joseph et de Marie-Anne Dion ; Justine, sœur de Ludger, épousait le 7 novembre 1853, Augustin Désautels-Lapointe, veuf de Rosalie Tremblay ; et dès 1845, Nicolas Godbout et son épouse Marie Lamoureux, mariaient leur fille Elisabeth à Pierre Badayac-Laplanche.

François Godbout, fils de François et de Honora Fortier, naquit à S.-Denis, le 6 décembre 1839. Suivant son père et son grand-père partant pour le fief S.-Charles, il y demeura jusqu'en 1850. A cette époque, monsieur Joachim Boucher était curé à S.-David Yamaska ; et il visitait régulièrement son ami, monsieur Misael Archambault, curé à S.-Hugues. A chacune de ses courses passant devant la maison où résidait le jeune François, le curé Boucher ne manquait de s'y arrêter. Ayant remarqué l'intelligence précoce du jeune François, il proposa à ce dernier de l'emmener avec lui et de lui donner une instruction supérieure. Ce fut accepté. Le jeune adolescent demeura au presbytère de S.-David jusqu'en 1855, date à laquelle le curé Boucher fut nommé à la cure de la Rivière-du-Loup (Louiseville). François suivit son nouveau maître et protecteur, qu'on pouvait appeler aussi son père adoptif ; parce que, fréquentant l'école du village, ses condisciples l'appelaient communément le "Petit Boucher". Après avoir reçu des cours d'éléments latins, d'histoire et de littérature du curé Boucher, François Godbout, ne se reconnaissant pas d'aptitude pour les études classiques, décida en 1860 de revenir au toit paternel ; et il se mit résolument au travail de la boutique. Il devait plus tard devenir l'âme d'une industrie, dont S.-Aimé s'enorgueillit pendant plusieurs années. Il avait épousé à S.-Marcel en 1862, Julienne Plante, née à S.-Ours en 1842, fille de Louis Plante et de Lucie Lamontagne, et décédée le 16 mars 1925. François Godbout est décédé le 4 avril 1923.

Quatre enfants, dont les trois premiers furent baptisés à S.-Marcel, naquirent de leur mariage : Delvina, épouse d'Albert Gendron, décédée en 1902 ; Julienne, épouse en dernières nocces d'Ephrem Nadeau, et en secondes nocces, de

l'auteur de ces lignes ; Rosilda, épouse en premières noccs de Georges Gélinas, et en secondes noccs du docteur Adrien-A. Pépin ; Stanislas, décédé en 1904.

530. — Michel Martimbault, menuisier. Dans l'almanach des adresses de 1852, il figure comme charron. En cette même année aussi, le seigneur lui concédait cet emplacement, où il résida jusqu'à sa mort en 1881, étant âgé de 77 ans.

Il avait épousé Julie Langlois.

Son fils Zéphirin Martinbault, aussi menuisier, hérita de la maison et de la boutique paternelles. Il avait épousé en 1ère noce, en 1872, Exina Laplante, fille d'Antoine Laplante et de Louise Grenon ; et en 2ème noce, Mathilda Riendeau, fille de Frédéric Riendeau et de Tharsile Giard.

Il mourut en août 1919.

529 — Lévis Bourgeois, natif de S.-Antoine sur Richelieu, fils de Lévis Bourgeois, tué à la bataille de S.-Denis en 1837, et de Rose Chabot. Fit son premier apprentissage dans la menuiserie chez Louis Girard, puis ouvrit une boutique de voiture. Il tenait aussi un entrepôt de denrées, tels que farine, grain, mélasse, poisson salé, etc.

Il éleva une nombreuse famille qui s'est dispersée. Parmi les descendants de Lévis Bourgeois à S.-Aimé, je ne vois plus que les enfants de Clémentine Bourgeois, veuve de Zotique Brouillard.

Lévis Bourgeois est décédé le 13 mai 1900, à l'âge de 77 ans.

En politique, Lévis était conservateur et chaud partisan. On disait pour accentuer la nuance bien prononcée d'une couleur bleue, qu'elle était "bleue Lévis."

Lévis Bourgeois avait épousé en première noce, à S.-Aimé le 29 février 1848, Clémence Badayac-Laplante, fille de Pierre B.-Laplante et de Josephite Crevier de S.-François ; et en seconde noce, Adéline Dominé-St-Sauveur.

526. — Jonas Lussier, carrossier. Il travaillait pour le compte de son voisin Lévis Bourgeois. Originaire de S.-Marcel, et fils de Augustin Lussier et de Marguerite Cartier, il avait épousé à S.-Aimé le 11 février 1861, Rose de Lima Martimbault, fille de Michel et de Julie Langlois.

Jonas Lussier est parti pour les Etats-Unis, où son père l'avait devancé.

525. — Hugues Levasseur dit Bélisle, tanneur, avant qu'il occupât plus tard l'immeuble no 414. Ici naquit le docteur Hugues Levasseur.

Au bout du no 525, sur un emplacement non cadastré, vivait Joseph Valois, ancien cultivateur. Il avait marié en premières noccs Julie Boiteau et en secondes noccs, Luce Cottenoire, ordinairement appelée Laluce, longtemps domestique de la famille Massue. Joseph Valois décéda en 1894, âgé de 84 ans.

Pascal Mongeau. — Au bout de la rue S.-Nicolas, s'élève une maison que le seigneur Jos. Massue fit construire à l'usage de Pascal Mongeau, et de son frère Amable, tous deux aveugles.

La famille Mongeau habitait autrefois une maisonnette, sise sur la terre de Jean-Baptiste Lebrun, plus tard Aimé Aré, dans le haut de la rivière. Le chef de la famille Amable Mongeau y décédait le 14 mars 1872, âgé de 77 ans ; et son épouse Réine Poitevin y décédait à son tour le 19 mai 1882, âgée de 85 ans, laissant deux grands orphelins aveugles. C'est alors que le seigneur songea à les faire venir au village.

Pascal Mongeau fut un type. Aveugle de naissance, il était plus habile et débrouillard que son frère Amable, qui avait eu autrefois l'usage de la vue. Pascal pouvait circuler partout. Traversant la rivière, il accostait à l'estroit voulu de l'autre côté ; en abattant un arbre, chaque coup de hache portait sûrement. Les chaises de sa fabrication, surtout les berçantes, étaient renommées

par leur solidité et leur confort. On aurait dit qu'il en avait coulé le dossier sur l'épine dorsale humaine.

Presque tous les jours, on pouvait voir Pascal, quand il demeurait dans le haut de la rivière, voyager de chez lui au village, coiffé de son chapeau de feutre à basse calotte et larges bords, le nez au vent, l'oreille au guet, les pieds en dehors, et accoster son homme ou arrêter à telle maison sans hésitation. Il ne manquait jamais la messe, malgré la distance et la température ; et le sermon du curé était écouté sans perdre un seul mot. Aussi les vérités du catéchisme et de l'évangile lui étaient connues ; et il aimait, à la rencontre d'un quelqu'un doué d'instruction, à discuter sur les sujets religieux ; ce qu'il faisait toujours avec connaissance, droiture et foi éclairée.

Pascal Mongeau n'a jamais pu souffrir qu'on lui parlât de son infirmité. On dit même que jamais, et à personne il avoua qu'il fût aveugle. Se perdait-il quelquefois dans les rues du village (il n'est pas étonnant que cela lui arrivât quelquefois), il était trop fier pour demander son chemin, et refusait tout secours, parvenant toujours à s'orienter avec ses propres ressources.

Il mourut le 10 mars 1896, âgé de 58 ans. Son frère Amable lui survécut de quelques années.

501. — Antoine Cartier, charretier. Il était né à S.-Michel d'Yamaska, du mariage d'Antoine Cartier et de Marie Giguère.

Il avait épousé en premières noces le 8 janvier 1850, Julienne Bernier, fille de Jacob Bernier et de Madeleine Caron ; en deuxième noces, le 11 janvier 1853, Emérence Lavallée, fille d'Antoine Lavallée et d'Agathe Parenteau ; en troisième noces, le 16 septembre 1869, Elisabeth Phaneuf, fille de Gédéon Phaneuf et de Marguerite Lacroix ; et en quatrième noces, le 4 novembre 1890, Philomène Danis, fille de Joseph Danis et de Marguerite Laplante. Ces quatre mariages furent célébrés à S.-Aimé. Plusieurs enfants naquirent des trois premiers mariages, et presque tous, vers leur âge de majorité, allèrent s'établir aux Etats-Unis.

Antoine Cartier mourut à S.-Aimé en 1912, âgé de 81 ans.

De nos jours, nos moissonneurs vont faire les récoltes dans les provinces de l'ouest. Il y a cinquante ans, ils allaient faire les foins dans l'état du Vermont, et autres endroits voisins des frontières ; et Antoine Cartier habituellement allait y faire les foins avec quelques camarades. Le trajet se faisait en voiture.

A Antoine Cartier, succéda Antoine Montplaisir cordonnier, natif de S.-Grégoire de Nicolet ; bout-en-train, qui séjourna ici quelques années, et retourna finir ses jours dans sa paroisse natale.

499. — Adolphe Vermet, sellier, parti depuis longtemps pour Sorel, y continuer d'exercer son métier ; grand joueur de dames.

Lui succéda Octavien Champagne, boulanger.

Le four de l'habitation est démoli depuis longtemps.

498. — Rémi Ledoux, carrossier. Fils d'Etienne Ledoux et Thérèse Chabot, il avait épousé, à S.-Aimé le 29 janvier 1856, Emérentienne Bourget, fille de Jean-Baptiste Bourget, navigateur et cultivateur du haut de la rivière, et d'Adélaïde Naud.

Ledoux quitta vers 1870.

Damien Chartier lui succéda et y exerça le même métier, quelques années avant d'occuper l'immeuble no 495.

Paul Poirier fit l'acquisition de l'immeuble et continua d'exploiter la carrosserie. Né à S.-Victoire le 13 janvier 1853, Paul Poirier épousa le premier août 1876, Elise Lalancette, fille de Louis Lalancette et de Mathilde Forcier.

481. — Tannerie de Hugues Levasseur, exploité après ce dernier, et pendant quelques années après, par son beau-frère Olivier Giguère-St-Castin. Depuis nombre d'années, la tannerie a été fermée.

482. — Bénoni St-Sauveur (dit Dominé), fils d'Etienne St-Sauveur et de Catherine Taurel ; avait pris ce lot par bail à constitut le 9 septembre 1850. Il excellait dans la couture et le plissage des souliers de bœuf, et la fabrication des chaises. Dans la vigueur de son âge, Bénoni St-Sauveur, au salaire de quatre chelins par jour, creusait dans une journée, un puits de vingt pieds de profondeur.

Il avait marié en 1845, à S.-Aimé, Marie Lacroix, native de S.-Antoine, fille de Louis Lacroix et de Marie Letard. Ils n'élevèrent pas d'enfants. Sa femme le précéda dans la tombe, d'une dizaine d'années, pendant lesquelles Bénoni vécut comme un ermite. La maison est restée fermée depuis son décès.

Nos femmes canadiennes n'ont jamais fait la dépense pécuniaire d'un chapeau, en usage aux travaux journaliers. Avec la paille de blé et de seigle, elles confectionnaient le couvre-chef de tous les membres de la famille.

Mais la dame Bénoni St-Sauveur faisait des chapeaux, non seulement pour porter tous les jours, mais aussi pour le dimanche. Avec un fin foin, qu'elle cueillait je ne sais où, elle tressait avec art de beaux chapeaux, qui ne le cédaient en rien à l'élégance, la durée et la souplesse d'un article importé.

470. — Avant que les remises de la compagnie Godbout fussent construites, une maison occupait l'angle sud-ouest des rues Varennes et S.-Nicolas. Ce fut la première maison d'école du village.

Le bedeau occupait ordinairement une partie de la maison comme résidence, tandis qu'une des salles servait de siège des délibérations du conseil municipal et de la cour des commissaires.

Dans le temps que cette cour des commissaires fonctionnait dans chaque paroisse, le juge de paix y siégeait et y réglait les causes de moindre importance. Chaque intéressé plaidait sa cause devant le juge Michel Lavallée et le greffier Pierre Gélinas. On y vidait un différend à propos d'une dette de vingt sous, d'une pagée de clôture et d'un fossé mal entretenus. Les causes étaient toujours palpitantes d'intérêt et parfois drôlatiques ; mais toujours jugées avec équité, justice et droit commun.

Aujourd'hui et depuis l'abolition de la cour des Commissaires, on va faire plaider à Sorel, où là, souvent et comme ailleurs, la loi a supplanté la justice.

Le logement de la maison publique fut occupé pendant un temps par Edouard Pigeon, chauffeur-mécanicien au moulin Godbout, et sa famille.

Edouard Pigeon, veuf de Marie Lemerle, avait marié à S.-Aimé en 1868, Marie Laplante, fille de Louis Laplante et d'Archange Mailly.

La mère d'Edouard Pigeon n'était pas jolie. Elle était une grosse vieille, qui tremblait de la tête en faisant le signe "non" ; à l'encontre de sa voisine d'en face, la petite Marie, femme de Bénoni St-Sauveur, laquelle tremblait en faisant le signe "oui". L'épouse de Pigeon était une assez jolie femme, tandis que le chef de la famille, ressemblant à sa mère, n'avait rien dans la figure, qui pût faire soupçonner, même avec beaucoup d'effort et d'imagination, le moindre trait de beauté. Mais la laideur atteignait presque son comble dans la physiologie des petits Pigeon. Je me rappelle surtout de deux des enfants, âgés de trois ou quatre ans. Imaginez, posée sur les épaules d'un enfant, la tête d'un homme de soixante-quinze ans, aux cheveux blancs, oreilles démesurément étirées, joues pendantes et indiquant une pesanteur qui évasait les yeux, et le tout recouvert d'une peau blanche et sillonnée de rides. Edouard Pigeon quitta S.-Aimé, pour exercer son métier de chauffeur au moulin à scier de Wilson, à S.-Guillaume.

488. — Ce lot était vacant.

484. — Norbert Laforest, natif de la Baie-du-Febvre, fils de Joseph Laforest et de Victoria Féron ; navigateur, charpentier de navires. Marié en premières noces en 1847 à Josephine Lambert, fille de Souverain Lambert et de Josephine Lebrun ; marié en secondes noces à Marcelline Richard ; déjà avancé en âge, partit pour les Etats-Unis, avec sa famille.

Depuis au-delà de quarante ans, la maison de Norbert Laforest est occupée par M. Joseph Gagné, aujourd'hui nonagénaire.

485. — François Salois dit Caya, natif du Chenal-du-Moine, tonnelier et fabricant de bardeaux. Il mourut le 31 janvier 1873, âgé de 73 ans. Son fils Antoine, chez qui il vivait, partit pour les Etats-Unis ; il avait épousé à S.-Aimé le 7 janvier 1862, Marie Robidoux, fille de Jean-Baptiste Robidoux et de Catherine Brousseau ; parti pour les Etats-Unis.

Dans la suite, y demeura Joseph (Petit) Caron, menuisier, qui avait épousé Julie Phaneuf, fille de Gédéon Phaneuf et de Marguerite Lacroix.

486. — Joseph Hengard-Lapalice.

C'était "chez nous."

L'emplacement de chez nous avait été concédé par le seigneur Massue, le 9 juillet 1836, à François Lepire, qui le vendait, le 24 avril 1837, à Louis Salvas pour la somme de 72 francs.

Le 17 avril 1845, mon père l'achetait de Louis Salvas pour 45 louis. Ces trois actes de vente furent passés devant le notaire Durocher.

La maison, qui occupait le coin ouest de l'emplacement, n'est plus là ; supplantée par la maison actuelle plus spacieuse, qui occupe le coin est, et traversant le carré, elle fut installée sur le lot 424, qu'elle occupe encore avec son pignon au chemin.

C'est ici que se passèrent mes jours d'enfance. Ce fut l'endroit où, sans souci de l'avenir, s'écoula le temps où l'on ne rêve que jeux et amusements. Ce furent les lieux où, le temps des classes fini, retentirent les ébats de la jeunesse en vacances.

Pendant ces jours, toute la maison avec ses dépendances était le théâtre de la récréation ; et chaque coin et recoin étaient mis à profit. Le nombre des demeurants du lieu était la plupart du temps grossi par les camarades voisins. Les mamans Gélinais et Girard étaient sans inquiétude quand toute la bande se récréait sous l'œil vigilant de la maman Lapalice. La nature et le nombre des annexes immobilières offraient un champ vaste et libre aux bruyants jeux de cache-cache, qu'on appelait jouer à la cachette, et cet autre qu'on appelait le "spy", genre du jeu d'espionnage, que je ne vois plus jouer de nos jours.

Beaux jours passés ! Je n'y vois plus aucun des camarades de ce temps. La plupart sont même disparus du monde ; et les quelques survivants de cette génération se sont dispersés pour fonder un foyer ailleurs.

Mais la maison de chez-nous n'était pas seulement témoin de récréations.

Au coin sud-est de l'emplacement s'élevait la boutique paternelle, dont l'activité était plus sérieuse et assurait le gagne-pain de la famille. En été, la boutique se désertait de ses ouvriers, qui se transportaient à l'endroit d'une église en construction. Par contre, la saison rigoureuse lui faisait reprendre son entrain.

On y travaillait ferme. Bien avant l'aurore, le travail commençait à la lueur de la chandelle de suif, et se terminait le soir à l'aide de la même lumière. L'apprenti déployait ses forces musculaires, en découpant à la main les pièces rudimentaires, et en amoncelant autour de lui sciures, rabotures et copeaux. La force mécanique et la machine de précision n'étaient pas encore arrivées au secours du travail manuel.

On y faisait de la menuiserie. L'ouvrier de ce temps devait tracer ses plans, dresser à la main et ajuster ses pièces avec méthode et précision, quand celui d'aujourd'hui n'a qu'à rassembler des morceaux, mécaniquement dressés à l'avance par la machine.

Les beaux arts y étaient cultivés. L'architecture et la sculpture sur bois y trouvaient leurs disciples. Suivant les plans d'un architecte de goût, qui visait plus haut qu'une ornementation quelconque, les ordres d'architecture classique étaient étudiés, commentés et observés. On visait plutôt au beau qu'au bon marché, et plutôt à la durée qu'à l'éclat passager.

Toutes les bouches prononçaient avec familiarité les mots et termes d'architecture.

Les différentes parties d'un autel, depuis le tombeau jusqu'au pinacle, se rangeaient dans leur ordre, en atteignant souvent le faite de la bâtisse.

Les pièces de sculpture, destinées à garnir la voûte du temple, ou à couronner le sommet d'une colonne, et les rinceaux d'une corniche continue, s'amoncelaient en pile régulière. Et dans un endroit, à l'abri des courants d'air, le doreur appliquait sur des délicates sculptures les feuilles légères d'un or éclatant.

Les sculptures, recouvertes de cet or d'importation française, subsistent encore dans nos anciennes églises, et dans un état bien conservé ; quand celles d'aujourd'hui, badigeonnées d'un métal moderne, se sont altérées au premier contact de la température.

Avec la disparition de mon père, est disparu l'art de l'architecture et de la sculpture ; et même jusqu'à la démolition de la boutique qui suivit de près.

La maison de "chez nous" a été vendue en 1927, et la famille Lapalice, comme bien d'autres anciennes, est disparue de S.-Aimé.

480. — Louis Girard, entrepreneur en construction.

C'est là que furent élevés, sœur S.-François-d'Assise, religieuse adoratrice du Précieux-Sang ; Jean-Baptiste, ancien zouave pontifical, qui opérait une boutique de sellerie ; le père Joseph, de la Congrégation de Sainte-Croix ; et les pères François-Xavier et Auguste, de la Compagnie de Jésus.

Jean-Baptiste hérita de la maison paternelle. De son mariage, le 9 août 1880, avec Emma Archambault, il eut de nombreux enfants, qui moururent presque tous en bas âge, ou dans leur jeunesse. Un seul a survécu dans la personne de Léonard, fonctionnaire civil.

La maison de Louis Girard, au coin nord-est de l'emplacement, est disparue.

479. — Veuve Olivier Durocher, née Victoire Bourgeois, native de S.-Antoine-sur-Richelieu.

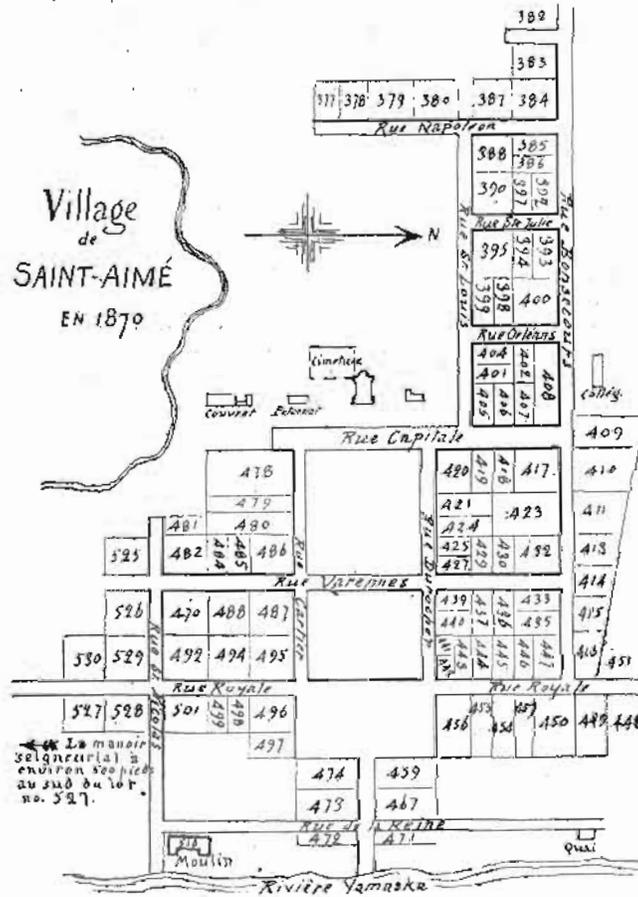
Elle comptait une nombreuse famille ; Georges, dont je ne me souviens guère ; Misael, marié en 1852 à Marguerite Bergeron, parti pour les Etats-Unis ; Flavien, époux de Mathilde Tremblay, décédé en 1892, âgé de 67 ans ; Eulalie et Philomène, célibataires ; Mathilde, épouse d'Azarie Girouard, cultivateur à S.-David ; Narcisse, aussi cultivateur à S.-David ; et Léas, deuxième épouse de Jean Paquette.

Ces deux emplacements, 479 et 480, avaient été primitivement concédés à Jean Paquette le 23 mai 1852, d'un seul lot. Le 17 juillet 1866, le lot 480 était vendu à Louis Girard, et l'autre acquis par Edouard Deguire, puis, par dame Olivier Durocher.

478. — Frs-Xavier Beuparlant, menuisier, fils de Joseph Beuparlant et de Julie Hubert ; avait épousé le 7 janvier 1862, Scolastique Benoît, fille d'Alexis Benoît et de Scolastique Forcier ; parti pour les Etats-Unis et décédé à Fall-River.

Il fut le père de Xavier Beuparlant, élevé par son grand oncle Joseph Forcier, cultivateur du bas de Thiersant, et de Hercule Beuparlant, professeur de français et de musique à Los Angeles, Californie.

L'emplacement no 478 avait été primitivement concédé au notaire Gédéon Durocher, le 11 novembre 1836 ; puis vendu à François Dubois ; puis à Bénoni Milette, puis vendu par ordre de la Cour, il fut acquis par Xavier Beuparlant.



Couvent de la Présentation de Marie. — Sous la direction de la rvdé Sœur S.-Alphonse, remplacée par rvdé sœur de l'Incarnation, assistées par rvdés sœurs S.-Anne, S.-Adélaïde, S.-Justine, de la Visitation, S.-Vincent, S.-Eusèbe,...

Avant d'explorer l'autre côté du village, visitons le bas de la côte.  
474 et 473. — Louis Chevalier, tanneur.

C'est ici que naquirent M. Joseph Poirier, qui exploita la carrosserie après son père ; Sœur Marie-Ste-Elise, de la Présentation de Marie ; Frère Blaise, des Frères de la Charité ; Jean-Baptiste, banquier, et Eugène, notaire à Montréal.

Un représentant de la troisième génération de la famille Poirier continue encore l'industrie de la carrosserie, dans la boutique de Rémi Ledoux.

496. — Veuve Antoine Laplante dit Besson, née Marie-Louise Grenon. Elle survécut à son troisième mari, Norbert St-Martin, ancien cultivateur de S.-Marcel, et mourut le 25 mars 1899, âgée de 76 ans. Vivait sous le même toit, Narcisse Guilbert, son gendre, parti pour les États-Unis.

497. — Maison de brique, que le seigneur Gaspard Massue fit bâtir pour sa belle-mère, dame Paul-Eustache Lussier, née Julie Gauthier-St-Germain. On disait que cette personne était d'une âpre économie. Elle décéda le 3 mars 1870, âgée de 73 ans.

Un ancien livre de comptes du seigneur atteste que la dame Lussier lui devait la somme de 365 louis ; et au bas du compte, M. Massue a écrit cette remarque : " Dame Paul Lussier est décédée, dame Massue est son héritière, de sorte que ces comptes se trouvent tout balancés. Depuis qu'elle est veuve, elle demeure à S.-Aimé ; je lui ai fourni au-delà 150 louis par année. "

Je ne me souviens pas d'Ovide Paradis, constructeur du premier orgue de l'église, et ajusteur des machineries du moulin seigneurial ; mais, j'ai connaissance que son épouse, peut-être veuve alors, habita quelque temps cette même maison.

Dans la suite, un monsieur L'Hérault, instituteur d'Yamaska, subventionné par le seigneur, y donna des leçons d'étude classique à quelques jeunes garçons, lesquels étaient Jos.-A. Massue, Josephat Durocher, Joseph Gélinas et Auguste Girard. Ce dernier seul profita des leçons du vieil instituteur. Monsieur L'Hérault portait continuellement des gants, qui cachaient des dartres dont ses mains étaient couvertes.

Le docteur Pierre Bergeron, arrivant à S.-Aimé pour s'y installer, occupa aussi, quelques années avec sa mère, cette même maison.

Acquise par Paul Poirier, la vieille maison de brique a été remplacée par une superbe résidence, occupée par la famille du propriétaire.

Paul Poirier y est décédé le 11 mai 1925, âgé de 72 ans.

495. — Joseph Bazinet, marchand ambulancier. Le 15 février 1873, un de ses enfants mourait accidentellement, par suite de brûlures. La maison faillit être incendiée.

Bazinet fut remplacé par Damien Chartier, carrossier. Ce dernier est né à S.-Antoine, du mariage d'Alexandre Chartier et de Marguerite Gervais. Il avait marié, aussi à S.-Antoine, Zéo St-Jacques, fille de Jacques St-Jacques et de Joseph Duhamel.

Damien Chartier est mort en 1909, âgé de 79 ans.

Pendant quelque temps, la partie-est de la maison fut simultanément occupée par Pierre Benoit, marchand de guénilles. Je me rappelle encore de " Carillon ". Ce nom était celui de son cheval, une vieille rosse sous poil noir, à nez blanc, qui pensonnait nuit et jour sur le carré du village, sans être troublée par les autorités de la voirie.

Un jour, Benoit, revenant d'une course dans les campagnes environnantes, apporta des bêtes, vulgairement appelées " coquerelles ", avec ses marchandises. Ces animaux, fiers des habitations, étaient inconnus à S.-Aimé, et je crois bien, le sont encore. Par leur propagation alarmante, elles envahirent les deux habitations, de la famille Benoit et de la famille Chartier. Elles furent un véritable désastre pour cette dernière, vu la propriété avec laquelle madame

Chartier tenait sa maison. Le moyen, conseillé de s'en débarrasser avec efficacité, fut de laisser temporairement la maison et de l'ouvrir aux quatre vents ; ce qui fut fait. Comme on était sur le haut de l'hiver, ce moyen employé fut des plus sanitaires.

Pierre Benoît partit pour les Etats-Unis.

La nombreuse famille de Damien Chartier est disparue de la paroisse : Augustine, épouse de Félix Paul-Hus, décédée ; de ce mariage naquit Germain Paul-Hus, boulanger ; Virginie et Séraphine, décédées avant l'âge mûr ; Horace, médecin, décédé à Montréal ; Arthur, religieux de Sainte-Croix ; Laudiorne, héritier du métier paternel, parti pour Berthier ; J.-B.-Aldège, tailleur, établi à Sorel, et Eugène, religieux cistercien.

L'emplacement No 495 avait été concédé en 1836 à Jean-Bte. Chagnon, pour devenir plus tard la propriété d'Augustin Rivard-Dufresne. C'est ici que naquit en 1843, l'abbé Esdras Rivard-Dufresne, premier prêtre né à S.-Aimé. Le 26 mai 1851, Odilon R.-Dufresne devenait donataire de la propriété, et la vendait le 31 août 1854 à Firmin Benoît. En 1874, Paul Poirier en faisait l'acquisition ; puis après quelque mois seulement, faisait un échange avec Damien Chartier.

494. — Isidore Bousquet, forgeron. Né à S.-Denis sur Richelieu, du mariage d'Amable Bousquet et de Marguerite Saintonge, il avait épousé, dans sa paroisse natale, le 13 février 1855, Marie-Rose Quémeneur-Laflamme, fille de J.-B. Quémeneur-Laflamme et d'Anne Vigeant.

Son ancêtre, Jean Bousquet, maître-armurier, natif de Tornin dans l'Ageinois, France, était venu s'établir à Montréal, quelques vingt-cinq ans après la fondation de cette ville. Il y épousa, le 11 mai 1672, Catherine Fourrier, native de la paroisse de S.-Sulpice à Paris ; et à cette date, il occupait le coin nord-est de la rue Notre-Dame et de la Place d'Armes, endroit de l'ancien magasin de Granger Frères libraires.

En 1676, de concert avec René Fézeret et autres armuriers, il avait organisé la Société de Saint-Eloi.

En 1680, il vendait son emplacement de Montréal pour s'établir à la Pointe-aux-Trembles.

Ses fils, traversant le fleuve, vinrent s'établir à Varennes, et de là plus tard, à S.-Denis et à S.-Antoine, et y fondèrent de nombreux foyers, dont les descendants peuplent aujourd'hui les bords de la rivière Richelieu et des alentours.

Isidore Bousquet mit en honneur le métier de son ancêtre, et sans être robuste de constitution, confectionna la forge de la carrosserie, pendant toute une longue vie. Il mourut en 1913, âgé de 86 ans. Dame Bousquet survécut jusqu'en 1922 ; elle avait été la première institutrice de la paroisse.

Ils eurent pour enfants : dame Aimé Bibeau, Jean-Baptiste, avocat à S.-Hyacinthe, et un autre fils, mort jeune.

492. — Gédéon Phaneuf, charretier ; venait de Verchères ; mourut âgé de 82 ans, en 1889.

De son mariage avec Marguerite Lacroix, je ne connus que trois filles, qui furent les épouses d'Antoine Cartier, de Xavier Gagné et de Joseph (Petit) Caron.

Gédéon Phaneuf, et les Phaneuf de S.-Aimé et de tout le pays descendent de Mathias Farneth, jeune captif anglais, né à Grotten, Nouvelle-Angleterre, du mariage de Mathias Farneth tisserand et de Sara Nutting. En 1704, les sauvages Abénaquis le faisaient prisonnier, l'amenaient à Montréal, et le confiaient à la mission de Lorette. Le dimanche, 10 janvier 1706, le jeune Mathias Farneth était baptisé avec grande solennité dans l'église de Notre-Dame de Mont-

réal, ayant pour parrain le gouverneur Claude de Ramezay, et pour marraine la baronne de Longueuil.

Le nom de Farneth fut plus tard changé en Phaneuf.

487. — Pierre Gélinas, notaire. Le notaire Gélinas était déjà venu s'établir dans la paroisse commençante de S.-Judes, où il avait rempli simultanément les fonctions de notaire, maître d'école, chantre de la paroisse,...

Vers 1848, il arriva à S.-Aimé et s'établit sur le lot, occupé de nos jours par M. F.-L. Normand. C'était un endroit peu enviable, à cause d'un marais, où les grenouilles s'en donnaient à cœur-joie pendant tout l'été. Et le nouveau concessionnaire, dans un but d'assainissement, dut y faire charroyer plusieurs centaines de voyages de terre.

"Le sieur Pierre Gélinas était déjà notaire et marié, quand il vint s'implanter à S.-Aimé, à côté du notaire Gédéon Durocher. Le 15 décembre, 1851, il prit à rente foncière le coin oriental de la rue Varennes et de la rue Cartier, par acte passé devant le notaire F.-X. Rivard. Ce dernier avait exercé la profession de notaire à S.-Aimé durant quelques années, mais il semble avoir déguerpi après l'arrivée du notaire Gélinas.

Pierre Gélinas était né à Yamachiche le 14 août 1818, du mariage de Joseph Gélinas et de Marie-Anne Bellemare, le troisième d'une famille de dix-sept enfants, dont douze survécurent. Plus d'un se distingua dans les carrières ecclésiastique et civile, et qu'il nous suffise de mentionner monsieur Isaac Gélinas, professeur et supérieur du collège de Nicolet, vicaire-général et prélat romain; Raphaël, prêtre de la Compagnie de Jésus; Evariste, célèbre écrivain, rédacteur de la "Minerve", connu sous le nom de plume "Carl Tom".

"Pierre Gélinas épousa le 28 avril 1840 Aurélie Désilets, fille de Pierre Désilets et d'Elisabeth Lefebvre, et cette union ne fut pas sans fruits. Citons Benjamin-Pierre qui eut la bravoure et le noble dévouement de s'enrôler dans le deuxième détachement des zouaves pontificaux, en même temps que son co-paroissien Jean-Baptiste Durocher, tous deux donnant l'exemple à Jean-Baptiste Girard et Aristide Lavallée, qui firent partie du quatrième détachement, puis à Ovide-P. Levasseur de S.-Marcel qui devait partir avec le septième détachement. Ces deux fils de notaire avaient donc du sang de brave dans les veines, et puis dans le cœur de l'amour pour le Pape et pour l'Eglise de Jésus-Christ. Je m'incline devant ces chevaliers, que j'aurais suivis, si je n'eusse été trop jeune dans le temps.

Le notaire Pierre Gélinas eut des relations quasi quotidiennes avec le sieur Gaspard-Aimé Massue, seigneur du lieu, se faisant son mentor, lui donnant maints bons conseils, le dirigeant, par exemple dans le choix de ses livres de lecture et revues périodiques.

Parmi les nombreux actes rédigés par le notaire Gélinas, à la demande du sieur Massue, eûtons l'acte de donation d'un terrain de 125 par 194 pieds pour le couvent, en date du 6 juin 1853, et ajoutons que c'était le 729<sup>ème</sup> numéro de son répertoire. Nous avons été témoin de la haute estime en laquelle Messire Godard tenait le seigneur Massue et le notaire Gélinas. Ce dernier n'avait pas la richesse du seigneur, mais il avait l'apparence et les sentiments d'un noble.

Il fut inhumé dans la ligne sud-est de l'agrandissement du vieux cimetière paroissial de S.-Aimé, le 5 avril 1911, à l'âge patriarcal de 93 ans. C'est le fils de son voisin immédiat, l'abbé E.-A. Rivard, qui présida à ses funérailles.

Dès 1858, le notaire Gélinas était maître-de-poste à S.-Aimé. Il remplissait encore ces fonctions en 1897. Nous pouvons en conclure que c'était un honnête homme, absolument digne de confiance." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Pierre Gélinas fut député de son comté. On ne peut passer sous silence ce qu'écrivait de lui A. Achintre, auteur d'une esquisse biographique des membres

du parlement de Québec de 1867 à 1868. Pierre Gélinas fut le père du bill qui unit le rang de S.-Julie à la paroisse de S.-Marcel, et de celui qui incorpora la société Saint-Joseph de Sorel.

M. PIERRE GELINAS, Député de Richelieu.

“ Une nature originale entre toutes. Le vulgaire en regardant ce corps frêle et mince, enveloppé dans sa redingote noire, cette tête grise, ce visage maigre dont les traits accusent une certaine fatigue, ne verra en lui que le notaire député ; mais des yeux exercés devineront, à l'éclat sombre du regard, à la dignité naturelle de l'attitude et à la mise, un homme au-dessus du niveau commun.

M. Gélinas est en effet une intelligence et un caractère. Il doit le développement de la première à de fortes études ; le second à l'éducation de famille, à l'emploi de sa vie.

M. Gélinas est né à Yamachiche, comté de S.-Maurice, d'une des familles les plus respectables et les mieux considérées du pays. Parler ou agir comme les Gélinas, c'était échapper à la critique, donner les meilleurs gages d'honnêteté et de bonne foi. Douze garçons, comme les chefs des douze tribus, sont sortis de cette famille. Trois d'entre eux ont embrassé l'état ecclésiastique ; l'un est Père Jésuite à Fordham, Etats-Unis, l'autre, actuellement préfet des études au collège de Nicolet, et le troisième mourut il y a quelques années, occupait la chaire de philosophie de la même institution. Elevé au collège de Nicolet, le député de Richelieu se fit remarquer dans ses classes par deux qualités rarement réunies, la richesse de l'imagination et la solidité du raisonnement. Ses cours achevés, le jeune élève entra dans une étude de notaire à S.-Judes, comté de S.-Hyacinthe et, en 1849, après examen, il recevait le pouvoir de libeller des contrats et de dresser des testaments.

Etabli notaire à S.-Aimé, M. Gélinas, comme bien on pense, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la science du droit et des formules. C'est un notaire accompli. Mais la particularité de cette intelligence, dont les brillantes facultés pouvaient lui ouvrir les plus hautes carrières, c'est l'amour qu'il a conservé pour les sujets élevés de la philosophie et de l'histoire, au milieu du positivisme des pratiques de son état. Vivant à l'écart, aimant la solitude, il se complait à l'étude de philosophes tels que Donoso Cortès, Balmès, A. Nicolas, et de l'histoire de Rohrbacher. Aussi son esprit se meut-il dans les sphères de la spéculation et les nuées de la psychologie comme dans son milieu naturel. Persuadé qu'un homme doit ses services à son pays, M. Gélinas quitta ses études favorites et le calme de sa retraite pour l'arène agitée de la politique.

En 1867, il se présentait pour les Communes contre feu M. McCarthy, et échouait dans cette tentative. A la mort de M. Beaudreau, il brigua de nouveau les suffrages pour la chambre locale, et battait en deux rencontres le plus renommé des capitaines, M. Labelle, commandant du Québec.

Le député de Richelieu n'ayant paru qu'à la dernière session n'a pu donner sa note ; l'occasion a manqué. Le prochain parlement mettra certainement en lumière un homme de son mérite.

Le député de Richelieu est le frère de M. Gélinas, négociant connu de Montréal, et du spirituel chroniqueur qui signe Carl Tom dans la Minerve.”

Le greffe du notaire Gélinas, déposé à Sorel, compte dix mille et quelques actes.

Le 6 juin 1846, il avait pris possession de quatre lots, depuis la cime de la côte jusqu'à la rue de la Reine. Il mourut le 9 avril 1872, âgé de 64 ans. Son épouse Rosalie Houde l'avait précédé.

Le fils Fortunat Chevalier succéda à son père dans la même industrie ; avait épousé en 1871, Elise Lavallée, fille d'Alexandre Lavallée et de Dorotheé Labbé ; et mourut le 9 février 1880.

Thomas Pelletier, rentier, avait sa chambre dans le haut de la maison de Louis Chevalier. Vieillard à l'air respectable et à la mise toujours propre, le père Pelletier vivait maigrement d'une rente insuffisante. Il avait autrefois cultivé avec succès une terre située de l'autre côté de la rivière, sur les confins de la paroisse de S.-David. Son fils, donataire et redevable de la rente, avait dilapidé le bien paternel, et les économies du vieux rentier devenaient parfois trop restreintes pour payer les articles de luxe, tel que le rhum, pour ne mentionner que cet article. Le père Pelletier ne faisait pas d'abus d'aucune chose, mais n'aimait pas à être sec, à la réception d'un ami. Quand le portefeuille était vide, ainsi que le cruchon, il usait d'un stratagème ingénieux. Sous prétexte d'aller visiter des parents éloignés, il partait à la sourdine pour des lieux assez éloignés de la paroisse, et demandait l'aumône. Ses manières affables et polies lui valaient une collecte abondante de gros sous ; et une quête de quelques semaines lui assurait une pleine subsistance pour l'année.

A Fortunat Chevalier, succéda Raphaël Delorme, auquel succéda son gendre Noé Sylvestre. Aujourd'hui, la même tannerie est continuée par M. Delphis Sylvestre.

472. — Alphonse Labatte, cordonnier. Avait demeuré primitivement au no 406 ; fit plusieurs voyages aux Etats-Unis ; épousa Théotiste Goulet, laquelle excellait dans l'art de la fermentation de la bière d'épinette. Alphonse Labatte mourut en juin 1884, à l'âge de 63 ans.

La rue de "La Reine", qui longe le littoral de la rivière, n'existe plus. La partie sud, de la côte au moulin, fut ouverte à la circulation durant les années que le moulin fut en opération. La partie nord, vers le quai, ne fut jamais ouverte. Un chemin improvisé, entre le lot 429 et le bord de l'eau, servait de sentier pour se rendre au quai.

Le quai. — A environ deux arpents en arrière de l'emplacement de Hubert Lefils, dans une échancrure de la grève, s'élevaient le hangar et le quai de la compagnie de navigation "Richelieu et Ontario". C'est là que, deux fois la semaine, le dimanche matin et le mardi après-midi, quelquefois le jeudi, venait accoster le bateau sous le commandement du capitaine Régis Latraverse. Il arrivait parfois, pendant les saisons de grande sécheresse, que le niveau de l'eau empêchait le vapeur de remonter la rivière, plus haut que la traverse de S.-David. Nos marchands éprouvaient alors l'inconvénient d'y aller quérir leurs marchandises, consignées vainement pour S.-Aimé. Michel Lavallée, puis Hilaire Drolet, furent les agents représentant la compagnie Richelieu à S.-Aimé.

471. — Hubert Lefils dit Laplante, traversier. Il était fils de Pierre Laplante et de Josephite Crevier, de S.-François, et avait épousé, le 24 avril 1849, Julie Mathieu, fille de Michel Mathieu et de Judith Benoit. Hubert Laplante fut traversier pendant près d'un demi-siècle.

Le voyageur, dont les affaires l'obligeaient de passer la rivière, à toute heure du jour ou de la nuit, aux jours de tempête, au temps de la crue des eaux, à la prise ou à la débâcle des glaces, trouva toujours le père Hubert à son poste, jovial et de bonne humeur, et toujours prêt à lutter contre les intempéries des saisons.

D'un esprit fin et toujours présent, il fut poète à ses heures. Quoique illettré, il trouvait dans ses rimes, parfois piquantes et toujours taquines, un habit complet à tel député ou candidat électoral.

Il mourut en octobre 1907, à l'âge respectable de 92 ans.

De tous ses enfants, un seul, dans la personne de Louis, demeure à S.-Aimé. 467. — Michel Caron, navigateur.

Le 4 août 1872, le coroner tenait une enquête sur le corps de sa fille Léontine, âgée de cinq ans, noyée accidentellement. Michel Caron était le gendre de Michel Martimbault, dont il avait épousé la fille Philomène; parti depuis longtemps pour les États-Unis.

Antoine Laplante dit Besson avait autrefois occupé une partie de cet emplacement, que la manufacture Godbout occupe en entier. C'est dans ce même immeuble que les deux frères Elzéar et Alfred Brassard opérèrent leur boutique de carrosserie.

456. — Gédéon Durocher, notaire.

Il naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu le 16 janvier 1808, du mariage de Louis Durocher et de Josephine Bourgeois. En 1823, son nom est sur la liste des élèves du séminaire de S.-Hyacinthe.

Admis à la pratique le 17 septembre 1835, et après avoir passé quelques actes dans sa paroisse natale, il vint s'établir à S.-Ours le 2 novembre suivant. Passant l'hiver à ce dernier endroit, il le quitta le 13 avril 1836 pour venir s'établir dans la nouvelle paroisse de S.-Aimé.

Le 3 septembre, 1843, le notaire Durocher y épousait Adélaïde Archambault, native aussi de S.-Antoine, et fille d'Antoine Archambault et de Florence Lagüe.

Le notaire Durocher, en sa qualité de capitaine de milice et de légiste, remplissait la charge de coroner dans les cas de mort violente.

Il vendit sa propriété pour habiter le no 405, aujourd'hui résidence du notaire Léveillé et quitta S.-Aimé vers 1875, pour résider à Coaticook, où il décéda.

Le notaire Durocher était concessionnaire de cet emplacement dès le 11 novembre 1836, soit 100 pieds par environ 200, de la rue Royale vers la rivière. Raphaël Bourgeois, aussi natif de S.-Antoine, l'acquit le 16 août 1871, puis André Lamoureux le 2 juillet 1874.

André Lamoureux avait d'abord été forgeron à la manufacture Godbout, avant de s'établir à son compte au no 456. Il y exerça son métier jusqu'à sa mort, et décéda le 12 mai 1912, âgé de 65 ans.

Il avait épousé Henriette Lanoie.

Un des fils d'André Lamoureux, héritier de la maison paternelle, a aussi succédé à son père dans le métier de l'enclume.

455. — Moïse Berthiaume, maître-sculpteur et constructeur d'églises; concessionnaire le 16 janvier 1846. Il en est question au chapitre de construction d'églises.

454. — Veuve Benjamin Fagnan, née Angélique Mondor. Benjamin Fagnan, capitaine de milice, avait tenu autrefois une auberge de tempérance. La dame Fagnan mourut le 25 février 1879, âgée de 86 ans, et fut inhumée dans le caveau de l'église.

Benjamin Fagnan avait reçu son titre de concession le 4 avril 1849. Il était décédé en 1855, âgé de 74 ans.

Pendant quelques années, vers 1880, l'immeuble fut occupé par Jean-Baptiste Parent, sellier; il était pied-bot.

Le docteur Pantaléon Cadieux, qui pratiqua sa profession ici pendant quelques années, fit l'acquisition de cette propriété le 21 mai 1851, et semble l'avoir retrocédée à Benjamin Fagnan, quand le docteur quitta la paroisse.

Le docteur Cadieux avait obtenu sa licence d'exercer la médecine le 3 novembre 1846, devant le "Quebec Medical Board".

La maison fut plus tard occupée pendant quelques années par le notaire Hector-Lucien Cardin, aujourd'hui fixé à Magog.

Elle est aujourd'hui la propriété du notaire J.-A. Schmid.

Le notaire Schmid est né à S.-Michel d'Yamaska du mariage de Delphis Schmid cultivateur et d'Elisabeth Deguire-Desrosiers; fit ses études classiques au collège de Nicolet, et ses études universitaires à Montréal; a été admis à la pratique en 1913.

Le 6 juin 1914, dans l'église de S.-Jean-Baptiste de Montréal, le notaire Schmid a épousé Dolorès Nadeau, fille d'Ephrem Nadeau et de Julienne Godbout.

457. — Auguste Lacroix, boulanger et maître de pension. Il mourut avant que je l'eusse connu. Sa veuve, née Caroline Therrien, continua d'y tenir un hôtel de tempérance, pendant que son fils Jean-Baptiste continua la boulangerie.

Irénée Vigeant, un survivant de l'époque, fils de Pierre, et neveu d'Auguste Lacroix, continue de tenir le même hôtel. Irénée Vigeant a épousé le 14 août 1879, Rose-Anna Laplante, fille d'Antoine Laplante et de Marie-Louise Grenon. Il est le dernier représentant d'une ancienne et nombreuse famille du village, dont le nom disparaîtra comme bien d'autres, vu que M. Vigeant n'a pas de garçons.

450. — Hercule Bibaud, cordonnier.

Il avait épousé le 21 septembre 1863, Rose-de-Lima Giard, fille de François Giard et de Louise Gaudet. Je le connus à sa résidence antérieure, no 397. Il décéda le 8 juillet 1889.

Le fils Aimé Bibaud a continué honorablement la tradition paternelle. Cette maison a dignement mis en pratique le commandement de Dieu :

Tes père et mère honoreras

Afin de vivre longuement.

Hercule Bibaud avait avec lui sa vieille mère, veuve de François Bibaud, née Geneviève Plante, native de S.-Barthélemi, Madame Frs Bibaud avait élevé quatorze garçons, qui à leur tour fondèrent des foyers.

En mourant, Hercule Bibaud confiait son épouse et sa mère à son fils aîné Aimé; et ce dernier entoura de sa piété filiale jusqu'à leur mort, et sa mère et son aïeule. La dame François Bibaud est décédée en 1893, âgée de 95 ans, et dame Hercule est décédée octogénaire en 1923.

M. Aimé Bibaud et son épouse, née Marie-Rose Bousquet, mariés le 7 juin 1898, firent preuve encore davantage de leur piété filiale. Dame Isidore Bousquet, devenue veuve en 1913, se retira chez sa fille, et y coula paisiblement le reste de ses jours, jusqu'en 1922.

Il est malheureux que les deux fils de Hercule Bibaud, Aimé et Joseph, n'aient pas de postérité qui continue cette respectable lignée.

449. — Joseph Grenier, navigateur. De son mariage avec Julie Nolin naquirent entre autres : Joséphine, épouse d'Alexis Milotte, menuisier; Octavie, épouse d'Eugène Létourneau, ancien lieutenant de police de Montréal; Emma, épouse d'Alexandre Lacroix, navigateur, et Jacques Grenier, comptable de Montréal.

Quelques années après, vers 1880, cette maison, occupée par M. Amédée Carreau, fut incendiée en plein hiver.

448. — Benjamin Lebrun, cultivateur.

Il occupait le domaine ancestral. Ce lot de 3 arpents, no 34, avait été primitivement concédé, le 11 novembre 1774, à Jules Fontaine. Ce dernier ne semble pas avoir fait des défrichements, puisque, le 25 janvier 1792 (notaire Robin), le même lot était concédé de nouveau, par l'entremise de Luc Schmid, agent, à Amable Lebrun.

Sans pouvoir contrôler la généalogie de la famille Lebrun, les registres de la paroisse mentionnent qu'un Bonaventure Lebrun, veuf de Geneviève Forest, décéda le 22 mars 1865, âgé de 98 ans ; et qu'un autre Bonaventure Lebrun, veuf de Marie Bédard, décéda le 22 janvier 1867, âgé de 87 ans. Ce dernier Bonaventure fut le père de Benjamin Lebrun, qui épousa à S.-Aimé le 10 août 1847, Julie-Eléonore Pepin, fille d'Etienne Pepin, huissier, et de Luce Hébert.

Benjamin Lebrun mourut en 1904, âgé de 82 ans.

La terre, ces années dernières, vient de passer entre des mains étrangères à la famille Lebrun.

Docteur Sylvestre Cartier. — Le village proprement dit finissait avec Joseph Grenier. Benjamin Lebrun, Sylvestre Cartier et J.-B. Laplante en étaient si près que je ne puis les omettre.

La maison de brique, qui existe encore, éloignée de la rue Royale, derrière d'autres maisons plus récentes, et sur le passage qui mène au moulin Ledoux, était la résidence du docteur Cartier. Cette maison occupe la terre no 33, concédée à Joseph Gormand, par le seigneur Barrow le 11 décembre 1783 (Notaire Sanguinet, Montréal).

Le docteur Cartier naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu le 31 décembre 1804, du mariage de Jacques Cartier, lieutenant-colonel de milice, et de Marguerite Paradis, et était frère de sir Georges-Etienne Cartier. Il arriva à S.-Aimé pour s'y fixer comme médecin en 1837 (Arch. seign.). Le seigneur Massue baptisa la rue Cartier d'après son nom. Le 20 février 1855, Sylvestre Cartier épousait en premières noces Louise Delisle, fille du capitaine Jacques Delisle et de Louise Marois ; et épousait en secondes noces (j'ignore le lieu et la date) Marie-Libère Gosselin, veuve de Joseph Roy. Quand je le connus, il était déjà âgé et s'occupait peu de visiter les malades et d'exploiter sa ferme ; mais il occupait quelque peu ses loisirs à tenir le bureau de poste, qui n'avait pas alors l'importance d'aujourd'hui. Les malles de Sa Majesté étaient transportées en voiture de S.-Aimé à S.-Hyacinthe tous les jours, et de S.-Aimé à Yamaska, trois fois par semaine. J'eus connaissance aussi que pendant quelque temps, il y eut un postillon de S.-Marcel, trois fois par semaine aussi.

On n'était pas tenu dans le temps d'affranchir une lettre avant son départ ; laissant l'obligation de faire payer les trois sous par la personne à laquelle on écrivait : ce qui n'était pas toujours agréable pour le destinataire. Le dimanche, après la messe, le maître de poste montait sur le hustings et faisait la criée et la distribution des lettres arrivées durant la semaine (le paquet n'était pas toujours encombrant), et réclamait la plupart du temps les frais de port.

Madame Cartier mourut le 25 octobre 1886 et son époux deux jours après. Les deux corps furent portés ensemble à l'église le 29 suivant, et monsieur Godard chantait un service funèbre pour ce couple uni dans la mort, comme dans la vie.

Tous deux furent inhumés dans la crypte de l'église.

“Le docteur Cartier ne laissa point de postérité. Tout de même, j'ai voulu le faire revivre ; car je ne sache point qu'il ait terni ou avili le noble nom de

Cartier. Il était un patriote aimant l'étoffe du pays. Devant Dieu, était-il inférieur à son frère sir Georges-Etienne, plus grand devant les hommes ?" (Abbé St-Pierre).

En avant de la maison du docteur Cartier, et sur le bord du chemin, s'élevait une petite maison de brique, démolie depuis longtemps, résidence du fermier ou de l'engagé du docteur. J'eus connaissance qu'elle fut temporairement habitée par Charles Roy, beau-fils du docteur, avant qu'il partit pour S.-Marcel. Charles Roy avait épousé Ludvine Lebrun, fille de Benjamin Lebrun et de Julie Pepin.

---

Jean-Baptiste Lefils dit Badayac-Laplante. — Sur la terre voisine du docteur Cartier, côté d'en bas, au haut de la côte, s'élevait la maison de J.-B. Laplante, fils de J.-B. et de Rose Danis. Il avait épousé, le 26 janvier 1847, Adélaïde Lebrun, fille de Michel Lebrun et de Marguerite Parenteau ; et mourut subitement le 7 juillet 1879, à l'âge de 60 ans.

Il était un homme probe, chrétien convaincu, citoyen exemplaire. Je me rappelle des circonstances de son décès ; pendant mes premières vacances de collège, quand monsieur Marchessault recommanda l'âme du défunt, aux prières des paroissiens. Rappelant que le défunt était prêt, et qu'il le fut toujours, à paraître devant Dieu, le vénérable pasteur le cita comme un exemple, afin que tous puissent dire à Celui qui viendra nous surprendre comme un voleur : je suis prêt, Seigneur.

M. Delphis Laplante exploite encore aujourd'hui, et avec succès, le domaine ancestral. Cette terre avait été primitivement concédée aussi à Joseph Gormand par le seigneur Barrow, le 3 octobre 1794 (Not. Robin).

451. — Régis Salois, navigateur. Je le connus quand il était trop âgé pour naviguer, mais encore assez vigoureux pour chanter au chœur. Parti depuis longtemps pour les États-Unis avec sa famille

447. — Jean-Baptiste Lizotte, boulanger

Il avait épousé Euphémie Boucher, déjà veuve de Théophile Létourneau, et native de S.-Roch-des-Aulnais. Dame Lizotte était une grande vieille, respectable, qui parlait du nez. Elle mourut le 25 janvier 1878, âgée de 74 ans, et fut inhumée dans le caveau de l'église.

Vivait sous le même toit sa fille Artémise Létourneau, qui avait marié, à S.-Aimé en 1853, François-Navier Laforce, ancien marchand, natif de S.-Denis et fils de F.-X. Laforce et de Josephite Côté. La dame Laforce était déjà veuve quand je la connus. Elle était la mère de M. Eugène Laforce, qui, après plusieurs années d'absence, est venu couler ses vieux jours dans notre village ; d'Artémise, qui épousa Anastase Mercier ; d'Edouard, étudiant en médecine, décédé en 1881, âgé de 18 ans ; et de Domptail, médecin décédé à New-York.

Dame Laforce mourut en 1896 à Farnhumsville, âgée de 65 ans, et a été sépulturée à S.-Aimé. J.-B. Lizotte, vers cette même date, est aussi mort au même endroit et sépulturé à S.-Aimé.

446. — Jean Boissel, menuisier. Il avait épousé en premières noces Hélène Crépeau ; et en deuxièmes noces, Marie-Anne Danis, fille de Narcisse Danis et de Marie Richard ; parti pour les États-Unis.

A côté de la maison de Jean Boissel, un peu retirée du chemin, s'élevait la boutique de Médéric Vigeant, forgeron-carrossier.

Médéric Vigeant, fils de Pierre, avait épousé le 28 février 1870, Luce Labatte, fille d'Alphonse Labatte et de Théotiste Goulet.

445. — Pierre Vigeant, marchand.

Il était né en 1808 à St-Denis-sur-Richelieu, du mariage de Florentin Vigeant et de Rosalie Gaudet. Assez jeune encore, il quitta la paroisse natale pour Montréal, où il s'établit comme aubergiste sur la Place Jacques-Cartier ; et c'est à Montréal que, le 11 juillet 1836, il épousait Julie Terrien, fille de Thomas Terrien et de Julie Proulx.

En 1837, Pierre Vigeant à Montréal prit une part active à tous mouvements qui marquèrent le début de l'insurrection. Sa maison fut plus d'une fois le théâtre de conflits souvent suivis de violence. L'association des "Fils de la Liberté", fondée vers le mois de juin de cette année, soutenait et encourageait la cause des patriotes, et comptait comme ennemis acharnés les membres du "Doric Club", la plupart d'origine anglaise et écossaise, lesquels soutenaient la cause des bureaucrates. Une antipathie prononcée régnait de part et d'autre. Quelque tumulte avait-il lieu parfois, qu'on appréhendait un conflit encore plus désastreux ; et chacun se préparait à toute éventualité.

Pierre Vigeant était un membre actif et ardent des "Fils de la Liberté", et sa maison servait d'arsenal de réserve aux patriotes.

Un jour, peut-être le lundi 6 novembre (M. Irénée Vigeant, fils de Pierre, n'a pu me préciser la date), dans une grande bagarre entre les antagonistes, ceux-ci, ayant épuisé leurs provisions de cailloux, décidèrent de recourir à d'autres armes que des bâtons, qu'ils jugèrent insuffisants. Un certain nombre de patriotes coururent chez Pierre Vigeant y chercher des fusils. Douze de ceux-ci, tout chargés et prêts à être amorcés, étaient rangés sur la table de la salle à dîner, et attendaient la première escarmouche. Mais la jeune épouse de Pierre Vigeant, au courant de l'émeute, voulut éviter, ou du moins diminuer l'effusion de sang. Juste avant l'arrivée des patriotes, elle avait jeté les douze fusils dans le puits.

Après l'apaisement de la bagarre, Vigeant, craignant d'être arrêté, se réfugia d'abord chez son beau-père Thomas Terrien, résidant rue des Commissaires, et de là s'enfuit à Yamaska, chez son frère Toussaint.

Après un séjour de trois années à Yamaska, Pierre Vigeant vint, en 1840, s'établir à S-Aimé comme marchand, où le succès des affaires financières, l'engagea de tenir un comptoir presque toute sa vie, et le favorisa d'un négoce toujours assez florissant, sans opulence.

Sa probité, qui ne se démentit jamais, en fit un de nos citoyens les plus respectables.

Pierre Vigeant est décédé le premier août 1882, âgé de 74 ans, et a été inhumé dans la crypte de l'église.

445. — David Duval, père et fils, bouchers ; partis pour les États-Unis. David Duval fils était amateur de chevaux. Son harras était renommé par ses spécimens de piste et de trait.

Edmond Cartier remplaça Duval, et tint un magasin général pendant quelques années ; puis quitta pour Montréal.

L'emplacement est de nos jours occupé par M. Prosper Lanoie, marchand.

M. Lanoie est né à S-Hugues de Bagot le 9 janvier 1853, du mariage de Louis Lanoie et de Marie-Claire Lanoie. Il débuta dans le commerce général, au coin de la route du quatrième rang de S-Marcel, en 1882.

Le 21 novembre 1887, M. Lanoie arrivait à S-Aimé et ouvrait un comptoir dans l'ancien magasin de Pierre Vigeant et d'Edmond Cartier.

Le succès favorisa le commerce de M. Lanoie. Depuis plusieurs années, la vieille construction, devenue trop étroite, ne répondait plus aux besoins toujours croissants du comptoir. En 1904, M. Lanoie construisait la vaste maison ac-

tuelle, dont toute la partie inférieure est utilisée en magasin, et la partie supérieure occupée comme résidence.

M. Lanoie épousa à S.-Marcel le 8 février 1875, M.-Adéline Desrosiers, fille de François Desrosiers et d'Amélie Bourgeois. Une nombreuse et digne famille est née de cette union.

Les villageois de S.-Aimé, se distrayant de la paroisse en 1913, pour ériger la municipalité de Massueville, ont élu M. Lanoie pour leur premier maire.

M. P. Lanoie est décédé le 25 février 1930.

444. — Jean Paquette, menuisier, natif de Contrecoeur, a habité ici. Fils de François Paquette et de Marie Guertin, il avait épousé, le 15 septembre 1845, Julie Leclerc, fille de Pierre Leclerc et d'Esther Brunel, d'Acton.

De ce mariage naquirent : Amédée, marchand, décédé à New-York ; Edmond, marchand, ancien échevin de Montréal ; Arsénia, épouse de Joseph Beau-bien, décédée à Washington, Oregon ; Zéphirine, religieuse chez les Sœurs Grises, à Montréal ; Georges, ancien carrossier, aujourd'hui chef du matériel de l'Hôtel de ville, à Montréal ; Zénaïde, épouse d'Edouard Tardif, de Montréal ; Ephrem, marchand, décédé à Montréal ; Marie-Jeanne, épouse de Joseph Hébert, de Minneapolis ; Gustave, du bureau d'enregistrement, à Montréal, et décédé en 1926 à ce dernier endroit ; Julia, épouse d'Eugène Charpentier, de Chicopee.

Jean Paquette épousa en secondes noces, le 12 octobre 1873, Léas Durocher, fille d'Olivier Durocher et de Victoire Bourgeois. J'ignore cette seconde famille.

Jean Paquette mourut en 1892, âgé de 68 ans, pendant qu'il construisait le couvent actuel.

Dans la suite, occupèrent aussi cette maison Damase Michaud, charretier, et Augustin Ferron, boucher.

443. — Joseph Lebrun dit Benturette et Frédéric Riendeau, forgerons, et André Giard, maçon ; tous trois étaient beaux-frères.

Joseph Benturette était l'armurier de S.-Aimé, et avait la spécialité de réparer les fusils à pierre et autres, dont se servaient les miliciens à la parade ou à la chasse.

André Giard mourut célibataire, à l'âge de 71 ans, en 1896.

Frédéric Riendeau, fils de François Riendeau et d'Emilie Choquet, avait marié, le 31 juillet 1854, Tharsile Giard, et Joseph Benturette avait marié aussi une autre fille de François Giard.

Cet emplacement no 443, formant cent pieds en carré avec le voisin no 442, fut le premier concédé de tout le village Massue, et à Jean-Baptiste Lebrun, le 9 juillet 1835, par acte devant le notaire Chevreuil, de S.-Michel. Une partie devait plus tard échoir à Joseph Lebrun dit Benturette, et l'autre à Louis Archambault, et une autre à Gédéon Lebrun.

442. — Louis Archambault, forgeron. Il était né en 1812 à S.-Denis sur Richelieu, du mariage d'Antoine Archambault et de Cécile Gaudet. Il vint faire son apprentissage chez Ambroise Archambault, son frère aîné, déjà établi au village. Le 27 novembre 1849, Louis Archambault unissait ses destinées à Véronique Charron, aussi née à S.-Denis, fille de François Charron et d'Angélique Ayotte. En 1852, il faisait l'acquisition de l'immeuble qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée en 1911, ayant atteint l'âge respectable de 89 ans. Son épouse l'avait précédé de neuf années, étant décédée en 1902, âgée de 84 ans.

Travailleur adroit, intelligent et infatigable, Louis Archambault a excellé dans le métier, on pourrait dire dans l'art, de la carrosserie ; il donnait autant d'élégance au phaéton de promenade que de solidité au wagon de charge.

Ouvrier humble, il ne fit jamais d'autre bruit que celui de son enclume ; et il fut dignement secondé dans cette vertu par son épouse, qui fut une sainte femme. Tous deux eurent l'ambition de procurer à leurs enfants les bienfaits de l'instruction. Pendant plusieurs années, les demoiselles Archambault furent les institutrices attitrées de la paroisse de S.-David, avant que les Sœurs de la Présentation y ouvrissent leur pensionnat.

De telles familles ne devraient jamais disparaître. Mais il est pénible de constater et de prévoir que le nom de la famille de Louis Archambault père ne subsistera plus, après les survivants actuels. Le seul fils de M. Louis Archambault fils est décédé en 1921.

Madame Archambault fut une sainte femme ; et appartenait à une famille, hautement recommandable par les vertus de foi et de religion. Elle fut mère de deux religieuses.

En 1883, monsieur le chanoine Rémi Ouellette, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, désirant fonder une communauté, destinée à contribuer à la prospérité de la maison, dans les travaux intérieurs et matériels, jeta les yeux sur une sainte fille, Marie-Honora Charron, et la désignait comme la première supérieure de l'Institut des Sœurs-de-Sainte-Marthe. Honora Charron était la sœur de dame Archambault.

Un trait édifiant a démontré un jour l'esprit de foi de cette dernière.

L'emplacement no 442 est assez restreint en superficie, ayant été morcelé sur les deux rues Royale et Durocher. Une maison spacieuse, la boutique de forge et une autre dépendance, resserrées entre elles, n'avaient pas permis à M. Archambault d'y construire un four ; et madame Archambault faisait cuire son pain dans le four de son voisin immédiat, Frédéric Riendeau.

Nos mères connaissaient bien, sans usage de thermomètre, selon la construction du four, la quantité et la qualité du bois consommé, et la durée du chauffage, le degré de chaleur suffisant à faire une belle fournée.

Un jour que madame Archambault s'apprêtait de faire la cuite, il arriva que le four ne fut pas jugé assez chaud pour la mener à bonne fin. Madame Riendeau fit remarquer à dame Archambault que la condition du four ne donnerait que du pain, non seulement gras-cuit, mais complètement manqué. Mais madame Archambault reprit : " Avec les quelques braises du four, les flammes des âmes du purgatoire suffiront bien à donner une chaleur suffisante à faire la cuite. "

Et de fait, en dépit de l'insuffisance de chaleur, le pain fut cuit à point ; et la famille de Louis Archambault ne se régala jamais de meilleur pain.

441. — Gédéon Lebrun, navigateur ; fils de Joseph Lebrun et de Mathilde Gaurin dit S.-Germain ; marié 7 janvier 1861 à Céline Rivard-Dufresne, ancienne institutrice à S.-Ours, fille d'Antoine Rivard et d'Adélaïde Lord. La dame Gédéon Lebrun soignait avec succès les chancres et cancers ; devenue veuve, elle alla demeurer à Sorel, s'est mariée en secondes noces à Louis Labelle.

Le fils Zéphurin Lebrun épousa le 2 avril 1883, Léontine Brouillard, fille de Prudent et d'Alphonsine Trudeau. Il quitta pour Sorel ; mourut à Montréal en 1927.

M. Louis Archambault fils a fait l'acquisition de l'emplacement de Gédéon Lebrun, et s'y est construit une résidence des plus confortables. Il avait épousé le 15 septembre 1891 Exilia Laplante, fille de Michel Laplante et de Zoé Trahan, et le 9 juin 1904, Marie Laplante, fille des mêmes.

M. Louis Archambault et son frère Joseph sont deux des rares survivants, que je connus dans mon village, et y a cinquante ans.

440. — Joseph Ferrier dit Quénet, navigateur ; fils de Jean-Bte Forcier, de S.-Michel d'Yamaska, et d'Agnès Labbé, avait épousé, le 3 octobre 1861, Elisabeth Lavallée, fille d'Antoine et d'Agathe Parenteau.

N'ayant pas eu d'enfants, les époux Forcier élevèrent leur neveu Albéric Cartier, fils d'Antoine. Parti pour les Etats-Unis.

439. — Joseph Richard, menuisier.

Pendant plusieurs années, mon père, construisant des églises, sut l'apprécier dans l'exercice de son métier. Joseph Richard savait toujours toucher la note gaie parmi ses compagnons. Après qu'il fût devenu veuf, il quitta pour Wickham, où il décéda.

Dans l'été de 1881, sa maison, étant vacante, fut incendiée. N'eût été le vent qui soufflait du nord, on eût à déplorer la plus grande conflagration dans ce pâté de maisons, le quartier le plus congestionné du village.

Hilaire et Magloire Richard, fils de Joseph, de mes camarades d'école, sont partis pour les Etats-Unis.

Sur le même no 439, front sur la rue Varennes, s'élevait la maison de Gilbert Richard aussi menuisier, frère de Joseph ; tous deux fils d'Antoine Richard et d'Archange Desautels. Gilbert avait épousé, à S.-Aimé, le 5 juillet 1864, Olivia Lemire, fille de Louis Lemire et de Hermine Lessard ; mourut des suites d'un accident. Ses trois fils sont partis pour les Etats-Unis.

437. — Théophile Théroix dit Landroche, navigateur ; fils d'André Théroix et de Marguerite Trudeau, avait épousé, à S.-Aimé le 16 janvier 1849, Marie Rochefort, fille d'Urbain Lurette dit Rochefort et de Charlotte Bergeron.

Le premier Théroix, venu au pays, portait le surnom Laferté, et s'était marié à Montréal, en 1706, à Marguerite Laforest. Il vint par la suite s'établir à S.-Michel d'Yamaska, où il mourut en 1759. Comme il était originaire du Languedoc, ancienne province de France, le surnom Landroche doit être une corruption du nom de cette province.

Théophile Théroix partit pour les Etats-Unis.

436. — Jean-Baptiste Houle dit Pétrus.

Il fut un des premiers colons du rang de S.-Yves ; sa terre était la première du rang au coin sud de la route. Il était fils de Joseph Houle et de Jeanne Loiseau dit Cardin, de S.-Michel d'Yamaska. Son mariage avec Marie Mathieu, fille de Michel Mathieu et de Judith Benoît, le 21 novembre 1836, fut le deuxième célébré à S.-Aimé.

J.-B. Houle fut le premier maire de la paroisse. Il mourut le 27 mai 1892, âgé de 84 ans. Vivait avec lui sa sœur Monique célibataire, qui est décédée le 17 octobre 1883, à l'âge de 71 ans.

A J.-B. Houle, succéda, sur sa terre de S.-Yves, et plus tard à sa résidence du village, son neveu Onésime Benoît, parti plus tard pour s'établir au Lac-des-Chesnes, Manitoba.

435. — Pierre Chénette qu'on retrouvera plus loin au no 401.

Basile Lacroix, navigateur ; était le père de Pierre, Exurie et d'Alexandre Lacroix tous aussi navigateurs, d'Antoine Lacroix, décédé séminariste, d'Alphonsine, épouse d'Ovide Lavallée, et de Rosianne, épouse d'Edmond Cartier. Ces deux dernières étaient douées d'une voix des plus harmonieuses. Toujours de bonne grâce et sans faste, elles se mêlaient aux chœurs de chant de la paroisse, et relevaient par leur talent vocal l'éclat de nos cérémonies religieuses.

Basile Lacroix est décédé le 21 mars 1881, âgé de 57 ans.

433. — Tantai Phaneuf y avait demeuré ; puis, plusieurs autres successivement, jusqu'à ce que David Duhamel, tailleur, y affermit sa résidence.

432. — Il n'y avait là qu'une vieille mesure inhabitée, ouverte aux quatre vents, qu'on disait appartenir au père Urbain Rochefort.

Urbain Lirette dit Rochefort, époux de Charlotte Bergeron, avait autrefois cultivé une terre dans le fief S.-Charles, laquelle aujourd'hui est occupée par M. Alfred Blain.

Il mourut chez son gendre Théophile Landroche le 19 décembre 1882, à l'âge de 82 ans.

Plus tard, dans la maison qui remplaça la mesure, le notaire Raiche eut son étude.

430. — Docteur Hubert Nadeau.

Il pratiqua sa profession dans la paroisse de 1862 à 1866. Je le retraçais en 1926, encore plein de vie, à Los Angeles, Californie, où ses soins diligents lui ont procuré une fortune assez rondelette. Sur un programme de la célébration de la S.-Jean-Baptiste, fêtée le 21 juin 1925, par les Canadiens français de Los Angeles, figure comme président d'honneur le nom du docteur Hubert Nadeau. Sur le même programme, je vois aussi le nom d'un Arthur Lebrun, natif de S.-Aimé.

En 1925, l'almanach des Français, rédigé dans leur langue à Los Angeles, au bénéfice des Français et Canadiens de la Californie, publiait la note suivante à l'adresse du docteur Hubert Nadeau :

" Ce praticien très aimé et bien populaire parmi nous est né à Marieville, province de Québec (Canada) le 11 mai 1838. Reçu au Collège Médical de Montréal en 1862, à l'âge de 24 ans, il accepta l'invitation du Seigneur Massue, d'exercer la médecine à S.-Aimé, l'un des plus pittoresques villages du vieux Canada français.

En 1866, il fut demandé à Kankakee, Illinois, et y demeura jusqu'à l'âge de 58 ans, époque où il vint s'établir à Los-Angeles. Il y devint médecin principal de l'Hôpital Français, de la colonie française, et où on ne lui ménagera jamais les honneurs. Il fonda des journaux canadiens-français, et contribua à la fondation de l'Union Nouvelle en 1877. Il devint successivement officier du gouvernement à Los-Angeles et coroner pendant cinq ans.

Il est un homme d'une intégrité exceptionnelle et aujourd'hui, à l'âge de 86 ans, il est un exemple de la vitalité et de l'enjouement de la magnifique race canadienne-française. "

En 1925, le docteur Nadeau, en dépit de son grand âge, avait accompli une excursion à Montréal et dans la province, et rendu visite à ses parents et amis.

Le docteur Hubert Nadeau est décédé le 27 octobre 1926. Il était célibataire ; et a voulu, dans son testament, que ses cendres reposent dans le cimetière de S.-Marie-de-Monnoir, sa paroisse natale.

\* \* \*

Après le départ du docteur Nadeau, arriva aussitôt le docteur Marcel Richard, lequel se fixa dans la même résidence (no 430).

Pendant son séjour ici, le docteur Richard épousa, à S.-David, Rose de Lima Lambert, et fit baptiser à S.-Aimé, le 13 juin 1871, son premier enfant, Doria-François-Régis ; puis il quitta en 1872.

\* \* \*

Alexis Milette, menuisier, né à S.-Guillaume, le 18 janvier 1845, du mariage d'Antoine Milette et de Domitille Doyon ; fit son apprentissage dans la boutique de mon père ; marié en 1865 à Joséphine Grenier, fille de Joseph Grenier et de Julie Nolin ; chanteur très appréciable.

Il quittait peu après cette maison pour habiter celle de son beau-père, le no 449 ; puis, quitta pour S.-Guillaume.

Alexis Millette porte encore allègrement aujourd'hui (1928) le poids de ses quatre-vingt-cinq ans, et a travaillé avec adresse et activité durant ces vingt-cinq dernières années, chez Casavant Frères, manufacturiers d'orgues à S.-Hyacinthe.

\* \* \*

Succéda Jean-Baptiste (Johnny) Roy ; contremaître à la manufacture Godbout. Quand celle-ci laissa le moulin seigneurial en 1877, pour occuper le site actuel, J.-B. Roy resta au moulin seigneurial, dans lequel la meunerie et la carderie continuèrent de fonctionner, et convertit tout le bas en salle à machines à scier la planche, bardeaux, etc. En 1885, il construisait un moulin à scier sur la propriété de son beau-père, le docteur Cartier.

Il épousa le 26 juillet 1875, Emma Pepin, fille de Joseph Pepin, menuisier, et de Cléopâtre Grenier ; et mourut le 31 mai 1894, âgé de 40 ans.

429 — Joseph Gauthier-St-Germain, boucher. Son fils Joseph St-Germain lui succéda et habite encore aujourd'hui la maison paternelle. Ce dernier a marié le 14 février 1871 Emilie Frappier, fille de Toussaint Frappier et d'Emilie Messier, de la paroisse de S.-Hugues.

427. — François Giard

Ce fut une figure intéressante, que je ne puis signaler, sans en faire une mention spéciale.

François Giard naquit à S.-Antoine-sur-Richelieu, le 16 février 1799, du mariage de Gabriel Giard et de Marie Racine. Le 26 octobre 1818, dans sa paroisse, il unissait ses destinées à Louise Gaudet, acadienne d'origine, fille de Michel Gaudet et de Geneviève Brazeau. Il s'établit comme cultivateur.

François Giard fut un ardent patriote de 1837, comme le furent aussi bon nombre de ses concitoyens de la paroisse de S.-Antoine, située vis-à-vis S.-Denis, sur la rive opposée du Richelieu.

Quelque temps avant le feu de S.-Denis, Giard avait parcouru toute la paroisse de S.-Antoine, de rang en rang et de maison en maison, et avait recueilli toutes les vieilles cuillères et autres objets de plomb et d'étain, pour les convertir en balles. Il mettait en pratique ces paroles de Nelson à l'assemblée de S.-Charles : le temps est arrivé de fondre nos cuillères pour en faire des balles. Et il en fabriqua des balles, pendant des jours et des veilles, jusqu'à contribuer, par l'abondance de ces munitions au succès des patriotes de S.-Denis.

Pendant la journée du 23 novembre 1837, ces derniers avaient vu leur résistance, couronnée de succès pendant la plus grande partie de la journée. Mais, sur le soir, épuisés de fatigue, ils semblèrent commencer à faiblir, en constatant que les munitions manquaient. Mais le courage renaquit dans les cœurs, à l'arrivée d'un renfort de S.-Antoine et de Contrecoeur. Laissons parler ici Lévi Bourgeois (no 529), fils de Lévi Bourgeois, l'une des douze victimes de la bataille de S.-Denis. Je l'entendis plus d'une fois raconter l'exploit des gens de S.-Antoine et de Contrecoeur, venant au secours des patriotes de S.-Denis. Quant au fond, c'est bien ce qui est donné par L.-O. David, dans "Les Patriotes de 1837-1838", page 34 ; mais le récit de Lévi Bourgeois y ajoute quelque variante.

Dans l'après-midi du combat de S.-Denis, les patriotes s'aperçurent que la provision de balles s'épuisait. Ils le firent savoir aux gens de S.-Antoine, et ceux-ci aux patriotes de Contrecoeur.

Tout de suite on s'organisa pour porter cette munition aux combattants. Une quarantaine d'hommes bien résolus, la plupart de Contrecoeur, s'embarquèrent dans le bac de Joseph Roberge, le traversier. Ils apportaient quantité de balles et surtout celles que François Giard avait fondues pendant la nuit et la matinée précédentes. La rivière, à cet endroit entre les deux villages, est d'une dizaine d'arpents de largeur. Vers le milieu, les patriotes s'aperçurent que les artilleurs anglais braquaient leur canon sur le bac. Loin d'avoir peur, les rameurs déployèrent toutes leurs forces, pendant que les autres, montrant le poing aux canonniers, rageaient de ne pouvoir atteindre ces derniers avec leurs fusils à pierre et à courte portée.

Le boulet anglais emporta l'embarcadère (panneau) du bac, et fut salué par un hurrah. Personne ne fut blessé, mais Roberge, craignant un autre boulet, fit coucher tout le monde, à l'exception des rameurs. Un certain nombre en éprouvèrent pourtant la frousse ; puis on continua de ramer vigoureusement. Les canonniers anglais s'apprêtèrent aussitôt d'expédier un autre boulet.

Mais le chargement de leur canon par la gueule exigeait quelques minutes, les rameurs du bac arrivèrent à la portée de leurs fusils, et une grêle de balles força les artilleurs de déguerpir et de se mettre à l'abri.

On sait que le résultat de la bataille de S.-Denis se décida en faveur des patriotes, et les balles de Giard avaient largement contribué au succès.

La tradition a toujours voulu que François Giard fût emprisonné en 1838, pour avoir contribué à la rébellion. Nous ne pouvons l'affirmer, quand la liste des prisonniers, publiée par "l'Opinion Publique" en 1878, ne contient pas son nom.

Giard fut un original, dont les bons mots, fines réparties et spirituelles saillies amusèrent tout son entourage.

Doté d'une vivacité et présence d'esprit extraordinaires, il ne manquait jamais d'émettre une riposte amusante, parfois piquante, à quiconque l'accostait.

Ingénieux à tout faire, il envisagea la vie joyeusement. Tour-à-tour, cultivateur, menuisier, maçon, forgeron, machiniste, constructeur de maisons et de moulins, il réussit en tout, sans ambition d'entasser des richesses. Il éleva une nombreuse famille qu'il établit avantageusement.

François Giard semble être venu s'établir à S.-Aimé vers 1848, puisque le 28 août de cette année, il se faisait concéder son emplacement.

Mais avant de passer au voisin, racontons un fait à l'endroit de notre joyeux citoyen. En une circonstance, où il fut le héros de la scène, il fit preuve de son ingéniosité d'esprit, en régaland d'hilarité tout l'auditoire d'un tribunal de justice.

Il savourait parfois le jus de la treille.

Un jour, un citoyen du village fut accusé et convaincu jusqu'à l'évidence d'avoir vendu illicitement une boisson alcoolique à François Giard ; dénoncé à la Justice et sommé de comparaître devant le magistrat du district à Sorel. Giard fut évidemment mis en cause. Or, à cette date, la magistrature à Sorel était représentée par le juge Thomas-J. Loranger, réputé par sa finesse et présence d'esprit, toujours prêt à tirer partie de la sagacité ou de la naïveté des plaideurs, sans oublier les lapsus des avocats. Ce jour-là, le juge avait été averti que François Giard devait comparaître à son tribunal, et il s'était bien promis de faire une séance récréative d'une plaidoirie, dont le dénonciateur était presque seul intéressé. On se rendit en foule à la salle d'audience ; un grand nombre de citoyens de S.-Aimé accompagnèrent les délinquants, et l'usine de Hyacinthe Beauchemin à Sorel se déserta de ses ouvriers pour la circonstance.

On s'en donna à cœur-joie. Pendant près d'une heure, François Giard, appelé dans la boîte comme témoin, sans nier ni admettre les faits, amusa son auditoire, en prônant l'utile et l'agréable du nectar des dieux, en grandissant la réputation du débiteur de boisson et de sa femme, laquelle était une " jolie grosse créature ", en narguant la conduite des dénonciateurs, et en détournant, déjouant et retorquant avec habileté toutes les questions et transquestions. Entre temps, le juge Loranger activait le feu de l'hilarité de fines remarques. L'audience acclamait cette scène cocasse de frénétiques applaudissements. Mais tout le respect du tribunal fut mis de côté et la gaieté fut à son comble, quand le président du tribunal, qui avait jusque-là caché et étouffé son humour sous une physionomie empruntée au sérieux, laissa libre cours à un rire éclatant. Comme les preuves furent jugées insuffisantes, les accusés furent joyeusement renvoyés.

François Giard confectionnait toutes ses machines à la main, et toutes de bois franc. Ses outils exigeaient d'être aiguisés souvent sur la meule. Parfois la main-d'œuvre qui pût tourner la meule, faisait défaut. Dans cet embarras, le père Giard usait d'un stratagème pour se procurer un tourneur de meule à bon marché. A cette fin, il ajustait la manivelle à l'un de ses cribles mécaniques ; et malheur au curieux gamin qui, sous prétexte d'amusement, tombait dans le piège, en activant la manivelle et mettant tout le mécanisme en branle. Pour pénitence, le jeune délinquant était alors condamné à tourner la meule jusqu'à pleine satiété et souvent épuisement. Je fus une fois l'une des victimes, étant à peine âgé d'une huitaine d'années. Je promis cette fois bien fermement de ne plus jamais de ma vie tourner la manivelle des cribles du père Giard, pour éviter le supplice de tourner la meule.

François Giard mourut en 1872, âgé de 74 ans.

Après François Giard, Pierre Pelletier, ancien forgeron, à la manufacture Godbout, a tenu aussi une forge dans cet immeuble.

Plus tard, dans cette maison, mourut Jean-Baptiste Bernardin, ancien instituteur. L'acte de sa sépulture, à la date du 25 janvier 1889, dit qu'il fut " trouvé mort dans son lit le vingt-deux du même mois au matin, enlevé par une syncope de cœur. "

J.-B. Bernardin, natif de l'Isle-du-Pads, avait marié à Sorel, le 30 janvier 1844, Luce Renois, aussi native de l'Isle-du-Pads, et ancienne institutrice. Elle était décédée le 25 juin 1888.

Les époux Bernardin n'eurent pas d'enfants ; ils avaient adopté Clotilde Lagrandeur, fille de Paul Lagrandeur et d'Adélaïde Duteau de Grandpré, laquelle Clotilde épousa, à S.-Aimé, le 8 janvier 1862, Magloire Blanchet sellier, fils d'Eusèbe Blanchet, de S.-Hugues, et de Félicité Roberge.

425 — François Baudreau, rentier.

Originaire des États-Unis, et déjà veuf de Rosalie Dupré, il avait épousé le 7 janvier 1856, Geneviève Olivier, veuve de Louis Sylvestre.

Ce dernier nom ne fut jamais oublié. Quoique remariée avec Frs Baudreau, la grosse Geneviève continua d'être appelée " la mère Sylvestre " ; même son second mari ne s'offensait pas d'être appelé aussi " le père Sylvestre ".

La mère Baudreau avait le sens des affaires commerciales, lesquelles l'engagèrent dans des entreprises hardies pour l'époque, et lui valurent des revenus assez rémunérateurs.

Avant que le bateau à vapeur dotât la paroisse de S.-Aimé d'une ligne régulière de communication et de transport, les produits de la ferme s'écoulaient lentement, quand ceux de l'industrie se vendaient à haut prix. La ville de Sorel,

qui n'avait pas l'importance d'aujourd'hui, n'offrait pas un marché avantageux, quand Montréal plus profitable, était peu accessible à cause de sa distance.

La mère Baudreau surmonta les difficultés qui entravaient le commerce entre S.-Aimé et Montréal. Dans le cours des années 1850 à 1860, et plusieurs fois par année, elle allait vendre à Montréal les produits de la ferme, et rapportait à S.-Aimé ceux de l'industrie. N'ayant d'autre voie de transport que la voiture, comme la course couvrait au moins une distance de vingt-deux lieues, et comme la lourdeur de la charge ne permettait une grande vitesse, on conçoit aisément qu'il fallait de la hardiesse et de l'endurance, surtout à une femme, pour accomplir une telle expédition. Le chargement pour la ville consistait en volailles, beurre, œufs, laine, etc. Son pauvre cheval hâletait de peine sous la lourdeur de sa charge, quand elle seule la mère Baudreau y mettait le comble, par son énorme embonpoint et sa corpulence proverbiale. Le long du voyage, qui durait cinq à six jours, elle logeait quelquefois chez mon oncle Jean-Bapt. Dupré, cultivateur du ruisseau de Contrecoeur.

Commerçante habile et pratique, elle rapportait de la ville certaines marchandises qu'elle pouvait débiter à son comptoir à S.-Aimé, telles qu'articles de confiserie, papeterie, épicerie et de nouveauté.

La mère Beaudreau avait fait ce genre de commerce avant mon âge. Quand je la connus, les infirmités l'obligeaient de rester stationnaire à son comptoir, où elle vendait bonbons, pipes de plâtre, tige à la mélasse, gomme et bière d'épinette. Mais la clientèle de S.-Aimé devenait-elle insuffisante, la mère allait solliciter celle du dehors. Dans certain concours de population dans les paroisses avoisinantes, on apercevait souvent la grosse commerçante, installée à proximité de l'église, ou autre endroit fréquenté, dans un comptoir improvisé de rafraîchissement.

Elle décéda le 2 juillet 1889, âgée de 87 ans.

Deux fils, issus de son mariage avec Louis Sylvestre, vivaient aux États-Unis.

424. — Antoine Nadeau, fils d'Antoine Nadeau, cultivateur du bas de la rivière et de Geneviève Brouillard, épousa le 10 avril 1866, Olympe Bélisle, fille de François Bélisle et de Hélène Baril. Pendant un peu plus d'un demi-siècle, Antoine Nadeau fut secrétaire-trésorier de la paroisse et des écoles (2).

Son épouse le gratifia d'une belle et nombreuse famille, dont trois fils sont prêtres, un religieux et deux filles religieuses.

Antoine Nadeau, décédé à S.-Judes, fut inhumé à S.-Aimé le 4 avril 1917, âgé de 73 ans.

Avait sa chambre chez Antoine Nadeau, Marguerite Chesnay, veuve de Laurent Lapalice, ma grand'mère. Je ne crois pas médire contre la mémoire de ma vieille aïeule, si j'ose avancer qu'elle était un peu acariâtre. Sous prétexte que la famille remplissait la maison de chez nous, elle préférait n'y pas demeurer et manger sa pension ailleurs. Mais je crois que la co-habitation avec un bru ne lui allait pas, malgré les bontés de ma mère. Douée de quelque instruction, habile ouvrière et aventurière hasardeuse, elle avait entrepris aux frais de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le voyage de Fort-Garry, aujourd'hui S.-Boniface, dans un temps où le canot d'écorce et les portages étaient la seule voie de communication. Pendant trois années, de 1838 à 1841, elle donna des leçons d'écriture, de catéchisme, de couture et de filature aux petites sauvagesses et métisses de la Rivière-Rouge.

(2) Antoine Nadeau fut nommé secrétaire-trésorier le 26 janvier 1866, avec un salaire de dix louis par année.

Quand les infirmités l'empêchèrent de se suffire à elle-même, elle fut bien accueillie chez nous, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 juillet 1874. Elle était âgée de 85 ans ; fut inhumée dans la crypte de l'église.

Sur le même numéro d'emplacement que le précédent, s'élevait la maison de feu Edouard Boisselle. Fils de Jean-Baptiste et de Marie Forcier, Edouard Boisselle avait épousé, le 17 février 1846, Esther Badayac-Laplante, fille de Jean-Baptiste et de Rose Dany ; il mourut en 1900, âgé de 79 ans. Anna Boisselle, la seule de la famille résidante à S.-Aimé y est décédée en décembre 1927.

La famille Boisselle est la première qui vint s'établir sur les bords de l'Yamaska, dans la seigneurie de Thiersant, quatre-vingt-dix ans avant que S.-Aimé fût érigé en paroisse.

Habitait avec Edouard Boisselle, sa belle-sœur, Josephite Laplante. Quand mes parents s'absentaient de la maison, la vieille Josephite était chargée de venir garder la troupe de tapageurs, qu'étaient les petits Lapallice.

Quelle bonne personne, sainte fille, modèle de piété et de douceur était "menère Josephite", comme elle était appelée ! J'aurais dû, dans le cours de ma vie, mettre ses suaves conseils en pratique sur l'amour de Dieu et du prochain, et imiter ses exemples de vertu et de dévotion. Je ne craindrais pas d'échanger avec elle la part de paradis qu'elle goûte aujourd'hui, avec celle qui doit m'échoir un jour.

Elle décéda le 2 mai 1878, âgée de 65 ans.

421. — Hilaire Drolet, d'abord cultivateur, puis navigateur et marchand de bois et de grain ; naquit du mariage de Jean-Baptiste Drolet, marchand d'Yamaska, et d'Angélique Mondor ; avait épousé Caroline Grenier, fille d'Antoine Grenier navigateur et de Joséphine Boulard. Cette dernière vivait aussi sous le même toit ; elle mourut le 16 janvier 1879, et fut sépulturée dans le caveau de l'église, à l'âge de 78 ans.

Hilaire Drolet mourut en 1897, âgé de 69 ans. Il n'eut pas d'enfants ; mais il adopta sa nièce Angélique Pépin, épouse d'Aimé Lafleur.

420. — Docteur Pierre Bergeron. Il occupait la maison héréditaire des médecins, laquelle fut habitée successivement par les docteurs Hugues Levasseur et aujourd'hui Adrien Pépin.

Pierre Bergeron était natif d'Yamaska, fils de Michel Bergeron et de Mathilde Parenteau ; épousa à S.-Antoine, le 2 septembre 1874, Valérie Coderre, fille de Joseph Coderre et de Rosalie Gravel.

Le docteur avait avec lui sa mère, et sa sœur Dina. Cette dernière épousa le 18 septembre 1877, Georges Paquet, alors carrossier établi à Yamaska.

"Le docteur Sylvestre Cartier avait atteint les 70 ans ; on le classait au rang des vieux, et plus que tous autres, les jeunes médecins, s'ils ne la désiraient pas, entrevoyaient et escomptaient une mort à brève échéance, dans l'espoir de lui succéder à S.-Aimé. De ceux-là, Pierre Bergeron n'était pas le moindre. Né à S.-Michel d'Yamaska vers 1850, il avait fait ses études classiques à Nicolet, et suivi des cours de médecine et de chirurgie à Montréal ; et au printemps de 1875, fut gradué à l'Université de Victoria de Coburg, Ontario, à laquelle la susdite école était affiliée dans le temps.

Admis à la pratique de son art, le docteur Pierre Bergeron s'en vint au plus tôt s'implanter dans notre village, à l'encoignure de la rue Capitale et de la rue Durocher (3), confiant que pour lors il aurait une part suffisante de clientèle,

(3) Il débuta pourtant dans la maison de dame Lussier, occupée aujourd'hui par Mme Paul Poirier.

en attendant que la mort du vieux docteur lui laissât le champ libre. Dès 1876, le nom du docteur Pierre Bergeron apparaît dans nos registres paroissiaux. Pour un temps, ce dernier eut une certaine vogue. Avec de la prudence, de la modération et de la réserve, il aurait pu faire ici une grasse vie, sinon en guérissant les malades (la médecine guérit-elle ?) du moins en les conduisant aussi lentement que possible à la mort. Mais il prit une part très active aux intrigues de partis politiques et se mêla aux difficultés paroissiales ; ce qui lui créa des inimitiés, fit soupirer plusieurs habitants après un autre médecin ; et finalement, il dut évacuer la place et transporter sa tente et ses pénates ailleurs, au regret des uns et au contentement des autres.

L'esprit de parti a fait un tort immense à une infinité de particuliers, puis à toute la société" (Abbé St-Pierre).

Le docteur Bergeron alla terminer ses jours à Yamaska, où il mourut le 9 juillet 1916, âgé de 72 ans.

\* \* \*

Au docteur Bergeron, succéda le docteur Hugues Levasseur-Bélisle, qui n'y séjourna environ qu'une année, et partit pour se fixer à Montréal.

En 1896, le docteur Adolphe-Adrien Pépin venait prendre possession de cet immeuble, qui semble réservé à un médecin.

Le docteur Pépin naquit en 1857 à S.-Michel d'Yamaska, étudia d'abord chez un parent résidant à S.-David, et termina ses études classiques au collège de Nicolet. Après avoir suivi les cours de médecine à l'Université Victoria, à Montréal, l'annuaire de cette institution, année 1882-1883, donne son nom parmi ceux qui furent admis à la pratique.

Il pratiqua plusieurs années à Suncook, dans le New-Hampshire ; vint plus tard se fixer à S.-Marcel, et enfin établir résidence définitive à S.-Aimé.

Il a épousé en premières noces à S.-Michel Marie-Louise Bergeron, qui lui donna presque une douzaine d'enfants, qui font belle figure dans la société religieuse, ecclésiastique, artistique et civile.

Il épousa en secondes noces à S.-Aimé Rosilda Godbout, veuve de Georges Gélinas.

Il est organiste de la paroisse depuis 1898.

Avant de quitter le carré pour nous éloigner vers le haut du village, jetons-y un coup d'œil, et permettez-moi de vous rappeler ce qu'on y voyait tous les jours et toutes les semaines. Cette belle place publique, unique probablement dans toute la province, n'était pas ornée, comme elle l'est aujourd'hui, par un kiosque et par un magnifique monument élevé au Sacré-Cœur de Jésus.

Il est cinq heures ; c'est l'heure des vaches. Tous les petits bouviers, qui conduisaient au pâturage ou au village, soir et matin, sept jours par semaine, à raison de six sous par mois, la vache d'un tel ou d'une telle, se donnaient rendez-vous au carré. Arrivant du nord, du sud et de l'ouest, les vaches y étaient rassemblées, avant d'arriver chez chacun de leur propriétaire.

Aussi appelait-on communément le carré "la place d'herbe".

Depuis la rue Capitale à la rue Varennes, la place d'herbe était littéralement couverte des poteaux et de palissades, servant à y attacher les chevaux, pendant la messe. De nos jours, la place a été pieusement et intelligemment mieux utilisée par la statue du Sacré-Cœur, et par des plantations ; et ceux qui

viennent à la messe en voiture ont trouvé d'autres endroits pour y laisser les chevaux en sûreté (4).

Puisque je viens de mentionner la messe, c'est aujourd'hui dimanche, voyons un instant ce qui se passe après l'office divin, célébré par monsieur le vicaire I. Courtemanche, et après lequel monsieur le curé G. Marchessault a donné une instruction pieuse, solide et pratique.

À la sortie de l'église, les jeunes gens, surtout ceux qui ont entendu la messe en arrière de l'église, se dépêchent de déguerpir, et de faire un tour de voiture dans les rues du village. Nous ne pouvons les suivre, tant ils vont à une allure vertigineuse, au risque de verser à chaque coin de rue. Suivons plutôt la foule, qui se dirige vers le hustings, que vient d'escalader le crieur Joseph Léveillé. Il me semble encore entendre ce vieillard, haranguer la foule de sa voix de stentor et aux poumons d'acier ; " tel jour, il y aura un encan chez un tel ", avec énumération détaillée de tous les articles, instruments et animaux d'une ferme ; " les intéressés de la route de S.-Thomas sont priés de voir à leur part de route et de faire les fossés ; une jeune " tauraille, au poil rouge, avec un cœur blanc dans le front, s'est réfugiée chez un tel, vous êtes prié d'aller la réclamer. "

Mais le plus intéressant, était d'entendre Jos. Léveillé vendre à l'enchère les objets donnés au bénéfice du tronc des âmes du purgatoire. Jos. Léveillé a vécu à l'époque où l'on comptait encore par livres et sous, selon l'ancienne comptabilité française ; par louis, chelins et deniers, que nous apporte la domination anglaise ; et par piastres et centins, que le voisinage des États-Unis nous a fait enfin adopter. Et notre vieux crieur pouvait compter indifféremment des trois façons, en offrant un produit de la ferme pour les âmes ; et il en avait toujours de ces articles, donnés par de pieuses gens de la campagne : " Une offre, messieurs, pour ma livre de beurre, mon écheveau de laine, mon oie, mon petit goret (ah ! il est beau, mon petit goret), mon veau de printemps (5)... Quinze sous, une livre, un chelin... trente sous... deux chelins... un écu... trois livres dix... trois trente sous... quatre livres... quatre livres quinze... quatre chelins et demi... une piastre, une fois, deux fois... "

Jos. Léveillé fit la criée à la porte de l'église, étant octogénaire avancé ; et il mourut le 28 avril 1902, âgé de 90 ans.

419. — Jean-Baptiste Bélisle, marchand. Il construisit la maison actuelle avec un magasin y adossé. Quelques années plus tard, il continua son commerce dans l'ancien magasin de François Dubois.

De son mariage avec Marie Beuparlant naquirent : Jean-Baptiste, instituteur, Cornélie, épouse du Dr. Gagnier, Ovide, tailleur, décédé, Léontine, veuve de Stanislas Godbout, réside à Ottawa, Flore, religieuse du Bon-Pasteur, Oscar, médecin, Emile, et Romuald, médecin.

(4) Le 16 février 1732, l'intendant de la Nouvelle-France publiait une ordonnance qui "obligeait tous les habitants qui viennent à l'église avec leurs carriages, d'attacher leurs chevaux aux clôtures voisines de l'église et autres lieux commodes, de manière que le service divin n'en soit pas interrompu ; très-expresses défenses et inhibitions aux habitants de sortir de l'église pendant le service et le prône pour fumer et causer, au scandale des autres paroissiens, à peine de dix livres d'amende". (Arch. Québec, ord. int. II, 112). La première partie de l'ordonnance, qui regarde les chevaux, fut observée à S.-Aimé jusqu'en 1909, époque où la fabrique décida de faire enlever tous les poteaux du carré ; la seconde partie, qui regarde l'assistance à la messe, le fut-elle toujours ?

(5) Quelques braves cultivateurs observaient la pieuse et louable coutume d'offrir, au bénéfice des âmes du purgatoire, le premier veau d'une jeune vache qu'ils avaient élevée.

Jean-Baptiste Bélisle mourut le 29 novembre 1901, âgé de 57 ans ; et son épouse le 21 décembre 1904, âgée de 60 ans.

Lui succéda son gendre, le docteur Gagnier.

“ François-Damase-Paul Gagnier, né à S.-Edouard de Napierville, le 21 décembre 1864, du mariage de Paul Gagnier cultivateur et de Marie Lefebvre, fit ses études classiques au collège de Montréal. Celles-ci terminées, il suivit les cours de médecine et de chirurgie à l'Université Victoria, et gradué en 1891 par l'Université Laval.

“ Aussitôt admis à la pratique de son art, le jeune disciple d'Esculape, vint se fixer tout à côté du docteur Bergeron, déjà établi dans cette paroisse. De politique tout opposée et plus pacifique par ses manières recherchées, il parvint bientôt à recueillir une bonne part de la clientèle.

“ Le 2 mai 1892, dans l'église de S.-Aimé, le docteur Gagnier épousait demoiselle Marie-Julie-Cornélie Bélisle, fille de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beauparlant.

“ Par son économie, sa sobriété et son affabilité, le docteur Gagnier est parvenu à une honnête aisance. Il fait la vie d'un sage. Il a l'intérieur et l'extérieur d'un gentilhomme. Aussi jouit-il de la confiance et de la considération des habitants de S.-Aimé et des paroisses environnantes ” (Abbé St-Pierre).

Après trente-six années de pratique, le docteur Gagnier est décédé le 22 février 1927.

Ses funérailles furent des plus imposantes, rehaussées par le concours d'un grand nombre de prêtres et curés du diocèse, de religieux de S.-Croix, de Frères Mineurs et de citoyens distingués.

Le docteur laisse son épouse, une fille, Irène, et cinq fils, l'abbé René, Roland, M. D., Hugo, c. s. c., Gaston et Bernard.

418. — Exurie Lacroix, navigateur.

Fils de Basile Lacroix aussi navigateur ; il avait épousé, le 30 janvier 1866, Albina Archambault, fille d'Ambroise et de Sophie Dufresne ; amateur de chevaux trotteurs ; parti pour les Etats-Unis.

417. — Veuve Jacques Délisle, née Marie-Louise Marois.

Jacques Délisle, ancien capitaine de milice, navigateur, marchand général et surtout de grains, était concessionnaire de cet emplacement le 11 juillet 1837. Son commerce lui procura une prospérité financière très enviable ; mourut le 18 septembre 1854, âgé de 55 ans.

Après la mort de son mari, la veuve continua d'y tenir un magasin général. La mise et les manières de dame Délisle annonçaient que l'opulence avait régné dans la famille. Elle mourut en 1878, âgée de 72 ans.

Un des fils, Georges Délisle, peintre-décorateur, continua d'habiter l'immeuble, et décéda le 27 septembre 1891, âgé de 42 ans. Il avait épousé, le 15 janvier 1879, Elide-Joséphine Grenier, fille de Joseph Grenier et de Dorothée Labbé.

Jacques Délisle avait construit la maison de brique, qui existe encore.

Cette brique, ainsi que la plupart de celle des autres maisons du village, construites avec ce matériel, provenait des fourneaux de Maxime Brouillard.

Ce dernier opérait une briqueterie, dans le bas de la rivière, sur la propriété d'Antoine Nadeau, son beau-frère.

423. — François (Tantais) Phaneuf.

Il était né à S.-Antoine-sur-Richelieu le 15 octobre 1810 de François Phaneuf et de Louise Bourgeois ; épousa à S.-Denis, le 18 août 1835, Monique Archambault, fille d'Antoine Archambault et de Henriette Loiseleur ; s'établit d'abord à S.-Jude, puis arriva à S.-Aimé vers 1860.

Tantais Phaneuf fut le jockey légendaire de la paroisse ; il pratiquait son métier plutôt par goût que par intérêt. Quelquefois propriétaire de quelques jeunes chevaux sur lesquels il rêvait un brillant avenir, ou entre temps, simplement dépositaire de quelque futur champion de course, le père Tantais faisait de sa vie, l'entraînement des chevaux trotteurs.

Tout le monde s'intéressait aux courses hippiques du père Tantais. Du consentement tacite de toutes les autorités, le vieux Jockey avait libre cours dans la rue principale du village. A chaque soir de la belle saison, après l'heure des vaches, on se hâtait de souper ; les boutiquiers enlevaient tout ce qui pouvait encombrer la rue ; puis, sur le pas de leur porte, hommes, femmes et enfants attendaient, avec une anxiété toujours nouvelle, le passage de Tantais. La piste s'étendait de la côte en bas du village, jusqu'à celle du manoir seigneurial. Et pendant deux ou trois heures, tous se récréaient des allées et venues du trotteur ou de l'ambleur du père Tantais, dont les cris perçants et continus se répercutaient dans tous les environs. Les oreilles les plus délicates acceptaient sans scandale des petits jurons que le vieux laissait échapper, quand son cheval cassait (c'est-à-dire brisait l'uniformité de son trot). Seulement, la course de chevaux était moins intéressante quand, dès quatre heures du matin, le vieux Tantais profitait encore plus librement de la désertion de la rue, et quand ses cris, répercutés par la tranquillité matinale, réveillaient tout le village endormi.

Le groupe d'admirateurs les plus enfléchés stationnait habituellement chez David Duval, boucher, grand amateur de chevaux, dont la maison et l'étal occupaient le site du magasin de M. P.-P. Lanoie. C'est là que chaque trotteur, pris à parti, en des termes les plus appropriés, était critiqué et estimé à sa juste valeur ; on y défilait son ascendance masculine et féminine ; son maintien, son encolure, chacun de ses membres et son allure étaient discutés dans tous leurs points ; et les succès futurs étaient souvent affirmés pour une gageure, dont la somme avancée dépassait celle du porte-monnaie.

Avec la disparition du père Tantais Phaneuf, cessa presque en même temps le sport des courses de chevaux dans les rues du village.

Il mourut le 20 juillet 1886.

416. — François Dubois, né à Varennes le 9 juin 1816, était fils de François Dubois et de Charlotte Joachim. Encore jeune, il quitta son village natal pour aller s'établir à S.-Hugues en 1838, comme marchand. Le seigneur Mas-sue, qui l'avait connu comme camarade à Varennes, et l'appréciait comme marchand à S.-Hugues, l'invita à venir s'établir à S.-Aimé ; et il y arriva en 1840. Un magasin général, le commerce du bois et du grain lui procurèrent de brillants succès financiers.

François Dubois avait épousé, en premières noces à Varennes, le 12 novembre 1838, Edwige Malheuf, laquelle décéda à S.-Aimé le 10 février 1850 ; et en secondes noces Sophie Chevreuil, fille du notaire Chevreuil d'Yamaska. Il mourut le 3 mai 1879, âgé de 63 ans.

\* \* \*

A François Dubois, succéda Moïse Allaire qui tint un magasin général pendant quelques années. M. Allaire était né à S.-Roch, fils de Pascal Allaire. Après avoir fait ses débuts dans le commerce à S.-Simon, il ouvrit un magasin à Cavignac, et de là à S.-Aimé, puis à S.-Ours. Ces années dernières, il était encore dans le commerce à Sherbrooke. Il avait épousé Rose-Alba Giard, fille d'Elie Giard, entrepreneur en construction de S.-Simon.

415. — Catherine Chauvin, brave fille célibataire, qui n'était ni douce ni belle. Elle n'était pas commode pour celui, un voisin la plupart du temps, qui empiétait sur ses droits. Quand l'arrangement de gré à gré n'était pas suffisant, la cour des commissaires était appelée à régler le différend. Et c'était une fête dans le village, quand Catherine Chauvin y vidait un procès.

Si demoiselle Chauvin n'était pas douée de belles qualités extérieures, elle fut du moins jugée assez appréciable, par ses qualités mentales et intellectuelles jusqu'à trouver un mari. A un âge avancé, elle épousa Judes Laramée, de S.-Louis de Bonsecours.

Devenue veuve, elle finit ses jours à Noyan-Junction, où elle décéda en 1920, âgée de 101 ans.

J'eus connaissance qu'un jour, Catherine Chauvin faillit se faire jouer un vilain tour. Un grand enfant de chœur, attendant dans la sacristie le moment de servir la messe de M. le curé Marchessault, s'était temporairement installé dans un confessionnal, la tête enveloppée dans la manche de son surplis. Catherine, entrant dans le compartiment réservé au pénitent, s'apprêtait déjà à soulager sa conscience, quand le guichet s'entrouvrant, une voix lui dit : je ne suis pas prêtre, moi.

Je vous laisse à deviner quelle épithète reçut de la pénitente le curé improvisé, qui devait être plus tard l'abbé Georges Lavallée.

414. — Hugues Bélisle dit Levasseur était tanneur pendant qu'il occupait le lot no 525. Il était ici marchand général, et occupait ses loisirs à cultiver une terre, sise à une quinzaine d'arpents du village, dans le haut de la rivière.

Fils d'Antoine Levasseur, de S.-Michel, et de Josephite Desloges, Hugues Levasseur avait épousé à S.-Aimé, le 4 mars 1867, Angèle Giguère St-Castin, fille de Louis et de Luce Lirette-Rochefort. De ce mariage, naquirent deux fils et deux filles : dame A. Vadeboncoeur, aux Etats-Unis ; docteur Hugues Levasseur, décédé à Montréal en 1924 ; dame Fred.-J. Normand, et Henri Bélisle-Levasseur, cultivateur à S.-Guillaume.

Hugues Levasseur était réputé bien savoir les codes civil et municipal ; mourut en 1903, âgé de 66 ans.

413. — Joseph Beuparlant. Il était le père de Xavier, menuisier ; d'Olivier, cultivateur du rang de S.-Thomas ; de Hercule, marchand à S.-Aimé et à S.-Guillaume ; de dame J.-B. Bélisle et de dame Charles Auger. En juillet 1876, Joseph Beuparlant et son épouse Julie Hubert fêtaient les noces d'or de leur mariage. Comme l'église était en réparation, la cérémonie religieuse eut lieu dans la chapelle du couvent. Le vénérable vieillard, que l'âge, les infirmités et une vie aventureuse avaient rendu perclus de ses membres, était porté par ses deux fils Xavier et Olivier ; tandis que sa digne compagne semblait, à l'allure d'une jeune fille, mépriser le poids des ans.

Joseph Beuparlant était d'une stature colossale, et d'une force herculéenne. Ancien voyageur, et dans le temps que débordait chez lui une robuste santé, il avait parcouru les chantiers de bois de l'ouest canadien et américain.

Dans différents voyages, Jos. Beuparlant fit partie de la "gang" de Jos. Montferand, et devait y faire belle figure. Il mourut le 6 mai 1878, âgé de 80 ans.

Son épouse, Julie Hubert, porta allègrement le poids de ses vieilles années jusqu'à sa mort, le 21 juillet 1890, dans la 85<sup>ème</sup> année de son âge.

411. — Georges Angers, marchand et huissier.

Natif de S.-Ours, il était fils de Pierre Angers et de Marie Gaudet, et il avait épousé, à S.-Aimé le 21 juillet 1845, Elise Girouard, fille de Calixte Girouard et de Honora Bourgeois.

Calixte Girouard, natif de S.-Antoine, était venu s'établir au village de S.-Aimé vers 1840, et avait amené avec lui la mère de son épouse, Archange Littlefield, veuve de Pierre Bourgeois ; elle décédait à S.-Aimé le 4 septembre 1841, à l'âge de 77 ans.

Archange Littlefield, native des bords de la rivière Chambly, était fille de Pierre-Augustin Littlefield, cultivateur de Chambly, lequel avait été fait captif de guerre par les sauvages Abénaquis, dans la Nouvelle-Angleterre. Elle était la grand'mère paternelle de Lévi Bourgeois, la grand'mère maternelle du notaire Géléon Durocher et d'Olivier Durocher, et la bisaïeule du révérend Joseph Bourgeois, curé aux Etats-Unis.

On sait que notre rivière Yamaska servait de passage aux Abénaquis, qui allaient en guerre contre les colonies anglaises.

Le 6 avril 1842, Calixte Girouard s'était fait concéder par le seigneur l'emplacement no 432, où je me rappelle d'avoir vu les ruines de sa maison. Le 19 mars 1850, son gendre Georges Angers faisait l'acquisition du même emplacement.

Quelques années plus tard, Angers échangeait cette propriété pour celle du côté opposé sur la même rue, no 411. C'est à ce dernier endroit qu'il tint un magasin général jusqu'à vers l'année 1871, époque à laquelle il quitta notre village pour continuer son commerce à S.-Marcel. Calixte Girouard et son épouse Honora Bourgeois y suivirent leur gendre, et moururent tous deux à un âge très avancé. Presque, sinon toutes les filles de Georges Angers devinrent d'abord institutrices séculières, puis religieuses au couvent de la Présentation de Marie.

410. — Joseph Pepin père menuisier, Joseph Pepin fils menuisier et Edouard Pepin, petit-fils, aussi menuisier.

Joseph Pepin père avait épousé Marguerite Lavallée, et mourut à S.-Aimé le 7 février 1885, âgé de 76 ans. Joseph Pepin fils avait épousé, à S.-Aimé le 23 mai 1853, Cléopâtre Grenier, fille d'Antoine Grenier et de Joséphine Bouliard. Edouard Pepin et ses deux frères plus jeunes épousèrent les trois sœurs, nées de David Duval ; partis pour les Etats-Unis.

409. — Michel Lavallée, marchand,

Il venait de Sorel, et avait épousé Joséphine Dostaler, de Berthier ; prit possession de son emplacement le premier mai 1852, mais son nom apparaît dans les registres dès 1845 ; il mourut en 1882, âgé de 64 ans.

Ici naquirent : Eugénie, ancienne organiste de la paroisse, décédée aux Etats-Unis ; Aristide, ancien zouave pontifical ; Ovide, menuisier, qui avait épousé Alphonsine Lacroix, le 18 octobre 1876, et mourut aux Etats-Unis ; Georges, mort prêtre, et Edouard, religieux de S.-Croix.

Collège S.-Croix. — Sous la direction du Rév. Frère Donatien, assisté des frères Godefroi, Jean-Baptiste, Pierre, Gilbert et Antoine. Je me rappelle, quoique étant bien jeune, des frères Gabriel, professeur d'anglais, et Bruno, qui s'occupait de la ferme.

408. — Pierre Charrel d'Orvilliers, marchand ; natif de Maskinongé, et fils de François-Xavier Charrel d'Orvilliers et de Madeleine Bureau. Dès 1845, il était déjà commis chez Michel Lavallée, puis s'établit dans la suite comme marchand, tout voisin de son ancien patron. Le 13 mai 1850, il épousait en premières noces Julie-Agnès Lebrun, fille de Bonaventure Lebrun et de Marie Bédard ; en deuxième noces, le 26 septembre 1859, Zoé Gélinas, fille du notaire Pierre Gélinas et d'Aurélié Désilets ; et en troisième noces, le 27 mai 1882, Odile Godard, fille de Michel et de Marie Richard, sœur du curé Michel Go-

dard. Pierre d'Orvilliers mourut à Cambridge, Mass. et fut inhumé à S.-Aimé, le 28 novembre 1912, âgé de 85 ans.

Un de ses fils, Ulric d'Orvilliers, mourut accidentellement le 11 juillet 1887. Dans une partie de pêche avec un jeune Anglais, pensionnaire de demoiselle Eugénie Lavallée dans le but d'apprendre le français, il se noyait dans la rivière Yamaska, en haut du manoir seigneurial.

402. — Alexandre Hébert, parti pour les Etats-Unis.

Le bedeau Joseph Benoît occupa aussi cette maison. Fils d'Alexis Benoît et de Scolastique Forcier, Joseph Benoît avait épousé, le 4 juillet 1864, Philomène Phaneuf, fille de François Phaneuf, le vieux jockey. Après la mort de son unique fils, Joseph, décédé en 1880 à l'âge d'adolescence, Benoît quitta S.-Aimé pour les Etats-Unis.

407. — Jean Giguère, marchand.

La tuberculose pulmonaire fut le triste partage de toute cette famille. En 1876, madame Giguère, née Marie Lalancette, décédait à l'âge de 32 ans ; en 1878, le chef de la famille décédait à l'âge de 38 ans ; en 1880, un fils et une fille, à l'âge d'adolescence. Un autre fils, Aimé, parvint à l'âge de majorité, et partit à son tour ; puis enfin, un autre plus jeune.

Louis Lalancette aïeul, devenant héritier de cette famille éteinte, occupa la maison.

Louis Lalancette fut un des premiers colons du rang de S.-Yves ; épousa Mathilde Forcier ; fut le grand-père de M. Maurice Pélouquin, ancien député, du notaire Eugène Poirier et du notaire Adélarde Lalancette.

Il mourut en 1893, âgé de 77 ans.

Un petit-fils de Louis Lalancette occupe encore de nos jours le patrimoine ancestral, du rang de S.-Yves.

406. — Avant qu'Alphonse Labatte occupât l'immeuble 472, il occupait cette maison, démolie vers 1870.

Rebâtie, la maison fut occupée par Sophie Brouillard, native de S.-David, qui y vivait avec sa mère et sa sœur Mélina. Sophie décéda en 1897 ; elle tenait un magasin de bonbons.

La maison de Sophie Brouillard, à son tour, a fait place au superbe cottage construit par Jules Théberge.

405. — Joseph Baudreau, cultivateur. Sa terre était voisine, tenant au sud du domaine seigneurial ; laquelle est occupée par M. Denis Bélisle.

Jos. Baudreau fut le constructeur de l'église de S.-Louis-de-Bonsecours en 1875. Il alla mourir à Fall-River.

L'immeuble fut plus tard occupé par le notaire Joseph-Gédéon Larivière.

Natif de S.-Barnabé, le notaire Larivière avait fait ses études à S.-Marie-de-Monnoir. Admis à la pratique en 1900, il pratiqua à S.-Aimé jusqu'en 1914, quand il fut nommé shérif du district de Richelieu. Il mourut à Sorel le 17 mars 1923.

L'occupant actuel est M. Hector-Wilfrid Léveillé, notaire et maître de poste. Natif de S.-Pie-de-Guire, le notaire Léveillé a fait son cours classique à Nicolet, son cours universitaire à Québec, et a été admis à la pratique en 1914. Il a épousé, le 29 mai 1923, demoiselle Aldéa Pepin, fille du docteur Adrien Pepin et de Marie-Louise Bergeron.

404. — Joseph Desrosiers, dit le père Jos. Toiniche, vivait de ses rentes, avec sa vieille épouse, Rosalie Mondor. Il mourut le 27 mars 1882, âgé de 79 ans ; et son épouse lui survécut jusqu'au 21 septembre de la même année, âgée de 81 ans.

Plus tard, y demeura Joseph Landroche, gendre d'Edouard Boisselle

401. — Pierre Chénette, tailleur et chantre. Il était né à S.-Denis sur Richelieu, du mariage de Joseph Chénette et d'Agathe Girouard. Sa signature apparaît dans les registres le 3 janvier 1858. Il épousa en 1860 Adéline Déglise, fille du capitaine Jacques Déglise, laquelle décéda l'année suivante. Une année de mariage semble l'avoir rassasié de cet état, puisqu'il demeura dans le veuvage jusqu'à sa mort. Chénette était tailleur de son métier, mais il était surtout chantre, et il le fut pendant trente-huit ans. C'était au temps de l'ancienne coutume liturgique, quand le maître-chantre se tenait dans le sanctuaire, alternant avec les choristes de l'orgue.

Chénette savait bien par cœur, et depuis longtemps toutes les messes les plus usitées, qu'il dévidait sur un ton routinier et propre à lui. Comme il était très curieux, son regard se promenait aussi souvent sur l'assistance de la nef que sur son livre. Mais fallait-il sortir de "l'Ordinaire" pour chanter du "Propre", c'est là que notre maître-chantre faisait des prodiges d'improvisation et exécutait son morceau sans broncher, à tort et à travers, en a e i o u, gardant un œil dans son livre et jetant l'autre sur les assistants qui lui décernaient quelque sourire moqueur.

La voix de Chénette ne fut jamais harmonieuse. Avec les années, elle était devenue maussade et usée jusqu'à l'éreintement.

Que de fois, l'organiste Eugénie Lavallée, exerçant un morceau spécial à l'occasion d'une solennité, se plaignit avec raison de Chénette qui mettait le désarroi dans le chœur de chant.

M. le curé Godard, en 1898, jugeant que la voix de Chénette était loin de rehausser la solennité de l'office, se décida de mettre le chantre à sa retraite, et ce dernier en fut très vexé et offensé.

Chénette aimait la causette. Comme l'exercice de son métier ne le fatigua jamais, et que son chant du matin lui assura toujours du pain pour la journée, il employait nombre de ses loisirs à converser avec celui-ci ou celle-là. Mais les dires et les avancés de Pierre Chénette étaient exacts. Quand la mémoire faisait défaut, il recourait à ses notes écrites. Car Chénette était chroniqueur et généalogiste. Les faits intéressants, les baptêmes, mariages et sépultures, étaient soigneusement notés dans ses cahiers. Ayant accès facile et quotidien dans les registres d'état civil, déposés à la sacristie, il y puisa toujours abondamment et avec sagacité. Un mariage était-il enregistré, qu'il le notait dans son cahier, et en haut de la page, laissant le reste en blanc pour les baptêmes futurs.

Que sont devenues ces notes précieuses ? Elles auraient mérité d'être conservées.

Pierre Chénette mourut en 1902, âgé de 70 ans.

400. — Michel Danis, menuisier

Il éleva une assez nombreuse famille, presque toute décédée, ou disparue de la paroisse. Demeurent encore Edouard et Eugène, frères jumeaux.

Michel Danis fut le père de Stanislas, chantre et bedeau pendant 24 années, décédé en 1912, âgé de 60 ans.

Michel Danis, fils de Michel, menuisier, et de Joseph Bonenfant, avait épousé Justine Richard, fille de François Richard et de Marguerite Thibault, de Buffalo, E.-U. ; et mourut en 1898, âgé de 77 ans.

Il était concessionnaire de son emplacement, depuis le 9 février 1846.

De toutes les personnes et de toutes les familles qui vivaient dans le haut du village, un demi-siècle passé, je ne reconnais plus que trois survivants, dans les personnes de MM. Edouard et Eugène Danis et Josaphat Lamoureux.

398. — Veuve Joseph Grenier, née Dorothée Labbé ; tenait un magasin presque général.

Elle mourut le 16 mars 1916, âgée de 80 ans.

Je ne lui connus que trois filles, lesquelles furent : Elide-Joséphine, veuve de Georges Delisle ; Rose-de-Lima, qui épousa le 3 février 1885, Joseph Baudreau, fils de Joseph Baudreau et de Louise Dufault, réside aux Etats-Unis ; et Julia, qui épousa le 17 novembre 1886, Jacques Delisle, fils de F.-X. Delisle et de Marie Lavallée, réside aux Etats-Unis.

399. — Ancienne résidence de Hereule Bibaud. Comme elle était ordinairement à louer, d'aucuns l'habitèrent successivement.

397. — Veuve Forcier, née Louise Lamoureux, fille d'Abraham Lamoureux et de Julie Roy ; avait épousé le 11 février 1861, Anselme Forcier, fils de Joseph Forcier et de Marie St-Pierre.

395. partie — Dame Grosleau, née Tharsile Laliberté ; native de S.-David ; épousa plus d'un mari.

Etant déjà veuve de Joseph St-Germain, elle épousa, le 17 octobre 1882, Jacques Paquin (veuf d'Emilie Morrissette) ; épousa, le 21 juillet 1884, Michel Chauvin (veuf d'Esther Cartier) ; épousa, le 10 novembre 1885, Bellarmin Grosleau (veuf d'Elmire Cardin) ; ces trois derniers mariages furent célébrés à S.-Aimé, et bénits par M. Godard.

Elle décéda, en état de veuvage, à S.-Aimé le 21 novembre 1891, âgée de 66 ans.

395. — Edouard Roch, sculpteur ; fils d'Antonie Roch et de Scolastique Lapalice, de S.-André-Avellin ; marié en premières noces à Philomène Crevier, de S.-François, en secondes noces à Rosalie Dupuis ; mourut en 1906, à l'âge de 63 ans.

Il avait fait son apprentissage dans la boutique de mon père. Toutes les sculptures qui décorent les églises de Contrecoeur, S.-David, S.-Thomas de Pierreville, S.-Simon, S.-Paul d'Abbotsford, S.-Théodore et S.-Germain de Grantham, ont été burinées par son ciseau.

394. — Narcisse Danis, bûcheron et défricheur.

Frère de Michel, il avait épousé, le 23 septembre 1851, Marie Richard, fille de François et de Marguerite Thibault ; concessionnaire de son emplacement le 17 novembre 1852 ; parti, avec sa famille pour les Etats-Unis, depuis nombre d'années.

393. — Maison fermée, puis réparée et habitée par Jean-Baptiste Danis, menuisier, fils de Michel.

392. — Joseph Danis, frère de Narcisse et de Michel, et époux de Marguerite Laplante, occupait cet emplacement depuis 1846.

Je ne lui connus que deux filles : Clarisse, qui mourut célibataire en 1898, âgée de 65 ans, et Philomène, quatrième épouse d'Antoine Cartier.

390. — Joseph Lamoureux, menuisier.

Il avait épousé Rose de Lima Gendron ; mourut le 8 avril 1913, âgé de 69 ans.

Son fils, Josaphat Lamoureux, aussi menuisier, un des rares survivants du dernier demi-siècle, occupe encore le foyer paternel. Il a épousé le 8 janvier 1909, Elisabeth Proulx, fille de Basile Proulx et de Jessé Parenteau.

388. — Jean Marois, charretier. Il avait épousé Elisabeth Précourt ; était le frère de dame Jacques Delisle. Je ne lui connus point de famille ; il mourut en 1874, âgé de 55 ans ; et son épouse était décédée le 9 février 1871, âgée de 40 ans.

386. — Hangar des habitants.

Pierre Pelletier, Jean Godin, Olivier Forcier, Marcel Cournoyer et Joseph Bibaud, grands cultivateurs d'avoine du rang de S.-Thomas, avaient construit cet entrepôt, à proximité de l'abord des chalands.

385. — Delphis Lemoy, cordonnier. Il marchait en clochant ; mais il avait été autrefois tellement boiteux qu'il pouvait à peine se mouvoir à l'aide de deux béquilles. Un jour, il fut miraculeusement guéri par l'intercession de S.-Anne, dans la chapelle du couvent dédiée à cette sainte ; et il y laissa ses béquilles en ex-voto. On put voir et contempler pendant plusieurs années ces deux béquilles, accrochées au mur, derrière la statue de Notre-Dame-de-Pitié, dans l'ancienne chapelle du couvent. La reconstruction de la chapelle fit disparaître, pendant un certain temps, ce trophée, qui heureusement occupa de nouveau sa place d'honneur.

Delphis Lemoy avait marié en 1868 Marie Niquette. Parti pour les Etats-Unis.

384. — Basile Lavallée, menuisier, natif de Sorel, arrivé à S.-Aimé en 1842. et y est décédé en 1866, âgé de 60 ans.

De son mariage avec Marguerite Lebrun, décédée en 1862 à l'âge de 49 ans il eut quatre enfants : Basile, aussi menuisier, qui épousa Louise Roy et hérita de la maison paternelle ; père de Sœur S.-Alphonse, de la Congrégation de S.-Marthe, parti pour les Etats-Unis ; Joseph (Tiptet), marchand à S.-Marcel, à S.-François-du-Lac, puis à S.-Aimé ; chantre à ses heures ; épousa Philomène Dupuis à S.-Thomas-de-Pierreville ; père du frère Siméon, décédé à la Trappe d'Oka ; mourut à Montréal en 1918, âgé de 71 ans ; Joséphine, dite Sœur S.-Joseph, de la Congrégation de S.-Marthe, à S.-Hyacinthe ; Elisabeth, partie depuis longtemps pour les Etats-Unis.

383. — Antoine Pepin, bûcheron et ancien voyageur ; avait épousé Julie Pétrin ; décédé le 22 février 1892, à l'âge de 84 ans.

382. — Louis Lemieux, serviteur des seigneurs Massue.

387. — Prisque Robidoux. Il mourut le 28 octobre 1875, à l'âge de 51 ans. Sa veuve Emilie Aucoin lui fit de belles funérailles, et inhuma son défunt mari dans le caveau de l'église. La veille des funérailles, la veuve éplorée affronta le trouble de faire boucherie, prétendant n'être pas à bout de provisions, pour recevoir les parents et amis, invités aux funérailles.

On sait quels troubles et brouhaha occasionnent, dans une famille, l'abattage et la salaison du cochon gras, quand l'exposition d'un corps " sur les planches " recommande un paisible respect.

On rapportait ce fait encore plusieurs années après qu'il fut passé. La veuve Robidoux ne fit que quatre mois de veuvage. Le 24 février suivant, elle convola en secondes noces avec Joseph Nadeau, veuf d'Angèle Bernier.

380. — Joseph (dit Jozon) Roy.

Natif de Contreccœur, avait épousé Louise Dussault ; vivait de ses rentes, quand je le connus ; assistait quotidiennement à la messe et était le beau-père de Basile Lavallée.

Il décéda le 25 avril 1885, à l'âge de 79 ans.

379. — Louis (dit Blanc) Desrosiers, rentier. Je ne lui connus pas d'enfants, de son mariage avec Marie Lambert. Il mourut le 9 janvier 1878, âgé de 78 ans.

377. — Julie Chamberland ; native de S.-David, fille de Joseph Chamberland et de Marie Bernier.

Julie Chamberland, célibataire, petite de taille, était couturière, tisserande de catalognes, fabricante de fleurs artificielles ; et le bois du seigneur, tout voisin, lui fournissait l'avantage de cueillir toute espèce de plantes et racines mé-

decinales. Avec la permission de M. Massue, elle sillonnait ce même bois en tous sens, et y amassait tout fagot de bois, nécessaire à son utilité.

Elle était concessionnaire de cet emplacement depuis le 4 juillet 1844 ; mourut le 22 janvier 1882, âgée de 70 ans.

Le village finissait ici.

Après un demi-siècle, j'ai heureusement rencontré quelques figures survivantes et toutes sur le déclin de la vie. J'en ai retrouvé encore moins, qui, ayant hérité du foyer paternel, semblent s'y attacher et veulent couler leur vieillesse, dans la maison de leur enfance.

Sont faciles à énumérer ces rares survivants, dans les personnes de MM. Joseph et Louis Archambault, et leur sœur demoiselle Célanire, Irénée Vigant, Aimé Bibeau, Delphis Lebrun, Delphis Laplante, Louis Lefils, Edouard et Eugène Danis, Joseph Lamoureux et Joseph Lenoir-St-Germain.

C'est ainsi que tout passe dans la vie (1928).

---



## M. G. MARCHESSEAU, 7ème CURÉ



M. G. MARCHESSEAU

" M. l'abbé Godefroi Marchesseau, curé de S.-Rosalie depuis 1858, arrivait à S.-Aimé dans les premiers jours d'octobre 1872

Né à S.-Antoine le 18 janvier 1811, du mariage de Christophe Marchesseau et de Marie-Anne Garand, il avait fait ses études à S.-Hyacinthe, et reçu l'ordination sacerdotale à Montréal, le 20 septembre 1834. Après deux années de vicariat à S.-Denis, on lui confia les fonctions de procureur au séminaire de S.-Hyacinthe, lesquelles fonctions il remplit de 1836 à 1842. Nommé à la cure de S.-Rosalie, il y resta six années, après lesquelles, il fut rappelé de nouveau à la procure du séminaire de S.-Hyacinthe. C'était à l'époque où l'on agitait la question d'élever une construction plus vaste que le vieux collège. On le sent, il fallait pour cette besogne un homme d'activité, de jugement, d'affaires et de chiffres.

Pendant cinq années, de 1848 à 1853, M. Marchesseau se dépensa à la construction du collège, lequel, par son aspect extérieur, "reste un des plus imposants monuments du pays."

Le nom de M. Marchesseau est demeuré sur la liste des bienfaiteurs du séminaire de S.-Hyacinthe, ayant le titre de bienfaiteur-fondateur.

En 1853, le vieux collège avait l'honneur de devenir le palais épiscopal du premier évêque de S.-Hyacinthe, Mgr Jean-Charles Prince ; et M. Marchesseau jusqu'en 1858, y remplit la charge de procureur.

À l'automne de 1858, M. Marchesseau fut nommé une seconde fois curé de S.-Rosalie, et desservit cette paroisse l'espace de quatorze années jusqu'à 1872, date de sa nomination à la cure de S.-Aimé.

Arrivé ici, Monsieur Marchesseau eut tout un travail à faire, pour se mettre au courant des affaires de sa nouvelle cure ; et ce n'est que six mois après, savoir le 6 avril 1873, sur les données incomplètes fournies par son prédécesseur, il put faire une audition telle quelle des comptes, pour les années 1869, 1870, 1871 et 1872.

Au cours de 1869, M. Dumontier avait emprunté des Sœurs de la Présentation \$1300 pour les remettre à G.-A. Massue.

Au 31 décembre 1869, la fabrique devait \$1100 au sieur Massue, \$1300 aux Sœurs de la Présentation, \$1400 à F.-X. Côté, de Lévis, plus \$100 à divers autres.

En 1870, Monsieur Dumontier avait emprunté de la fabrique de S.-Antoine \$400., qu'il remit au sieur Massue, sans abaisser la dette d'un sou. En 1871, il avait réduit la dette de cent piastres, dues à diverses personnes.

Au 31 décembre 1872, la dette se montait encore à \$3,800, quand il y avait en caisse un actif de \$278.23." (Abbé P.-A. St-Pierre).

Ces comptes furent clos et arrêtés le 6 avril 1873, aux conditions suivantes :

1° Que M. Jos.-Zéphirin Dumontier, ex-curé de S.-Aimé... a tenu les comptes et administré les biens de la fabrique pour les marguilliers, qui n'ont jamais touché aucuns deniers de la fabrique..., et que lesdits états de comptes ont été fournis par ledit M. Dumontier tels qu'entrés au cahier des délibérations ;

2° Que lesdits comptes ont été produits par ledit M. Dumontier, sur la foi, sans être généralement et suffisamment appuyés sur des pièces justificatives, tels que reçus, livre des recettes et dépenses avec ordre de dates ; ledit M. Dumontier alléguant les avoir perdus, il est impossible de vérifier exactement lesdits états de comptes ; et que cependant, certains items desdits comptes présentent à des doutes raisonnables sur leur exactitude ;

3° Que les deux dettes passives de ladite fabrique, à savoir la somme de \$1300 empruntées des Sœurs de la Présentation, de S.-Hyacinthe, et celle de \$700 dues à G.-A. Massue, comme balance d'une plus forte somme de \$2000 empruntée par ladite fabrique, formant en tout \$2000, cours actuel, laquelle dette ayant été faite, sous le prétexte de venir en aide aux syndics de l'entreprise, pour réparation du portail de l'église de cette paroisse, et que, dans la réalité, ladite fabrique n'aurait fourni et donné aux syndics pour solder le montant de l'entreprise desdites réparations, et pour couvrir certaines pertes, et payer certaines augmentations que la somme de £97, 11 9, laissant une balance non appropriée à l'objet de l'emprunt, et restée sans application entre les mains dudit M. Dumontier, laquelle, avec les intérêts se monte à la somme de \$2131.88, cours actuel ; pourquoi, ledit M. Dumontier s'est reconnu redevable et endetté envers ladite fabrique, et lui a consenti une obligation hypothécaire, dès le 14 mars dernier, devant P. Gélinas, qui a gardé minute sous no 5202... ladite somme payable à demande avec intérêt à 6%.

Que, tout considéré, l'assemblée en connaissance de cause, a unanimement accepté ladite obligation pour tout reliquat, que ledit M. Dumontier peut devoir à ladite fabrique, et lui abandonne tout surplus qu'il pourrait devoir en considération des comptes qu'il a tenus et des troubles et soucis, que lui a causés l'administration des biens et affaires de ladite fabrique, pendant qu'il a été curé de cette paroisse.

Ont signé avec M. Marchesseau, J.-H. Lapalisse, G.-A. Massue et Pierre D'Orvilliers.

" Un demi-siècle après, on sent encore quel malaise régnait dans cette assemblée, passant l'éponge sur un gâchis qui donnait des hauts-le-cœur depuis quelque temps. Un curé veut-il jouir de la confiance de ses paroissiens, qu'il reste dans sa sphère, que sa conduite soit digne et régulière, qu'il administre les biens de la fabrique avec économie, se contentant du nécessaire, et proportionnant ses dépenses à ses recettes ; puis qu'il tienne ponctuellement et scrupuleusement les comptes. On lui pardonnera plus aisément un écart moral qu'un détournement de fonds ; ceci touche les gens à une partie fort sensible. Qu'il s'adonne à l'intempérance, ou qu'il se compromette dans des relations louches, c'est son affaire, dira-t-on ; mais qu'il ne touche point la bourse des habitants. On a oublié les dons de M. Lecours, mais non les dépenses excessives de M. Dumontier." (Abbé St-Pierre).

Malgré ses capacités, M. Marchesseau, à son arrivée à S.-Aimé, ne voulut point se charger de la tenue des comptes de la fabrique, laquelle dut être confiée au notaire Gélinas, moyennant \$80. par année.

Les finances de la fabrique, confiées au notaire Gélinas, étaient placées en bonne main. Ce citoyen, par ses capacités et son intégrité, jouissait à juste titre de l'estime et de la confiance de tous.

Rémunéré d'honoraires très minimes, le notaire Gélinas, pendant plusieurs années, fut le dépositaire des deniers de la fabrique, dont il rendit toujours compte avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pourtant, M. Marchesseau ne le cédait en rien à M. Gélinas, sous le rapport de la probité et de l'administration des finances.

Mais, quelques paroissiens, justement froissés de la dilapidation des fonds de la paroisse par le curé précédent, avaient poussé leurs murmures jusqu'à émettre un manque de confiance et d'habileté chez les curés en général.

M. Marchesseau se montra sensible à ces murmures. Sa délicatesse et son humilité l'engagèrent à ne pas s'avancer ni s'imposer, quand ses hautes qualités d'administration avaient été brillamment reconnues, dans la construction de l'évêché et du séminaire de S.-Hyacinthe.

"Pour s'acquitter auprès des Sœurs de la Présentation, la fabrique emprunta \$1200 de l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe, au cours de 1873. Au premier janvier 1874, elle devait \$3700 moins les \$2131.88, qui lui étaient dues par M. Dumontier. Ce dernier paya un acompte de \$331.88 en 1874 ; et la fabrique fut en état de s'acquitter auprès de M. Massue.

Dans le cours de 1875, la fabrique remboursa ce qu'elle devait à celle de S.-Antoine ; et au 31 décembre, sa dette ne se montait plus qu'à \$2600 ; ayant à l'actif une réclamation de \$1800 contre M. Dumontier.

La recette des bancs pour l'année 1875 produisit plus de \$800.

M. Dumontier, payant un deuxième acompte de \$880 en 1876, F.-X. Côté fut remboursé ; et au 31 janvier 1877, ne restait plus en souffrance que les \$1200 dues à l'Hôtel-Dieu ; et on pouvait compter sur \$988.50 encore dues par M. Dumontier.

Le 10 juin 1877, Mgr L.-Z. Moreau, quatrième évêque de S.-Hyacinthe, en visite pastorale à S.-Aimé, rédigeait l'ordonnance suivante :

"Nous approuvons la résolution de la fabrique du 6 avril 1873, relativement aux comptes tenus par le révérend monsieur Dumontier, depuis le premier avril 1868 jusqu'au premier octobre 1872 et à la réclamation qu'elle a exigée de ce monsieur."

Après avoir alloué les comptes, Sa Grandeur ajoute : "Nous voulons que, pour une plus parfaite régularité des comptes, le tenant-compte ouvre un nouveau journal de recettes et de dépenses, où soient entrées non-seulement les recettes et dépenses de sa gestion, mais aussi les recettes et dépenses de monsieur le curé, de manière que l'on ait à ne recourir plus tard qu'à ce seul livre, qui demeurera aux archives comme pièces justificatives."

Où trouver ce livre ? Que de choses disparues à S.-Aimé !

En 1876, la fabrique avait emprunté \$500 d'Antoine Proulx, qui fut remboursé en 1877 ; et les Sœurs Crises de S.-Hyacinthe reçurent un acompte de \$300, suivi de près d'un autre du même montant.

Restaient dues, au 1<sup>er</sup> janvier 1878, \$600 que M. Marchesseau déclara avoir été payées avant le 23 juin, date de la reddition des comptes. A quelle date ? Nous ne saurions le dire, puisque nous n'avons plus le journal des recettes et dépenses.

La reddition des comptes, faite le 21 juillet 1879, semble indiquer que la fabrique aurait acquitté une dette de \$600 en déboursant seulement \$441. A cette date, M. Dumontier devait encore un capital de \$1028 plus quatorze mois d'intérêt.

Puis, M. Dumontier parvint à se libérer de sa dette, en remboursant \$336.64 en 1879, \$536.14 en 1880, et \$157.25 en 1880 (1).

Le 11 juin 1880, après avoir alloué les comptes, Mgr Moreau écrivait dans son ordonnance de visite : " Nous constatons avec bonheur que les administrateurs des deniers de la fabrique sont très fidèles à faire entrer ce qui est dû à la fabrique, tant en banes qu'en casuel. Aussi en résulte-t-il le précieux avantage que la fabrique pourra aisément rencontrer les engagements qu'elle a contractés, pour les travaux de réparation et d'ornementation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église. "

\* \* \*

" Comme elle est longue et chargée la liste des personnes qui moururent par accidents, par noyade ou par syncope.

Le 19 décembre 1872, sépulture de Joséphine Robidoux, veuve d'Augustin Willing, instituteur, morte subitement et accidentellement à l'âge de 86 ans.

Le 16 février 1873, sépulture de Louise Domina, fille de Joseph Bazinet, marchand, morte de brûlures, à 3 ans.

Le 18 février 1873, sépulture de Michel Brouillard, capitaine de milice, décédé subitement, âgé de 84 ans.

Le 26 mai 1873, sépulture de Dorothée Trudeau, veuve de Joseph Bélisle, décédée subitement, âgée de 67 ans.

Le 16 août 1873, sépulture de Sophie Saintonge, veuve de Régis Parenteau, décédée subitement.

Le 16 avril 1875, sépulture d'Antoine Hébert, fils de Jean Hébert, noyé, âgé de 5 ans.

Le 11 juillet, inhumation de Jean-Delphis, fils de Joseph Giguère, noyé le 8, âgé de 7 ans.

Le 20 janvier 1877, sépulture de Joseph Bonin, époux de Mathilde Brousseau, décédé subitement à 62 ans.

Le 28 juillet 1877, sépulture de Marie Soucisse, veuve de François Nadeau, décédée subitement à 75 ans.

Le 20 décembre 1878, inhumation d'Olivier Beauparlant, fils d'Ohvier, noyé à 18 ans.

La mort subite en fauche donc de tout âge. Qui sait si elle ne nous terrasera point ?

Après un demi-siècle, nous venons déposer une couronne sur la fosse d'Aristide Lavallée, fils de Michel Lavallée marchand et de Joséphine Dostaler, ancien zouave pontifical, décédé aux Etats-Unis, le 18 novembre 1872, à l'âge de 23 ans. Saluons profondément ce cœur magnanime, ce brave et noble garçon.

Le 5 juin 1873, M. le vicaire Israël Courtemanche présidait aux funérailles de Joseph Terrien, veuf de Marie Bonin, décédé à l'âge d'environ cent ans.

Relisons les registres et nous constaterons avec étonnement comme la mort s'attaque aux jeunes. Bien rares sont ceux à qui elle permet d'arriver à la vieillesse.

Pour semer une terreur salutaire en cette paroisse, la Providence envoya, au cours de l'hiver 1874 et 1875, une épidémie de petite vérole, qui fit de nombreuses victimes ; et non seulement chez les enfants, puisqu'un homme de trente-deux ans en mourut. Quarante-neuf victimes succombèrent au fléau.

Au temps du choléra de 1832, pas un habitant de S.-Jean-Baptiste de Rouville n'osa se marier, tant on était affolé.

(1) Compte-rendu du 14 juillet 1881, sous le curé Godard.

Les habitants de S.-Aimé eurent moins peur de la picote de 1875, puisqu'il se fit ici quatre mariages le 9 janvier, et cinq le 8 février.

Le 3 juin 1875, M. Marchesseau eut la douleur de voir s'éteindre dans son presbytère sa nièce Marie-Arzélie Picard, fille de Flavien Picard et d'Adélaïde Marchesseau, à l'âge de 28 ans. De nombreuses signatures, apposées au bas de l'acte de sépulture, attestent que M. le curé reçut beaucoup de sympathie dans le deuil qui le frappait.

Ce chagrin fut bientôt suivi d'un autre. Le 10 juillet, sur les dix heures et demie du soir, Gaspard-Aimé Massue, âgé de 62 ans, seigneur du lieu, mourait subitement. C'était un homme non moins recommandable que considérable, et un homme d'œuvres. Si feu son père, Aimé Massue, avait autrefois donné le terrain de l'église, Gaspard avait donné le terrain du couvent, la terre du collège, et des sommes d'argent assez considérables, pour favoriser l'instruction de la jeunesse de cette paroisse. Il fut un bienfaiteur de la paroisse.

" Il méritait considération. On lui fit des funérailles pompeuses. Y assistèrent plusieurs prêtres et des laïques de marque, entre autres A.-D. Decelles, Michel Mathieu, etc. M. Marchesseau officia au service funèbre de son noble et digne paroissien, dont la dépouille mortelle fut déposée dans le caveau de l'église, sous le banc seigneurial. " (Abbé St-Pierre).

\* \* \*

L'ancien et premier cimetière, contigu à l'église et au terrain du couvent, était assez restreint en étendue. Depuis surtout que M. Dumontier en avait cédé une partie au couvent, son peu d'espace apportait une gêne et un embarras pour la population toujours croissante.

Dans la deuxième année de la cure de M. Marchesseau, les fabriciens, sur les conseils de leur curé, trouvèrent le moyen de renouveler leur cimetière, tout en le gardant au même endroit. Il fut décidé de le recouvrir de trois pieds de terre, dans toute l'étendue. Chaque paroissien s'engagea à en charroyer vingt voyages, et tous s'acquittèrent généreusement de ce devoir. Les moins fortunés ou ceux qui n'avaient ni cheval ni voiture, y contribuèrent aussi, en fournissant leur travail dans le nivellement. Le seigneur Massue avait cordialement permis de prendre sur l'île au sable toute la terre requise à cette fin. L'épidémie de picote, qui devait sévir l'année suivante et devait faire tant de victimes, justifia l'opportunité et la réalisation de l'entreprise.

En 1875, un troisième démembrement de paroisse s'opérait par l'érection de la paroisse de S.-Louis de Bonsecours. Il était devenu opportun. Certains cultivateurs, du haut de la rivière, et du rang de Prescott avaient à parcourir une distance de près de trois lieues pour assister à la messe. En plus, la perspective d'une répartition dans le but de restaurer l'église de S.-Aimé, les engagea de se construire une église à proximité. Le 20 avril 1875, la paroisse de S.-Louis de Bonsecours était érigée civilement par proclamation royale. La nouvelle paroisse comprenait la moitié du fief Bourchemin, et la majeure partie de Bourgmarie-Ouest ; bornée au nord par S.-Aimé, à l'ouest par S.-Ours, au sud par S.-Judes, et à l'est par S.-Hugues et S.-Marcel (2).

(2) Au commencement de l'an 1876, sur le haut de l'hiver, avait eu lieu la cérémonie de la bénédiction de l'église et du cimetière de S.-Louis de Bonsecours, présidée par Mgr l'évêque Moreau, accompagné d'un grand nombre de prêtres. Pour la circonstance, les élèves du collège de S.-Aimé avaient préparé longtemps à l'avance la messe dite " Bordelaise ". Odilon Dufresne s'était chargé de transporter en voiture les soixante-quinze élèves, qui firent les frais de la musique et servirent au chœur. M. Laroche, jeune prêtre, faisait l'office de maître des cérémonies. Je remplissais la fonction d'acolyte. — L'auteur.

L'abbé Magloire Quémeneur-Laflamme en fut le premier curé.

“ Le 28 mai 1880, avait lieu la sépulture de Louis Girard, père de trois prêtres, trépassé à 67 ans ; son épouse Marie-Anne-Emérence Coderre le suivant de près dans la tombe, savoir le 7 janvier 1881. Elle n'était âgée que de 64 ans. Son parent, M. Missel Archambault, curé de S.-Hugues, chanta le service.

Après avoir eu pour vicaire l'abbé I. Courtemanche jusqu'au 6 avril 1874, M. Marchesseau eut pour l'aider l'abbé Magloire Laflamme du 28 avril au 20 août (3) ; puis de cette dernière date, l'abbé Delphis Meunier jusqu'au 2 décembre 1875 ; l'abbé Olivier Leduc jusqu'au 14 août 1878 ; l'abbé Zéphirin Vincent jusqu'au 18 janvier 1879 ; l'abbé Edouard Blanchard jusqu'au 25 septembre 1880 ; sans mentionner les abbés Charles Cormier, P.-Saul Gendron et Auguste Boutier, qui firent de courtes apparitions dans ces lieux.

M. Marchesseau vieillissant et s'affaiblissant, Mgr Moreau lui donna un prêtre plus jeune pour desservir la cure, dans la personne de l'abbé Théodule Boivin, ancien directeur des élèves au séminaire de S.-Hyacinthe, et à qui fut adjoind l'abbé Antoine Foisy comme auxiliaire, le 18 février 1881.

Le vénérable curé Marchesseau s'éteignit le 4 avril 1881, et ses funérailles eurent lieu le 8, présidées par Mgr Moreau, escorté d'environ quarante prêtres parmi lesquels on remarqua Mgr I.-S. Raymond, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, MM. F.-X. Jeannotte, supérieur du collège de S.-Marie-de-Monnoir, Louis-Missel Archambault, Joseph Beauregard, Antoine O'Donnell, Michaël McAuley, Chs-Alfred Desnoyers, etc.

Son corps fut déposé sous les voûtes du sanctuaire de l'église, auprès de celui de l'abbé J.-B.-Esdras Lamothe, gisant là depuis trente-sept ans. Par malheur, ces deux corps furent dérangés dans leur sommeil, et par la restauration commencée de l'église, et par un incendie qui nécessita une reconstruction de cette église.

Le corps de l'homme devient un cadavre, chair donnée aux vers, puis une poussière connue de Dieu seul “ caro data vermibus, ca da ver ” (Abbé St-Pierre).

La piété du bon curé Marchesseau était édifiante. Ses instructions courtes et pratiques étaient toujours empreintes d'humilité. Tout événement fâcheux ou heureux était mis à profit pour en tirer des conclusions utiles à tous, sans s'excepter lui-même.

Dès les premiers jours de son arrivée jusqu'à son décès, M. Marchesseau donna une preuve constante de sa sollicitude envers ses paroissiens. Tous les soirs, au son de l'angelus, les villageois étaient invités de se réunir à l'église ou à la sacristie pour réciter la prière, à laquelle présidait toujours le vieux pasteur. La majeure partie des fidèles du village se faisaient un devoir d'assister quotidiennement à cet exercice de piété, auquel ils étaient toujours sûrs de trouver leur curé, donnant l'exemple.

Dès 1873, les fabriciens de S.-Aimé avaient commencé à agiter la question de réparer leur église, à l'intérieur et à l'extérieur. Depuis son érection, plus de

(3) Le chanoine Jos.-Magloire Quémeneur-Laflamme est né à S.-Denis, le 18 décembre 1848. Il était le fils de J.-B. Q.-Laflamme et de M.-Anne Vigeant, fit son cours classique à S.-Hyacinthe, et ordonné le 27 octobre 1872. Après avoir fondé S.-Louis-de-Bonsecours, il fut curé à S.-Ephrem d'Upton de 1877 à 1885 ; à Fall-River de 1885 à 1888 ; à S.-Hilaire de 1894 à 1900 ; à Farnham de 1900 à 1915, époque où il prit sa retraite ; décédé à l'Hôtel-Dieu de S.-Hyacinthe le 19 février 1926. Très fréquemment on vit la digne et respectable figure de M. Laflamme rendre visite à nos curés et à sa sœur dame Isidore Bousquet.

trente années écoulées, moins la réparation du portail, le temple n'avait subi aucune autre modification ; et était demeuré avec son ornementation des plus sobres.

A cette époque et pendant le quart de siècle qui suivit, la paroisse de S.-Aimé avait atteint l'apogée d'une prospérité matérielle qu'elle n'avait pas connue auparavant, et qu'elle n'a pas revue depuis. Par le nombre de sa population, la fertilité de ses terres et le développement de ses industries, la paroisse de S.-Aimé était devenue l'une des plus importantes du diocèse.

L'occasion était propice d'avoir un temple plus digne et convenable. On en vint à cette décision.

Victor Bourgeau, architecte de Montréal, fut chargé de faire une inspection de tout l'édifice et de faire rapport.

Ce rapport attestait, que la solidité de la construction était suffisante, et qu'elle pouvait en toute sécurité recevoir une ornementation ; le même architecte en prépara les plans.

Au mois de février 1876, les plans, dont la préparation avait coûté \$120, furent acceptés.

Il s'agissait d'une entreprise considérable, dont la réalisation exigeait une répartition. François St-Amand, Pierre Pelletier, Gilbert Mathieu et Joseph Desrosiers furent nommés syndics de la répartition et chargés de l'exécution des travaux.

Le 3 mars 1876, pardevant le notaire Gélinas, la fabrique accordait aux entrepreneurs Moïse Berthiaume et Damien Chartier, de S.-Aimé, le contrat pour l'exécution de l'entreprise ; et nommait Elié Giard, entrepreneur de S.-Simon, intendant et expert des ouvrages, avec les honoraires de \$300.

Le notaire Gélinas fut aussi nommé secrétaire-trésorier de la répartition, laquelle devait rapporter \$1301.36 pendant l'espace de huit années, soit \$10410.88 ; la fabrique devant solder la différence jusqu'au parfait paiement de la somme d'environ vingt mille dollars, coût total de l'entreprise.

L'ouvrage le plus considérable de l'extérieur consista dans le remplacement de l'ancienne couverture en bardeau, par le fer blanc. Mais tout l'intérieur fut remis à neuf, tout en gardant le fond de la boiserie. L'ancien style architectural, quoique pur, fit place à une menuiserie et boiserie plus modernes, parsemées de sculptures.

Pour couronner le tout, une peinture, choisie avec goût et de nuances artistement discernées, fit, de l'église de S.-Aimé, l'une des plus belles du diocèse. Nous entendîmes plus d'une fois des personnes, bien autorisées et qualifiées, se prononcer en ce sens, quoique pourtant (rien n'échappe à la critique) la couleur verte y fût un peu trop dominante.

Sous M. Marchesseau, les salaires des fonctionnaires paroissiaux furent révisés. Le salaire de l'organiste, Eugénie Lavallée, fut porté à \$60 par année ; celui du bedeau, Joseph Benoît, à \$125 ; celui d'Alexis Milette, chantre à l'orgue, à \$10 ; celui du notaire Gélinas, comme comptable de la fabrique et trésorier de la répartition, à \$80 par année.

Les incendies d'église ne cessèrent de ravager notre province. En vertu des stipulations arrêtées par l'assurance des fabriques, la paroisse de S.-Aimé paye les sommes suivantes, pour sa quote-part dans l'incendie des églises de l'Isle Bizard en 1872, \$17.50 ; S.-Sébastien en 1872, \$17.50 ; Roxton en 1878, \$32.22 ; S.-Monique en 1879, \$17.40 ; S.-Janvier, Longue-Pointe, S.-Sophie et Chambly en 1880, \$55.89 ; S.-Charles, en 1881, \$55.70 ; et Pointe-Claire en 1881, \$80.

*Recensement.* — Le recensement de 1880 éleva la paroisse de S.-Aimé, à raison du chiffre de sa population et de l'étendue de son territoire, au rang des plus distinguées de la province. Donnons-en un résumé :

La paroisse comprenait alors 319 habitations, 405 familles et 2254 habitants, tous catholiques ; dont 790 adultes et 1444 enfants. 2238 nés en Canada et 16 nés aux Etats-Unis.

Les terres de la paroisse étaient exploitées par 234 occupants, dont 202 propriétaires, 28 fermiers et 4 locataires ; de ces 234 occupants, 27 avaient moins de 10 acres, 32 avaient moins de 50 acres, 120 avaient moins de 100 acres, 52 avaient moins de 200 acres, et 3 avaient plus de 200 acres.

L'étendue des terres exploitées se divisait comme suit : 12600 acres en grains et foin ; 9300 acres en abattis ; 3200 acres en pâturage et 91 en jardin.

Nos cultivateurs ensemençaient 450 acres de blé, et en récoltaient 4100 boisseaux ; ils ensemençaient 1740 acres d'avoine, et en récoltaient 82000 boisseaux (4) ; ils ensemençaient 60 acres de seigle et ils en récoltaient 550 boisseaux (5) ; en outre ils récoltaient 4000 boisseaux de pois (6) ; 5900 boisseaux de sarrasin (7) ; 2100 boisseaux de maïs ; 12800 boisseaux de patates ; 600 boisseaux de navets ; 367 boisseaux de mil et trèfle (8) ; enfin ils cultivaient 2500 acres de foin, et en récoltaient 3000 tonnes.

---

(4) Cette récolte d'avoine dépassait du double celle de toutes les autres paroisses réunies du comté Richelieu.

(5) Le rendement de ces trois céréales, blé, avoine et seigle était le plus fort du comté.

(6) Ce rendement des pois était quadruplé par S.-Ours.

(7) Cette récolte de sarrasin était doublée par S.-Robert.

(8) Le plus fort rendement du comté.



## GASPARD-AIMÉ MASSUE



GASPARD-A. MASSUE

Le lundi, 12 juillet 1875, le mémorial nécrologique de la "Minerve" annonçait la nouvelle suivante:

Nous avons le profond regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de Gaspard-Aimé Massue Ecr. seigneur de S.-Aimé, arrivée soudainement en son manoir à S.-Aimé, le 10 juillet courant, à l'âge de 63 ans.

Quoiqu'étranger à Montréal, le nom de M. Massue est trop bien connu pour que nous ne nous associons pas aux regrets de sa famille.

La perte de cet homme de bien sera vivement sentie par ses nombreux amis et par le public, qui applaudissait aux bonnes œuvres de M. Massue.

Type achevé du gentilhomme, savant autant que modeste, délicat, esprit vif et éclairé, mais ennemi du faste, quoiqu'il portât beaucoup d'intérêt à la chose publique, M. Massue refusa toujours les honneurs parlementaires, que le comté de Richelieu et la divi-

sion de Sorel lui offrirent à maintes reprises.

La paroisse de S.-Aimé lui doit une église, un couvent et un collège, institutions qu'il dota convenablement à leur fondation.

Les funérailles de ce citoyen distingué auront lieu à S.-Aimé, jeudi le 15 courant à 9 heures.

Nous croyons qu'on lira avec intérêt ce qu'Auguste Achinte écrivait en première page de l'Opinion Publique, sur Gaspard-Aimé Massue, quelques semaines après son décès.

Cet écrivain distingué, bien renseigné sur les hommes et les choses de l'époque, donne un beau témoignage de ce que fut le seigneur de S.-Aimé.

Montréal, jeudi, 23 septembre 1875

Feu M. Gaspard-Aimé Massue, écr.

Toute l'existence ainsi que le caractère du modeste citoyen dont nous allons esquisser brièvement la vie, se résume, au point de vue du bruit et de l'éclat, dans la simple appellation inscrite en tête de cette notice biographique: ses noms patronymiques, celui de sa famille, et c'est tout!

Point de titre, nulle distinction honorifique, aucune charge importante ne le signalent à l'attention. S'il vit dans la mémoire de ceux qui le connurent, il le doit à son seul mérite, aux qualités de son cœur et de son esprit, au charme attractif de ses manières, à l'affabilité de sa personne, surtout aux œuvres de charité que son intelligence des besoins du jour, unie aux mouvements d'une nature généreuse et sensible, lui a fait créer et soutenir.

Sa physionomie, sa démarche et sa mise révélèrent l'homme tout entier: simplicité et modestie.

Une stature moyenne, des formes musculaires assez développées, un visage rond, aux joues légèrement rosées, décelaient tout d'abord la vigueur physique et la régularité des habitudes; des yeux gris et vifs, aux reflets changeants, donnaient une grande expression de mansuétude à son regard; son pas était ferme et régulier comme celui d'une personne sûre d'elle-même, de ses idées et de sa volonté; la bouche, aux lèvres minces et fines, indiquait le goût, la décision et l'énergie.

Bien que fort riche et très au courant des modes du jour, sa mise fut toujours marquée au cachet de la véritable distinction; c'est-à-dire qu'elle n'attirait ni ne choquait le regard. Le vêtement, de couleur sombre d'ordinaire, avait une coupe en harmonie avec l'âge et la tournure.

Ce qui caractérisait l'allure de M. G. Massue, c'était le port de la tête, qu'il tenait, en marchant, légèrement inclinée sur l'épaule.

A ce signe, on le reconnaissait au milieu d'une foule.

M. G. Massue, par son origine, son éducation, sa vie et ses travaux, a été en Canada, et dans un temps fertile en transitions sociales plus éclatantes que solides, le représentant de cette ancienne bourgeoisie française dont les vertus privées et publiques, après avoir contribué à l'éclat de la monarchie, font encore aujourd'hui la force de l'Etat, et restent, au milieu des revers et des défaillances de l'époque actuelle, la meilleure espérance et la plus sûre garantie de l'avenir.

Éducation chrétienne, foi sincère et vive, travail constant, économie, prévoyance, esprit de famille, respect de l'opinion, culte des grands hommes et des belles actions, toutes ces choses formaient jadis une sorte d'héritage moral, que l'on se transmettait de père en fils dans les familles; qualités dont la pratique forma cette classe moyenne au sein de laquelle l'armée, la marine, la magistrature, l'administration, la finance et le commerce de l'ancienne France, venaient chaque jour renouveler leur personnel, retrempeant ainsi par l'infusion d'un sang nouveau les organes affaiblis des grands corps de l'Etat.

Tout ce qui pouvait augmenter la puissance ou la gloire de la France, trouvait chez cette classe un patriotique écho. Le dévouement, le sacrifice répondaient aux demandes; et c'est à cet esprit que sont dus les premiers succès de la colonisation au Canada.

Jacques Cartier, Champlain, les compagnons de Maisonneuve, étaient des bourgeois de la Bretagne, de la Saintonge, du Poitou et de l'Angoumois; les Normands et ceux des autres provinces de France n'arrivèrent que plus tard.

Eh bien! feu M. G.-A. Massue appartenait à cette souche vivace, dont les rejetons multipliés constituèrent le fonds de la population de la Nouvelle-France.

L'aïeul auquel remonte la famille Massue, occupait à Orléans la charge, alors fort importante, de Greffier du Parlement. Il résida dans cette dernière ville de 1650 à 1730.

Le fils de ce dernier, Nicolas Massue, né à Orléans en 1703, vint au Canada en 1720, et s'établit en qualité de commerçant à Varennes. Il se maria plus tard à Magdeleine Vallée, de Beauport, et mourut à Beloeil, le 17 octobre 1787, à l'âge de 94 ans.

La suite de la généalogie qui nous conduit à la naissance de notre défunt, se continue de la manière suivante:

Gaspard Massue, né le 13 janvier 1750; marié à Marie-Josephte Huet, de Boucherville, le 4 août 1722; mort à Varennes, le 30 mai 1792, à 42 ans.

Marie-Joseph Massue née en 1773, mariée à Et. Duchesnois.

René-Nicolas Massue, né le 19 septembre 1779, négociant à Québec, puis ensuite à Varennes où il mourut célibataire, le 5 juillet 1842, âgé de 62 ans.

Louis-Joseph Massue, né à Varennes, le 5 avril 1786, marié à Eliza Maret, décédé. Le défunt était frère d'Aignan-Aimé Massue.

Aignan-Aimé Massue, né le 10 octobre 1781, marié à Céleste Richard, père du défunt, commerçant à Varennes, décédé le 2 février 1866, à l'âge de 84 ans.

Quant à la naissance de celui que la mort nous enlevait il y a quelques mois à peine, les registres de la paroisse de Varennes, consultés, à la date de l'année 1812, portent :

Le cinq décembre 1812, a été baptisé Gaspard-Aimé Massue, du mariage de Aimé Massue, et de Marie-Céleste Richard ; parrain Urbain Richard ; marraine Marie-Josephte Huet. Josephte Huet, P. Gagnon, vicaire.

C'est entre les deux invasions américaines, celle de l'été de 1812 et celle du printemps 1813, après le succès de Salaberry à Lacolle, et le glorieux fait d'armes de Chateauguay, que le futur acquéreur de la Seigneurie de S.-Aimé, venait au monde dans le village de Varennes. Après une enfance semblable à celle de tous ceux élevés à la campagne, c'est-à-dire de courses et de jeux à l'air libre, dans les champs et les grands bois, le jeune homme fut envoyé dans l'institution alors en renom, le collège de Nicolet; il y obtint des succès, et termina d'excellentes études au séminaire de Québec.

Une année de liberté et de loisirs reposa le jeune élève des traductions d'Horace et de Virgile. A vingt ans, afin de compléter son éducation, il passait en Europe, à bord d'un de ces fins voiliers auxquels le service postal qu'ils remplissaient, avait fait donner le nom de "Packet".

Il visita la France (1), l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et revint au bout d'un an, riche d'études et d'observations.

Son retour au pays s'effectua sur le premier steamer qui traversa l'Atlantique.

En 1835, alors qu'au milieu des agitations politiques, qui troublaient le Canada, les Papineau, les Bédard, les Viger, les Nelson, les Morin, les Bouchés, etc. se faisaient les défenseurs éloquents de la nationalité opprimée, le jeune Gaspard Massue combattait à sa manière l'ennemi commun, en se rendant acquéreur de la Seigneurie de S.-Aimé.

Ce magnifique domaine, tout en bois de haute futaie, devait devenir en peu de temps, grâce à d'intelligentes combinaisons, à une infatigable activité, un centre agricole, peuplé et prospère, par conséquent une force nouvelle de résistance; car la possession du sol augmente, chez tout homme, le patriotisme et développe le sentiment de la solidarité.

La première maison qui s'éleva sur la lisière de ces bois centenaires, que la cognée du bûcheron n'avait jamais entamés, fut construite par M. G. Massue.

Il prêchait à la fois de conseils et d'exemple.

Peu à peu, le crédit et la considération dont jouissait la famille, la confiance qu'inspirait l'habileté du nouveau propriétaire adant, la modicité des prix d'acquisition, les facilités des termes de paiements offerts, les secours en grains, en outils, en animaux distribués d'une façon judicieuse, l'attrait sympathique du propriétaire, firent que des constructions nouvelles se groupèrent petit à petit autour de la maison principale; et il s'était à peine écoulé quelques années qu'un charmant village réclamait son inscription sur la carte de la province.

(1) Avant l'incendie de l'église, nous avons trouvé dans les rayons de la bibliothèque, que Joseph-A. Massue avait légué à la paroisse, en vertu de son testament, une géographie de l'Europe, dans laquelle Gaspard-Aimé Massue avait écrit la note suivante: J'ai acheté ce volume à Rouen en 1835.

Non content d'avoir créé cette colonie, notre homme la dota d'une église, dont le Rév. M. Dupuy, aujourd'hui curé de S.-Antoine, fut le premier desservant.

Pour donner une idée de la valeur de l'oeuvre de M. G. Massue, de l'importance, au point de vue économique et national, de cette fondation, il nous suffira de dire que la paroisse de S.-Aimé qui, il y a trente ans ne pouvait soutenir son curé sans l'aide de M. Massue, est maintenant une des plus riches paroisses du Bas-Canada; le rapport de la dîme y atteint annuellement une somme qui varie entre 650 à 750 lous.

A cette colonie qui prenait sous les yeux de son fondateur un si merveilleux développement matériel, il fallait des établissements qui entretiennent la vie morale. M. Massue comprit si bien que, sans cela, sa tâche demeurerait incomplète, qu'il fit construire un couvent et un collège, celui-ci dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne (2), dotant en outre les deux institutions de magnifiques terrains. Ainsi l'oeuvre se trouvait parachevée; les jeunes filles et les jeunes garçons avaient chacun la facilité de s'instruire sans quitter leur paroisse, étaient à même d'aider aux travaux domestiques sans nuire à leur éducation.

M. Massue comprenait si bien les avantages de l'instruction, que chaque année cinq ou six sujets étudiaient à ses frais dans divers établissements de la province.

Aussi, retracer ici l'estime, le respect, la vénération, que portaient à ce bienfaiteur les habitants de S.-Aimé et des localités environnantes, est chose impossible. Qu'il nous suffise de dire qu'enfants et vieillards l'appelaient le papa Massue.

C'était en effet un père pour la population, un père prévoyant, aidant les uns de ses conseils, les autres de sa bourse.

Que de jeunes ecclésiastiques, allant prendre possession de leur vicariat, durent à ses bontés ceux-ci une montre, un manteau de drap fin, ceux-là quelque bel ouvrage de théologie ou d'histoire! Accepter ses dons était réellement l'obliger, car il offrait avec tant de cordialité, mettait tant de délicatesse à choisir l'occasion, qu'un refus aurait certainement froissé ce noble coeur.

Nous ne saurions dire si S.-Aimé possède une société de Tempérance, mais, ce que nous pouvons assurer, c'est que, depuis plus de dix ans, la municipalité n'a point octroyé de licence pour la vente des spiritueux. Par cette excellente mesure, à l'adoption de laquelle il contribua, M. Massue se crut dès lors obligé de tenir cave ouverte pour fournir les toniques et les vins nécessaires aux malades. Chaque jour, c'était une procession de bidons, de vases et de cruches de tout module, qui allaient et venaient de la maison Massue au village; les tonneaux se vidaient avec une étonnante célérité.

Nous nous rappelons avoir, il y a quelques années, en traversant la paroisse de S.-Aimé, rencontré, munis de leurs cruches, deux habitants en conversation.

Le premier, retour de la cave, disait à l'autre en son langage pittoresque: "Il n'y a pas de soin, tu peux aller chez le père! ça ne t'érît pas!" En effet, la provision était intarissable, et les barriques fondaient littéralement.

Pensant que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, M. Massue voulut inaugurer pour l'industrie ce qu'il avait tenté avec succès pour l'agriculture. Un beau jour, quatre moulins à farine firent retentir du bruit de leurs roues les échos de la Seigneurie; une usine à vapeur, renfermant une scierie, une

(2) L'auteur cité fait erreur, et aurait dû nommer les Frères de la Congrégation de S.-Croix.

fabrique de machines à battre le grain, déroula, au-dessus des toits paisibles de S.-Aimé, ses longues spirales de fumée (3).

Annouer ici qu'en dix occasions différentes les électeurs de la division de Sorel et du comté de Richelieu, vinrent spontanément offrir un mandat politique à M. Massue, ne surprendra personne.

Le fondateur de S.-Aimé, bien que digne et capable de remplir les plus hautes charges, refusa constamment les honneurs de la vie publique. Il se croyait trop nécessaire aux progrès, à la prospérité de son cher S.-Aimé; et il eût pensé porter un préjudice réel aux intérêts de ces braves gens, en employant à d'autres affaires un temps si rare et si précieux.

Telle fut la vie, et tels ont été les travaux de cet homme de bien. Tous ceux qui se sont occupés de la colonisation savent quels efforts, quelle patience, quelle énergie, quels sacrifices personnels et pécuniaires une telle oeuvre exige.

Coloniser, c'est créer, c'est enfanter! par conséquent se dévouer, donner à autrui une part de sa vie. Lorsque ces sacrifices sont commandés par l'avenir et la sécurité d'une famille, la chose ne sort pas de la voie naturelle; le père se doit à ses enfants; mais quand un particulier emploie ses richesses et ses facultés à un tel ouvrage, son mérite s'augmente de tout ce à quoi il renonce, de tous les avantages qu'il procure aux particuliers et au pays.

Que les rayons de la gloire illuminent les figures des capitaines qui ont préservé leur pays et étendu sa puissance, rien de plus juste; que les trompettes de la Renommée transportent au loin et jusque dans la postérité les noms des sages, des magistrats intègres, des poètes, des artistes, rien de plus légitime. Mais ne doit-on rien à ces bienfaiteurs dont la modestie, égale à leur mérite, cause toute l'obscurité! La reconnaissance publique, en se bornant à des discours et à des vœux, acquitte-t-elle véritablement sa dette envers des hommes tels que M. Massue?

En un lieu désert faire surgir un village; remplacer la forêt par des champs couverts de moissons; changer les marais en gras pâturages; retenir au pays une population laborieuse, dont chaque individu contribue à la force et à la richesse nationales; une telle oeuvre ne vaut-elle pas l'éclat d'un fait d'armes, la vertu d'un héros ou l'imagination d'un écrivain?

Le patriotisme qui conserve et qui crée des ressources, ne vaut-il point celui qui préserve ou défend? et la victoire chèrement achetée par le général, peut-elle se comparer au triomphe de ces luttes quotidiennes, de ces combats opiniâtres, engagés contre la nature et les passions des hommes?

Le coup qui a frappé M. Massue l'a atteint sur son champ de bataille; il est mort presque subitement à S.-Aimé, dans la maison qu'il s'était plu à embellir, résidence dont tous les pauvres connaissent si bien le chemin.

En tout pays, lorsqu'un grand homme meurt, il est d'usage de perpétuer sa mémoire en donnant à une rue, à une place, à un monument quelconque, le nom du défunt.

Pourquoi donc S.-Aimé n'imiterait-il pas ces exemples, en unissant à son nom de paroisse celui de son fondateur et bienfaiteur?

Que du moins la conscience et la reconnaissance populaire protestent par un souvenir, et sauvent ainsi ceux qui les ont aimés, de l'oubli ou de l'indifférence publique."

\* \* \*

(3) En outre des quatre moulins: du village, du rang de Thiersant, du ruisseau Varietur et de Salvail, Gaspard Massue opéralt avec grands bénéfices, un moulin dit "des liets", dans la paroisse de S.-David, et un autre, à Arthabaska. L'almanach commercial de Mackay en 1851, intitule G.-A. Massue, seigneur de S.-Aimé et propriétaire de moulins.

Gaspard Massue fut un sage administrateur et un ardent patriote. Son voyage en Europe fut un voyage d'étude et non de curiosité. Un esprit d'ordre inné chez lui, une haute intelligence ornée d'études classiques, mis en oeuvre à l'étude sur place des peuples d'ancienne civilisation, contribuèrent à faire de Gaspard Massue un homme supérieur.

Il revint au pays avec un esprit bien préparé à entreprendre la vie d'un grand citoyen et d'un véritable seigneur. Les ouvrages d'une bibliothèque, judicieusement collectionnée, démontrent l'intérêt du jeune homme aux questions religieuses, historiques, économiques et sociales.

Le 5 janvier 1843, Gaspard-Aimé Massue épousait à Varennes, Julie Lussier, fille d'Eustache Lussier et de Julie Gauthier-St-Germain.

Par le contrat de mariage, passé la veille devant le notaire Lacoste, Aignan-Aimé Massue n'hésita pas d'avantager son fils, qui donnait de belles espérances et un brillant augure d'une sage administration. Gaspard Massue reçut d'abord, comme cadeau de noce, la quatrième partie indivise des quatre fiefs, et la charge de les administrer et de les faire fructifier.

Plus tard, comme les espérances s'étaient réalisées, le même Aignan-A. Massue, en vertu de son testament, dicté devant le notaire N. Girard, le 27 février 1852, donnait à son fils la pleine propriété des fiefs, et tous les profits survenus par leur usufruit. Le donateur avait pourtant réservé un lopin de terre en bois de bout, de douze arpents sur trente, situé dans le fief S.-Charles, lequel fut légué à Louis Massue, oncle de l'héritier, banquier de Québec. C'est cette terre, faisant partie du "domaine", qui fut acquise par M. Dumontier.

L'administration active, prévoyante et sage de Gaspard Massue fut couronnée de succès. Grâce au tracé des routes et chemins, et aux grands travaux de drainage, toutes les terres furent bientôt concédées. L'activité du seigneur se porta spécialement sur le fief S.-Charles, dont les terres du bord de l'eau étaient seules occupées depuis environ trois-quarts de siècle. La rente seigneuriale de ces terres concédées à une date relativement récente, fut fixée à une somme plus élevée que celle des plus vieilles concessions.

Sans pressurage, Gaspard Massue voyait ses capitaux lui rapporter de grands profits, même s'accumuler jusqu'à de notables épargnes.

En 1864, Gaspard Massue était détenteur de 94 actions de la Banque Jacques-Cartier; et en 1866, de 35 actions de la Banque du Peuple.

Les livres de comptes attestent qu'il put faire des prêts considérables pour l'époque. En 1858, il en consentait un de 9000 louis au séminaire de S.-Sulpice de Montréal; et en 1870, un autre de 20000 louis à la même institution. La même année, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame passaient une obligation, en remboursement de 8000 louis "payables à ses petits-enfants". En 1872, la somme de 7000 louis était avancée aux Soeurs Grises de l'Hôpital-Général.

Le taux de l'intérêt de ces créances accusait plutôt une note de charité que d'usure.

La vie sociale et politique de Gaspard-Aimé Massue ne fut pas celle d'un homme oisif. Tout en menant une vie paisible dans son manoir, il s'intéressa sans bruit ni faste, à toute question en rapport avec l'avancement de sa paroisse, de son comté et du pays.

En 1848, il se forma dans le comté de Richelieu une société d'agriculture, dans le but d'encourager celle-ci; et il en fut nommé le vice-président. Ses nombreuses correspondances échangées avec H.-G. Crébassa, député du comté, et R.-S. Bouchette, trésorier de la société, démontrent qu'il s'intéressait beaucoup à cette société, et qu'il lui consacra une bonne somme de travail.

Le 16 mars 1849, il envoyait au secrétaire une "liste des souscripteurs de S.-Aimé, qui ont souscrit 5 chelins pour l'encouragement de la société d'agriculture (No 2) du comté de Richelieu"; sur laquelle liste on relève les noms sui-

vants: Rvd E. Lecours prêtre, Gédéon Durocher, L. Boisvert, Eusèbe Auclair, Jacques Delisle, Jean-Baptiste Naud, Docteur N. Pantaléon Cadieux, Louis Salvas père, Louis Salvas fils, Antoine Pelletier, Louis Girard, Augustin Rivard-Dufresne, Nicolas Gaulin, Louis Valois, François Riendeau, Michel Laplante père, Michel Laplante fils, Louis Lalancette, François Dubois et G.-A. Massue.

Gaspard-A. Massue avait été le fondateur temporel de sa paroisse, et dans un temps où la constitution du pays offrait plus de difficultés que de ressources. Le seigneur et le capitaine de milice veillaient à l'administration civile des censitaires, groupés autour du manoir ou de l'église, quand le grand-voyer se chargeait de la voirie.

En 1841, commença de s'agiter la question d'ériger chacun de ces groupes en conseil municipal, et de lui confier la charge de se gouverner lui-même; dans le but de "débarrasser le gouvernement d'un fardeau qui devenait tous les jours de plus en plus embarrassant." (G.-H. Laverdière)

G.-A. Massue, homme de jugement et d'expérience, fut appelé à donner son avis (4). Et en 1847 (8 vict., chap. 40), le gouvernement passait le bill des municipalités des campagnes, et cet autre bill par lequel les inspecteurs de chemins et ponts et les sous-voyers seraient nommés par les conseils de paroisse pour deux ans, à compter du jour de leur nomination.

Si Gaspard-A. Massue ne voulut jamais accepter de remplir des fonctions publiques, il s'intéressa pourtant aux affaires publiques, et fut constamment en relation avec les personnages marquants du pays.

Ce fut à la demande personnelle du seigneur de S.-Aimé que Wolfred Nelson se porta candidat pour représenter le comté de Richelieu en 1848. Ce dernier accepta en promettant d'aller faire connaissance avec les électeurs de S.-Aimé.

Le 30 avril 1847, Nelson écrivait encore à Gaspard-A. Massue qu'il fallait faire des assemblées, pour empêcher les tories de chasser Lord Elgin et passer des résolutions à cet effet (5); croyait que les violences étaient alors passées; comptait sur l'activité et l'intelligence de Massue et son amour de la paix, pour rétablir l'ordre et obtenir la jouissance de tous les droits des Canadiens.

Gaspard-A. Massue fut encore en correspondance avec J.-F. Sincennes, E. Perrault, J.-G. Barthe, W. Crébassa, Louis Sicotte et autres. Les lettres reçues et écrites en langue anglaise recevaient une réponse en français. Les rapports intimes et sympathiques qui liaient Massue et Cartier se traduisaient par le tutoiement.

En 1855, le manoir seigneurial de S.-Aimé reçut la visite de sir Louis-Hippolyte Lafontaine, qui venait conférer sur le bill seigneurial.

En 1859, Massue avait l'honneur d'accorder l'hospitalité au lieutenant-colonel A. de Salaberry, et on causa milice.

Le nombre et le qualité des journaux périodiques, qui occupaient les loisirs de G.-A. Massue, dénotent chez lui une haute culture intellectuelle. En 1860, entre autres années, il soldait son abonnement à La Minerve, L'Union, L'Ordre, Le Courrier du Canada, Le Journal Américain, The Globe, Le Courrier de S.-Hyacinthe, Le Pays, Le Pilot et les Mélanges Religieux.

La vie domestique du seigneur de S.-Aimé fut empreinte de simplicité et s'écoula dans le travail. La lecture, la tenue de ses comptes, la correspondance, et la direction de sa ferme, avoisinant le manoir, éloignèrent toujours l'oisiveté.

(4) Correspondance échangée entre G.-A. Massue et Côte-Séraphin Cherrier.

(5) C'était à l'époque où les extrémistes du parti anglais, jaloux de la sage administration de Lord Elgin, qui rendait justice aux Canadiens, fomentaient des troubles à Montréal. Ces fanatiques poussèrent leur haine jusqu'à insulter ignominieusement le gouverneur et incendier le parlement.

A côté du manoir, à quelques dizaines de pieds de distance, le seigneur avait construit une maison d'assez large proportion. Au mois de novembre de chaque année, la maison était aménagée en bureau, dans lequel le seigneur recevait la visite de ses censitaires, s'acquittant de leurs dûs.

En autre temps, l'immeuble était converti en salle de billard et de récréation, que fréquentaient quelques amis, tels que le notaire Gélinas, Pierre d'Orvilliers et Michel Lavallée.

Une récréation favorite de Gaspard Massue consistait aussi à parcourir le contour de la seigneurie. Un chemin de ceinture, de douze lieues en longueur, bordait le domaine seigneurial, moins l'extrémité ouest du fief Bourchemin. Et deux ou trois fois l'année, un voyage par voiture à Varennes, lequel durait plusieurs jours, complétait le loisir du seigneur Massue.

Le budget domestique du manoir n'était pas excessif. Gaspard-A. Massue a toujours fièrement tenu sa condition sociale. Si l'on tient compte de ses grands revenus, l'utile, le convenable et l'opportun étaient plutôt recherchés que le luxe et les folles dépenses.

Vers 1865, Gaspard Massue avait avoué au notaire Gélinas, que l'entretien de sa maison lui coûtait environ trois cent louis par année en dépense pécuniaire; quand ses terres affermées et ses domaines forestiers fournissaient abondamment la majeure partie des victuailles et provisions.

Un jour, de la monotonie naquit l'ennui.

La vie paisible du seigneur, dans son manoir de S.-Aimé, n'offrait pas une grande variété de distractions. Gaspard Massue avait à Montréal des amis qu'il fréquentait de temps à autre. Ces derniers ne manquaient pas de faire une cordiale et surtout une réception brillante au riche visiteur.

Ce dernier se laissa-t-il éblouir par la vie chatoyante des citadins? Succombant à la tentation, "et je pense quelque diable aussi le poussant", il décida de passer l'hiver de 1870-1871 à Montréal. Mais un séjour prolongé à la ville lui sourit moins qu'une visite de passage. Il s'y déplut et s'y ennuya. Très tôt, il se dégoûta d'une vie oiseuse pendant le jour et des villes prolongées de la nuit. Aussi, le printemps lui parut tardif; et le bateau à vapeur, à son premier voyage à S.-Aimé, l'y ramena tout joyeux, avec tout son mobilier. Nous nous souvenons encore qu'il faisait à son retour une remarque, qui peint bien ses sentiments à l'égard des moeurs citadines: "Ces gens de la ville! Ils arrivent pour veiller, quand on est prêt à se coucher."

Le samedi, 17 juillet 1875, "La Minerve" publiait dans son mémorial nécrologique: "Les funérailles de M. G.-A. Massue ont eu lieu jeudi dernier à S.-Aimé, au milieu d'un concours immense de personnes. On estime à quatre mille le nombre des assistants."

Le deuil était conduit par M. Jos. Massue fils, M. Louis Massue son frère. Après eux, venaient les autres membres de la famille, MM. Lussier, Drolet, L. Massue et Decelles.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. G.-I. Barthe, N. P. de Sorel, Chevalier, de Sorel, Dr Sylvestre Cartier de S.-Aimé, Dr Desrosiers, de S.-Marcel, Michel Lavallée, marchand de S.-Aimé, Pierre Gélinas, N. P. de S.-Aimé.

L'église était toute tendue de noir, et ornée avec beaucoup de goût. Après l'absoute, M. Dupuis, premier curé de S.-Aimé, prononça quelques paroles émues sur la tombe de son ami défunt. L'assistance se sépara emportant avec ses regrets, le souvenir d'un homme de bien, qui a vécu pour le bonheur de ceux au milieu desquels il était répandu.

Le 25 mai 1875, devant le notaire Pierre Gélinas, Gaspard-Aimé Massue avait fait son testament, par lequel il léguait en substitution à Jos.-Aimé Massue son fils mineur, tous les fiefs de la seigneurie; les deux filles, dames Drolet et Lussier ayant renoncé à leurs droits à la succession.

Gaspard-Aimé Massue est un des bienfaiteurs insignes du séminaire de S.-Hyacinthe.

Le 8 janvier 1880. Louis-Huet Massue, de S.-Anne de Varennes, membre du parlement fédéral pour le comté de Richelieu, agissant comme administrateur des biens de Joseph-Aimé Massue, légataire universel de feu Gaspard-Aimé Massue, et Gustave Drolet avocat de Montréal, agissant au nom de sa femme, ainsi que M. Godefroi Marchessault curé agissant de concert avec eux, se transportaient au séminaire de S.-Hyacinthe pour exécuter une clause du testament de feu Gaspard-A. Massue, fait le 25 mai 1875 dans laquelle il est dit: " que le testateur veut et ordonne que ses trois enfants prélèvent sur leur legs et consacrent uniquement, pour le bienfait de l'instruction et éducation chrétienne, catholique de la jeunesse de la paroisse de S.-Aimé, les revenus et intérêts d'une somme de mille louis £ 1000.00 courant, qu'ils supporteront par parties égales d'un tiers chacun, laquelle somme ils placeront le plus tôt possible, après le décès dudit testateur, dans une institution qui pourra en garantir le fonds et capital, et en payer les intérêts tous les ans perpétuellement, ou autrement en achat d'héritage, qui pourrait servir de fondation à quelqu'institution religieuse pour les mêmes fins. Pour les intérêts et revenus à être employés chaque année pour l'instruction classique, en autant que possible de quelques enfants et jeunes gens de ladite paroisse de S.-Aimé, qui dans tous les cas devront être choisis parmi ceux qui manifesteraient par leur piété, leurs talents et bonne conduite les meilleures dispositions à s'instruire et à faire des citoyens utiles dans la société, tel par exemple et surtout l'état ecclésiastique. Et quant au choix des enfants, jeunes gens dont il pourra s'agir par la suite, et quant à la gestion et direction de ladite somme de mille louis, et les revenus en provenant, ledit testateur veut et entend que ses dits enfants et légataires sus-mentionnés n'agissent et ne se déterminent quant à ce, que de concert et de l'avis du curé de ladite paroisse de S.-Aimé."

Les parties jugèrent qu'elles ne purent mieux faire que de confier au séminaire de S.-Hyacinthe la somme de \$1333.33 pour Jos.-Aimé Massue, \$1333.33 pour dame Gustave-A. Drolet, et \$1333.33 pour dame Albert Lussier.

Le séminaire de S.-Hyacinthe s'oblige de payer un intérêt annuel de 6% (six pour cent) en faveur des enfants de S.-Aimé, qui auront été choisis et jugés dignes d'être admis à l'enseignement classique, conformément aux dispositions du testateur.

"Rappelons-nous que le sieur Massue a voulu par-dessus tout favoriser les vocations ecclésiastiques. Connaissions bien ses intentions, respectons-les en distribuant scrupuleusement le produit de ses quatre mille dollars, aux enfants de S.-Aimé, qui s'en montrent dignes par leur piété, par leurs talents et par leur bonne conduite. Ceux-là y ont droit. En faire part à un sujet de conduite légère ou répréhensible, serait une injustice." (Abbé P.-A. St-Pierre)



## M. MICHEL GODARD, 8ème CURÉ



RÉVÉREND MICHEL GODARD,  
chanoine titulaire, ancien  
curé

Aussitôt après les funérailles de M. Marchesseau, la cure de S.-Aimé fut confiée à messire Michel Godard, curé à S.-Hilaire (1). Il était né à S.-Ours le 15 décembre 1827 du mariage de Michel Godard et de Marie Richard; avait fait ses études à S.-Hyacinthe; y avait été ordonné par Mgr Bedini le 8 septembre 1853. Pendant de longues années professeur à son collège, il le quitta définitivement en 1869, pour remplir la charge de curé à Notre-Dame de Bonsecours, canton de Stuckly, pendant deux années, et à S.-Roch de Richelieu deux autres années, quand en 1873, il fut transféré à S.-Hilaire.

M. Godard devait être ici pour le premier mai 1881; et M. Boivin était nommé pour le remplacer à S.-Hilaire. Entre temps, la paroisse fut desservie par M. Foisy, que M. Godard garda comme vicaire jusqu'en avril 1882.

A l'arrivée du nouveau pasteur, demoiselle Albina Picard, nièce du curé défunt, remit \$120.70 que M. Godard déposa sans délai dans les mains du notaire P. Gélinas, qui continua de tenir les comptes de la

fabrique jusqu'à la fin de septembre 1883; alors que, sur l'ordonnance de Mgr Moreau, ils furent confiés à M. le curé Godard.

Les habitants de S.-Aimé ont appris par expérience que la tenue des comptes de fabrique par un laïque, fût-ce même le notaire Gélinas, ou par des syndics, est une anomalie qui coûte cher.

Nous aurons dorénavant un journal de recettes et dépenses, que nous pourrions consulter, afin de connaître ce qui s'est passé au point de vue administratif.

Là, nous apprenons qu'en juin 1882, M. le curé acheta un ostensor de \$35, des candélabres, des piédestaux de statue, etc.

En cette année 1882 et la suivante, M. Godard enrichit l'église d'un carillon de cloches. Ce nouveau carillon n'était pas un luxe pour la paroisse, mais une opportunité des plus désirables. Depuis longtemps, les paroissiens de S.-Aimé n'entendaient plus que le son plat de l'unique cloche, placée dans la tour du nord, et à demi fêlée depuis un temps presque immémorial.

Depuis près d'un demi-siècle, c'était la cloche donnée en 1836 par le seigneur Aimé Massuc, laquelle avait convoqué les fidèles de S.-Aimé à l'église paroissiale, avait annoncé et chanté leurs joies et pleuré leurs deuils.

Le premier novembre 1882, M. Godard acheta de E. Chanteloup, de Montréal, une cloche donnant la note ré, du poids de 725 livres à 40 sous la livre, pour la somme de \$290; en plus \$40 pour la monture.

(1) Ce chapitre qui a trait sur M. Godard et son administration financière a été en grande partie recueilli dans les notes de M. St-Pierre.

Le 2 juin 1883, M. Godard faisait l'achat, chez le même fondeur de deux autres cloches de poids plus considérable; l'une donnant la note si, du poids de 1012 livres, au coût de \$404.80, plus \$50 pour la monture; l'autre, donnant la note sol, du poids de 1350 livres, au coût de \$540, plus \$60 pour la monture. Les trois cloches pèsent donc 3087 livres, et ont coûté avec leurs montures \$1384.80; le fondeur ayant alloué \$64.75 pour la vieille cloche.

Quel jour se fit le baptême de ces trois cloches? Par un caprice inexplicable, M. Godard avait mis de côté un cahier de délibérations non à moitié rempli, pour lui en substituer un nouveau, qui a été perdu; ce qui nous met dans l'impossibilité de bien connaître les principaux événements accomplis de 1884 à 1894. A cette date, pour obéir à une injonction de l'Ordinaire, M. Godard dut retourner au cahier primitif. Néanmoins, à la date du 13 juin 1883, nous apercevons au journal de la recette une somme de \$151.50, reçue pour offrandes à la bénédiction des cloches; et le 22 juin 1884, une autre somme de \$135 reçue pour la grosse cloche.

Le 15 avril 1883, M. Godard et les marguilliers Eusèbe Robidoux, Joseph Jolicoeur et Marcel Cournoyer, par résolution adoptée le 25 mars précédent, faisaient par-devant le notaire Gélinas un marché de \$1700 avec Joseph Baudreau pour certaines réparations. Ces dernières consistaient à réparer le clocher, et à construire les charpentes requises pour appuyer les trois cloches neuves, à doubler la couverture du presbytère et la revêtir de ferblanc de première qualité, à faire des plafonds, à fouler les murs, à les tapisser, et les peindre, à lambrisser la cuisine en briques, etc.

Le 24 juillet 1881, M. Godard récemment arrivé à S.-Aimé, avait eu à présenter la reddition des comptes de Charles Lemaître-Auger, marguillier en charge pour 1880, préparée par le notaire Gélinas; et nous y notons \$1400 avancées à MM. Berthiaume et Chartier, entrepreneurs de travaux considérables à exécuter dans l'église paroissiale.

Dans la reddition des comptes de Célestin Riendeau pour 1881, préparée aussi par le notaire Gélinas, et faite le 22 août 1882, nous découvrons \$250 payés à Aimé Giard et Evariste Lapalice pour une entreprise faite en 1880.

Les comptes de Joseph Deguire-Desrosiers pour 1882 démontrent qu'il a été payé \$1000 à Berthiaume et Chartier sur les \$6000 prix de leur entreprise.

Eusèbe Robidoux, rendant ses comptes le 22 juin 1884, confesse qu'il a emprunté \$700 de madame Massue, et \$700 de M. Godard, avançant lui-même \$1000; et qu'il a payé à Joseph Lamoureux \$1050 pour travaux faits au collège, et payé à Joseph Baudreau \$1250 pour travaux à l'église et au presbytère.

La dette passive de la fabrique, au 31 décembre 1883 se montait à \$6500, dont \$5000 à Berthiaume et Chartier, \$1000 à Eusèbe Robidoux et \$500 à M. Godard; quand la fabrique avait à son actif \$2067.80.

Le 5 janvier 1884, Marcel Cournoyer, en ajoutant \$600 à l'obligation de \$1400 due par les entrepreneurs Berthiaume et Chartier, diminuait de \$2000 la dette passive de la fabrique.

Le 22 juin, madame Massue donnait \$100 pour le collège; c'était une préparation à la mort, car le 21 juillet suivant, je venais assister à son service funèbre. C'était la première fois que je foulais le sol de S.-Aimé.

Le 22 décembre suivant, Joseph Massue, suivant l'exemple de sa mère, donnait une somme égale de \$100 pour la même oeuvre.

Joseph Jolicoeur, marguillier en 1885, dès son entrée en charge, payait le 5 janvier \$500 à Damien Chartier; et empruntait une pareille somme de Joseph Massue, pour les remettre à M. Desorey, curé de S.-Ours, à qui Moïse Berthiaume avait consenti un transport.

Le 5 juin, il empruntait de M. Godard \$500 pour remettre à Eusèbe Robidoux, de qui la fabrique avait emprunté \$1000.

Le 7 janvier 1886, Damien Chartier, devenu marguillier en charge, se payait les \$500 qui devaient lui échoir le 1er mars suivant, et le 6 mars, il empruntait \$500 de Joseph Massue pour remettre à Moïse Berthiaume.

Au cours de cette année, M. Godard fit argenter des chandeliers, acheta des Sœurs du Précieux-Sang un enfant-Jésus de \$15, un bureau pour la sacristie et une échelle en fer du coût de \$73.

Le 5 février 1887, François Tardif, marguillier en charge, payait \$500 à Damien Chartier, sixième et dernier versement de sa part efficiente sur les \$6000, que devait payer la fabrique, d'après un marché conclu en 1876. Et le premier mars, il empruntait de Jos. Massue \$500, qu'il remit le lendemain à M. Desorcy, pour acquitter la fabrique auprès de Moïse Berthiaume.

En juillet, l'église fut enrichie d'une statue de S.-Joseph du prix de \$25.

L'administration de Paul Salvail pour 1888 nous montre qu'il fut payé \$500, le 2 janvier, à M. Godard, et \$52.50 pour deux poêles à l'usage de l'église.

Joseph Desrosiers remit également \$500 à M. Godard le 3 janvier 1889.

Déchiffrons et inscrivons ici une petite note griffonnée par le curé sur une page chiffonnée:

" Dans la nuit du 5 au 6 février 1889, deux voleurs se sont introduits dans le presbytère et ont enfoncé, ou ont emporté le coffre de la fabrique, la porte de l'office ayant été ouverte au moyen d'un vile-brequin, trouvé le matin dans la neige, à quelques pieds de la galerie. Tout s'était passé avec si peu de bruit, qu'aucune des personnes du presbytère n'avait été éveillée. On a pu le matin, malgré la chute de neige de la veille et d'une partie de la nuit, voir les traces des voleurs... et du coffre. "

Heureusement que ce dernier ne contenait que des papiers que l'on espère retrouver sur la neige. "

Le curé depuis longtemps ne laissait jamais coucher l'argent dans le coffre, qui ne lui paraissait pas sûr. Une piastre ou deux en centins, c'est tout ce que les dévaliseurs de presbytères ont pu recueillir de leur exploit.

En printemps 1889, l'on fit marché avec P.-I. Rousseau, peintre en vogue à cette époque, pour décorer les murs de l'église et de la sacristie. Les murs du sanctuaire furent ornés, au-dessus des stalles de six grands tableaux sur toile, représentant saint Pierre, saint Paul, saint Marc, saint Luc, saint Mathieu et saint Jean-Baptiste. Le livre des dépenses démontre que l'artiste reçut au moins pour ses oeuvres la somme de \$1243.

C'est par les soins de M. Godard que fut aussi artistement peint sur toile, et richement encadré, un tableau de saint Aimé, évêque, patron de la paroisse, lequel figurait dans une grande niche, au-dessus du maître-autel. Le saint était représenté, revêtu de ses habits épiscopaux, et terrassant le démon sous la forme d'un dragon ailé.

Notons qu'à ce temps-là, il n'y avait point de banque à S.-Aimé; et si M. Godard trouvait imprudent de laisser coucher de l'argent dans le coffre-fort de la fabrique, il n'aimait pas davantage le laisser dormir dans le presbytère. Aussi approuvons-nous l'habitude, prise par cet administrateur économe et sage, de faire des dépôts temporaires au séminaire de S.-Hyacinthe.

La justice nous fait un devoir de recueillir ici la petite note suivante, rédigée par M. Godard, à l'époque où ce dernier faisait décorer les murs de l'église: " Payé par moi et donné en souvenir à la paroisse le nouveau chemin de Croix, \$45., avec l'intention que l'on veuille avoir un memento pour moi, en faisant les saintes stations. "

L'ancien don de madame Léveillé est conservé dans la chapelle du couvent. Le chemin de Croix, donné par M. Godard, devait être consumé dans l'incendie de l'église en 1907.

Le 12 juin 1887, la fabrique paya \$100 à Onésime Boisclair, pour transporter et reconstruire la grange sur la terre du collège. Ceci nous amène à ajouter qu'en retour des argents fournis par la fabrique en 1883, pour la construction d'un premier agrandissement au collège, les religieux de S.-Croix, qui ne savaient guère en tirer profit, avaient cédé l'usufruit de la terre, donnée par le seigneur G.-A. Massue, pour favoriser l'établissement d'une école de frères en cette paroisse.

De ce fait pour le loyer de cette terre, la fabrique reçut chaque année, de dame Joseph Grenier, la somme plutôt banale de \$55 à \$56 jusqu'à l'automne de 1891; mais alors, c'est-à-dire le 19 novembre, la fabrique payait dix piastres à dame Grenier pour faire entrer les frères immédiatement en possession de la terre dite des frères.

Le 11 mai 1892, Modeste Raiche emprunta de Louis Archambault \$1000 pour la construction d'un nouveau couvent, conformément à un acte d'assemblée, passé le 27 mars précédent. Le même jour, il les remettait à Jean Paquette comme premier acompte sur l'entreprise du nouveau couvent.

Le 23 juillet, il faisait, auprès de M. Louis Archambault, un second emprunt de \$800, qu'il passait immédiatement à P.-Edmond Paquette, par l'entremise de Alexis Milette, deuxième versement sur la construction du couvent.

Citons à leur honneur que les enfants de Marie achetèrent, dans le cours de l'été, une statue de la S.-Vierge des ateliers de T. Carli, au prix de \$35; et les dames de la S.-Famille, le 23 septembre, achetaient une statue de sainte Anne, au prix de \$45.

Joseph Théroix remit, le 20 mars 1893, les \$200 empruntées de dame Cottenoire; paya \$100 à Joseph Lamoureux pour paratonnerre; et le 31 décembre, remit \$500 à M. Louis Archambault.

Prosper Bonin, en 1894, remit le 9 mai, \$500 à dame Antoine Léveillé; \$60 au notaire Durocher pour un coffre de sûreté, le 8 juin, et \$300 à M. Louis Archambault, le 26 décembre.

Sous l'administration d'Antoine Labrèche, marguillier en 1895, \$250 furent payées le 18 juin aux Sœurs Grises de S.-Hyacinthe pour chape, chasuble et dalmatiques en drap d'or, etc, et \$500 furent remises à M. Archambault en décembre.

En 1896, Norbert Bérard fit, pour un agrandissement au cimetière, une dépense excédant \$400.

Dans une assemblée de marguilliers, tenue en ce temps-là, il fut proposé par Pierre Chorol-Dorvilliers, secondé par Norbert Bérard, que M. le curé soit autorisé à prendre une police d'assurance, pour un montant de \$10000, en sus des \$16000 garanties par l'assurance mutuelle des fabriques. En conséquence, le 13 mai 1896, deux polices d'assurance de \$5000 chacune furent prises par M. Godard dans la "North British" et la "Royale", pour lesquelles on paya \$110 à James Morgan, de Sorel, pour trois ans, savoir jusqu'au 13 mai 1899.

En 1897, M. Joseph Joyal libéra la fabrique de toutes dettes, en rendant à dame Antoine Léveillé, \$250, qui lui étaient dues encore sur les sommes empruntées de cette dame (2).

Et M. Godard déposait au séminaire de S.-Hyacinthe, \$500, qu'on employait plus tard à exécuter des travaux destinés à préserver l'église de la destruction.

(2) On lisait dans "La Presse" le 29 juillet 1897:

Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu à Saint-Aimé aujourd'hui, à l'occasion de l'ordination de M. Dorais, de l'évêché de S.-Hyacinthe. Le nouveau prêtre est le neveu de M. le chanoine Godard. Il y a eu une très jolie messe. L'évêque consécrateur était Mgr Decelles.

Sur l'avis d'experts, on avait décidé de relier par de fortes barres de fer les deux tours de l'église, et de les attacher aux longs pans. A cette fin, au cours de sa visite pastorale, Mgr Decelles, évêque de Druzipara, en juillet 1898, ordonnait d'entourer les murs de l'église et de la sacristie de drains, à être faits selon les règles de l'art. L'évêque ordonnait, de plus, de faire un remblai, pour empêcher l'eau du toit de pénétrer dans les fondations.

Qu'ils sont rares les édifices qui ne pèchent pas par la base ! Quelle confiance pouvons-nous reposer dans nos hommes qui se disent architectes ?

Sous son administration, M. Pierre Dorvilliers fit exécuter par Jules Théberge des travaux pour au-delà de \$800; consistant à poser les tiges métalliques en ralliement, et à jointoyer les tours.

Le 13 avril 1899, Denis Gouin paye \$110 à Jas. Morgan, en renouvellement de l'assurance, \$100 à Geoffroy doreur, et \$750 à l'évêché, en attendant que son successeur, J.-B. Bélisle y ajoute d'autres dépôts, au cours de l'année 1900.

L'ancien cimetière paroissial, renouvelé sur toute sa surface sous la cure de M. Marchessault, par une couche de trois pieds de terre, était encore devenu insuffisant. Le 31 janvier 1896, les fabriciens, réunis en assemblée, avaient résolu de l'agrandir. Dans sa visite pastorale le 3 juillet 1898, l'évêque Decelles avait approuvé l'agrandissement du cimetière, en en reculant les bornes, à même le terrain de la fabrique, en arrière de l'église.

Il fut décidé que cette partie neuve serait divisée régulièrement en deux parties: l'une en lots particuliers, et l'autre en fosses distinctes.

Cette même année, furent concédés les premiers lots de famille dans le cimetière agrandi. De ce fait, la fabrique reçut \$10 de François Godbout, \$12 de Louis Archambault et \$13 de Maurice Péloquin.

Le 21 octobre 1900, les fabriciens décidaient de vendre les lots particuliers, à raison de quinze centins le pied.

M. Célestin Riendeau ne fit point de dépenses extraordinaires en 1901.

M. Herménégilde Bernier vit le départ de M. Godard et l'arrivée de M. Olivier Leduc à la fin de septembre 1902.

N'omettons pas de noter, qu'en ce temps-là, par des souscriptions de \$25, la fabrique contribuait à l'édification d'un orphelinat à St-Hyacinthe. Jusqu'au montant de \$2000. Et à la fin du règne de M. Godard, la fabrique avait un actif dépassant \$2000.

Mais ce n'était point de trop, puisque le 25 juin 1901, Mgr Decelles, en visite pastorale, émettait l'ordonnance suivante :

"Dans le but d'arrêter le travail de démolition, qui se fait d'une manière continue dans les murs de l'église, nous ordonnons de poser, de chaque côté de ladite église, depuis l'arrière de la sacristie jusqu'au déclin de la côte, en avant du portail, un drain en pierres ou en tuyaux de terre cuite. Ce drain devra être posé à une dizaine de pieds des murs de l'église, à une profondeur suffisante, pour atteindre à un pied au moins, audessous des fondations, et avec une déclivité d'un pouce par verge. Si ce drain est fait au moyen de cailloux, le fonds du drain devra avoir un pied et demi de largeur et deux pieds de hauteur."

Le 6 avril 1902, dans une assemblée des marguilliers, M. Godard était nommé procureur de la fabrique, avec plein pouvoir d'agir au nom de celle-ci, dans le règlement de la succession de dame Angélique Desrosiers veuve d'Antoine Fourquin-Léveillé. Cette dame mérite une mention honorable, spéciale. Elle était décédée le 29 janvier précédent à l'âge maintenant rare de cent deux ans. M. Godard avait présidé à ses funérailles, qui eurent lieu le premier février.

Si on ne le regrette pas, on dut remarquer ce jour-là l'absence de Pierre Chénette, chantre fameux, trépassé huit jours auparavant, et parti pour aller mettre le désarroi dans le chœur des anges par ses finales discordantes.

De concert avec son mari, madame Léveillé avait d'abord donné à la paroisse un chemin de croix de cent piastres, qu'elle eut la douleur de voir remplacé par un autre de prix moindre, donné par M. le curé. On la consola, en lui disant que son chemin de croix avait été placé dans la chapelle du couvent, où il est conservé, tandis que l'autre devait être détruit dans l'incendie de l'église.

Le 14 mars 1891, cette dame avait donné à l'église deux très beaux lustres, du prix de cent dollars. En 1894, elle donnait une statue de Notre-Dame-de-Pitié payée trente-cinq dollars chez T. Carli, et installée au commencement d'octobre. Le 8 septembre 1896, elle donnait cent dollars pour une tenture noire, confectionnée par les soeurs de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.

Il serait édifiant de traduire ici quelques-unes des volontés de dame Léveillé, rapportées par M. Godard :

"Je soussigné déclare solennellement que dame Angélique Deguire-Desrosiers, veuve d'Antoine Fourquin-Léveillé, m'a dit bien des fois et librement qu'elle voulait que tous ses biens fussent donnés en bonnes oeuvres. Elle me l'a répété avec insistance, le jour où elle m'a donné personnellement tous ses biens, par un acte passé à St-Aimé, comté et district de Richelieu, le 25 septembre 1886, devant le notaire P. Gélinas.

Elle m'a prié et enjoint de distribuer ou de faire distribuer, après sa mort, tous ses biens, comme suit : Elle veut que je donne et lègue à la fabrique de la paroisse de St-Aimé, la somme de \$2000, pour être appliquée au couvent de ladite paroisse, pour l'instruction des enfants pauvres de sa famille, s'il y en a, ou à des enfants pauvres et ladite paroisse. Le curé et les soeurs seront les juges des enfants qu'il faudra prendre, ainsi que du nombre.

Ce legs est fait à la charge par la fabrique de faire célébrer une messe basse, à perpétuité le 3 novembre de chaque année.

Elle lègue également \$2000 aux soeurs de la Providence, pour l'instruction des sourdes-muettes de sa parenté, ou autres.

Elle lègue \$1000 à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe pour un lit d'hôpital, en faveur d'un pauvre de sa famille, ou de la paroisse de St-Aimé, ou d'ailleurs.

S'il resgte de l'argent, elle lègue \$1000 aux soeurs Grises de Montréal, pour l'hospice des aveugles de Nazareth; sans oublier l'hospice des sourds-muets tenu par les Clercs de St-Viateur."

Elle s'acheta, de cette façon, une belle couronne pour le ciel. Avait-elle les mains vides, quand elle parut devant son Juge ? A la mort, en emporte que ce que l'on a donné pendant sa vie. "Omnia enim illorum sequuntur illos."

Quelle richesse spirituelle aurait acquise d'autre façon Antoine Lacroix, si la Providence n'avait pas coupé le fil de ses jours ? Une amitié profonde et véritable me presse de faire revivre ce charmant grand garçon, par trop oublié.

Né le 9 septembre 1858, du mariage de Basile Lacroix et de M.-Eléonore-Geneviève Lavallée, il entra au séminaire de St-Hyacinthe en 1874, pour y faire ses études classiques, en compagnie de Georges Lavallée et de Napoléon Salvail, autres enfants de la paroisse.

Doté d'un talent solide, sinon brillant, secondé par un travail constant, il fit un bon cours d'études.

Coeur noble, ayant horreur du vice (je l'affirme avec connaissance de cause), rempli d'une piété qui ne se démentit jamais, il aspirait au sacerdoce. Il revêtit l'habit ecclésiastique en 1881, et fut envoyé au grand séminaire de Montréal.

Dans sa deuxième année de théologie, la mort faucha cette plante en fleurs, alors qu'elle promettait des fruits non moins savoureux, que ceux produits, plus tard, par son inséparable et intime ami Ludger Guertin, qui devait être grand-vicaire et prélat.

Ce cher ami mourut le jeudi matin 24 mai 1883, et l'abbé Georges Burque vicaire présida à ses funérailles le lendemain, et inhuma son corps dans le cimetière de la paroisse.

Je dépose une couronne sur sa fosse, et je me demande pourquoi le bon Dieu n'a pas laissé vivre un homme, qui aurait pu être un prêtre fort recommandable. Les voies de Dieu ne sont pas nos voies.

Mentionnerais-je les victimes de l'onde, au temps de M. Godard ?

Prudent Brouillard se noyait à 21 ans le 29 octobre 1881.

Le 6 avril 1882, on procédait à l'inhumation de Clémentine, fille d'Olivier Laferté, noyée l'avant-veille, dans un accident, où quatre autres faillirent avoir le même sort.

Le 25 janvier 1889, fut inhumé le corps de J.-B. Bernardin instituteur, trouvé mort dans son lit le 22.

Le 1 mars 1893, M. le vicaire Elphège Caron inhumait le corps de J.-B. Bourget, décédé à 89 ans; et tout de suite après, M. Godard chantait le service de Geneviève Plante, veuve de François Bibeau, qui avait atteint 95 ans.

Le 30 novembre, même année, mourait Michel Benoit, à 66 ans; puis Marie Benoit son épouse le suivait dans la mort le 7 décembre suivant, à 68 ans.

Le 21 juillet 1884, nous assistions à des funérailles pompeuses dans l'église de S.-Aimé. La famille Massue déposait dans le caveau de l'église, le corps de Marie Appolline-Julie Lussier, veuve de Gaspard-Aimé Massue, en son vivant seigneur de ces lieux. Elle était âgée de 62 ans.

M. Godard prononça l'oraison funèbre.

Signèrent l'acte de sépulture plusieurs parents et amis, dont quelques personnages de marque. Parmi les membres du clergé présents, nous relevons les noms de MM. François Tétreau et P.-Saul Gendron, du séminaire de St-Hyacinthe, Ovide Pelletier, curé de St-Robert et son vicaire P.-A. St-Pierre, J.-B. Durocher, curé de S.-Victorine, J.-H. Nadeau, Georges Burque, vicaire de S.-Aimé et M. Godard officiant. (Abbé P.-A. St-Pierre)



JULIE-APP. LUSSIER,  
ÉP. G. MASSUE

Dame Massue avait dicté son dernier testament

le 19 octobre 1883, devant le notaire Pierre Gélinas et Joseph Raiche, et dans lequel testament on lit avec édification les clauses suivantes:

1o comme chrétienne, catholique et apostolique romaine, elle recommande son âme à Dieu, le père tout-puissant, le supplie de lui pardonner ses péchés et de l'admettre au nombre des bienheureux dans son saint paradis, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'intercession de la Très-Ste-Vierge, son bon ange gardien et de ses saintes patronnes;

2o ses dettes devront être payées, s'il y en a;

3o son corps sera enterré dans la cave de l'église, au côté de son époux;

4o ordonne de faire dire, pour le repos de son âme, quatre cent messes, un service chanté le jour des funérailles, et un service anniversaire, une grand'messe de requiem annuelle et perpétuelle, annoncée au prône, pour les familles Lussier et Massue.

5o donne le surplus de ses biens à son fils Joseph-A. Massue qui sera tenu: de donner \$4000 au collège de S.-Aimé pour l'instruction des jeunes garçons de la paroisse; de donner, tous les ans sa vie durant, \$100 au couvent de S.-Aimé

pour l'instruction des jeunes filles pauvres de la paroisse; et de donner annuellement sa vie durant \$100 aux pauvres de la paroisse.

"M. Godard était un homme superlativement poli et délicat; ce qui ne l'empêchait point d'être un curé de devoir, un pasteur selon le coeur de Dieu, mettant en pratique le conseil de l'Apôtre: *praedica verbum*, *insta opportuna importuna*. Il prêchait après s'être préparé avec un soin outré, recherchant des idées jusqu'au moment de monter en chaire, et confessant alors qu'il n'était pas encore prêt. Lui fallait-il s'élever contre un désordre, il ne reculait pas.

Au cours de l'été de 1884, il eut à adresser des reproches à certains habitants de S.-Thomas, où l'on se permettait de faire la noce, et d'organiser des sauteries par trop bruyantes. Au sortir de l'église, l'un des paroissiens visés rencontra ses voisins, et de leur demander avec une parole frisant le blasphème: Quand le curé cessera-t-il de nous ennuyer avec ces sonnettes-là?

Le mardi suivant, l'un d'eux allume un petit feu que le vent propage, et qui consume la couche de terre arable avec le grain fauché et non encore fauché, se rapproche ensuite des bâtisses qu'on ne peut guère protéger avec de l'eau, puisque c'est au temps de la sécheresse, et la rivière étant à une distance de quatre milles.

A quelque chose le malheur est bon. Ces gens sentirent la main de Dieu s'appesantissant sur eux, et leur rappelant ces paroles de Maître: Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise, me méprise. Je fus sur le théâtre de l'incendie, et c'est d'eux-mêmes que j'appris la chose. Deux ou trois m'avouèrent leur faute, et ils me supplièrent de conjurer le Très-Haut d'avoir pitié d'eux. Ils avaient dépêché deux individus auprès de Mgr Moreau, évêque de S.-Hyacinthe, pour lui demander pardon de l'injure faite à leur digne pasteur." (Abbé P.-A. St-Pierre)

L'incendie des terres de S.-Thomas fut des plus terrifiants et désastreux. La combustion lente et non flamboyante de l'humus en dégagait une abondante fumée. La grande sécheresse, qui sévissait depuis plusieurs semaines, avait mis les puits à sec; ce qui rendait le combat contre l'incendie encore plus difficile. Aussi, ce fut une calamité pour plusieurs. Quatre riches cultivateurs, voisins l'un de l'autre, Pierre Comtois, Jacques Rochette, Louis Taillon et Sigefroi Giguère virent leurs résidences et toutes leurs dépendances, complètement rasées dans cette catastrophe.

Mais la destruction des habitations fut suivie d'un malheur plus désastreux et irréparable. La reconstruction de ces dernières, après quelques années, avait réparé le malheur, au moins temporairement. Mais la combustion de la couche végétale fut cause d'une diminution et d'une dépression des richesses de ce sol si fertile.

La catastrophe fut l'occasion d'actes de charité et de dévouement. Tous, sans distinction d'âge, de sexe, condition et de moyens, rivalisèrent d'ardeur à épargner constructions, récoltes, animaux de ferme et meubles. L'éloignement de la rivière obligeait les porteurs d'eau à parcourir une longue distance.

Un tonneau, rempli d'eau et devenu précieux par son transport, était autant utilisé à éteindre la soif des hommes et des animaux qu'à éteindre l'incendie.

Le seigneur J.-A. Massue expédia, à plus d'une reprise, quantité de provisions de bouche, dont bénéficièrent les sinistrés, les travailleurs et les familles qui avaient déserté leurs demeures, envahies par la fumée ou menacées de destruction.

Il a été donné aux témoins et nombreux visiteurs des lieux du désastre, de voir un acte de la providence divine. En plein milieu de la zone incendiée, s'élevait, à quelques cents pieds du chemin, une grange, à demi remplie d'avoine non battue. Pendant que du milieu de la fumée, on entendait le crépitement des

flammes, qui consumaient tout, on s'attendait inévitablement à la destruction de la grange, qui fut pourtant épargnée. Une personne pieuse et admirable de foi, au moment de fuir, avait fixé sur la porte de la grange, une image de la S.-Face imprimée sur le linge de Véronique.

Après le désastre, nous avons pu voir, on peut dire miraculeusement préservée, la grange, ornée de l'image, émergeant seule au milieu d'un désert encore fumant. Le feu l'avait environnée et contournée de tous côtés, mais l'avait respectée.

Non content de prêcher son peuple, M. Godard appela des prédicateurs étrangers pour donner de grandes missions à ses paroissiens. Nous apprenons par les livres de compte que, à la suite d'une retraite, M. le curé paya cent dollars aux RR. PP. Royer et Dazé, O. M. L., le 4 janvier 1886. Le 10 juin 1891, on fit une quête, qui rapporta \$50.24, dans le but d'acheter une grande croix de mission; et le même jour, M. le curé donnait \$75. aux pères missionnaires, probablement des rédemptoristes. Puis le 8 janvier suivant, il payait \$60 aux RR. PP. Savard et Jacquemin pour un renouvellement de retraite. Le 2 novembre 1898, les RR. PP. Savard et Simard recevaient \$70 à la clôture d'une retraite, prêchée en cette paroisse.

M. Godard eut pour assistant l'abbé Antoine Foisy, du jour de son arrivée en ces lieux au 18 avril 1882; l'abbé Georges Burque, ancien oblat, du 11 mai 1882 au 22 mars 1886; l'abbé Louis-Hector Filiatrault du 30 mars 1886 au 14 mars 1888; l'abbé Georges-Charles Richard du 19 mars 1888 au 12 octobre 1890; l'abbé John P. Hackett du 21 octobre 1890 au 21 mai 1891; encore l'abbé Richard du 7 juin 1891 au 22 août 1892; l'abbé Elphège Caron du 17 septembre 1892 au 29 juillet 1896; l'abbé Arthur Larivière du 3 août 1896 au 16 juillet 1898; l'abbé S.-Ernest Messier du 24 août 1898 au 25 août 1901; et l'abbé Chs-Amédée Guillet du 30 août 1901 au 22 septembre 1902.

Les meilleurs services des meilleurs vicaires n'empêchent pas les curés de vieillir. A soixante-quinze ans, M. Godard se sentait usé. Il mangeait fort peu, et avait travaillé beaucoup. Il crut, selon Dieu, de se démettre de sa cure, et prit sa retraite à S.-Hyacinthe, où sa bonne vieille ménagère, Mathilde Hébert, continua d'en prendre soin jusqu'à la fin.

Autrefois, M. Godard présidait aux offices religieux, aux prières publiques. Dans les deux dernières années de sa vie, c'est demoiselle Hébert qui disait le chapelet, et M. Godard répondait.

A l'école de son curé, la bonne fille avait appris à économiser; et à son exemple, elle apprit aussi à faire des oeuvres pies. Avec ses économies, à l'instar de M. Godard, elle s'est mise au rang des bienfaiteurs insignes du séminaire de S.-Hyacinthe. Son nom est mentionné dans l'histoire de cette maison d'éducation, pourquoi n'apparaîtrait-elle pas dans l'histoire de S.-Aimé? Elle a joué, dans le presbytère, un rôle de troisième ordre, parfois peut-être secondaire, et qui sait, si un jour ou l'autre, elle n'ambitionnera pas de jouer un rôle prépondérant. On ignore ce qui passe par la tête d'une vieille demoiselle. Je sais fort bien pourtant ce qu'il y eut dans son cœur; un dévouement infatigable, commencé vers 1870, pour ne finir qu'après le trépas. Mettons ici un point d'admiration.

Quant à M. Godard, il s'éteignit à S.-Hyacinthe le mardi 25 novembre 1904, trois semaines avant de compléter ses 77 ans.

On a accusé M. Godard d'avoir reçu de la dime, due à son successeur. Je reste persuadé que plus de deux mille dollars lui sont dus par des paroissiens de S.-Aimé." (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le samedi suivant la date du décès de M. Godard, un journal local donnait un compte-rendu des obsèques, au séminaire de S.-Hyacinthe, en qualité de bienfaiteur-fondateur de cette institution.

Hier avant-midi, les obsèques de feu monsieur le chanoine Godard ont eu lieu en la chapelle du Séminaire.

Sa Grandeur Mgr M. Decelles, évêque du diocèse, plusieurs prêtres étrangers, les directeurs et professeurs de la maison, les étudiants et bon nombre d'étrangers, en majeure partie de S.-Aimé de Richelieu, prenaient place dans la chapelle décorée de noir. Les porteurs étaient six étudiants, dont quatre choisis parmi les anciens paroissiens du défunt: MM. Adélarde Lalancette, Arsène Nadeau, J. Dufaut, J. Girard, Pierre Péloquin, Arthur Guilbert.

C'est un des anciens élèves du défunt, le révérend A. Dumesnil, ancien supérieur qui officia, assisté de M. Louis Dorais, vicaire à S.-Antoine, comme diacre, et de M. P. Laviolette, vicaire à Sorel, comme sous-diacre.

Parmi les parents, on remarquait M. Arsène Godard, de S.-Ours, le rév. M. Chs Richard, chapelain, M. G. Proulx, marchand, J.-A. Godard, marchand, G. Dorais, comptable.

Plusieurs délégations des communautés religieuses de cette ville et d'ailleurs prenaient aussi place dans la nef.

Le chant, exécuté par les élèves fut très impressionnant; après l'office divin, les restes mortels de feu M. Godard furent déposés dans la crypte de la chapelle, à côté des bienfaiteurs insignes de la maison, des fondateurs et professeurs défunts.

La nouvelle de la mort du vénéré prêtre a causé une douloureuse surprise à S.-Aimé, la dernière paroisse, où M. Godard a exercé son ministère sacerdotal. Les marguilliers, les conseillers municipaux, les membres de société de bienfaisance ont tenu des assemblées, au cours desquelles l'éloge du dévoué pasteur fut prononcé. On vota aussi des résolutions de condoléances, qui furent adressées aux directeurs du séminaire de S.-Hyacinthe. Parmi les témoignages de sympathie, que M. le supérieur a reçus, mentionnons ceux des Dames de S.-Anne, des Enfants de Marie, de l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, des conseillers municipaux de Massueville et de S.-Aimé, de l'Alliance Nationale, de l'Union S.-Joseph, des Artisans Canadiens-Français, etc, etc.

Ces diverses sociétés ont aussi envoyé des représentants aux funérailles. Parmi ces derniers, on remarquait: MM. P. Dufaut, maire de Massueville, F. Godbout, manufacturier, P.-P. Lanoie, ancien maire, P.-P. Cardin, M.P.P., I. Vigeant, J.-B. Carreau, E. Lebrun, J. Ledoux, M. Péloquin, J.-B. Baudreau, A. Ferron, E. Hébert, Dr A. Pepin, G. Laferté, B. Bourget, J. Sylvestre, P. Labrecque, P. Poirier, Stan. Danis, E. Danis, E. Chaspagne, J. Roy, P. Dufresne, G. Gélinas, J. St-Amant, etc.

Ces témoignages de sympathie profonde, de la part des citoyens de S.-Aimé, leur font honneur, et indiquent qu'ils ont su apprécier l'inestimable dévouement et la grande charité de ce bon prêtre, que fut M. le curé Godard.

Les années 1894 et 1895 dotèrent la municipalité de S.-Aimé de deux choses d'utilité publique. Une compagnie de chemin de fer, dite des "Comtés-Unis", désirant relier la frontière des Etats-Unis à la ville de Sorel, offrit à la municipalité le privilège de la traversée, et moyennant compensation pour cette faveur.

Les règlements nos 137 et 138 du conseil de paroisse, attestent que la municipalité passa la résolution de donner sept mille dollars à la compagnie, avec la condition que cette dernière construira la gare non plus loin que la première concession, à la route de Thiersant; et qu'elle donnera au moins un train par jour entre Sorel et S.-Hyacinthe.

La succession Massue, représentée par Jean-Zéphirin Resther, intéressée par le passage de cette voie, fut des plus accueillante.

Le 7 septembre 1894, (notaire Durocher) la succession donnait gratuitement à la compagnie du chemin de fer, tout le terrain nécessaire à la construc-

tion du chemin, d'une gare et d'une voie d'évitement, depuis la ligne du cordon de Thiersant jusqu'à la route, à condition de faire circuler deux trains par jour sur toute la ligne.

L'inauguration officielle du chemin de fer des Comtés-Unis, le 17 février 1895, fut une fête grandiose pour S.-Aimé, et un événement des plus remarquables dans ses annales.

Choisi entre plusieurs autres paroisses et villes plus considérables, S.-Aimé, pour la circonstance, eut l'insigne honneur de la visite du lieutenant-gouverneur, Sir Adolphe Chapleau.

Arrivée la veille, le samedi, Son Excellence reçut l'hospitalité du chevalier Gustave Drolet, châtelain du manoir seigneurial. Le lendemain, à la messe paroissiale, et à laquelle assistèrent le lieutenant-gouverneur et sa suite, monsieur le curé Godard souhaila la bienvenue à l'illustre visiteur, dont il avait été le professeur de philosophie au séminaire de S.-Hyacinthe; et sut traduire, en des termes appropriés et délicats la juste note de ses sentiments, la reconnaissance de sa paroisse, et l'intérêt de l'Eglise aux progrès scientifiques et industriels.

Au sortir de la messe, sur le perron de l'église, M. J.-B. Belisle, maire de la paroisse, lut une adresse à laquelle répondit le lieutenant-gouverneur, devant une foule considérable, accourue de partout. Quelle éloquence magnétique encore chez ce vieillard malade et déjà près de la tombe, puisqu'il est mort deux ans plus tard!

Il y eut visite au collège et dîner au presbytère.

A ces agapes assistèrent: MM. les abbés Godard, Rémi Ouellette, supérieur du séminaire de S.-Hyacinthe, Saül Gendron, procureur de la même institution, Elphège Caron, vicaire de la paroisse, Sir Adolphe Chapleau, le major Sheppard, aide-de-camp, l'honorable G.-A. Nantel, ministre à Québec, le chevalier Gustave Drolet, le Dr. Sévérin Lachapelle, député d'Hochelega, Odilon Desmarais, ex. m.p.p., J.-Z. Resther architecte, le maire J.-B. Belisle, Arthur Dansereau et C.-D. Maze, actionnaire et directeur de la Cie du chemin de fer, le notaire Pierre Gélnas, Pierre d'Orvilliers et H.-D. Têtu.

Après une courte visite au couvent, eut lieu l'inauguration devant la foule, déjà rassemblée à la gare. M. le curé Godard, revêtu du surplis, bénit le clou d'argent, qui fut enfoncé dans le chemin de fer par le lieutenant-gouverneur.

Il était trois heures et demie, quand le convoi spécial s'ébranla et ramena à Montréal le groupe des distingués visiteurs.

La bande de musique "Philharmonique" de S.-Hyacinthe avait bien voulu prêter son concours et rehausser l'éclat de la fête (3).

Ce chemin de fer, dont les débuts furent difficiles, et qui, depuis a changé plusieurs fois de nom et de propriétaire, a remplacé plus ou moins avantageusement la navigation.

En 1895, les villageois de S.-Aimé songèrent à se bâtir un aqueduc. Le 3 juin, les conseillers élaborèrent le projet, mais sans résultat pratique. Deux années plus tard, le 5 avril 1897, il était accordé un permis à une compagnie, dont faisaient partie le docteur Camille Laviolette, Gustave Drolet-Massue, Zéphirin Resther et Paul Poirier de bâtir un aqueduc, moyennant qu'on fixât quatre borne-fontaines et qu'on fournit quatre cents pieds de boyaux en cas d'incendie.

Le projet n'eut pas de suite. Les villageois continuèrent encore de s'approvisionner d'eau à la rivière ou au puits de l'habitation.

Le 6 mars 1899, Philéas Rivard-Dufresne demandait un permis au conseil du village, de construire un aqueduc et de poser des conduites d'eau dans les rues. Ce permis lui fut accordé moyennant certaines conditions.

(3) Tout le réseau de l'ancien chemin de fer des Comtés-Unis a été vendu en 1929 au gouvernement et est opéré par "Canadien National".

Cet homme (4) entreprenant et habile machiniste, de son initiative privée et de ses ressources personnelles, mena son entreprise à bonne fin. Depuis cette date, le village est doté de cette utilité, devenue nécessité.

Le premier avril 1925, la corporation du village a fait l'acquisition de l'aqueduc de M. R. Dufresne.

---

(4) Philias Rivard-Dufresne est fils d'Odilon et de Julie Martin. Odilon Rivard-Dufresne, décédé le 11 février 1903, âgé de 69 ans, était fils d'Augustin et d'Archange Desmarais. Cette famille, originaire d'Yamachiche, est une des plus anciennes de la paroisse, et qui vint défricher les premières terres du rang de S.-Yves.



## JOSEPH-AIMÉ MASSUE



Jos.-A. MASSUE

Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Edouard-Aimé Massue, né et baptisé à S.-Aimé le 18 octobre 1860, était le huitième et dernier enfant issu du mariage de Gaspard-Aimé Massue et de Julie-Appolline Lussier. A son âge de quatorze ans et neuf mois, il devenait héritier de la seigneurie, sous la tutelle de sa mère, seigneuresse douairière.

Après avoir suivi, plus ou moins assidument pendant quelques années, les classes de l'école du village, le jeune Massue reçut des leçons classiques d'un professeur privé, monsieur Lhéraut, pendant quelques mois. A l'automne 1875, il entra au séminaire de S.-Hyacinthe.

" Il fut mon confrère de classe, pour un temps si limité que nous pûmes à peine nouer connaissance, non pas nous attacher d'amitié. Humble fils des champs, comment aurais-je osé m'approcher de ce jeune et riche seigneur? Joseph-Aimé avait été élevé bien délicatement. Sa maman lui portait respect. Il n'avait jamais été mis au travail. Il n'était pas suffisamment préparé pour rester en versification avec nous; et plutôt que de descendre en méthode, il préféra retourner chez lui. Il avait perdu son père, et sa trop bonne maman ne voulut le contraindre de poursuivre son cours." (Abbé P.-A. St-Pierre)

En 1876, le jeune seigneur entreprenait son premier voyage en Europe, accompagné de l'abbé Alphonse Villeneuve, nommé son tuteur en Justice, et chargé de lui servir de cicérone dans le cours du voyage.

Ce fut un voyage d'étude. L'abbé Villeneuve, doué de vaste érudition, de haute culture intellectuelle et d'une urbanité des plus affables, sut inculquer chez son pupille ce qui fait un homme, sinon savant, du moins distingué.

Jos.-A. Massue avait reçu de ses parents une bonne éducation domestique et chrétienne; et à l'insuffisance de l'étude des auteurs classiques, suppléa chez le jeune homme l'étude pratique de l'histoire sur les lieux classiques.

Il était de retour d'Europe en juin 1877.

En 1879, Jos.-A. Massue partait pour un second voyage vers les anciens continents. Pendant au-delà de deux ans, il visita de nouveau les principales villes d'Europe, et fit un séjour assez prolongé en Chine, au Japon et aux Indes. Une carte-souvenir rapporte que le 28 juillet 1881, il visitait à Pékin l'observatoire tenu par les pères Jésuites. Il nota dans son journal, tous les principaux faits et aventures de son voyage, qui prit fin en 1882.

La condition financière du seigneur Massue ne l'obligeait pas de s'astreindre à des travaux assidus, qui lui procurassent le gagne-pain quotidien. La surveillance de ses fermes, avoisinant le manoir, et opérées par son fermier Cléophas St-Pierre, lui prodigua quelque distraction.

Avec un soin minutieux, il remonta le livre-terrier des quatre fiefs. Cette oeuvre presque monumentale, fut à grands frais et artistement exécutée. Il construisit, d'après les plans de l'architecte J.-Z. Resther, au coin sud-est des rues Royale et Cartier, l'élégant immeuble, dans lequel furent installés des bureaux, voûte de sûreté et salle de récréation. Cet immeuble est devenu la propriété de la Banque Canadienne-Nationale, qui y a installé son comptoir.

L'équitation était le sport favori de Jos.-A. Massue.

A tout seigneur, tout honneur.

Un jour, germa chez Jos.-A. Massue l'ambition d'être député à la législature, et suivre en cela les traditions de sa famille. Son grand-père Aignan-Aimé Massue avait représenté, à la chambre de Québec, le comté de Surrey, aujourd'hui Verchères, et son oncle Louis-Huet Massue était en 1881 député à Ottawa, pour le comté de Richelieu.

A l'approche des élections, en automne, 1889, un groupe du parti conservateur, réuni à S.-Victoire, pria Jos.-A. Massue de se porter candidat au parlement fédéral, et de faire la lutte à Hyacinthe Beauchemin, industriel de Sorel.

Avait-il les qualités voulues pour faire un bon député? Il avait au moins celles de la plupart des politiciens, que les Canadiens envoient au parlement.

Mais grâce à l'éloquence et l'habileté des Chapleau, des Langevin, des Bergeron, des Corneillier, et grâce à d'autres moyens, soit coulants, soit sonnants, Jos.-A. Massue fut élu député du comté de Richelieu, au parlement fédéral le 18 octobre 1889.

Cette date coïncidait avec le vingt-neuvième anniversaire de sa naissance.

Il avoua dans la suite que son élection lui avait coûté douze mille dollars.

" Joseph-Aimé Massue avait découpé de plusieurs journaux ce que l'on avait dit de lui au cours de son élection. Et quel ne fut pas mon étonnement, après plus de trente ans, de retrouver dans ces découpures, l'appréciation que j'avais faite moi-même dans l'" *Etendard* ".

" Il était peu flatteur, le parallèle que j'avais établi entre Hyacinthe Beauchemin qui avait su faire fortune, et lui qui ne savait uniquement dilapider une fortune toute faite par ses pères. " (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le stage du jeune député à la Chambre fédérale fut médiocre en durée, en assiduité et en oeuvres. Sa santé était déjà bien ébranlée. Une jeunesse ardente et fougueuse, l'abondance des richesses, et des amis avides de plaisirs, provoquèrent l'intensité de l'existence.

Disons que ces mêmes amis, aussi flatteurs que convoiteurs, ambitieux de projets refusés par la dissipation, ou en quête de combler un déficit financier, ne cessaient de fatiguer et de harceler le jeune député et riche seigneur.

Jos.-A. Massue eut aussi à subir les fatigues et les soucis d'un procès important avec la municipalité de S.-Aimé. Et tous ces ennuis moraux, ajoutés au surmenage physique, contribuèrent à ébranler sa santé jusqu'à l'épuisement.

Au mois de juillet 1890, il quittait S.-Aimé pour Montréal, se mettre sous les soins continus du médecin.

Le 28 septembre 1890, les journaux de Montréal publiaient: " Les nombreux amis de M. J.-A. Massue, M.P. apprendront avec plaisir qu'il est en pleine convalescence. C'est par erreur que les journaux ont annoncé qu'il devait se rendre en Europe. Il est à Montréal, sous les soins du Dr Brodeur, depuis son retour de S.-Aimé. " (La Presse)

Le voyage d'Europe, auquel Jos.-A. Massue avait songé, n'était plus cette fois celui du touriste, mais celui d'un malade implorant une cure de la science de Paris.

Jos.-A. Massue languissait sur son lit d'hôpital, quand le 30 octobre 1890, atteignant la trentième année de son âge, il devenait légalement, de par le testament de son père, le propriétaire officiel de la seigneurie.

Mais les ressources de l'art furent vaines. Cependant le malade obtint quelque soulagement dans le cours des dernières semaines de l'année, et donnèrent quelque espoir de guérison par un prolongement d'existence.

Le malade songea à revenir à S.-Aimé, et le 15 janvier 1891, les journaux annonçaient que " M. J.-A. Massue, député de Richelieu à la Chambre des Communes, après avoir été soigné six mois par le Dr Brodeur, a laissé Montréal et habite maintenant sa résidence seigneuriale à S.-Aimé. Il est en bonne voie de rétablissement. "

La gazette faisait erreur. Le rétablissement ne fut qu'apparent et de courte durée. Pendant encore trois mois, la maladie laissa languir le malade, ne laissant aucun espoir de guérison.

Le 10 avril 1890, Jos.-A. Massue décédait célibataire, à S.-Aimé, âgé de trente ans et quelques mois.

Le 14 avril suivant, assistaient entre autres à ses funérailles, son beau-frère Albert-Alexandre Lussier, membre du Parlement provincial, Pie-Charles-Aimé-Gustave Drolet son neveu, l'hon. J.-B. Guévremont, J.-G. Bergeron, M.P., l'avocat Ethier, de Sorel, le docteur P.-E. Mount, le notaire P. Gélinas, P. D'Orvilliers, marchand, J.-A. Dionne, le docteur P. Gagnier, Paul Poirier; et Joseph-Zéphirin Resther et le notaire Joseph-Evariste-Odilon Labadie, qui venaient chercher à S.-Aimé une mine d'or, dans le règlement de la succession d'un seigneur, mort sans postérité. Les abbés Michel Godard curé, John-P. Hackett vicaire et Joseph Beaudry, curé à S.-Marcel, officiaient au service.

Jos.-A. Massue avait dicté son testament devant le notaire J.-E.-O. Labadie, à Montréal, le 17 décembre précédent. Les principales clauses, qui intéressent en particulier les paroissiens de S.-Aimé, comportaient: la cession à Gustave-Massue-Drolet son neveu, de la jouissance et usufruit, sa vie durant, à compter de son âge de trente ans, des quatre fiefs de la seigneurie, lesquels ensuite appartiendront à ses enfants et descendants, pour être partagés entre eux également par souche, suivant l'ordre des successions; le partage de la succession ne devant s'effectuer qu'au décès du dernier des enfants de Gustave Drolet et d'Elisa Massue; l'obligation à Gustave-Massue Drolet de changer légalement son nom pour celui de Gustave-Drolet Massue; un don de mille dollars aux pauvres de S.-Aimé; le don de sa bibliothèque à la fabrique de S.-Aimé; la remise d'une obligation de \$1950 au couvent de la paroisse.

---



## PROCÈS DU CHEMIN

---

Les dernières années de Jos.-A. Massue furent une période de troubles pour le jeune seigneur et pour toute la paroisse.

La discorde dans une paroisse est une grande calamité. On dirait que certains gens, quand règne la paix, s'ennuient de troubler l'harmonie rayonnante autour d'eux, et prétendent rompre la monotonie d'une vie paisible par le soulèvement des passions.

Pendant au-delà de six années, les citoyens de S.-Aimé furent en proie à tout ce qui peut bouleverser l'ordre social: impétuosité, opiniâtreté, fanatisme, intrigue, vandalisme, procès, perte de temps, d'estime et d'argent; tout cela à propos d'un chemin à changer et à reculer de quelques cents pieds.

Le rang du bord de l'eau, côté ouest de la rivière, depuis le village jusqu'à Solvail, est accidenté de côtes et de ravins nombreux, profonds et abrupts. C'est la concession, primitivement appelée S.-Victoire, nom qu'elle n'a jamais porté. La circulation y est dangereuse. Même, les voyageurs qui se dirigent du côté de S.-Judes évitent ces parages accidentés, et ne craignent pas de faire le détour du rang de Thiersant.

Autrefois, dans les premières années de la concession de ces terres, la rivière offrait la seule voie de communication ou encore la première grève, si on voulait le bord de la rivière, juste au haut de la première grève. Jusqu'à ces dernières années, on circulait en charrette. Quelques années plus tard, les colons, faisant des défrichements et des découvertes, établirent un chemin sur le premier plateau, et ils y fixèrent leurs habitations. Ce chemin subsista jusqu'en 1841.

Nous nous rappelons encore d'avoir vu plusieurs de ces habitations, sises sur ces côtes, si elle ne subsiste pas encore, la maison de J.-B. Lebrun, dit Gros Batoche, auquel succéda Olivier Plessis-Laferté, existait encore.

En 1841, le chemin fut reculé de quelques arpents de la rivière, où il est maintenant. Mais en quittant la grève, et remontant plus haut, les côtes des ravins, creusés par de nombreux ruisseaux, ne s'en trouvèrent que plus profondes.

Vers 1882 et 1883, les résidents du haut de la rivière, fatigués depuis long temps de descendre et de monter toutes ces grandes côtes, et fatigués aussi d'entretenir à grands frais les ponts jetés sur ces profonds ravins, s'agitèrent dans le but d'améliorer leur chemin. En traçant ce dernier un peu plus éloigné de la rivière, les ravins étaient ou évités ou sensiblement diminués, vu que plusieurs d'entre eux, à quelque distance plus haut, se réduisent à de simples ruisseaux.

L'entreprise était très-louable, et pouvait se réaliser à peu de frais. Dans toutes les localités où semblables améliorations ont été effectuées, on a eu qu'à s'en louer.

Mais les moyens furent désapprouvés par les gens de tact et de justice.

Le conseil municipal était alors dirigé par le docteur Pierre Bergeron, maire de la paroisse, avec Job Robidoux, inspecteur de la voirie. L'esprit de parti politique régnait dans le conseil. Rien ne s'y discutait et ne se décidait qu'il n'ait été passé au rouge vif.

Le tracé du nouveau chemin, opéré le 11 septembre 1884 par le notaire Pierre Bazin, de S.-Ours, nommé surintendant spécial, fut généralement adopté par les intéressés, sauf quelques exceptions. Mais la modification du chemin, dans la partie attenante au village, était des plus disgracieuses.

Depuis trois générations, les seigneurs Massue s'étaient plu à construire, embellir et conserver la magnifique avenue, qui passe entre le bocage du manoir d'un côté, et de l'autre l'érablière qui couvre le coteau tout voisin. Au point de vue topographique, ce coin du village est un de ses plus beaux ornements. Et les chauds adeptes du nouveau chemin, sans goût comme sans jugement, abandonnaient le beau chemin du manoir, pour en percer un autre et à grands frais à travers l'érablière, et le faisaient déboucher dans la petite rue S.-Nicolas, comme dans un cul-de-sac. Le seigneur Massue en fut le plus affecté de tous, et surtout justement indigné.

Commencèrent alors à pleuvoir les protestations, les brefs d'injonction et les poursuites judiciaires. Le conseil municipal, par ses menées et ses coteries sournoises et entêtées, avait divisé les contribuables en deux camps. Les rouges restèrent favorables au changement du chemin, et les bleus devinrent opposants.

Dans l'intervalle, le même conseil faisait des siennes. En février 1884, il créait une innovation en octroyant une licence de vendre des liqueurs spiritueuses. Edmond Cartier, marchand, obtint ce permis pour une année, à la satisfaction des sacs-à-vin.

La paroisse eût pu se dispenser de cet octroi, qu'elle annulait l'année suivante, pour le renouveler deux ans plus tard, l'annuler encore et définitivement après l'année écoulée.

Le 7 décembre 1885, le conseil protestait officiellement contre la pendaison de Louis Riel, en donnant sa pleine adhésion à l'assemblée, tenue sur le champ-de-mars à Montréal en novembre précédent, et convoquée dans un but plutôt politique que patriotique.

Le seigneur Massue, injustement frustré, s'adressa aux tribunaux aux fins de conserver sa belle avenue, pour l'ornementation de son manoir, la préservation de l'érablière et l'intérêt général du public.

Le 23 septembre 1887, après trois années de procédure, la cour d'appel à Montréal, sous la présidence des juges Dorion, Tessier, Cross, Baby et Church, Jos.-A. Massue et Cléophas St-Pierre, son fermier mis en cause, obtinrent jugement en leur faveur. Le tribunal déclarait: que la municipalité de S.-Aimé n'avait pas le droit, sans le consentement de Jos.-A. Massue, d'ouvrir un chemin nouveau dans l'érablière, dans un rayon de quatre cent pieds de la maison habitée; renversait le jugement de la cour supérieure de Sorel en date du 6 octobre 1886; enjoignait la corporation de S.-Aimé à suspendre tous ses travaux, et la condamnait à payer tous les frais.

Ces frais, outre ceux de toutes les procédures, comprenaient aussi certains dommages à la propriété. Un beau matin, le 14 février 1886, sur une simple autorisation des conseillers municipaux, une vingtaine d'hommes, sous la conduite de l'inspecteur-voyer, avaient accompli un acte de vandalisme, en dévastant une partie de l'érablière, par l'abattage de plusieurs beaux arbres. On avait donné pour prétexte l'ouverture du chemin projeté; mais le but semblait l'assouvissement d'une rancune contre le seigneur, et d'une vengeance de l'échec qu'on devait subir devant les tribunaux.

Les partisans du chemin ne se tirèrent pour pas battus. Le groupe, resserré autour du docteur Bergeron, qui mettait à profit sa condition sociale et sa fonction officielle, à entretenir le feu de la discorde, résolut de poursuivre les procédures.

Après le procès-verbal du notaire Bazin, refusé par les tribunaux, le conseil poursuivit encore par trois reprises différentes le projet de changer le chemin.

Le notaire Denis Pepin, de S.-David, fit son premier tracé le premier mai 1888, puis un second un peu plus tard, et l'avocat Antoine Villiard fut chargé d'en faire un aussi; qui fut le quatrième. Mais tous ces projets furent cassés et annulés par des brefs d'injonction et de plaidoiries.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer en détail tous les papiers timbrés et les exploits judiciaires, qui se succédèrent, et qui ne profitèrent qu'aux avocats du district. A ces derniers, pendant plusieurs années, les affaires de la paroisse de S.-Aimé, furent la plus belle aubaine.

Nous ne pouvons passer sous silence un incident typique, qui s'est déroulé dans le cours de tous ces procès.

Vers la fin de l'année 1889, et au commencement de 1890, les partisans du chemin nouveau semblaient se décourager d'avoir essuyé autant de rebuffades qu'ils avaient monté de projets, quand la mort de Jos.-A. Massue, en avril 1891, ranima le courage.

Jos.-A. Massue était le principal champion de l'opposition.

On résolut alors de frapper un coup décisif et prendre toutes les précautions voulues pour ne pas échouer.

Après avoir ourdi un nouveau plan en petit comité, durant la dernière maladie de Jos.-A. Massue, on devait le faire adopter par le conseil municipal, réuni en assemblée régulière, faire prolonger autant que possible cette assemblée jusqu'à une heure tardive dans l'après-midi, et faire commencer le nouveau chemin dès le lendemain matin, à la première heure, à l'extrémité sud de la rivière, chez Herménégilde Bernier.

Ce qui fut fait.

Mais ils avaient compté sans la vigilance des opposants. Immédiatement après l'assemblée, ils se firent délivrer copie des résolutions du conseil, et déléguèrent deux des leurs à Sorel, dans le but de filer une opposition judiciaire.

C'était le lundi soir, 3 juin 1891.

Les délégués arrivèrent à Sorel à la tombée de la nuit, allèrent frapper à la porte de la résidence de leur avocat, qui les reçut cordialement comme d'habitude, et le sollicitèrent instamment de leur préparer sans retard un bref d'injonction, devant être signifié dès l'aube du lendemain, le 4 juin.

Grande était la difficulté, à cause de la fermeture de la cour de Justice.

En face de l'embarras, une idée lumineuse traversa les esprits; aller demander une audience spéciale au juge du district.

Et le projet fut mis à exécution.

Le bon juge Gill les reçut amicalement.

" Ah oui, dit-il, vous venez encore pour le nouveau chemin de S.-Aimé. Très volontiers, je vous accorderai une audience. Veuillez aller préparer vos plaidoiries, et quand tout sera prêt, revenez me voir, et je vous recevrai à toute heure de la nuit. "

L'horloge avait déjà sonné neuf heures. L'avocat et les deux protestataires, enchantés d'une si aimable bienvenue, retournèrent pour préparer leur procédure.

Vers minuit, le juge Gill, qui avait déjà pris un acompte du repos nocturne, les reçut de nouveau sans toge ni tricorne, et cuisina leur requête.

Pendant ce temps-là, à S.-Aimé, le groupe ardent du chemin nouveau accélérât et complétait tous les préparatifs, dans le but de commencer dès sept heures du matin. L'inspecteur de la voirie, Herménégilde Bernier, et dernier résident de la paroisse, avait engagé une trentaine d'hommes.

Dès sept heures, tous hardiment, résolument et avec grand entrain, se mirent à l'oeuvre en enlevant les clôtures, ravageant les jardins et nivelant le terrain.

Grands furent l'étonnement et la stupéfaction, et surtout le désappointement des travailleurs, quand ils virent arriver à eux les deux délégués (1), revenus de Sorel dans la seconde partie de la nuit, et accompagnés de l'huissier Joseph Vigant, qui leur signifia à sept heures et vingt minutes, le bref d'injonction. C'était l'ordre officiel et formel, adressé à l'inspecteur, de suspendre tous les travaux.

Chacun s'en retourna chez lui; et ce fut à peu près la dernière tentative sérieuse de changer le chemin.

L'homme, qui subit des revers, soit-il bien intentionné, perd souvent l'estime des siens. À plus forte raison, si la bonne foi lui fait défaut, il subit le mépris.

Pierre Bergeron, par ses menées intrigantes, avait semé la division parmi ses concitoyens, et devenu malheureux dans ses desseins, ses anciens amis le laissèrent dans l'isolement. Les gens pondérés désiraient depuis longtemps de le voir supplanter.

En 1891, fut élu Antoine Méthot, maire de la paroisse; et sous son administration, les contribuables furent appelés à réparer les désastres de l'administration précédente.

Les sommes d'argent dépensées et gaspillées dans les divers procès du chemin, furent considérables.

Les avocats, qui prodiguent de leurs services professionnels à une paroisse ou à un seigneur, arrondissent sans crainte leurs honoraires. Le cahier des minutes du conseil de la paroisse, et les dossiers judiciaires que nous avons consultés à Sorel, attestent que les procès du chemin ont coûté au moins douze mille dollars.

---

(1) Norbert Plessis-Laferté et Gustave Lapallice.



## M. OLIVIER LEDUC, 9ème CURÉ



M. OLIVIER LEDUC

Il y a quatre-vingt ans que l'église de S.-Aimé est bâtie et livrée au culte. L'intérieur était bien loin d'être complété, que déjà on avait exécuté de dispendieuses réparations pour arrêter le travail de démolition et prévenir la chute des murs. C'est dire que cette église, comme trop de nos grands édifices, a toujours péché par la base. Il semble que nos architectes devraient être plus sages et plus habiles, et disons-le aussi, plus consciencieux. Nous avons vu antérieurement que des travaux urgents s'imposaient à l'église. Et puis, notre presbytère, vieux de cinquante ans, en demandait un autre. Il fallait donner à S.-Aimé un curé habile en construction, un administrateur économe et sage. C'est le motif qui dirigea et déterminna Mgr Decelles dans le choix qu'il fit de l'abbé Leduc, à la desserte de notre belle paroisse. Ce dernier avait bâti un presbytère à Sweetsburg, une église à Freightsburg, un presbytère et une église à Rougemont, et à S.-Robert avait restauré le presbytère. M. Leduc

était certainement un homme d'entreprises. Avouons cependant que ses constructions et ses réparations lui ont attiré des critiques sévères, quelquefois justes et méritées de son économie en construction. Reconnaissons-lui pourtant un grand mérite, et empressons-nous d'ajouter: qu'aurait-il mieux fait que de mettre en bon ordre les finances en désarroi de S.-Robert, et de laisser, après de lourdes entreprises, la fabrique de S.-Aimé chargée d'une dette relativement légère.

M. Leduc n'était pas un étranger à S.-Aimé, il y avait été vicaire de 1875 à 1878, sous la cure de M. Marchesseau.

Le principal souvenir que nous en avons, est l'intérêt qu'il portait au collège des Frères, alors dirigé par le R. Fr. Donatien. La majeure partie de ses récréations se passait en compagnie des professeurs et des élèves. Il fonda chez ces derniers une congrégation de la S.-Vierge, dont l'origine remonte, en ce pays vers 1690, sous le vocable de Congrégation des Hommes de Ville-Marie. Le 8 décembre 1876, avait lieu la première réception de congréganistes de la Très-Sainte-Vierge, d'un certain groupe de collégiens (2).

M. Leduc était arrivé à S.-Aimé pour la fin de septembre 1902. Ses premiers actes de mariage furent signés le 30 septembre, et le lendemain, nous apercevons la signature de son premier vicaire, l'abbé Rémi Guertin.

(1) La majeure partie de ce chapitre, qui traite de l'administration de M. Leduc a été cueillie dans les notes de M. l'abbé P.-A. St-Pierre.

(2) Il me fait plaisir et honneur de rappeler que je faisais partie de ce premier groupe des congréganistes du collège de S.-Aimé. Un demi-siècle après, il m'a été donné de fêter mes noces d'or de congréganiste, au lieu même où cette dévotion prit naissance dans le pays, et n'a pas cessé de prospérer depuis son origine. L'auteur.

Le 25 décembre 1902, le nouveau curé présidait l'assemblée, convoquée pour l'élection de Joseph Nadeau, en remplacement de Herménégilde Bernier sortant de charge.

M. Leduc, homme très actif, ne fut pas lent à se mettre à l'oeuvre. Dès le premier février 1903, il présidait une assemblée des marguilliers de l'oeuvre savoir: Joseph Nadeau, Norbert Laplante, Joseph Cournoyer et Joseph Bonin; leur faisait accepter avec satisfaction la proposition de Mgr Decelles de bâtir un nouveau presbytère et ses dépendances, aux frais de l'oeuvre et fabrique. Ceux-ci autorisaient le curé à faire dresser un plan par un architecte. Deux mois après, le 29 mars, en l'absence de Joseph Cournoyer, Norbert Laplante, Joseph Bonin et Joseph Nadeau faisaient commencer, sous la direction de M. le curé, la démolition du vieux presbytère et des dépendances, en recommandant de conserver tout ce qui pourrait servir à la construction nouvelle; et, permettant à M. le Curé de vendre le reste, lui signaient sur le champ le vote de confiance suivant: Nous lui donnons pleine et entière autorisation, en tout confiant dans ses capacités et sa bonne administration.



PRESBYTÈRE DE SAINT-AIMÉ

Le 27 avril, les marguilliers, réunis au presbytère, prenaient connaissance des soumissions pour la construction du presbytère, d'après les plans préparés par L.-Z. Gauthier au prix de cent piastres; et sur proposition de Norbert Laplante, secondé par Joseph Cournoyer, la soumission de Roch Pelletier et de Jules Théberge, de huit cents piastres plus basse que les autres, est acceptée. Ceux-ci s'engageaient à bâtir le presbytère pour la somme de \$8200, ayant en plus l'avantage d'utiliser les vieux matériaux, dont la pierre et la brique pouvaient servir à l'extérieur de la nouvelle construction.

Joseph Bonin, étant parti pour les Etats-Unis, François Godbout lui fut substitué le 26 juillet 1903; et Bénoni Bourget remplaça Norbert Laplante le 25 décembre suivant.

Les méchants, comme les bons ont leur place et leur nom dans l'histoire.

Michel Lambert, avait fait une chute sur un trottoir appartenant à la fabrique. Il en prit occasion pour intenter un procès à cette dernière, qui eut à payer \$178.50 aux avocats Ethier et Lefebvre, de Sorel, le 25 mai 1904.

Le 11 mars 1904, Mgr l'évêque de S.-Hyacinthe ordonnait aux paroissiens de S.-Aimé d'abattre les murs des tours et de la façade de l'église parce que devenus dangereux, de les remplacer par une boisure de planche, posées sur une charpente en bois, en attendant que l'on puisse constater si les longs pans, dégagés et soulagés des tours, cesseront d'enfoncer et de se lézarder. L'évêque permit que ces travaux fussent exécutés aux dépens de la fabrique; car sous peu, les paroissiens devaient être obligés de supporter les frais de travaux plus considérables et plus dispendieux, nécessités par une reconstruction.

Les marguilliers reçurent avec docilité parfaite, l'ordonnance de leur évêque; et le 22 mars, ils confiaient à Jules Théberge le soin de démolir les tours et la façade de l'église, et de refermer l'ouverture; le tout pour la somme de \$2200.

Les travaux devaient commencer le lundi de Pâques, le curé étant chargé de les surveiller. Les marguilliers approuvent d'avance tout ce qu'il fera, et lui donnent plein pouvoir d'agir en leur nom.

L'amour ne peut être commandé que par Dieu. M. Leduc commandait la confiance en lui comme un roi absolu, comme un potentat, non comme un tyran; et les habitants s'en trouvèrent bien. Parfois, tout de même, il nous faut le céder, quelques-uns rechignaient.

Le 23 décembre 1904, Jean Parenteau succéda au marguillier Joseph Cournoyer.

Dans la reddition des comptes de 1904, faite le 19 février 1905, nous apercevons et nous notons que M. Leduc avait pu emprunter \$2840 à 3½%. Il avait payé \$1440 pour la démolition de la façade, \$1200 à Roch Pelletier, constructeur du presbytère, et \$667.51 pour la grange.

La quote-part, fixée par l'Assurance des Fabriques, à cause de l'incendie de l'église de S.-Cunégonde à Montréal, en 1904, se chiffra à \$83.20.

Au 31 décembre 1904, la dette de la fabrique se chiffrait à \$5517.35; ce qui n'était pas exorbitant.

Le 22 mai 1905, l'architecte L.-Z. Gauthier, de Montréal, écrivait à Mgr Decelles que, sur réquisition de M. Leduc, il était venu à S.-Aimé le 18, faire l'examen de l'église, pour savoir s'il y avait lieu de refaire la façade démolie, sans défaire les murs des longs pans. Il conclut que la pourriture des poutres en bois sous la façade, avait été cause de la destruction de cette façade, et que les longs pans, non élevés sur pilotis, devaient être bons. Les lézardes étaient le fait du tirage, fait par la façade.

Il énumère plusieurs travaux à exécuter: entre autres, il suggère d'allonger l'église de 20 à 25 pieds, pour l'agrandir et lui donner de meilleures proportions.

Le 6 juin, le même écrivait à l'évêque, qu'il était venu à S.-Aimé la veille, pour faire l'examen du terrain, sur lequel repose l'église, et pour prendre connaissance des assises des murs de fondation, etc.

Il conclut par ces mots: Je puis dire qu'il n'y a pas lieu de craindre de faire les réparations à ces murs.

Narcisse Léveillé entre dans le banc d'oeuvre le 25 décembre 1905; et François Godbout, rendant ses comptes le 18 mars 1906, déclare avoir remis \$2000 à Joseph Cournoyer, abaissant de la sorte la dette de la fabrique à \$3966.93.

Le 14 novembre précédent, la majorité des habitants de S.-Aimé avaient présenté à l'évêque une requête, relativement à la façade de l'église, demandant, en même temps, le prolongement des murs des longs pans, ainsi que des réparations à l'intérieur de l'église et de la sacristie, etc.

Antérieurement, Mgr Bernard avait député monsieur le chanoine A. Beaudry, qui présenta à Sa Grandeur le procès-verbal de son opération le 1er février 1906. Le 8, l'évêque dans un décret fort bien élaboré, permet les travaux de reconstruction et d'agrandissement, ainsi que toutes les réparations et améliorations intérieures et extérieures, jugées nécessaires par un architecte compétent.

Avant de commencer l'exécution de tous ces travaux, on devait assurer la solidité des murs de l'église et de la sacristie; et à cette fin, l'évêque ordonna d'exhumer les corps qui reposaient autour des dits édifices, d'y poser des tuyaux de drainage en grès et de faire un remblai. Sa Grandeur permit aussi d'allonger les murs latéraux d'environ vingt-cinq pieds, y compris la façade, de reconstruire cette dernière en neuf avec un portique et deux clochers; façade et prolongement devant être faits en pierre des champs, avec garniture en pierre de taille pour les angles et ouvertures, lesquels devront reposer sur une assiette en béton; agrandir les soupiraux et d'en ajouter d'autres, faire un nouveau perron en ciment avec marches en pierre de taille, faire une niche pour recevoir une statue, réparer les parties endommagées des murs, élever une cheminée en briques cimentées, bâtir la charpente, la toiture et les corniches nécessitées par l'agrandissement sur-mentionné, et de les couvrir en ferblanc de première qualité, de faire en double les châssis, portes et ouvertures nécessaires, construire un nouveau jubé avec escaliers, rendre l'allongement semblable au reste, poser les vieux bancs dans le jubé, et de bancs neufs dans la nef, adapter un appareil de chauffage à la vapeur dans l'église, et à l'eau chaude dans la sacristie, etc; permit enfin à la fabrique de concourir à l'exécution de tous ces travaux jusqu'à la somme de \$10000.

Et Sa Grandeur ajouta: " Nous donnons volontiers cette permission, dans le but de reconnaître leur bonne volonté et leur esprit de foi, en face des sacrifices qu'ils devront s'imposer pour la gloire de Dieu et l'honneur de leur belle paroisse.

Sera le présent décret lu au prône de la messe paroissiale de S.-Aimé, le premier dimanche après sa réception."

Ce décret de l'ordinaire du diocèse fut lu dans l'église de S.-Aimé par M. le curé Leduc en personne, le 11 du même mois de février, comme il appert par le certificat rédigé par ce dernier.

Des travaux aussi considérables et dispendieux ne devaient pas être faits sans une répartition légale. A cette fin, le 22 février, les commissaires pour l'érection civile des paroisses, etc, ordonnaient l'élection de syndics, qui seraient légalement autorisés à prélever et à percevoir les deniers requis, et seraient chargés de diriger les travaux de reconstruction, d'agrandissement et de réparation projetés, demandés et accordés.

En conséquence, dimanche le 25 février et dimanche le 4 mars, M. Leduc annonçait et convoquait ce dernier jour, une assemblée des habitants francstenanciers de S.-Aimé sous la présidence de M. le curé, et dans laquelle furent élus syndics les sieurs Paul Poinier, Edouard Giguère et Maxime Lavallée.

Ces derniers se réunirent au presbytère le 25 mars et Edouard Giguère y fut nommé président des syndics, et M. Leduc accepta de remplir la charge de secrétaire-trésorier sans rémunération, avec la faculté cependant de s'engager un assistant qu'il paiera avec l'argent de la répartition. Ça mérite un point d'admiration; c'était de sa part une générosité évidente.

Le 1er mars 1906, un résumé des estimés donnait comme prix des travaux à exécuter \$34491, plus \$4900 pour appareil de chauffage et pour les bancs de la nef.

M. Leduc ne tarda point de s'adresser aux architectes Gauthier et Daoust, de Montréal, pour faire tracer un plan des travaux projetés. Le 28 décembre 1905, ceux-ci écrivaient à M. Leduc qu'ils avaient commencé les croquis, se disant déjà quelque peu avancés dans la préparation des plans pour la restauration de l'église. Et après avoir pris en considération la demande de M. Leduc au sujet des honoraires pour leurs services professionnels, ceux-ci l'informaient qu'ils lui chargeraient seulement 2½% sur le coût des travaux, au lieu de 5% prix habituel; mais ils ne prendraient point la surveillance des travaux; ajou-

tant qu'ils consentaient cette réduction par considération pour lui-même et pour être agréables au nouvel évêque de S.-Hyacinthe, vu que c'est la première fois qu'ils travaillaient dans son diocèse depuis son élection à l'épiscopat.

M. Leduc trouve le temps long.

En février 1906, M. Leduc s'était mis en devoir de remplir les prescriptions de la loi civile, en soumettant au secrétaire du commissariat civil pour l'érection des paroisses, le projet de la reconstruction de l'église; et les avocats Lussier, Guédon et Roy, de S.-Hyacinthe, furent chargés de représenter les intérêts de la paroisse, auprès des commissaires civils.

Puis les syndics résolurent de demander des soumissions par la voie des journaux: Le Sorelois, Le Courrier de S.-Hyacinthe et La Presse.

Le 21 avril, Roch Pelletier présentait une soumission de \$33250. La veille, Jean-Baptiste Duhamel avait demandé \$31500. Le même jour, Paquette et Godbout s'engageaient, par deux lettres, à faire tous les ouvrages pour \$31000.

On décida d'accepter la soumission de MM. Paquette et Godbout, de S.-Hyacinthe, vu que beaucoup plus basse que les autres, et vu la responsabilité de ces messieurs en pareille matière. L'entreprise devant leur être donnée le lendemain par contrat devant le notaire Larivière, pour la somme de \$30000, plus la pierre provenant de la démolition.

Le 30 juin, les syndics nommèrent M. Leduc surveillant des travaux.

Le 11 août, le sieur Paul Poirier proposait que le montant à percevoir par répartition, soit de \$25000 plus les 15% alloués par la loi, payables en seize versements dans l'espace de huit ans, dont deux en un seul paiement la première année, puis chacun des quatorze autres paiements devra être fait le 1er juin et le 1er novembre des années suivantes. Il ne sera collecté que la somme requise pour payer les entrepreneurs, ainsi que les autres frais encourus pour mener les travaux à terme. Ces propositions sont secondées par Maxime Lavallée, puis agréées par Edouard Giguère.

Si on veut percevoir \$25000, il est sage de prélever davantage, afin d'obvier aux pertes inévitables, amenées par le refus de quelques-uns, par les lenteurs d'un grand nombre; d'où des intérêts perdus, etc. puis au cours de grandes entreprises, il arrive des dépenses imprévues, on fait des modifications au plan original, des additions au premier contrat, etc.

Il fut en conséquence décidé qu'on prélèverait trente-sept sous par cent piastres d'évaluation, pour chacun des seize paiements à faire.

La propriété foncière imposable étant évaluée à \$92915 pour le village, et à \$393343 pour la campagne, chaque versement devait rapporter aux syndics \$1805.15, lesquelles multipliées par seize devaient former à la fin un montant de \$28882.47.

Disons tout de suite que M. Leduc aura juste assez de vie pour collecter les quatre premiers paiements, puis que M. Angers s'épuisera à collecter les douze autres versements; laissant quelques arrérages qui devront être recueillis par MM. Balthazar et Houle.

Le 26 novembre, les syndics autorisent M. le curé d'emprunter à 5% toutes les sommes requises pour payer les entrepreneurs, et ils lui recommandent de faire ces emprunts autant que possible des paroissiens de S.-Aimé.

Le 29 avril précédent, les marguilliers de l'oeuvre avaient autorisé M. le curé à emprunter \$10000 pour aider les syndics à poursuivre les réparations de l'église.

Les entrepreneurs se mirent à l'oeuvre, et les travaux marchèrent rondement.

En automne 1906, toute la maçonnerie était à peu près terminée, laquelle consistait surtout dans une allonge de vingt-cinq pieds sur le devant, l'addition d'un châssis aux longs pans, et ainsi que toute la façade quant à la partie en

Pierre. L'élévation des clochers était retardée au printemps suivant. Dans l'intervalle les ouvriers s'occupaient des travaux intérieurs.

Dans la nuit du mercredi des Cendres au jeudi, du 13 au 14 février 1907, vers une heure du matin, un incendie détruisait l'église de S.-Aimé avec tout ce qu'on venait de réparer.

#### L'ÉGLISE DE SAINT-AIMÉ EN CENDRES

Ce vieux temple, qu'on achevait de restaurer, a été complètement détruit, ce matin. Perte de \$100,000, et assurances de \$41,000.

---

S.-Aimé, 14 fév. 1907. — Un malheur irréparable vient d'éprouver les paroissiens de S.-Aimé. Aujourd'hui, dans la matinée (1½ h.), le feu a détruit de fond en comble notre vieille église dont on était si fier. Les édifices voisins ont aussi été endommagés par les flammes, qui, à un certain moment, menaçaient d'allumer une immense conflagration et de raser tout le bas du village.

Heureusement, le vent ne soufflait pas fort, et la vaillante population de S.-Aimé réussit, à force de dévouement et de travail, à circonscrire le théâtre de l'incendie, et à sauver même les bâtiments les plus voisins du temple paroissial.

On ignore l'origine du feu. Il était une heure après minuit, lorsque l'incendie fut découvert par MM. Antoine Cotnoir et Joseph Ferron. Ce dernier donna l'alarme au village, en sonnant le tocsin avec les cloches de l'église.

A ce moment, déjà l'intérieur du temple était presque inaccessible, tant les flammes et la fumée l'avaient envahi.

Une foule de braves citoyens répondirent au premier appel du tocsin, mais voyant qu'il était inutile de tenter de sauver l'église, on se prépara à protéger les alentours.

La municipalité ne possède aucun appareil pour combattre les incendies, ce qui rendit plus ardu le travail des pompiers improvisés.

C'est près de l'entrée de l'église que le feu paraît avoir commencé ses ravages, d'après les témoignages des premiers arrivés sur les lieux du sinistre.

M. Joseph Brouillard, préposé à l'entretien des feux à l'église, affirme que tous ses feux étaient éteints, hier soir, lorsqu'il quitta le temple. Seule une petite fournaise, située au milieu de l'édifice, semblait à la veille de s'éteindre.

C'est au péril de sa vie que M. l'abbé Georges Goyette, vicaire à S.-Aimé, a sauvé les saintes Espèces qui se trouvaient heureusement dans la sacristie. Depuis l'été dernier, l'église subissait des réparations importantes.

MM. Paquette et Godbout, entrepreneurs de S.-Hyacinthe, avaient la charge des travaux qui étaient très avancés. L'extérieur du temple avait été presque complètement restauré, et les travaux à l'intérieur avançaient rapidement.

Le contrat était de \$30,000. M. Paquette estime à environ \$25,000 les travaux de restauration qui avaient été faits jusqu'ici. Il y avait une assurance de \$15,000 sur ces travaux.

L'église de S.-Aimé existait depuis plus de soixante ans et elle avait déjà été restaurée plusieurs fois. Elle avait été érigée pour remplacer l'ancienne chapelle qui fut d'abord construite lors de la fondation de cette paroisse.

M. l'abbé Olivier Leduc, curé de S.-Aimé depuis quatre ans, était sérieusement malade à son presbytère, situé à une quarantaine de pieds seulement de l'église en flammes. On dut donc, par prudence, le transporter au collège des Frères de Sainte-Croix. Notre pasteur, qui est âgé de 60 ans, a été profondément affecté par ce malheur qui s'abat sur sa paroisse.

Les flammes se communiquèrent au Couvent de la Présentation de Marie, situé à une quarantaine de pieds aussi, à gauche de l'église. C'est un beau pensionnat dont la construction a dû coûter environ \$30,000. 80 pensionnaires et 150 externes y puisent l'instruction.

C'est grâce au dévouement des plus braves citoyens de S.-Aimé que le feu put être étouffé à ce couvent, avant qu'il y eut des dégâts très sérieux.

Le presbytère, qu'on a également sauvé des flammes, n'était bâti que depuis trois ans. Il avait coûté près de \$15,000.

#### AUTRES DETAILS

Les pertes sont évaluées à \$90,000 environ. La Fabrique avait pour \$40,000 d'assurance seulement.

L'église était en pierre et sa construction avait commencé en 1848.

Elle coûta alors \$60,000. Depuis 1838, le premier curé, M. Lamothe (3), disait la messe dans une chapelle temporaire.

En 1862, on fit au temple des réparations pour \$40,000, et en 1882, pour \$22,000.

Celles qui avaient été confiées à MM. Paquette & Godbout devaient coûter \$30,000.

Au couvent des sœurs de la Prés., situé à 40 pieds à gauche de l'église incendiée, a eu lieu une véritable panique parmi les élèves.

Dès qu'on aperçut les flammes qui enveloppaient le temple, les religieuses commandèrent à leurs élèves de s'habiller et de se rendre à la chapelle, en attendant qu'on leur donnât le signal d'évacuer le couvent.

Quelques minutes plus tard, MM. M.-L. Péloquin, marchand général de S.-Aimé, qui avait vu le péril dont le couvent était menacé, arriva en toute hâte sur les lieux, pour offrir l'hospitalité de son établissement aux élèves et aux sœurs du pensionnat.

MM. le notaire Larivière, le Dr Gagner et L.-O. Vadeboncoeur, marchand, arrivèrent à leur tour au couvent ainsi menacé, et les deux premiers demandèrent à grands cris qu'on leur remit leurs fillettes pensionnaires.

En quelques instants le couvent fut complètement évacué. Seule la Révérende Sœur St-Zéphirin, la supérieure, accompagnée d'une autre brave religieuse, ne voulut pas quitter son couvent.

Tenant dans ses mains une statue de sainte Anne, elle ne cessait pas de prier, disant avec confiance que la grande thaumaturge ne laisserait pas brûler son couvent.

Cette pieuse sœur affirme aujourd'hui qu'elle doit à l'intervention miraculeuse de sainte Anne la conservation de notre pensionnat.

M. J.-Bte Beaudreau, marchand, a été particulièrement remercié et félicité pour le dévouement avec lequel il a lutté contre le feu.

D'ailleurs, toute la population de S.-Aimé a fait preuve d'un courage et d'une bravoure remarquables, en travaillant sans relâche à éteindre le terrible incendie. (Communiqué)

\* \* \*

Les entrepreneurs Paquette & Godbout avaient reçu, par divers acomptes du 15 juin 1906 au 30 janvier 1907, la somme de \$13,500; et ils réclamaient le prix du surplus des travaux qu'ils avaient accomplis.

(3) M. Lamothe fut le troisième curé.

Le 17 juin 1907, les marguilliers Jean Parenteau, Narcisse Léveillé et Onésime Méthot rencontrent les trois syndics, et ils délèguent deux d'entre eux, Maxime Lavallée et Narcisse Léveillé, auprès de Mgr Bernard, ainsi qu'auprès des avocats Lussier & Gendron, pour régler au mieux possible, la réclamation de Paquette & Godbout.

Le 30 juin suivant, Paul Poirier est chargé d'aller à S.-Hyacinthe, y rencontrer l'évêque et offrir \$5000 en règlement du litige, pendant entre les syndics et les entrepreneurs.

Par entente et en règlement de tout compte, les entrepreneurs acceptèrent le 3 juillet 1907, la somme de \$5200.

Le 24 février 1907, les marguilliers Onésime Méthot, entré dans le banc d'œuvre le 25 décembre précédent, Bénédict Bourget et Narcisse Léveillé, votent une somme de \$1000 pour agrandir la chapelle du collège, qui devra servir de chapelle paroissiale, durant la reconstruction de l'église réduite en cendres, dix jours auparavant.

Le 17 avril, Mgr Bernard émettait un décret, érigeant le chemin de la croix dans la chapelle temporaire, et M. Leduc en bénissait les croix le 22 suivant.

Le 7 juillet 1907, les syndics, élus pour la première entreprise, rendent compte de leur administration; ils sont déchargés de toute responsabilité et sont remerciés de leur dévouement.

Le 18 août suivant, les marguilliers, assemblés dans la chapelle provisoire, autorisent M. le curé à faire préparer des plans et devis pour réédifier l'église et la sacristie détruites.

Devant la nécessité, il n'y avait point à reculer mais se mettre à l'œuvre incessamment et courageusement.

On avait subi une perte estimée à \$90,000; et il ne nous restait plus que des murs surchauffés, sinon calcinés; puis nos trois cloches qu'on n'avait pas encore montées dans les clochers.

Est-ce depuis ce temps-là seulement que ces cloches sont en désaccord? L'une d'elles rend une note qui ne s'harmonise pas bien avec les deux autres.

Le 22 septembre 1907, les paroissiens élisent pour surveiller et diriger la reconstruction, sur ordre des commissaires civils donné le 12 septembre, Maxime Villiard, J.-B. Bélière, Maxime Lavallée, Narcisse Léveillé et Joseph Salvat. Ces derniers se réunissent le 13 octobre, élisent Maxime Villiard leur président, et confient la charge de secrétaire-trésorier à M. le curé Leduc.

Le 25 octobre, les syndics donnent l'entreprise de reconstruction de l'église aux mêmes Paquette et Godbout, pour la somme de \$44300. Le travail devra être terminé le 1er novembre 1909, et fait d'après les plans et devis préparés par les mêmes architectes Gauthier et Daoust.

Le 27 octobre, les syndics décident de faire suspendre les procédés des commissaires civils, et d'attendre à plus tard la préparation de l'acte de répartition.

Le 3 novembre, le secrétaire-trésorier est autorisé à payer \$500 en acompte aux architectes. Lundi le 16 décembre, les syndics décident de prélever, sur tous les immeubles de la paroisse la somme de \$25,000, plus les 15% alloués par la loi, ce qui devait rapporter \$28,215.86.

Le 25 décembre, Benjamin Joyal est élu marguillier, en remplacement de Bénédict Bourget. Ce dernier, rendant ses comptes le 19 janvier 1908, déclare qu'il a reçu \$12800 de l'Assurance mutuelle des fabriques, puis \$7000 de la North British & Mercantile.

La chapelle temporaire a coûté \$1940.50. Il a payé \$1180 pour vases sacrés, ornements nécessaires, et il passe aux syndics les \$19800 reçues des compagnies d'assurance.

Les architectes reçurent en deux reprises, le 25 septembre 1906 et le 17 juin 1907, la somme de \$890; en acompte de leurs honoraires; et les avocats Lussier et Gendron reçurent \$100 le premier janvier 1908, pour avoir représenté la fabrique devant la commission civile.

Les dettes passives, au 31 décembre 1906, s'élevaient à \$12335.18.

Le 17 mai suivant, Jean Parenteau, absent de la paroisse, est remplacé par Joseph Proulx, et le 25 décembre, Zéphirin Martimbault est élu à la place de Narcisse Léveillé.

Le 12 mai 1907, le docteur Adrien-A. Pepin était nommé organiste, en remplacement de Mlle Célarire Archambault, laquelle touchait l'orgue depuis le départ d'Eugénie Lavallée.

Au cours de 1908, la fabrique reçut des anciens syndics \$3800 qu'elle devait à François Lamothe, et au 31 décembre la fabrique devait encore \$11083.77.

On veut avoir un homme compétent pour surveiller les travaux; et M. Roch Pelletier est choisi comme expert, chargé de faire exécuter les travaux en bois; en retour, il recevra \$250.

De toutes les ruines de l'ancienne église, les vieux murs et le rond-point seuls ont été utilisés pour la reconstruction.

Dans le but de protéger ces murs qui avaient souffert du feu, on dut faire quelque modification dans la charpente. Dans l'ancienne église, les colonnes qui soutenaient la voûte reposaient au milieu des allées latérales; dans la nouvelle, on les a rapprochées des murs pour protéger ceux-ci et on a fait reposer les colonnes sur le milieu des bancs situés entre l'allée latérale et la murale.

Le 31 janvier 1909, les syndics décident de faire orner la voûte de l'église de moulures et autres ornements, suivant plan conçu et tracé par Paquette & Godbout en y ajoutant d'autres moulures dans chaque panneau de la voûte dans la nef, pour le prix additionnel de \$600.

Le 28 février 1909, les marguilliers de l'œuvre avaient autorisé M. Leduc à faire l'achat d'un orgue de \$2000, chez Casavant Frères de S.-Hyacinthe.

Le 14 mars, M. le curé avait été autorisé à emprunter au nom des syndics tout l'argent requis pour parachever la reconstruction de l'église.

Le 13 juin, les marguilliers lui avaient donné la permission d'enlever, de la place publique en face de l'église, les poteaux devenus inutiles et surtout disgracieux.

Le 29 juin, Mgr l'évêque Bernard, en visite pastorale à S.-Amé, bénissait solennellement au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, l'église relevée de ses cendres.

Le marché principal du relèvement était de \$44300. Les marchés subséquents se chiffèrent à \$3753.33, dont \$600 pour les sculptures, \$2480 pour 310 bancs et \$250 pour la chaire. Joseph Richer, artiste-peintre de S.-Hyacinthe, exécuta les travaux de peinture, dorure et autres décorations.

M. Leduc avait le sens artistique et historique. Il avait réussi, par un patient travail, à collectionner les portraits des curés de la paroisse, depuis sa fondation. Il nous a été donné d'admirer cette galerie intéressante, qui ornait les murs de la sacristie. L'un d'eux pourtant manquait à la série, celui de M. Lamothe, décédé tout jeune, le 10 février 1844, après un an de cure. Mais M. Leduc, loin de désespérer, entrevoyait encore certains indices de pouvoir retracer le portrait de cet ancien curé.

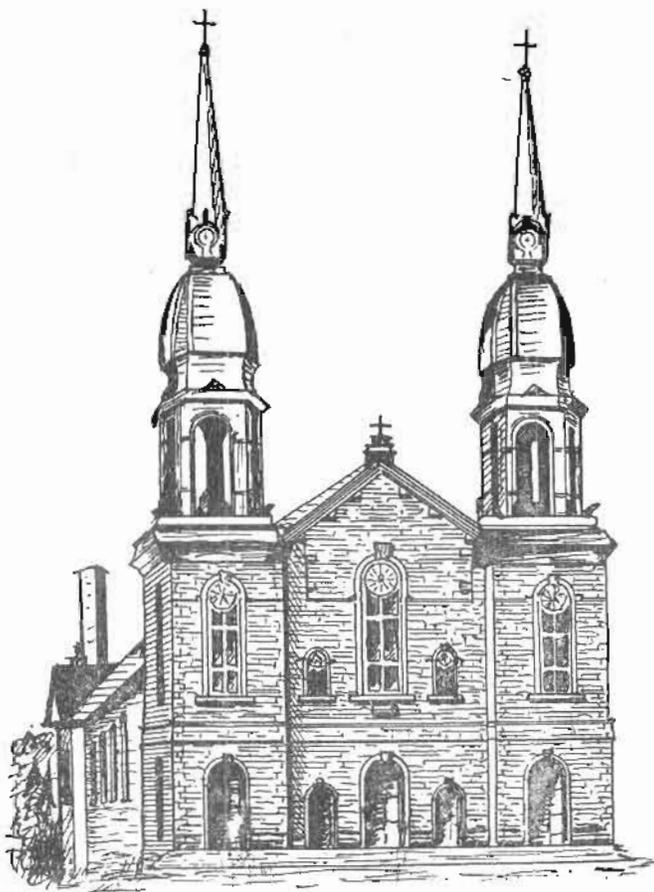
Malheureusement, comme avec bien d'autres trésors, tout fut anéanti par l'incendie.

A l'époque de l'incendie de l'église, en février 1907, M. Leduc était sérieusement malade d'un érysipèle qui le clouait sur son lit. Pour le soustraire au danger d'être consumé, et à la confusion désespérante et au brouhaha tumultueux de

la population en face du malheur, on l'éloigna du théâtre de la conflagration et on le transporta au collège.

Il se rétablit en peu de temps et se remit à l'œuvre.

Il mena à bonne fin la reconstruction de son église.



EGLISE DE SAINT-AIMÉ, RECONSTRUITE EN 1909

A peine avait-il fini sa tâche, que la paralysie le frappa pour le conduire au tombeau, le 15 novembre 1909, à l'âge de 63 ans.

Jeudi le 18, Mgr Bernard présidait à ses funérailles pompeuses, bruyantes, plus qu'édifiantes et consolantes, en présence d'un concours immense de paroissiens et d'autres. Pas moins de soixante-cinq prêtres signèrent l'acte de sépulture, sans mentionner plusieurs religieux et des laïques.

“ A la reddition des comptes de la fabrique, préparée par l'abbé André Dubreuil, procureur au séminaire de S.-Hyacinthe, et chargé d'exécuter les dernières volontés du défunt curé de S.-Aimé, la fabrique n'était endettée que de \$10435.56. C'était loin d'être exorbitant, après des travaux si considérables et dispendieux.

La reddition des comptes des syndics, faite le même jour, savoir le 30 novembre par le même abbé Dubreuil, démontre en caisse une somme de \$5701.49. Les dettes actives se montaient à \$26791.49, tandis que les dettes passives ne s'élevaient qu'à \$22841.21.

Tel est l'héritage laissé par M. le curé Leduc à son successeur.

De son testament, j'ai aperçu les extraits suivants:

Article 10.—Je lègue au couvent de S.-Aimé \$1000.

Article 11.—Je lègue au collège de S.-Aimé \$1000.

Article 12.—Le collège et le couvent de S.-Aimé devront employer les intérêts des montants légués pour la pension et l'éducation des enfants pauvres de la paroisse.

Intentions excellentes bien assurément; seront-elles respectées? combien de temps seront-elles observées? Donner à une maison qui n'est pas bien assise, c'est entailler une érable sèche.

Je sais par ailleurs que des enfants de S.-Aimé profitent des dons faits par feu M. Leduc, au séminaire de S.-Hyacinthe. Pas n'est besoin d'ajouter que le nom de messire Leduc est au nombre des bienfaiteurs inaignés de cette maison, où il reçut son instruction classique et cléricale.

M. Leduc fut très économe.

Aussi, nul plus que lui peut-être, n'a joui de la confiance de ses paroissiens et ceux-ci en parlent encore avec de grands éloges. Les entreprises qu'il a pu mener à terme, étaient propres à faire des mécontents, à créer des difficultés, à susciter des haines. Mais cette confiance, qu'on reposait en lui, l'autorisait à parler en maître, et à faire adopter ses volontés.

Ses bons paroissiens attribuent sa maladie et sa mort au surmenage et aux fatigues d'un ministère très actif, dans une chapelle parcimonieusement chauffée, tout comme son presbytère. M. Leduc jouissait d'une très bonne constitution; personne ne soupçonnait que la paralysie pût l'atteindre. Mais il n'a pas su se ménager, comme il a ménagé toutes autres choses.” (Abbé St.-Pierre).

Son corps repose dans le caveau de l'église paroissiale, non loin des restes de messieurs Lamothe et Marchessault, auprès desquels devait être déposée plus tard la dépouille mortelle de l'abbé Arthur Balthazard.

De ces quatre curés de S.-Aimé, dont les corps ont été inhumés sous les dalles du sanctuaire de l'église paroissiale, seul M. Leduc a une pierre, portant une inscription qui le rappelle au souvenir des paroissiens.

Après la mort de messire Olivier Leduc, la paroisse de S.-Aimé fut desservie par l'abbé Joseph-Louis Boisvert, parvenu au sacerdoce grâce à la protection de M. Leduc, en ce temps-là curé de S.-Robert, où le jeune abbé avait vu le jour.

Dans le chœur de l'église, du côté de l'épître, et près de l'autel latéral, les paroissiens de S.-Aimé ont fait graver, sur une plaque de marbre blanc, l'épithète suivante:

A la mémoire du  
Rév. Olivier Leduc,  
Curé de S.-Aimé,  
né à S.-Charles  
sur Richelieu,

le 22 oct. 1846,  
ordonné prêtre le  
30 nov. 1875,  
décédé à S.-Aimé,  
le 15 nov. 1909,  
à l'âge de 63 ans,  
inhumé le 18 sous les  
dalles de cette chapelle,  
priez pour lui.

---



## ÉRECTION DE MASSUEVILLE

---

Jusqu'à l'année 1902, tous les intérêts civils et municipaux de S.-Aimé, touchant la finance et la voirie, furent coordonnés et harmonisés par le centre commun de la paroisse, le village. Tous les travaux, améliorations et entreprises, concernant, soit le village ou la campagne, étaient soldés par une caisse commune, et dirigés par des citoyens du conseil, choisis dans les deux parties de la paroisse.

Mais les villageois voulurent se moderniser et gérer leurs propres affaires, indépendamment des campagnards.

En 1901, un groupe de villageois fit partir le mouvement de s'ériger en municipalité distincte.

Et le projet aboutit à point.

Le nom de baptême de la nouvelle ville était tout trouvé, et depuis longtemps. Le seigneur Gaspard-Aimé Massue, cinquante ans auparavant, l'avait désigné à l'avance.

Il se fit un grand nombre de concessions d'emplacements à bâtir dans le village, en 1847 et 1848; surtout en cette dernière année. Le notaire F.-X. Rivard, passa les actes de presque toutes ces concessions, qu'il mentionne "dans le Village Massue".

Aussi les requêteurs ne crurent pas mieux agir en gardant ce nom, en intervertissant les mots, et demandaient à l'autorité civile d'ériger le village de S.-Aimé, en municipalité distincte, sous le nom de Massueville.

Le 25 mars 1903, le lieutenant-gouverneur émettait le décret suivant:  
Proclamation pour l'érection du village de Massueville.

---

Canada

Province de Québec

Edouard VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

Salut:

*Attendu* que, sur présentation au conseil municipal du comté de Richelieu, d'une requête des deux tiers des électeurs municipaux qui sont en même temps propriétaires habitant un certain territoire y mentionné, situé dans la paroisse de S.-Aimé, dans le dit comté, dans Notre Province de Québec, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, le dit conseil dudit comté de Richelieu a nommé J.-A. Villiard surintendant spécial et l'a chargé de visiter ledit territoire, de constater le nombre de maisons y bâties et habitées et de faire rapport sur ladite requête;

*Et attendu* que ledit surintendant spécial a fait audit conseil un rapport mentionnant le nombre de maisons bâties et habitées sur ledit territoire, et la désignation des limites qui, dans son opinion, doivent être données au territoire ci-après plus particulièrement décrit, contenant au moins 40 maisons habitées dans une étendue n'excédant pas 60 arpents en superficie;

*Et attendu* que ledit rapport dudit surintendant spécial a été homologué avec amendements par ledit conseil dudit comté;

*Et attendu* que le lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, a par et avec l'avis du Conseil Exécutif de notre dite Province, approuvé ledit rapport.

*A ces causes*, en vertu des dispositions du Code Municipal de Notre dite Province, nous déclarons que ledit territoire:

Tout le territoire borné comme suit, savoir:

"Le village de Massueville", qui est démembrement de la municipalité de la paroisse de S.-Aimé, dans le comté de Richelieu, couvre une superficie d'environ trois cent soixante et un (361) arpents carrés;

Son territoire est borné comme suit, savoir: Vers l'Est, par le milieu de la rivière Yamaska; vers le Nord, par la ligne qui sépare le lot numéro trois-cent-cinquante (350) du cadastre officiel de la paroisse de S.-Aimé d'avec les lots numéros trois-cent-quarante-sept, trois-cent-quarante-huit et trois-cent-quarante-neuf (347, 348 & 349) du même cadastre; vers l'Ouest par une ligne droite menée dans une direction perpendiculaire à la limite Nord ci-dessus décrite passant à l'Ouest de la porte principale de la gare du chemin de fer des Comtés-Unis (aujourd'hui chemin de fer du Rutland), à une distance de trois (3) arpents, mesurée de l'Est à l'Ouest, depuis l'alignement Ouest de la voie dudit chemin de fer; vers le Sud, par une parallèle à la ligne de division entre les lots numéros cinq-cent-quarante-six (546) et les lots numéros cinq-cent-quarante-trois et cinq-cent-quarante-quatre (543 & 544) menée à une distance de trois arpents (3a) au Nord de celle-ci et prolongée à travers le lot numéro cinq-cent-quarante-cinq (545) jusqu'à la rencontre de la limite Ouest ci-dessus décrite dudit village; sera détaché de la Municipalité de la paroisse de S.-Aimé et formera une municipalité séparée sous le nom de la Municipalité du village de Massueville, à partir de ce jour.

*Et par les présentes* Nous faisons, constituons, érigeons et déclarons ledit village de Massueville une municipalité de village conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

*De tout ce que dessus*, tous nos léaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

*En foi de quoi*, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec:

Témoin Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir Louis-A. Jetté, chevalier Commandeur de Notre Ordre Très-distingué de S.-Michel et S.-George, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans notre dite Province ce vingt-cinquième jour de Mars, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trois, et de Notre Règne la troisième.

(S. G.) Amd. Robitaille, Secrétaire,

Bureau du Régistrare Provincial,

Québec, 26 mars 1903.

Certifié

Jos. Boivin

Dép. Repr. Prov.

La nouvelle municipalité élu pour son premier maire M. Prosper Lanoie, et M. J.-B. Carreau, secrétaire-trésorier.



## M. C.-L.-N. ANGERS, 10<sup>ème</sup> CURÉ



R. C. S. N. ANGERS

C'est à monsieur le curé de S.-Barnabé qu'échut la succession de M. Leduc à S.-Aimé. L'abbé Cyriac-Léopold-Napoléon Angers, né à S.-Pie de Bagot le 14 avril 1853, fils de Christophe Angers, forgeron et d'Euphémie S.-Jean, avait fait ses études classiques à S.-Hyacinthe, ainsi qu'une partie de sa théologie, qu'il continua à Montréal, et compléta à Sorel. Ordonné par Mgr Moreau le 15 août 1878, il fut successivement vicaire à Farnham, à Sorel, à S.-Ours et à S.-Athanasie d'Iberville. De 1886 à 1909, il avait été curé à Dunham, à Adamsville, à Rougemont, puis à S.-Barnabé. C'est de ce dernier endroit qu'il vint à S.-Aimé, pour le troisième dimanche de l'Avent, le 12 décembre 1909, et le 15, il y faisait son premier acte de baptême. Le nouveau curé garda l'abbé Boisvert pour vicaire, tant qu'il desservit la paroisse, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de septembre 1915.

Le 25 décembre, M. le curé Angers présidait une assemblée des paroissiens, qui choisirent le sieur Antoine Méthot en remplacement du sieur Onésime Méthot dans le banc d'œuvre.

Le 6 janvier, M. le curé se faisait autoriser par les syndics à faire de leur argent l'emploi qu'il jugera leur être le plus favorable, et à traiter en conséquence, en leur nom, avec toutes les banques ou compagnies ou particuliers pour leur plus grand bien.

Que les syndics soient sans crainte: M. Angers n'abusera point de la confiance qu'ils reposent en lui.

Le 6 février, les marguilliers décidèrent de donner gratuitement aux révérends Pères de S.-Croix, la chapelle dite temporaire, en reconnaissance de nombreux services déjà rendus à la paroisse, notamment lors de l'incendie de l'église en février 1907, et aussi comme marque spéciale d'estime à l'égard de cette maison d'éducation si dévouée, dont le cinquantenaire de fondation devait être célébré dans le cours de juin suivant: "Il sera fait à cette donation les réserves qu'il plaira au révérend C.-L.-N. Angers de faire; ce sur quoi, nous le laissons parfaitement libres", disent les marguilliers. Les donateurs devaient transporter ailleurs la chapelle susdite, aussitôt que possible au printemps 1910 (1).

Ce même jour, 6 février 1910, les marguilliers consentent de rembourser le sieur Paul Poirier, pour un terrain de 13 x 100 pieds, dont il est le détenteur bénéficiaire, et pour un charnier, bâti par ce monsieur, aidé d'un certain nombre de souscripteurs volontaires, à condition que tous et chacun de ces derniers agréent ce règlement et cèdent gratuitement leurs droits à la fabrique. Il n'est

(1) Cette chapelle avait coûté \$1848.28; mais en outre de l'asile donné aux paroissiens, privés de leur église, elle avait rapporté à la fabrique par la vente des bancs \$1301.91 en 1908, et \$1400.04 en 1909.

pas facile d'acheter une propriété, appartenant à tant de monde. Le charnier susdit semble donc destiné à pourrir là. Pourquoi n'a-t-il pas été consumé avec l'église en 1907? Comment le sieur Poirier pourrait-il enlever une construction, qui ne lui appartient pas totalement?

Sieur Joseph Comtois est élu marguillier le 1er janvier 1911, à la place de M. Benjamin Joyal.

Le 29 janvier, M. le curé fait la reddition des comptes de M. Onésime Méthot pour le mois de décembre 1909, et ceux de M. Benjamin Joyal pour 1910. Les sommes de \$509.59 avaient été payées chez E. Carreau, marchand d'ornements d'église à Montréal, et \$2300 à Casavant Frères, de S.-Hyacinthe, pour l'orgue.

Puis nous constatons qu'une nouvelle source de dépenses avait été creusée. En effet, à notre grande surprise, à peine était-il arrivé à S.-Aimé, que M. Angers se laissa gagner à faire l'installation d'un appareil d'éclairage à gaz acétylène, dans le presbytère et dans l'église paroissiale. Nous découvrons, que de ce fait, il paya \$574 en différents temps, pour achat de carbure.

Au commencement de l'année 1910, Joseph Comtois, marguillier du banc, est signalé absent de la paroisse depuis trois mois, et pour un temps indéterminé; cette absence amène l'élection de Gilbert Mathieu, le 30 juillet.

Les marguilliers se réunissent le 8 octobre, et chargent le sieur Joseph Proulx, conjointement avec M. Angers, de faire estimer par deux experts étrangers les constructions de la fabrique, et de faire assurer l'église, la sacristie, le presbytère, la maison du bedeau et autres dépendances, pour \$35000; dont \$25000 à l'assurance mutuelle des fabriques, et \$10000 à autres assurances à fonds social.

Le 24 décembre 1911, Joseph Pétrin remplace le marguillier Joseph Proulx. A la reddition des comptes de la fabrique et des syndics, faite le 28 janvier 1912, la dette de la fabrique se montait à \$11560.27. Il était dû aux syndics \$14486.53 et ceux-ci devaient \$13210. Le 24 juillet avaient été payées à sieur Mogé \$870, reste dû pour couverture de l'église et de la sacristie.

Le 8 juin 1912, Mgr de S.-Hyacinthe, en visite pastorale à S.-Aimé, alloua les comptes de 1909, 1910 et 1911.

Le 25 décembre, Zéphirin Martimbault est remplacé dans le banc d'œuvre par Théophile Forcier.

Le 4 mai 1913, dans une assemblée de marguilliers, Antoine Méthot, Joseph Proulx, François Godbout, Bénéoni Bourget, Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin et Théophile Forcier, malgré l'opposition faite par Pierre Pelletier, Joseph Nadeau, Paul Bibeau, Jean-Bte Bélisle et Célestin Riendeau décident, sur la demande exprimée par Mgr Bernard, d'acheter un terrain aussi convenable que possible, pour y ouvrir un nouveau cimetière paroissial. Puis le sieur Antoine Méthot est délégué pour faire tel achat.

Le 4 octobre 1913, sur instructions données par le président du conseil d'hygiène provincial, sieur Ad. Corsin, délégué, vint à S.-Aimé visiter le charnier, appartenant conditionnellement à M. Paul Poirier, et le vieux cimetière auprès de l'église. Ce charnier était alors vieux d'une trentaine d'années. M. Poirier l'avait bâti avec l'aide de plusieurs souscripteurs, et il retirait des contributions de la part des familles qui n'avaient point contribué à la construction, et qui y déposaient des cadavres. L'inspecteur n'hésita point à en condamner l'usage parce que trop rapproché de l'église et du couvent, et d'ordonner sa disparition. De même, il recommanda au conseil d'hygiène, dans l'intérêt de la santé publique, de faire cesser les inhumations dans le vieux cimetière, insuffisamment drainé. Pourtant le cimetière est tout près d'un ravin très profond, mais le haussement du terrain, fait sous M. Marchessault, avait eu pour effet de retenir l'eau au-dessus de l'église et dans le cimetière.

Le rapport du visiteur fut justement approuvé le 14 octobre par le docteur Lachapelle, et dès le lendemain, le docteur Elzéar Pelletier l'envoyait à Mgr de S.-Hyacinthe, en même temps qu'à M. le curé de S.-Aimé.

Conformément aux instructions, données encore par les membres du conseil d'hygiène, le même sieur Corsin revint à S.-Aimé, tout de suite le 17 octobre, faire l'inspection d'un emplacement proposé pour l'établissement d'un nouveau cimetière, sur la terre no 346, appartenant au sieur Alfred Riendeau, et mesurant 337 x 480 pieds.

Le sol, qui se compose de sable, s'égoutte naturellement et possède les qualités voulues pour favoriser la décomposition des cadavres. Les eaux de surface s'en vont naturellement vers la rivière. Après plusieurs considérations, il en arrive à la conclusion que ce terrain doit être approuvé.

Il le fut le 24 du même mois par le docteur Lachapelle; et ce rapport fut adressé le même jour à l'évêque de S.-Hyacinthe et au curé de S.-Aimé par le docteur Pelletier.

Après ces préliminaires, le 31 octobre, le sieur Alfred Riendeau, pardevant le notaire Jos.-Gédéon Larivière, vendait à la fabrique, représentée par le sieur Antoine Méthot, marguillier en charge, autorisé par résolution adoptée le 4 mai précédent, 337 x 485 pieds, à distraire du no 346, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de S.-Aimé pour le prix de \$1200; dont il a déjà reçu \$600, les autres \$600 payables le premier décembre.

Le 30 novembre 1913, dans une assemblée de marguilliers, il est proposé par Antoine Méthot, soutenu par Théophile Forcier, que Mgr Bernard soit prié de permettre la conversion en un cimetière paroissial, d'un certain terrain acheté par la fabrique et approuvé par qui de droit à cette fin. Suivent le proposeur et le secondeur Bénoni Bourget, Zéphirin Martimbault, Benjamin Joyal et Joseph Comtois. Votent contre cette proposition Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin, Joseph Bonin, Paul Bibeau, Norbert Laplante père, Pierre Pelletier, Joseph Nadeau, Modeste Raiche, Jean-Bte Bélisle et Célestin Riendeau; dix contre six. Le projet tombe donc à l'eau pour revenir à la surface quelques années plus tard (2).

M. Angers fut un sage et fidèle administrateur des deniers de la fabrique, comme des siens propres.

On peut pourtant risquer de lui reprocher un manque de sens artistique et utilitaire.

Il fit confectionner un catafalque dont la solidité l'emporte beaucoup sur l'élégance. Il entourra d'une clôture de ferme la place du presbytère, attenante à la plus belle rue du village, et convertit en champ de légumes, le parterre et toute la devanture, habituellement réservés aux fleurs et à la verdure. Dans un moment d'imprévoyance, il fit combler le puits intarissable du presbytère, dans un village où l'on n'a aucun moyen de défense contre l'incendie, et où l'on distribue très irrégulièrement une eau guère potable.

De son Créateur, M. Angers avait reçu une intelligence, qui le rendait apte aux hautes études. Mais sa constitution physique, débordante de santé, le forçait de fuir la vie sédentaire, et de vaquer à l'exercice corporel. En conséquence, par nécessité, puis par goût, M. Angers s'adonna à l'horticulture.

Le curé canadien, pas plus que le curé français ne se déshonore en travaillant au jardin, pourvu qu'il ne néglige pas son ministère pastoral. Le travail ennoblit et fortifie la vertu, tandis que la paresse et l'oisiveté avilissent et engendrent le vice.

(2) Les notes recueillies sur l'administration de M. Angers ont été puisées dans les cartons de M. P.-A. St-Pierre.

Mais le ministère paroissial, que M. Angers se fit toujours un devoir de remplir avec dévouement, ponctualité et fidélité, absorba le temps des travaux manuels, nécessaires à sa santé. Aussi cette dernière s'altéra, et au point qu'à l'automne 1915, le curé Angers dut remettre sa cure et prendre sa retraite.

Il se retira à Adamsville, comté de Brome, où il avait été curé pendant sept années, de 1893 à 1900.

Il y vécut dans la retraite l'espace de huit années; et y mourut le 16 juillet 1923, dans la soixante-dixième année de son âge. Ses funérailles eurent lieu le 19 suivant. Cinquante prêtres assistaient; et l'oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé Edmond Decelles, curé à Farnham.



## M. ARTHUR BALTHAZARD, 11<sup>ème</sup> CURÉ



JOS.-ARTHUR BALTHAZARD,  
PRÊTRE,  
Curé de Saint-Aimé  
Né le 3 nov. 1856, ordonné prêtre le 21 sept. 1881,  
décédé le 15 août 1916.  
R. I. P.

“ Malgré son activité naturelle, sept années de surmenage avaient conduit M. Leduc au tombeau. Six années de vie trop sédentaire suffirent à ruiner ce colosse qu'était M. Angers. Mgr de S.-Hyacinthe va nommer à la cure de S.-Aimé un prêtre de fort embonpoint, jouissant apparemment d'une excellente santé, plein de vie et fort non moins qu'un Hercule (1).

C'est l'abbé Joseph-Arthur Balthazar, curé à l'Ange-Gardien de Rouville depuis cinq années. Né à Iberville le 3 novembre 1856, du mariage de Joseph Balthazar menuisier et d'Elodie Davignon, il avait fait ses études classiques et théologiques à S.-Hyacinthe, où il avait été ordonné par Mgr Moreau le 21 septembre 1881; et resta professeur à son Alma Mater jusqu'en 1886. Il partit alors pour Rome, y refaire ses études, et revint en 1890 avec les titres de docteur en philosophie, et licencié en théologie et en droit canon. Après son retour de la ville éternelle et avoir professé encore pendant vingt années, il voulut être curé.

Il arriva à S.-Aimé pour le 3 octobre 1915, le XIX<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte.

Non pleinement satisfait du presbytère bâti par M. Leduc, dès le premier dimanche il convoqua une assemblée des marguilliers de l'œuvre, et se fit autoriser à renouveler les planchers du rez-de-chaussée. En plus, le dimanche suivant, il appela de nouveau les marguilliers en assemblée pour leur demander l'autorisation de renouveler l'appareil de chauffage et de plomberie, puis de faire toutes les réparations que ces travaux devaient nécessiter. Tandis qu'il était en frais, pourquoi ne refit-il pas la couverture et les châssis, afin de se mettre à l'abri du froid, et de faire de ce presbytère une habitation aussi confortable qu'élégante?

Il présida à l'élection de Maxime Villiard le 25 décembre, mais il tarda jusqu'au 2 juillet pour rendre les comptes des syndics, et de Joseph Pétrin, marguillier sorti de charge. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1915, les syndics avaient perçu \$1600.15 et \$2007.09 pendant les mois d'octobre, novembre et décembre; ils ne comptaient plus que sur \$352.98 sur la répartition; et leurs dettes s'élevaient à \$7130, moins \$2360.07 d'actif.

Au cours de son administration, le sieur Joseph Pétrin avait payé \$65 pour carbure, \$400 pour la fournaise du presbytère, \$350 pour peinture, \$196.10 à

(1) Ce chapitre a été en grande partie recueilli des cartons de M. P.-A. St-Pierre.

l'ouvrier Roch Pelletier, \$118.73 pour pension des hommes qui avaient travaillé au presbytère, etc, etc. Au 31 décembre 1915, la fabrique avait une dette de \$8275.96, mais elle avait un actif de \$3322.50.

Pour répondre aux désirs de l'évêque, les marguilliers, réunis au presbytère à une date non indiquée, décident d'augmenter les assurances de \$1500.

Jusqu'à sa nomination à S.-Aimé, M. Balthazar avait joui d'une vigueur et d'une santé qui faisaient envie à beaucoup de ses confrères. Il y avait dans son tempérament beaucoup de nerveux et encore plus de sanguin, au point qu'on redoutait pour lui une attaque d'apoplexie foudroyante.

C'est le mal de Bright qui le saisit et le terrassa en très peu de temps. Une pierre avait assommé le géant Goliath en un clin d'œil.

L'abbé Arthur Balthazar mourut le 15 août 1916 au sanatorium de Trois-Rivières, où il s'était transporté depuis quelque temps. Il avait signé ses derniers actes dans les registres le premier juin, et dans le cahier des délibérations, le deux juillet; mais il continua jusqu'au neuf à préparer ses annonces, laissant ensuite toute la tâche à son jeune vicaire, l'abbé Elphège Proulx, qui ne devait survivre que peu de temps à son curé.

Ses funérailles, présidées par Mgr Bernard, servirent de préparation à la retraite devant commencer le même soir aux nombreux prêtres qui s'y rendirent.

L'oraison funèbre du défunt fut prononcée par l'abbé Pierre Cardin, qui avait pris comme texte ces paroles: defunctus adhuc loquitur, et que l'éloquent prédicateur développa avec chaleur et onction. Pas moins de soixante-cinq confrères signèrent l'acte de sépulture.

Son corps fut déposé dans le caveau de l'église paroissiale, auprès des restes de M. Leduc. Il n'a point de monument, mais en peu de temps il avait fait naître de grandes espérances et on se souvient de lui à S.-Aimé. On parle encore de ses patrouilles pour faire observer l'ordre dans l'église, pour faire la chasse aux buveurs ainsi qu'aux vendeurs de boissons sans permis. Par un long séjour dans le collège, il avait acquis une grande habileté dans ce rôle. Va sans dire que les détectives ne sont pas aimés de tout le monde, mais bien des gens paisibles.

M. Balthazard était plus versé dans la philosophie que dans les mathématiques et la tenue des livres. Attribuons largement à la cruelle maladie qui le minait, l'obligation de faire compléter par l'abbé François Langelier ses entrées au journal, de faire préparer par le même ses redditions de comptes, faites le 2 juillet 1916, redditions qu'il signa d'une main mourante.

Depuis la mort de M. Balthazard jusqu'à la fin de septembre, la paroisse de S.-Aimé fut desservie par M. le vicaire Proulx, aidé des abbés Herman Hébert, Philippe Auger, Hector Nadeau, Arsène Nadeau et Rodrigue Lussier.

Au mois d'avril 1916, le docteur Ed. Corsin adressait à M. Frédéric Normand la lettre suivante:

"En rentrant au bureau ce matin, après une tournée d'inspection, j'y ai trouvé votre lettre du 5 courant; en réponse, j'inclus copie d'un ordre, donné à la municipalité de S.-Aimé le 7 courant, de faire exhumer les cadavres déposés dans le charnier Poirier; ordre ainsi conçu: Le conseil d'hygiène apprend qu'il a été déposé des cadavres dans une bâtisse placée en dehors du cimetière de S.-Aimé, bâtisse qui serait la propriété de M. Paul Poirier. Cette bâtisse ne peut être utilisée comme charnier pour deux raisons: d'abord, parce que cette bâtisse n'est pas construite dans les limites du cimetière, et puis, parce que les cadavres, qui y sont déposés, sont une source de nuisance lorsque le dégel survient. En conséquence, en vertu des articles 3875, 3890 et 3896 de la loi d'hygiène, il est par les présentes enjoint à votre corporation municipale de faire transporter et inhumer dans le cimetière dans un délai d'au plus de dix jours, les cadavres ac-

tuellement déposés dans ladite bâtisse, gérée par M. Paul Poirier. Pour le conseil supérieur d'hygiène, par ordre du Président.

M. Balthazard dut se rendre à cette injonction; mais à cette date, il était déjà trop malade pour faire de grandes entreprises."

L'année 1916 fut de quelque importance pour la seigneurie Massue. Le seigneur Gustave-Drolet Massue avait établi sa résidence définitive à Montréal, depuis quelques années.

Le vieux manoir seigneurial, évacué de ses habitants, semblait désolé de se voir dans l'isolement. Ses vieux murs semblaient implorer quelqu'être vivant d'y venir prendre place, y ramener la vie et éloigner les ravages de la détérioration.

Les héritiers de la seigneurie, dans le but de tirer le meilleur parti de cet immeuble et de ses dépendances, résolurent de le mettre en vente.

M. Joseph Raiche, cultivateur de la paroisse, s'en porta l'acquéreur, et en a fait depuis sa résidence (2).

A cette même date, la terre qui longe la route de Thiersant fut vendue à M. Emilien Letendre, et les trois îles situées en face du village furent acquises par M. Joseph Hébert.

Déjà quelques années auparavant, les héritiers avaient disposé des terres de Thiersant et de celles de S-Marcel. Ces dernières devinrent la propriété de M. Charles Lemaitre-Auger et de M. Charles Naud.

Pendant un grand nombre d'années, les seigneurs Gaspard Massue et Jos.-A. Massue avaient loué à ferme la terre de Thiersant à Abraham Lamoureux (3).

#### A. C. J. C.

M. l'abbé Arthur Balthazard avait été professeur de philosophie au collège de S.-Hyacinthe. De là il avait pris une part active dans l'organisation d'un cercle de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, appelée à faire un grand bien dans notre pays. En arrivant à la cure de S.-Aimé à l'automne de 1916, ce pasteur au zèle bouillant pria son vicaire M. l'abbé Elphège Proulx d'organiser un cercle de A. C. J. C., dans notre village, afin de donner plus de sérieux à la jeunesse de la paroisse, l'instruire des choses de la religion et de l'histoire de notre pays, lui faire aimer et pratiquer la sobriété et la piété, lui inspirer l'horreur du blasphème, éclairer son patriotisme, faire naître chez elle la noble ambition d'être des hommes de marque, des hommes de caractère, des hommes honorables, des catholiques pratiquants, nourrir dans leur cœur l'ambition d'arriver à une honnête aisance; leur fallait-il pour cela s'éloigner de leur famille et de leur paroisse, puis s'enfoncer dans la forêt pour se tailler un domaine, etc, etc.

J'ignore la date précise de l'inauguration du cercle. Parmi les membres les plus actifs, nous relevons les noms de Honoré Lincourt président, Wilfrid Léveillé vice-président, Delphis Sylvestre trésorier, Albert Bélanger secrétaire, Romuald Pepin assistant-secrétaire, Michel Dufault, Romuald Jégyal, Antonio Lanoie, Arthur Perrault. Cette belle élite eut pour aumônier d'abord M. le vicaire Proulx, qui fut remplacé par M. le vicaire A. Lavallée. Il est grandement regrettable que ce cercle ait eu une existence trop éphémère. Il aurait pu accomplir une immense somme de bien dans S.-Aimé. Les recommandations, les réprimandes elles-mêmes, les exhortations des laïques, confirmées par les exemples,

(2) En 1928, le vieux manoir, après 92 années d'existence, ne répondant plus aux besoins d'une habitation salubre et confortable, a été démoli. Le propriétaire l'a remplacé par une résidence plus élégante et moderne.

(3) Abraham Lamoureux, natif de Contrecoeur, avait épousé Julie Roy, aussi native de Contrecoeur; mourut le 2 avril 1887, âgé de 80 ans.

sont plus impressionnantes, plus persuasives, plus entraînant que les prédications les plus éloquentes faites par les prêtres dans l'église. Le méchant, le coupable, l'esclave d'une passion honteuse se défie de l'homme d'église, non point de l'homme du monde. J'ai été grandement édifié par la lecture de lettres du docteur G.-H. Baril, du professeur J.-E. Paquin et d'autres. Il est beau de voir des laïques s'encourager à la pratique de la piété. Tel jour, les membres du cercle devront faire la sainte communion; ils se réuniront les premier et troisième mardi de chaque mois de 7.30 à 9 hres du soir; leur assemblée commencera par une prière; ensuite, ils s'entretiendront d'histoire du Canada ou de telle question actuelle. Il m'a été donné de lire une étude du camarade Paul Boucher sur la colonisation. Quel sujet pratique à S.-Aimé, où toutes les terres sont prises; ce qui fait que les jeunes gens ne savent plus où s'établir, et ils prennent le chemin des Etats-Unis, où ils vont faire la vie des prolétaires.

---



## LE COLLÈGE --- LE COUVENT

### I

C'est avec une certaine crainte et même quelque répugnance que nous entreprenons de tracer les lignes qui traitent maintenant ce sujet. Celles que nous écrivions sur le collège de S.-Aimé, au chapitre de M. Lecours, cinquante ans avant, étaient plus agréables.

Nous serons témoins d'un événement malheureux pour la paroisse: la fermeture de son collège comme pensionnat.

Que le malheur ait été causé par l'imprévoyance ou la malice des hommes, ou la fatalité des temps et des circonstances, nous n'en sommes pas moins aujourd'hui des spectateurs attristés.

Pendant un demi-siècle, cette maison, fidèle au but que s'étaient proposé les fondateurs, a répandu dans la paroisse les bienfaits inappréciables d'une éducation classique et chrétienne.

"La maison fut toujours bien encouragée. Les élèves furent toujours fort nombreux, malgré l'exiguïté du local qu'elle avait à sa disposition au début. Le bon esprit qui les anima toujours les recommanda après leur sortie du collège. Un grand nombre d'entre eux passèrent au séminaire pour y faire des études classiques et y remportèrent les plus beaux succès.

S'il faut en croire le témoignage des directeurs des différents collèges classiques qui les reçurent, tous étaient bien préparés à faire de fortes études.

Quant à ceux qui se contentèrent des études faites ici, un très grand nombre surent se faire des positions enviables dans le monde des affaires. Les grandes maisons de commerce, aux États-Unis comme au Canada, comptent parmi leurs administrateurs les plus distingués, un grand nombre d'anciens élèves de S.-Aimé.

Quant à ceux qui se livrent à l'agriculture dans nos campagnes, ils ne sont pas moins appréciables par les éminents services qu'ils rendent à la patrie et à l'église" (1).

"En 1872, le R. Frère Donatien (2) fut nommé à S.-Aimé où il fut dix ans supérieur. Ses connaissances pédagogiques, son habileté et son dévouement dans la direction de la jeunesse lui gagnèrent l'estime et la confiance de tous. Ses élèves lui sont restés très attachés, et c'est à juste titre qu'ils se plaisent à faire son éloge. Il eut la consolation de voir le nombre de ses élèves s'accroître

(1) Cinquantenaire du collège commercial de S.-Aimé.

(2) Né Jacques-Éléonore Gosselin, le 6 novembre 1841, à S.-Henri de Léuzon, fils de Jacques Gosselin cultivateur et de Françoise Pecteau; quitta la communauté de S.-Croix en 1882 et se donna à l'évêché de Sherbrooke; ordonné par Mgr Racine le 15 août 1889; curé à Stoke (1889-1892); vicaire à Coaticook (1892-1894); à Stanstead (1894); évêché de Sherbrooke (1894-1898); curé à Ascot Corner (1898-1903); évêché de Sherbrooke (1903-1907); curé à Saint-Venant (1907-1911); retiré à l'évêché de Sherbrooke; y décédé le 13 novembre 1916, et inhumé à S.-Damien de Bellechasse le 18 novembre suivant.

chaque année. Il se vit souvent forcé de refuser des élèves, faute d'espace pour les loger.

L'administration du Frère Donatien fut féconde en fruits de sanctification parmi la jeunesse. Un grand nombre de vocations religieuses et sacerdotales se sont développées et affermies sous sa direction." (Cinquantenaire)

Plus de cinquante jeunes garçons y ont commencé leur instruction et éducation, qui leur ont permis d'entrer en deuxième et troisième année dans les collèges classiques, où grâce à cette formation première, ils ont brillé dans le reste du cours d'étude. Ces mêmes aujourd'hui occupent un rang distingué dans le sacerdoce ou la vie religieuse, ou font belle figure dans les professions libérales. Et parmi la génération actuelle des citoyens de la paroisse, un esprit un peu observateur peut percevoir ceux qui ont bénéficié de l'instruction et de l'éducation reçues au collège. Leur condition civile et morale dénote l'heureuse influence qu'ils ont subie par leur passage sur les bancs du collège, et les distingue parmi ceux qui sont restés indifférents à l'instruction.

En 1883, le frère Antoine, qui avait remplacé le frère Donatien, agrandissait la maison principale par une annexe en forme de T. Cette aile additionnelle, au lieu d'être bâtie en arrière, vient faire bordure avec le chemin. Un très grand terrain, qui s'étend jusqu'à la concession de Thiersant, eût pourtant permis d'y construire cette annexe et toutes les autres subséquentes, avec meilleure apparence et hygiène, plutôt que de les entasser dans le coin le plus rapproché des voisins.

L'édifice primitif était pleinement suffisant pour un externat. On s'en contenta durant plus de vingt ans. Mais on songeait alors à établir un grand pensionnat et à y recevoir des élèves recrutés jusque dans la république voisine, plus payants que ceux de la paroisse.

"Le 3 janvier 1884, le R. P. Augustin Louage, provincial de l'ordre de Ste-Croix, agissant au nom de sa communauté, se désistait de tous ses droits à la jouissance et aux profits et avantages résultant pour la communauté, en vertu de l'acte de cession, en date du 11 janvier 1862, sur le carreau de terre, mentionné audit acte de cession, comprenant 105 arpents et 50 perches en superficie; ce désistement est fait sous la réserve toutefois pour ladite corporation des Frères de tout l'emplacement occupé par la bâtisse du collège, les jardins et bâtisses de cour, comprenant tout le terrain de la ligne est, joignant madame veuve Joseph Michel Lavallée, à aller environ un arpent de la clôture en claire-voie, qui limite ledit emplacement du côté nord, et ce sur toute la longueur dudit terrain, en considération des réparations faites à la bâtisse du collège par la fabrication, au prix de mille piastres.

Les religieux n'étaient donc pas des cultivateurs. De quels revenus se privaient-ils, tout en s'engageant à tenir le collège comme auparavant?

Combien dura cet état de choses? Nous n'avons point aperçu d'acte rendant aux religieux leurs anciens droits à l'usufruit de la terre.

Deux frères laïcs, aidés de professeurs assez éclairés pour savoir que le travail des champs est grandement salutaire et profitable, auraient puissamment aidé la communauté à maintenir cette maison d'éducation sur un bon pied.

Le frère Antoine fut remplacé par le frère Alexis, quitte à revenir faire un second stage en ces lieux. Et cette fois, le frère Antoine construisit à son collège une addition en bois, mieux placée que la première, mais trop légère pour être durable et confortable. Donnons-lui pour excuse le manque de ressources.

Sous son administration, le frère Michel exhaussa les murs du corps principal de la bâtisse, de façon à lui donner deux autres étages, bien préférables aux premiers, parce que plus élevés et mieux éclairés. Dans cette maison d'éducation, il aménagea une jolie chapelle, où l'on gardait le Saint Sacrement, et où l'on

faisait les exercices religieux de façon édifiante et charmante. Les quinze poêles à bois furent remplacés par un appareil de chauffage à l'eau chaude. Pourquoi faut-il que ce pensionnat, qui semblait prospérer, ait été fermé? Comment avec 102 élèves inscrits le 2 octobre 1860, il parvint à abriter plus de cent internes, tout en recevant en même temps bon nombre d'externes. N'y aurait-il pas moyen de vivre avec le prix de la pension, plus les revenus d'une belle terre, laquelle par une culture intensive, aurait puissamment contribué à nourrir professeurs et élèves? Il est regrettable que la communauté n'ait pu attacher à cette maison un frère Bruno immortel." (P.-A. St-Pierre)

Sous l'administration du R. Frère Michel, le collège de S.-Aimé, au risque de blesser l'humilité de cet éminent éducateur, atteignit le niveau de l'éducation donnée dans les institutions du genre en cette province.

Puissamment secondé par le curé Leduc, grand ami de l'éducation, le Fr. Michel ne négligea rien qui pût fournir amplement aux jeunes gens, les avantages nécessaires à leur entrée dans la société et à leur distinction dans le monde industriel et commercial.



COLLÈGE DE SAINT-AIMÉ EN 1913

La classe d'affaires, fondée par le R. Frère Alexis, fut non seulement continuée mais perfectionnée jusqu'à rendre les élèves maîtres dans les opérations financières de toute sorte, et dans les deux langues; en même temps que des exercices de gymnastique intellectuelle initiaient aux devoirs de citoyens et de chrétiens.

A l'utile fut ajouté l'agréable.

Le sérieux d'une solide éducation fut agrémenté de tout ce qui peut égayer en instruisant: cercle dramatique, corps de milice sous le contrôle d'un officier du gouvernement, fanfare et orchestre, clubs sportifs....

Comme résultat de la solide et brillante éducation prodiguée au collège de S.-Aimé, il arriva qu'un jour, à une distribution de prix au Séminaire de S.-Hyacinthe, presque tous les élèves de la paroisse de S.-Aimé, remportèrent haut la main les récompenses spéciales. Les autorités du séminaire, en cette circonstance, en profitèrent pour donner une mention toute chaleureuse à l'adresse du collège de S.-Aimé, qui avait formé ces élèves, couronnés de récompenses.

En effet, en consultant les palmarès du séminaire de S.-Hyacinthe, nous apercevons avec plaisir plusieurs enfants de S.-Aimé, couronnés de prix spéciaux :

- 1896, Edouard Roy ;
- 1897, Aimé Bonin ;
- 1898, Jean-Baptiste Nadeau ;
- 1904, Nector Nadeau ;
- 1907, Arsène Nadeau ;
- 1908, Roméo Pepin, \$10; Eugène Poirier, \$10; Eugène Pepin, \$10;
- 1909, Roméo Pepin, \$10; Hector Nadeau, \$10; Eugène Poirier, \$10; Herman Hébert, \$5;
- 1910, Roch Hébert, \$5; Hector Nadeau, \$10; Eugène Pepin, \$5; Philippe Auger, \$10; Eugène Poirier, \$1; Herman Hébert, \$1;
- 1911, Philippe Auger, \$10; Herman Hébert, \$10 et \$2; Roch Hébert, \$10 et \$1.

En 1910, le collège de S.-Aimé fêtait le cinquantenaire de sa fondation.

A cette fin, un comité d'organisation avait élaboré un riche programme pour les 21, 22 et 23 juin.

Cette fête des noces d'or, fut chômée au milieu des réjouissances des élèves nouveaux et des anciens, accourus de toutes les parties du pays et des Etats-Unis: soirée de bienvenue, séance dramatique, messe solennelle à l'église paroissiale, sermon de circonstance, banquet, discours, amusements, illumination du collège, feu d'artifice, service pour les défunts, distribution des prix.

Ce furent les beaux et derniers jours du collège de S.-Aimé.

M. Angers était venu prendre possession de la cure de la paroisse, l'année précédente.

Le 14 novembre 1910, à l'occasion de la fête patronale de leur curé, les élèves du collège donnaient avec grands succès une soirée dramatique, musicale et de gymnastique.

M. Angers apprécia-t-il la cordiale démonstration faite en son honneur?

On dirait pourtant qu'il commença à retirer quelque peu de son estime, soit des religieux enseignants, soit de leur méthode d'enseignement, et qu'une mésentente s'éleva entre eux.

Loin de se dissiper, le désaccord sembla s'accroître davantage.

A ces ennuis moraux convergeaient en même temps les inquiétudes du côté matériel. Les constructions du collège perdaient de leur solidité et salubrité, jusqu'au point qu'elles furent jugées impropres à un établissement d'éducation.

" 1913 fut une année de grandes misères à S.-Aimé. Du haut de la chaire, M. le curé Angers avait déclaré qu'il était peu ou point satisfait de l'éducation donnée au collège du lieu; ajoutant que deux bonnes petites maitresses feraient aussi bien sinon mieux et qu'elles coûteraient beaucoup moins cher. C'était peu propre à retenir les religieux en cette paroisse, dans une maison bâtie et agrandie sans plan préconçu par des ouvriers malhabiles.

Dans une lettre adressée au R. P. J.-E. Hébert, en date du 15 janvier 1913, l'architecte J.-E.-C. Daoust déclarait le collège tellement contraire aux lois de l'hygiène et à la sécurité publique, qu'on ne pouvait songer à y faire des travaux de réparation ou de restauration; si ce n'est que démolir le tout pour le reconstruire en conformité aux lois, qui régissent nos établissements éducationnels.

Et c'est alors que les religieux de S.-Croix prirent la détermination de fermer leur pensionnat et de renoncer à l'usufruit de la terre dite du collège jusqu'à nos jours.

Le premier février 1913, le R. P. Hébert adressait une lettre au curé, et une autre aux fabriciens, annonçant que, plutôt de restaurer ou de rebâtir le collège, il donnait aux habitants avis officiel que, à partir du 15 août 1913, les religieux

renoncèrent à leurs droits à la jouissance de l'usufruit de la propriété, qui leur avait été cédée par acte passé le 11 janvier 1862.

" Ne pouvant plus continuer l'œuvre d'éducation que nous poursuivions dans votre village depuis plus d'un demi-siècle, nous vous donnons avis officiel que, à partir du 15 août 1913, nous cédonos nos droits à la jouissance de l'usufruit de la propriété, qui nous avait été cédée par un acte passé le 11 janvier 1862 devant M<sup>re</sup> Gélinas, intitulé: Cession d'usufruit par la paroisse de S.-Aimé à la communauté des frères de S.-Joseph." Lettre des frères de S.-Croix, aujourd'hui la Corporation du Collège Notre-Dame par J.-E. Hébert, c.s.c. procureur délégué.

Dans une lettre écrite le 12 mars, M. le curé Angers donna à Mgr l'évêque Bernard un compte-rendu des délibérations d'une assemblée, tenue le dimanche précédent, le 5, au sujet du collège. Les frères ne voulaient plus tenir de pensionnat. Ils étaient prêts à se charger d'un quart-pensionnat et d'un externat; et à des conditions qui parurent trop onéreuses à l'évêque, qui en vint à la conclusion qu'elles devaient être refusées.

Le 12 juillet 1913, les commissaires décidèrent d'engager trois frères à \$350 par professeur, s'obligeant à fournir une bâtisse acceptable, d'améliorer le local actuel, de fournir une chambre à chaque religieux, une chambre pour le supérieur en visite, une salle de récréation, infirmerie, parloir, réfectoire, cuisine, dépense, cave, grenier, etc, eau, chauffage, éclairage, nettoyage des classes, pacage de deux vaches.

Le 14 avril 1914, les commissaires, imaginant que leur commission a des droits sur la terre dite du collège, décident de consulter l'évêque à ce sujet, et délèguent MM. Philias Rivard et M. L. Pélouquin auprès de Sa Grandeur. Après avoir fait examiner les titres par son aviseur légal, l'évêque en conclut que cette terre appartient, non pas à la commission scolaire, mais bien à la fabrique, ajoutant que, si celle-là n'a aucun droit, elle peut en recevoir.

Le 24 mai, les commissaires demandent à la fabrique de leur céder la terre, et s'engagent à remplir les conditions posées dans l'acte de donation du 20 avril 1860.

Sur l'avis de l'évêque, le 21 juin, les marguilliers anciens et nouveaux, Gilbert Mathieu, Joseph Pétrin, Edouard Giguère, Bénoni Bourget, Célestin Riendeau, Joseph Nadeau, Jean-Bte Bêlisle, Zéphirin Martimbault, Benjamin Joyal et Joseph Comtois, après délibérations et discussion, cèdent, avec la permission de Mgr Bernard, l'usufruit de la terre dite du collège, no 354, à la commission scolaire de S.-Aimé, pourvu que celle-ci remplisse fidèlement les conditions du contrat de donation. Après avoir rédigé à ce sujet un acte bien long, M. Angers ajoute la note: *ad duritiam cordis.*" (Abbé P.-A. St-Pierre)

Les commissaires s'engageaient d'établir une école modèle, confiée à des frères.

De fait et depuis, trois religieux de la congrégation de S.-Croix ont tenu une école modèle, sous le contrôle de la municipalité scolaire de S.-Aimé, dans le même immeuble du collège.

En 1916, M. Houle arrivait comme curé de la paroisse. Il déplora avec regret et amertume la fermeture du pensionnat, opérée en 1913, sous son prédécesseur.

Ses premiers soucis fut l'œuvre éducationnelle de la paroisse

Une lozable ambition le poussait à réparer le désastre. A cette fin, il fallait commencer, pour réparer le malheur moral, par réparer la ruine matérielle.

" Monsieur Houle aurait voulu rebâtir un collège neuf. A cette fin, il fit préparer des plans et devis; et ses démarches ont eu pour unique résultat de faire annexer plusieurs paroissiens de S.-Aimé, à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours.

A mon tour, j'ai tâché de faire sentir aux gens l'importance de conserver cette maison d'éducation dans leur village: j'ai suggéré une restauration de cette maison, avec une augmentation; j'ai avisé les paroissiens de demander, par l'entremise de notre député M. Péloquin qui reconnaît cette maison pour son alma mater, une généreuse contribution de la part de notre législature provinciale, favorable à l'instruction publique; j'ai écrit une lettre à cet effet au ministre Athanase David, et ces démarches furent fructueuses, puisque \$8000 ont été obtenues; et je leur ai promis la coopération de la fabrique.

MM. Amédée Joyal, président de la commission scolaire, Maurice Péloquin, député, Frère Michel, supérieur et le curé de la paroisse allèrent en délégation à la Côte-des-Neiges supplier les supérieurs de la communauté de S.-Croix de réouvrir un pensionnat à S.-Aimé, leur faisant l'offre de la terre, des \$8000 du gouvernement, et à peu près une égale somme fournie par la fabrique et la coopération de la commission scolaire. Pour se montrer accommodante, la délégation aurait accepté un juvénat, un noviciat ou un orphelinat. Mais la communauté craint de se mettre sur les épaules un fardeau trop lourd, puis elle n'a pas assez de sujets.

Nous allâmes à S.-Hyacinthe, faire des offres aux frères du Sacré-Coeur, en recherche d'un terrain pour y construire un noviciat ou un juvénat. Nous écrivîmes aux clercs de S.-Viateur, aux frères de l'Instruction Chrétienne, aux frères des Ecoles Chrétiennes, aux frères de la Charité, aux frères de Notre-Dame-des-Champs, aux frères de S.-Gabriel. Toutes les communautés religieuses souffrent de pénurie de sujets.

Que faire donc? Il n'y a pas à bâtir un pensionnat, si nous n'avons pas de personnel enseignant, qui veuille s'en charger. Force nous est de nous contenter d'un externat. Mais bâtissons-nous sur un terrain qui ne nous appartient que conditionnellement, et dont nous serons dépossédés, dès que nous cesserons d'avoir des religieux? Gardons-les donc. Très bien, mais les supérieurs peuvent, un jour ou l'autre, nous enlever nos frères. D'autre part, nos cultivateurs et certains villageois trouvent leurs taxes scolaires trop onéreuses; et nous redoutons de voir arriver le jour où la majorité refusera de payer trois frères, pour les remplacer par deux petites maîtresses; et dès ce moment, la commission scolaire sera vis-à-vis de rien absolument, sans maison d'école et sans un pouce de terrain.

Pour nous soustraire à pareil danger, aboucheons-nous avec les héritiers Massue; rendons-leur la plus grande partie de la terre, à condition qu'ils nous en accordent tel lopin définitivement, où nous pourrions en assurance élever une maison d'école. Entendons-nous, au préalable, avec les représentants de la fabrique, à laquelle cette terre a été donnée en 1860; d'où, assemblée de marguilliers anciens et nouveaux, dont l'acte de délibération commence par ces mots:

Attendu que, depuis la fermeture du pensionnat au collège de S.-Aimé, les membres de la commission scolaire du village ont raison de craindre qu'un jour ou l'autre, ils se voient dépossédés de la terre, donnée par feu G.-A. Massue, seigneur du lieu, dans le but de favoriser l'établissement d'une école de frères, en cette localité, parce que les contribuables trouvent aujourd'hui trop onéreuses les conditions imposées par le sieur donateur; attendu que nous ne pouvons guère compter sur les dispositions des héritiers du défunt qui ont déjà fait des démarches pour ressaisir et reprendre la terre donnée par leur grand-père, à son grand honneur ainsi qu'à son grand mérite devant Dieu et devant les hommes; attendu qu'à l'instar du serpent qui sacrifie sa queue pour sauver sa tête, les membres de la commission scolaire de S.-Aimé croient prudent et sage de renoncer à une partie de cette terre en faveur des susdits héritiers, pour s'assurer en retour un pied-à-terre, où ils pourront, sans plus d'inquiétude, rebâtir une maison d'éducation quand l'heure en sera venue; attendu, qu'avant de signer les ac-

tes à être passés entre les héritiers Massue et les commissaires à ce sujet, ceux-ci requièrent l'assentiment et la corroboration des marguilliers anciens et nouveaux de cette paroisse, convoquée deux fois au prône de la messe paroissiale, et tenue à la sacristie le trentième jour de juillet, sous la présidence de l'abbé P.-A. St-Pierre curé, représenté par son neveu le R. P. Bertrand, o.f.m., il a été proposé par le sieur M. Méthot, secondé par Gilbert Mathieu et adopté que nous autorisons, en autant que besoin sera, les commissaires du village à signer tous les contrats qu'ils estimeront être les plus avantageux à notre localité, relativement à l'abandon de ce campeau de terre.

Surgit une difficulté.

Les héritiers Massue ne peuvent être approchés; leur éloignement et la diversité de leurs opinions ne pourraient apporter que des démarches infructueuses.

On recourra alors à la législature provinciale à sa session 1922, pour faire amender l'acte de donation du seigneur Gaspard Massue.

La maison se détériorait sensiblement, après avoir été jugée irréparable par un architecte. M. Houle et beaucoup de paroissiens voulaient garder les frères comme instituteurs. Pour cela, il fallait réparer ou reconstruire. A cette fin, M. le curé convoqua une assemblée des marguilliers, ainsi que des paroissiens, laquelle fut tenue le 22 avril 1917, et où il fut proposé par le sieur Louis Archambault, secondé par sieur Jean Lalancette:

Attendu qu'il importe de procurer à la jeunesse de cette paroisse les bienfaits d'une éducation supérieure, chrétienne et appropriée aux besoins actuels de la société, qu'il soit résolu 1o. que le curé et les marguilliers en exercice soient autorisés à fournir pour et au nom de la fabrique, une somme n'excedant pas huit mille piastres, pour aider la commission scolaire dans la construction d'une école académique, dirigée par des religieux, laquelle somme sera payée par versements annuels sans intérêt, au jugement desdits curé et marguilliers; 2o. que pour garantir autant que possible, entre les deux municipalités scolaires existantes dans la paroisse, que les enfants de la municipalité de S.-Narcisse seront admis à fréquenter cette école aux mêmes conditions que les enfants de S.-Aimé, tant que le nombre de professeurs ne sera que de trois; mais, qu'advenant la nécessité d'augmenter ce nombre de professeurs, chaque enfant de S.-Narcisse, fréquentant ladite école, devra sa quote-part du salaire de chaque professeur surnuméraire, tout comme chaque élève de S.-Aimé.

Le vote pris, la motion fut emportée.

Cependant, M. Houle avait fait préparer un plan avec un devis de l'école projetée. Il y en a deux copies au presbytère. M. le curé, avec un certain nombre d'intéressés, opinait pour une construction moderne et toute neuve. La déclaration, plus ou moins discrète que cette maison allait coûter \$25000, effraya les contribuables et la majorité refusa d'emboîter le pas, se prononçant plutôt pour la restauration de la vieille maison. Les démarches, faites pour bâtir un collège n'eurent donc point de suite. Que dis-je? Elles eurent un effet désastreux, puisqu'elles occasionnèrent un démembrement de la paroisse.

Pour se soustraire à l'obligation d'y contribuer, certains habitants du haut de la rivière et de Thiersant s'agitèrent et demandèrent leur annexion à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours. Le 5 décembre 1917, Mgr Bernard sommit M. Houle de lire les 9 et 16 décembre, le décret et l'avis public qu'il lui adressait, en lui recommandant de retourner à Sa Grandeur un certificat de lecture de l'avis public.

Vu la requête, en date du 26 avril, présentée par la majorité des habitants francs-tenanciers de la partie désignée;

Vu la commission donnée le 26 avril à l'abbé François-Hyacinthe Langelier archidiaacre;

Vu la procédure du susdit abbé;

Vu les avis légaux...;

Vu le procès-verbal de commodo et incommodo fait le 18 mai, malgré l'opposition faite par quatre intéressés;

Nous avons démembré et démembrons une étendue de territoire d'environ 35 arpents de front par environ 30 arpents de profondeur dans la concession du bord de l'eau, et d'environ 20 arpents par 30 arpents dans le rang de Thiersant, comprenant les numéros 583 à 601 et 125 à 137, et l'annexons à la paroisse de S.-Louis-de-Bonsecours.

Donné en duplicata à S.-Hyacinthe, le 27 novembre 1917. A. X. Ev. de S.-Hyacinthe, P.-S. Desranleau, ptre.

Pour vraie copie, F.-A. Laroche, ptre. (Abbé P.-A. St-Pierre)

Ce déversement d'une trentaine de cultivateurs eut pour effet, en outre de leur abstention au soutien des œuvres paroissiales et municipales, de faire retomber l'œuvre du relèvement du collège sur un nombre encore plus restreint.

Et la paroisse de S.-Aimé joue de malheur.

A celui de la fermeture de son collège comme pensionnat et à la tombée en ruines de la construction, il en survint un autre, en la dépouillant totalement de toute l'œuvre du collège.

En 1917, les héritiers Massue, imaginant que les conditions, posées par le donateur G.-A. Massue, n'étaient pas suffisamment remplies, songèrent à dépouiller la commission scolaire de la propriété, donnée à la fabrique en 1860. Par acte passé en date du premier juin devant M. Eugène Poirier, notaire à Montréal, les héritiers Massue avaient sommé les commissaires d'école d'avoir à leur remettre la terre du collège, sous prétextes que ceux-ci ne remplissaient point les conditions de l'acte de donation.

En réponse à ces menaces, les explications que donnèrent les commissaires aux héritiers Massue semblent avoir été suffisantes pour arrêter momentanément toute poursuite ultérieure. Et dans la crainte d'essuyer de nouveaux ennuis sur ce sujet, les commissaires remirent à la fabrique le 27 août suivant, la dite terre du collège.

Quelques années se passèrent pendant lesquelles on rumina, de part et d'autre, un projet qui fût le plus expédient pour trancher la difficulté et sortir de l'impasse.

La succession Massue, gardant l'esprit de la donation du fondateur, entra en possession d'une partie de l'immeuble, en faisant remise de l'autre; puis la fabrique de la paroisse, à laquelle le collège semblait être devenu une charge, transigea avec la commission scolaire et la succession Massue.

Le 20 octobre 1922 (acte du notaire Eugène Poirier, no 2883), la fabrique de S.-Aimé se désistait de ses droits à toute la terre du collège, en abandonnant, au bénéfice de la commission scolaire de la municipalité de S.-Aimé, la partie de la terre, comprenant les bâtisses du collège et ses dépendances, depuis le village (emplacement de M. Paul Boisvert) jusqu'au chemin de fer; et remettait à la succession Massue, le reste de la terre, depuis le chemin de fer, jusqu'à la concession de Thiersant.

Aux fins de donner une légalité parfaite à cette transaction, au cas qu'elle fût entachée d'irrégularité, le conseil de la Province de Québec, y donnait sa sanction par un arrêté en conseil, résumé comme suit:

Arrêté en Conseil, P. Q. 1922 (sanctionné le 29 septembre 1922).

Attendu que les dispositions de l'acte de donation (Gaspard Massue à la paroisse de S.-Aimé, notaire Gélinas, 20 avril 1860), ne correspondent plus aux exigences de l'époque actuelle, et que la commission scolaire de la municipalité de S.-Aimé a adopté, à sa session du 20 juillet 1922, une résolution déclarant qu'il serait opportun, utile et nécessaire que la commission scolaire de la municipalité

de S.-Aimé, toujours pour des fins de l'éducation supérieure, chrétienne et catholique, devienne propriétaire incommutable et absolue d'une partie de cette portion de terre....

La fabrique de S.-Aimé, dans une assemblée de marguilliers le 5 octobre 1922, concourant dans le sens de la résolution précitée;

L'évêque A.-X. Bernard approuvant:

Wilbrod Décarie administrateur donnant son consentement;

La fabrique, le 20 octobre 1922 (notaire Eugène Poirier, no 2883) remet à la succession J.-A. Massue le carpeau de terre, du chemin de fer à la concession de Thiersant; et la succession J.-A. Massue remet, à titre de propriété absolue, le carpeau de terre, depuis le chemin de fer jusqu'à l'emplacement de Paul Boisvert.

Et la commission scolaire devient propriétaire absolue de ce dernier carpeau de terre.

Sujet aux lois et règlements de l'instruction publique de cette province.

C'en est fait: l'institution du collège, fondée par le dévouement et la générosité de M. Lecours et du seigneur Massue, est devenue une maison d'école ordinaire. Tout en étant encore dirigée par les mêmes religieux de S.-Croix, ceux-ci sont sous le contrôle des commissaires.

Elles sont multiples les causes de ce malheur.

Dans le cours de cet ouvrage, nous avons rarement fait des réflexions ou des jugements sur les hommes et les choses, laissant au lecteur le choix de juger par lui-même.

Mais dans le cas actuel, après avoir scruté et fouillé à toutes les sources disponibles, tous les événements, qui concernent la paroisse et étudié les individus qui y ont vécu, nous risquerons, aux dernières pages de notre œuvre, d'émettre quelques remarques sur la fermeture de notre collège, comme pensionnat.

Pendant plusieurs années, les directeurs de la maison agirent en conformité avec l'esprit des premiers bienfaiteurs. Si la prospérité financière ne fut pas le seul but atteint pendant les vingt premières années, du moins l'éducation intellectuelle et l'exploitation de la ferme donnèrent tous les résultats désirables.

On crut faire une meilleure spéculation en laissant le noble travail des champs, et en surajoutant des constructions bien secondaires autour et au-dessus d'une autre déjà peu solide. Si les ressources pécuniaires ont fait défaut dans le cas échéant, pourtant on peut affirmer que dans toutes les œuvres, de grande ou de mince importance, l'argent fut secondaire, quand le désintéressement et la réflexion n'ont pas fait défaut.

M. Angers s'est plaint avec plus ou moins d'amertume et de sévérité, de l'inconduite de quelques sujets. Lui, diligent agronome, n'a-t-il pas excessivement déploré l'abandon d'une terre, laissée en friche? Par la suite, certains paroissiens diminuèrent leur estime et leurs bonnes dispositions à l'endroit des religieux. Ces paroissiens ont fait des sacrifices pour leur collège, dans le passé; et ils sont devenus moins empressés et moins généreux pour le présent et l'avenir. Ils ont vu d'un œil envieux les enfants de la paroisse céder un peu de leur place aux pensionnaires étrangers.

Si, dans l'espèce, les avancés de M. Angers sont exacts, nous affirmons pourtant et bien hautement notre haute estime pour la congrégation de S.-Croix, que nous voyons, dans notre voisinage immédiat, opérer les plus grandes œuvres religieuses et presque nationales; que nous avons vu répandre à profusion les bienfaits de l'éducation de la jeunesse de notre paroisse, et à qui nous sommes personnellement redevable des prémices de notre condition religieuse, civile, classique et morale.

Il y a autres causes que l'incompétence ou la négligence immédiate des derniers temps. Il faut remonter plus haut que les années des directeurs de l'époque et de la détérioration des bâtisses.

Cette institution, qui fut léguée à la paroisse, ne reçut pas de cette même paroisse, tout l'encouragement auquel elle avait droit. L'apathie de quelques-uns et la fatalité des temps y sont pour quelque chose.

Ses débuts furent marqués d'une grande estime des citoyens alors nombreux, tout reconnaissants envers les bienfaiteurs, et gâtés par la modicité des taxes.

En 1851, quand la paroisse de S.-Aimé englobait encore les quatre fiefs de la seigneurie Massue, elle comptait 3459 habitants (Canada Directory, Robert Stuart Mc Kay). La fondation des paroisses de S.-Robert et de S.-Marcel diminua sensiblement ce chiffre.

En 1860, année précédente celle de la fondation du collège, S.-Aimé renfermait environ encore 3100 habitants, quand en 1871, le Canada Directory donnait une population de 900 dans le village seulement.

En 1874, le démembrement de S.-Louis-de-Bonsecours faisait une troisième trouée.

De plus, nos paroissiens participèrent, pour leur très grande part, dans le fléau national du jour, la désertion des campagnes et l'exode aux États-Unis.

Il fut désastreux pour la paroisse. Tout en niant les frasques de certain politicien, échafaudant une récente élection, réfuté et mis au point quelques jours plus tard (La Presse, 29 octobre et 12 novembre 1925), il en reste du vrai.

Si ceux qui se sont plaints que les enfants de la paroisse furent refoulés, pour faire place aux étrangers parce que plus payants, eurent quelque peu raison, les directeurs n'ont-ils pas eu aussi quelque raison d'aller chercher aux États-Unis, les enfants de S.-Aimé qui y avaient émigré?

L'abandon du sol natal fut si intense que, en 1924, une école du haut de la rivière, côté ouest, dut, faute d'enfants, rester fermée pendant une année.

Ceux qui restèrent au devoir, se virent obligés, tout en faisant face à l'augmentation du coût de la vie, de payer pour les déserteurs. De là, malaise et perte d'estime pour le collège; et à tel point qu'un certain nombre, tout voisin de l'arrondissement de l'école fermée, se débanda encore pour s'annexer à S.-Louis.

Enfin et pour comble, un groupe important de riches cultivateurs peu soucieux de payer de plus lourdes taxes, ou dédaigneux d'une instruction supérieure, se détacha encore, pour former dans la paroisse, la municipalité scolaire de S.-Narcisse.

Nous avons relaté suffisamment de faits et gestes des individus, signalé amplement des circonstances économiques et sociales, pour expliquer et presque justifier la fermeture du collège.

## II

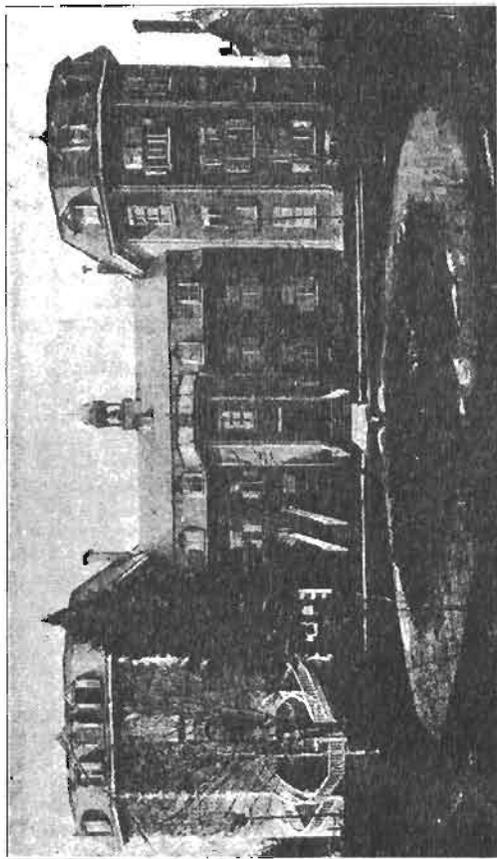
Il nous est plus agréable de terminer ce chapitre au sujet de nos maisons d'éducation.

Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner tout le mérite à M. l'abbé St-Pierre, qui fut l'aumônier dévoué et éclairé du couvent pendant le trop court espace de son passage à S.-Aimé.

Maintes fois antérieurement, il a été question du couvent, bâti par M. Lecours sur un terrain cédé par le seigneur Gaspard-Aimé Massue, puis agrandi, restauré et rebâti avec les années. Il ne nous faut pas omettre que Joseph Massue doit être mis au rang des bienfaiteurs de cette institution; et voici pour quel motif:

Devant Valmore Lamarche, le 30 mars 1892, Jean-Zéphirin Resther architecte, exécuteur nommé du testament fait par Joseph-Aimé Massue devant mtre

J.-E.-O. Labadie le 17 décembre 1890, déclare qu'à la mort de Joseph-Aimé Massue, la fabrique de S.-Aimé lui devait la somme de \$1950, en vertu des quatre actes d'obligation pardevant ntre Gélinas; que par son testament, J.-A. Massue a légué \$150 pour l'embellissement de la place publique devant l'église paroissiale; travaux à être faits dans les six mois suivant son décès; et si non employés les \$1950 devront être payés aux sœurs de la Présentation, pour leur établissement à S.-Aimé: que les anciens et nouveaux marguilliers, réunis le 21



COUVENT DE SAINT-AIMÉ EN 1893

juin 1891, ont résolu, sur proposition de M. le Curé, de laisser passer les \$1950 aux sœurs; que le délai de six mois est expiré depuis le 10 octobre; en conséquence ledit sieur Resther, au nom de la succession, délivre à la communauté des sœurs de la Présentation les \$1950 dues par la fabrique, qui eut à payer ladite somme aux sœurs.

Et voilà comment Joseph-Aimé Massue est devenu bienfaiteur du couvent de sa paroisse.

Dieu seul sait tout le bien opéré par cette maison d'éducation. Honneur et reconnaissance aux personnes qui ont contribué à la construction, puis à la conservation de cette maison! Je me sens peu porté à féliciter celles qui l'ont agrandi outre mesure. De nos jours, on a multiplié les pensionnats: d'où l'entretien des vieilles maisons est devenu un problème plus angoissant peut-être que le soutien des couvents bâtis récemment. Les directrices doivent se multiplier pour recruter des élèves et remplir leurs maisons, afin de s'assurer les ressources nécessitées par les réparations, par le chauffage, etc, etc.

Parmi celles qui présidèrent à la direction de cette maison, l'on a cité les noms de Sœurs S.-Charles, S.-Eugène, S.-Alphonse, Sœur Marie de l'Incarnation, Sr du S.-Nom-de-Jésus, qui fut à la charge durant près de trente ans, Sr S.-Zéphirin, S.-Clarisse, S.-Eustelle et S.-Antoine directrice actuelle (1923).

Quand l'église de S.-Aimé fut réduite en cendres, au mois de février 1907, les villageois furent moins désolés de la perte de leur église, qu'ils l'auraient été par l'incendie de leur couvent. Sauvons notre couvent, disaient-ils, pendant que le feu faisait rage; notre église se rebâtera. Vu qu'on ne pouvait avoir de pompiers, l'on demanda à grands cris l'assistance de sainte Anne, patronne du Canada-français, et cette bonne mère ne fut pas sourde à leurs ferventes supplications. Et c'est un sentiment de reconnaissance, qui fit entreprendre la construction d'une chapelle dédiée à la grande thaumaturge (3).

Le couvent de S.-Aimé est situé dans un endroit idéal, on ne peut plus hygiénique, moralement et physiquement parlant. Les enfants sont soustraites aux séductions des villes, aux exigences du milieu, relativement aux habits dispendieux. Là n'arrivent point les mauvais bruits, les exemples dégoûtants. Les fillettes n'ont qu'un pas à faire pour se rendre à l'église paroissiale. Le coup d'œil y est splendide.

Jamais l'eau ne séjourne sur la crête de cette colline où s'élève le couvent. De beaux arbres donnent de l'ombrage tant qu'il en faut. Une passerelle, jetée au-dessus d'un ravin très profond, permet aux enfants de se rendre à un lieu unique pour leurs récréations, une petite éclaircie au milieu d'une sucrerie, où il y a érables, merisiers, hêtres, tilleuls, sapins, odoriférants. Le site est des plus enchanteurs: les enfants ont du soleil ou de l'ombre à leur gré; puis, quel bon air elles respirent. Je ne connais point un couvent bâti dans un endroit plus enchanteur et plus salubre. Que ceci soit dit aux parents soucieux de la santé de leurs enfants.

Inutile de recommander, d'exalter l'instruction qu'on y donne; la renommée des sœurs de la Présentation de Marie est maintenant établie.

Combien d'élèves sont passées par cette maison? Je n'ai pu m'en rendre compte.

Nombreuses sont les jeunes filles qui s'y sont préparées à la vie religieuse. Je regrette de ne pouvoir citer quelques noms seulement, laissant à d'autres de compléter la liste.

---

(3) La construction d'une chapelle dédiée à sainte Anne ne fut pas seulement motivée par la reconnaissance, mais aussi par une pieuse tradition. De temps immémorial, les religieuses du couvent de S.-Aimé rendaient un culte spécial à sainte Anne, dans l'ancienne chapelle dont la construction remonte aux premières années du couvent.



## M. J.-B. HOULE, 12<sup>ème</sup> CURÉ



M. J.-B. HOULE

Après la mort de M. Balthazard, l'autorité diocésaine confia l'importante cure de S.-Aimé à monsieur l'abbé Jean-Baptiste Houle, qui arriva pour le premier octobre 1916.

Le nouveau pasteur arrivait en pays connu. Fils de Guillaume Houle dit Pétrin et d'Elisabeth Pepin, du rang de S.-Thomas, monsieur J.-B. Houle avait été baptisé à S.-Robert le 22 novembre 1863, une année après qu'une partie du rang de S.-Thomas fut détachée de la paroisse de S.-Aimé, et annexée à celle de S.-Robert, le 3 avril 1862.

M. Houle avait fait ses études classiques et théologiques à Sorel et à Nicolet, au grand séminaire de Montréal et au petit séminaire de S.-Marie-de-Monnoir; il fut ordonné prêtre à S.-Robert par Mgr Moreau le 10 août 1887, douze ans professeur à S.-Marie-de-Monnoir, cinq ans au Sacré-Cœur de Central-Falls, sept ans curé à S.-Magdeleine, et cinq ans curé à S.-Marie-de-Monnoir.

Le 17 d'octobre 1916, Mgr Bernard, en visite pastorale, allouait les comptes de 1912, 1913, 1914 et 1915.

" M. Houle garda l'abbé Proulx comme vicaire jusqu'à la première semaine de novembre 1917. A cette date, M. Proulx fut dirigé à S.-Victoire, et l'abbé M.-A. Lavallée vint le remplacer à S.-Aimé pour assister son compatriote, tant que celui-ci devait être à la tête de la paroisse de S.-Aimé. Ajoutons que l'abbé Proulx promettait de vivre, mais la grippe en fit sa victime.

Le 12 novembre, le nouveau curé se fit autoriser par les marguilliers à payer à J.-A.-R. Seguin, de S.-Hyacinthe, le coût de deux fournaises et leur installation dans l'église, en remplacement de deux anciennes, jugées et reconnues insuffisantes, puis dangereuses; et à faire exécuter les travaux de réparations qu'il jugera nécessaires ou avantageux, avec permission d'employer l'argent de la fabrique comme il croira le plus favorable à cette dernière.

Le 24 décembre, M. Félix Pelletier était élu marguillier.

Tous comptes payés au 31 décembre 1916, la fabrique avait un actif de \$1682.17.

" Le premier avril 1917, retira, de l'eau où il était tombé, au temps de messire Angers, le projet d'un nouveau cimetière. Dans une assemblée de marguilliers, il est proposé par Antoine Méthot, secondé par Théophile Forcier:

Attendu que le cimetière paroissial, toléré par le conseil d'hygiène qu'à la condition qu'on fasse des travaux considérables, qui, au lieu de régler définitivement la question, ne feront que la renvoyer à plus tard; attendu surtout que Mgr notre évêque, lors de sa visite pastorale, a exprimé le désir que le changement se fit au plus tôt, qu'il soit résolu: 1o que le terrain, acheté dans ce but par

la fabrique et approuvé par Sa Grandeur, ainsi que par le conseil d'hygiène, soit converti le plus tôt possible en cimetière paroissial; 2o que le curé et le marguillier en charge soient autorisés à y faire construire un charnier, puis à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour transformer ledit terrain en cimetière paroissial. L'antique opposition avait été vaincue, puisque ces résolutions furent adoptées à l'unanimité.

Dans une assemblée de marguilliers; tenue le 2 septembre, il fut proposé par Alfred Blain, secondé par Maxime Villiard:

Attendu qu'une certaine lisière de terrain, contigue au côté sud du cimetière, a été acquise de M. Alfred Riendeau par M. Edouard Giguère qui l'a revendue à messire J.-B. Houle pour les fins du bon égout du terrain;

Attendu que ce terrain n'est qu'un accessoire du terrain du cimetière, qu'il complète, et que son acquisition est nécessaire et indispensable pour les fins d'égout (Est-ce là qu'on a fait la maladresse de placer le charnier dont la solidité fait défaut?);

Qu'il soit résolu que le révérend J.-B. Houle soit autorisé à consentir, signer et confirmer et corroborer ledit acte d'acquisition.

Cette résolution arrivait en retard, puisque M. Giguère avait acheté ce terrain pour \$185 le 27 juillet, et l'avait revendu pour le même prix à la fabrique le 13 août précédent, par actes passés devant mtre Hector-Lucien Cardin." (Abbé P.-A. St-Pierre)

L'église venait d'être remise à neuf de fond en comble, moins les longs pans, lesquels se détachaient déjà de la façade. L'inquiétude sur le peu de solidité de l'édifice récemment construit, força les fabriciens à en connaître la nature, et à en faire l'examen.

Le 24 septembre 1917, Théodore Halley, de S.-Hyacinthe, venait faire un examen de la maçonnerie et du terrain en dessous des fondations de l'église. Pour cela, il fit creuser deux excavations de neuf et dix pieds de profondeur, et il n'y trouva pas une seule goutte d'eau; d'où il conclut que la maçonnerie n'est pas dérangée par le terrain. Toute la maçonnerie du portique, de la partie neuve et du perron est parfaitement bonne. La maçonnerie des longs pans est défectueuse selon lui. Il conseille d'y couler du ciment clair. (Extrait d'une vraie copie du rapport adressé à M. le curé le 28 septembre par l'abbé F.-A. Laroche).

M. Houle eut l'opportunité de se montrer homme de goût, de jugement et de sagacité en opérant ces différents travaux de l'église, et en réparant certains actes d'impéritie de son prédécesseur.

Aussi, de même qu'il avait fait disparaître une clôture, faite à prix d'argent du temps de messire Angers, de même il remplaça l'appareil d'éclairage posé par le même curé. Le 16 décembre, dans une assemblée de marguilliers, il fit proposer par Edouard Giguère, secondé par Alfred Blain:

Attendu que le système d'éclairage par le gaz acétylène est de soi dangereux, qu'il est très dispendieux, et que bientôt il faudra remplacer notre machine à gaz par une nouvelle;

Vu aussi l'autorisation accordée par Sa Grandeur Mgr Bernard;

Qu'il soit résolu que le système d'éclairage électrique soit installé à l'église, au presbytère, ainsi qu'aux dépendances, et que le révérend J.-B. Houle soit autorisé à faire faire cette installation le plus tôt possible, aux conditions et en la manière qu'il jugera les plus avantageuses à la fabrique." (Abbé P.-A. St-Pierre)

Le 23 décembre 1917, Joseph Léveillée succéda à Edouard Giguère, sortant de charge.

Les comptes de ce dernier sont rendus le 17 mars 1918:	
Recettes	\$6745.89
Dépenses	6037.54
dont pour trottoirs	\$728.55
" " cimetière	948 11
R. Ségum pour fournaise	369 00
dont pour carbure	51.00
Fabius Ruel pour plan du cimetière	112 35
Jules Théberge pour charnier	720.00
Passif	\$7835.49
Actif	2481.63
dont \$165 64 dues par répartition.	

Le 3 mai 1918, l'évêque Bernard émettait un long décret, établissant un nouveau cimetière, et défendant de faire aucune inhumation dans l'ancien et son agrandissement.

Le 12 mai suivant, après la messe, le nouveau cimetière était béni solennellement par M. le curé Houle. L'abbé Philippe Auger donna le sermon de l'inauguration.

Le déplacement d'un cimetière a toujours causé du trouble, des soucis et des froissements aux autorités et aux paroissiens. C'est toujours avec une certaine indignation qu'on déménage les restes des ancêtres.

Pourtant ces restes des ancêtres qui reposent dans le vieux cimetière sont abandonnés. Les défunts les plus rapprochés de nous ont encore une croix qui tient debout, mais les vieilles croix des anciens sont tombées, et bien peu ont été relevées. Nos cimetières sont trop peu fréquentés et de là, très négligés. Il est pénible de voir, tout à côté de l'église, dans la plupart de nos paroisses, le champ des morts dans un état tout à fait abandonné, et d'y apercevoir, ravagées par le temps, quelques croix qui émergent au milieu d'une végétation plus abondante que luxuriante.

Mais ne faisons pas trop de reproches. Nos pères avaient le culte des morts. La tombe du défunt était abandonnée, mais son âme immortelle n'était pas oubliée. Le corps n'est plus qu'une poussière, et qui va retourner en poussière, mais on prie longtemps et on fait prier Dieu d'abrèger les peines du purgatoire. Le cimetière est peu fréquenté, mais on s'abstient de divertissements même honnêtes, parce qu'on est en deuil. Le corps n'est plus rien, mais le souvenir du défunt est tout surnaturel et se rapporte à Dieu.

De nos jours, le culte des morts semble s'être rapetissé et matérialisé; il est devenu plutôt le culte du cadavre; il s'est limité au temps écoulé entre le décès et la mise en terre.

L'abondance des fleurs a fait place aux tributs de messe. Une nombreuse suite qui fait cortège, se débande à l'entrée de l'église. On semble ambitionner d'amoindrir, par la musique et les décorations la sublimité de la messe. Et après que le cercueil, jamais trop dispendieux, est enfoui dans sa fosse avec une grande gravité extérieure, et après que le lendemain, le journal a donné deux colonnes des noms de ceux qui ont fait partie du cortège et donné des fleurs, tout est fini. Une messe anniversaire n'est célébrée qu'en autant que le défunt l'ait prévu dans son testament.

Cette étiquette des funérailles, surtout observée dans les villes, tend à se généraliser dans nos campagnes.

Depuis longtemps les villes, pour des raisons commerciales, ont déplacé les cimetières pour y substituer des parcs publics. En cela, les campagnes veulent

aussi limiter les villes; et presque partout, nos cimetières ont quitté le voisinage des églises.

"C'était pourtant si consolant, après avoir prié dans le temple, de s'agenouiller sur les tombes des vieux parents. Sous un prétexte hygiénique, il a fallu déranger les cendres chéries, elles gênaient les vivants" (Beaubien, Ecrin d'amour familial).

C'est devenu la mode de déplacer les cimetières. La raison d'hygiène est prétextée, avec plus ou moins de valeur, quand la terre, notre mère commune, où qu'elle se trouve, est encore le meilleur désinfectant, trouvé jusqu'à présent.

Nous pouvons pourtant affirmer, sans crainte de contradiction, que des employés de cimetière, soit buralistes ou fossoyeurs, y coulent une vie longue et vigoureuse.

La paroisse de S.-Aimé a suivi le courant des autres paroisses, et, en se conformant aux autorités ecclésiastique et civile, a déplacé son cimetière. Si elle ne l'eût fait en 1918, la force majeure serait intervenue, quand au printemps de 1925, par le gonflement du ruisseau dit "des sœurs", une partie de l'ancien cimetière s'effondra dans un éboulis, emportant cercueils et épitaphes.

Le 26 mai 1918, il fut décidé de faire peindre les portes, les fenêtres, etc, de l'église et du presbytère; et fut sanctionné un règlement de vingt-cinq articles, concernant le cimetière paroissial.

Le 8 septembre, les marguilliers décidèrent de faire exhumer, aux frais de chaque intéressé, les corps inhumés dans le vieux cimetière, pour les transporter dans celui ouvert récemment. Mgr de S.-Hyacinthe en avait donné l'ordre et la permission, dans un décret d'érection du nouveau cimetière. Mais il fallait au préalable s'adresser aussi à l'autorité civile à ce sujet.

Tel que renseigné par l'abbé Desranleau, M. Houle présentait dès le 16, une requête à l'honorable A.-A. Bruneau, juge de la Cour Supérieure pour le district de Richelieu, par l'intermédiaire des sieurs Cousineau et Dauphinais protonotaires. Le permis demandé fut accordé le 26 suivant.

Le 22 décembre 1918, M. Norbert Bérard remplace M. Alfred Blain sortant de charge, et le 25, M. Paul Poitevin est élu à la place de Félix Pelletier décédé.

Le 9 janvier 1919, le sieur Alfred Blain, rendant ses comptes, exhibe une recette de \$9715.49, et une dépense de \$7579.28. Au 31 décembre précédent, le passif s'élevait à \$1063.64, avec un actif de \$3281.49, dont \$119.37 dues par répartition.

Le 3 juin, l'évêque allouait les comptes de 1916, 1917 et 1918.

Le 21 décembre, M. François Raiche succède à M. Maxime Villiard qui rendra ses comptes le premier février 1920:

Recettes \$7507.65 dont \$60 pour répartition.

Dépenses \$5315.91, dont \$1268.15 à Myrand et Riverin reste sur les frais d'installation de la "Delcor Light."

Passif \$10246.64, avec un actif de \$2676.61.

Le 19 décembre 1920, M. Josaphat Lamoureux devient marguillier en charge, en remplacement de M. Paul Poitevin, qui rendit ses comptes le 27 février suivant. A la dépense, notons \$110 payées à Théodore Halley, et \$1235.54 pour charbon.

Au 25 septembre 1921, M. Houle laissait à son successeur l'abbé St-Pierre un passif de \$9211.61, avec un actif de \$1262.44. (Abbé P.-A. St-Pierre)

En 1921, M. Houle quittait la cure de S.-Aimé pour la paroisse de S.-Marie-de-Monnoir, qu'il avait déjà desservie avant son arrivée à S.-Aimé.

M. Houle emporta avec lui les regrets et l'estime des paroissiens, dont il fut le zélé pasteur.

## M. P.-A. ST-PIERRE, 13<sup>ème</sup> CURÉ



M. P.-A. ST-PIERRE

Monsieur Pierre-Athanase Legros-St-Pierre naquit à S.-Pie de Bagot le 13 avril 1859, du mariage de Pierre-Hubert St-Pierre et de Hélène Arpin; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1872-1880), et fut ordonné prêtre par Mgr Moreau le 24 août 1883.

M. St-Pierre fut:

professeur à S.-Hyacinthe (1883-1884);  
vicaire à S.-Robert (1884);  
vicaire à S.-Simon de Bagot (1884);  
vicaire à S.-Alexandre d'Iberville (1884-1885);  
vicaire à S.-Charles sur Richelieu (1885-1887);  
vicaire à Belœil (1887-1888);  
desservant à Roxton-Falls (1888-1889);  
vicaire à S.-Judes (1889);  
vicaire à S.-Robert (1889-1890);  
desservant à S.-Angèle de Monnoir (1890-1891);  
curé à Frelighsburg (1891-1897);  
curé à S.-Alphonse de Granby (1897-1898);  
curé à S.-Pudentienne (1898-1901);

curé à S.-Brigide d'Iberville (1901-1915);  
curé à S.-Jean-Baptiste de Rouville (1915-1921);  
curé à S.-Aimé (1921-1922).

Cédons ici la parole à Monsieur St-Pierre qui raconte en quelques pages les principaux événements de sa cure.

"Le treizième curé de S.-Aimé était déjà dans la soixante-troisième année, quand il arriva en cette paroisse; mais il était si vigoureux, si actif, si accoutumé au travail, si allégre et si alerte, que l'évêque et d'autres ne le croyaient pas trop vieux pour déménager. Lui-même escomptait encore quinze à vingt ans de labeur, tant il avait de confiance en ses forces et en sa santé. Il se croyait capable de tout affronter.

Le premier dimanche après son arrivée à S.-Aimé, M. Maurice Péloquin, qui lui disait du collège de notre village que c'était son alma mater, le nouveau pasteur répondit: Dans ce cas, M. Péloquin, vous devez avoir une plaie au cœur, en voyant cette maison dans un si pénible état. Quelques instants après, répondant à l'adresse, lue par un enfant, sous l'inspiration du bon frère Michel, le curé exprima son chagrin de voir fermer ce pensionnat, florissant autrefois.

A Farnham, à Marieville, les églises ont été consumées; mais, par l'incendie de leurs collèges, ces deux localités ont subi des pertes plus lourdes et plus dommageables. Allez voir comme ces gens sont attristés d'avoir perdu leurs maisons d'éducation, si commodes pour eux, si profitables au point de vue pécuniaire comme au point de vue intellectuel, et faites l'impossible pour éviter pareil malheur. Ici, l'église a été réduite en cendres, puis réédifiée sans délai. Le pensionnat a été malheureusement fermé; il nous incombe de le rouvrir. Pour

cela, cette maison doit être reconstruite, ou du moins restaurée de façon à pouvoir être habitée encore plusieurs années. Nos gouvernants sont bien disposés en faveur de l'éducation. Notre député, M. Pélouin ici présent, doit être capable de nous obtenir quelque chose de la législature provinciale. Il devra faire sa part. Notre fabrique a une dette qui n'est pas trop onéreuse, elle pourrait également contribuer à la réouverture de cette maison pour le bien de la paroisse. De notre côté, unissons nos efforts et soyons généreux.

C'était soulever l'enthousiasme des personnes présentes.

Visitons la bâtisse de la cave au grenier, au dedans puis au dehors, tirons des plans, écrivons un devis des travaux à exécuter pour rendre cette maison salubre, solide et habitable. Allons voir les supérieurs des religieux de S.-Croix, pour savoir s'ils consentiront à ouvrir de nouveau un pensionnat ou un juvénat à S.-Aimé.

La communauté n'a pas de sujets pour répondre à toutes les demandes qui leur sont faites dans les villes, où ils sont mieux rémunérés. Les premiers frères furent moins exigeants et plus dévoués.

Nous irons faire des offres aux frères du Sacré-Cœur à S.-Hyacinthe, qui cherchent une propriété pour y bâtir un noviciat.

Puis, M. le curé s'adressa par lettres aux supérieurs des Clercs de S.-Viateur, des frères de l'Instruction chrétienne, des Ecoles chrétiennes, des frères de la Charité, des frères de S.-Gabriel, des frères de Notre-Dame-des-Champs, etc. Tous, par malheur, manquent de sujets. S'ils ne peuvent ouvrir un pensionnat, il nous ferait plaisir d'avoir un juvénat, un orphélinat, une école industrielle, une école d'agriculture, pour tirer avantage de la terre que nous mettrions à la disposition des frères, qui feraient la classe à nos garçons.

Nous fûmes plus heureux auprès du ministre provincial, qui nous accorda une allocation de \$8000, payables en quatre ans.

Tout en s'occupant du collège, M. le curé ne négligeait en rien son ministère; et pour faire ici ce qu'il avait fait pour S.-Brigide, pour Farnham et pour S.-Jean-Baptiste, il s'était plongé dans l'étude de l'histoire de sa nouvelle paroisse, travaillant constamment, du matin jusqu'au soir, ne soupçonnant pas que ses forces pouvaient le trahir. Six mois après son arrivée, cet homme, qui se croyait fort comme Samson, tomba inopinément épuisé, malade et si rapidement et si gravement que moins d'une heure après, on avait dû lui administrer l'extrême onction. De ce jour, tout travail lui fut interdit. Quatre rechutes en moins de six mois le mirent chaque fois en face de la mort, et le déterminèrent à se démettre de ses fonctions de curé, puis à reprendre sa retraite à S.-Hyacinthe. Il y continua de vivre en ermite, tant qu'il plaira à Dieu.

Sous son administration, fut achetée une belle statue du Sacré-Cœur, au prix de \$850, et fut fait le trottoir entre le presbytère et l'église."

L'abbé Charles-Philippe Beaubien employa ses loisirs à compiler des notes paroissiales et familiales; et félicitant tel prêtre auteur de monographies religieuses et patriotiques, il dit: Saluons les premiers efforts de cette jeune plume en reconnaissance de l'immense mérite de ses recherches. Quel beau modèle à suivre pour tant d'autres prêtres qui pourraient si facilement charmer leurs loisirs en compulsant les archives des vieilles paroisses qu'ils dirigent. Ce serait autant de faisceaux de gloires nationales et d'épisodes de tous genres, qui seraient mis au jour et augmenteraient nos documents historiques.

L'église a toujours béni et encouragé les efforts des annalistes et des historiens judicieux....

Dans notre pays, nos premiers religieux, en dépit de leurs rudes travaux apostoliques, ont décrit les faits les plus marquants du berceau de la Nouvelle-France, au point de vue religieux, civil et scientifique. (Ecrin d'amour filial, page 18).

M. St-Pierre avait déjà devancé les conseils de l'abbé Beaubien.

Dans les paroisses qu'il a desservies comme curé, il a utilisé et charmé ses loisirs à compiler et à annoter les faits historiques de ces mêmes paroisses.

C'est de tels travailleurs, dont il est fait mention dans la "Semaine d'histoire du Canada, 1926."

"Quoi de plus intéressant pour un curé que de faire l'histoire de la paroisse qu'il dirige depuis dix, vingt, trente ans. Certes, nous devons nous en réjouir; beaucoup de prêtres se sont mis avec ardeur à compiler les anciens registres, à fouiller les vieux papiers, et à recueillir les antiques traditions, pour faire une notice historique sur l'humble coin de terre qui les a vus naître, où le bercaïl dont ils ont la charge comme pasteur des âmes.

Voilà de la bonne besogne accomplie dans les moments libres, après toutes les autres occupations d'une vie sacerdotale bien réglée." (I. Caron)

L'histoire d'une paroisse canadienne procure un agréable passe-temps à celui qui l'écrit, et un profit salutaire à ceux qui la lisent.

Monsieur St-Pierre, dans le trop court espace de temps qu'il passa parmi nous, a recueilli non seulement tous les faits et gestes de ses devanciers dans la cure, mais encore il a parcouru le terrain du domaine civil, ancien et contemporain.

Ces notes sur S.-Aimé nous ont été des plus précieuses, et nous y avons puisé abondamment.

Après moins de deux années seulement de ministère, la santé ébranlée de monsieur St-Pierre le força de demander son rappel.

Monsieur St-Pierre s'est mis au repos et retiré à S.-Joseph d'Yamaska, depuis 1923 (1).

---

(1) Une note, recueillie dans les livres du trésorier de Massueville, mentionne que le village, d'après recensement fait le premier juin 1821, comptait 645 âmes, réparties dans 174 familles.



## M. P.-C.-R. DESNOYERS, 14<sup>ème</sup> CURÉ



M. R. DESNOYERS

Le quatorzième curé de S.-Aimé est l'abbé Pierre-Clément-Rodrigue Desnoyers, né à S.-Jean-Baptiste de Rouville le 22 novembre 1873, fils d'Ephrem Desnoyers cultivateur et d'Anastasia Laflamme. Il fit ses études à S.-Hyacinthe, et fut ordonné dans l'église de sa paroisse natale par Monseigneur Decelles, le 4 juillet 1897.

Fut successivement vicaire à S.-Ours (1897-1899); vicaire à S.-Judes (1899-1900); vicaire à Farnham (1900-1901); aumônier au Mont-St-Bernard à Sorel (1901-1905); aumônier des Frères Maristes à Iberville (1905-1906); desservant à S.-Théodore d'Acton (1906); vicaire à Sorel (1906-1912); curé à Roxton-Pond (1912-1918); curé à S.-Paul d'Abbotsford (1918-1922); et curé à S.-Aimé en 1922.

M. Desnoyers arrivait à une époque où la paroisse venait de subir plusieurs années de crise.

Quinze années auparavant, l'incendie de l'église, en pleine construction, avait nécessité double dépense d'argent et de soucis.

Depuis l'espace de treize années cinq curés avaient vainement entrepris la sérieuse et importante direction de la paroisse. La mort en enleva deux d'entre eux et la santé fut refusée à d'autres.

Le déplacement d'un cimetière ne s'opère jamais sans déboires, et même sans victime.

Le collège, par sa fermeture comme pensionnat, a causé plus de désarroi et de regrets dans le domaine moral et social, que la détérioration de ses bâtisses.

Si, à ces misères, on ajoute un détachement d'une partie du territoire de la paroisse pour s'annexer à la voisine, et l'abandon de plusieurs fermes pour la miroitante misère de l'au-delà de la frontière, on conçoit que le nouveau curé entreprenait une rude tâche.

Les ruines matérielles étant à peu près réparées, M. Desnoyers s'est appliqué à les mettre en état de parachèvement et de conservation, et surtout à donner un nouvel élan aux œuvres paroissiales.

L'ameublement de l'église et de la sacristie était déjà renouvelé du plus nécessaire. Mais le public n'apprécie pas et ignore la multiplicité et la variété de tout ce qui est nécessaire au culte, dans une paroisse organisée.

Au nouveau curé a incombé la charge de presque tout renouveler, ou du moins compléter.

La bibliothèque paroissiale, formée de ses premiers volumes sous M. Marchessault, et non renouvelée dans la suite, avait vu ses rayons s'enrichir de la magnifique bibliothèque de Jos.-A. Massue, mais l'incendie avait tout anéanti.

M. Desnoyers, dans le but de promouvoir la bonne lecture et la propagande en faveur de la bonne presse, a créé une nouvelle bibliothèque et mieux adaptée à l'époque contemporaine, a propagé l'œuvre du " Bulletin paroissial " et la lecture de l'" Action Catholique " qui compte plus de cinquante abonnements.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, devenue aujourd'hui une dévotion presque nationale, a trouvé sa place bien marquée chez les paroissiens.

Grâce au zèle du nouveau curé et aussi grâce à l'actif dévouement de M. le vicaire Henri-V. Lajoie, d'abondantes souscriptions volontaires permirent d'élever un magnifique monument à la gloire du Sacré-Cœur et de couvrir les frais de l'entreprise.

Le 14 août 1923, les journaux faisaient rapport des fêtes splendides qui se déroulèrent dans la paroisse, à l'occasion du dévoilement de la statue:

" Ces jours derniers, avait lieu à S.-Aimé, une manifestation religieuse imposante, à l'occasion de la bénédiction solennelle d'un monument au Sacré-Cœur, sur le carré, en face de l'église.

Ce fut double fête, ce jour-là: car on fêtait en même temps, le patron de la paroisse.

La grand'messe fut chantée par le chanoine J.-B. Houle, curé de Marieville, et ancien curé de S.-Aimé, assisté des abbés Herman Hébert et Arthur Proulx, deux enfants de la paroisse, comme diacre et sous-diacre.

Une puissante chorale, sous l'habile direction du Dr A.-A. Pepin, exécuta avec succès la messe solennelle de Roswig.

Dans l'après-midi, l'office commença à trois heures.

Après le salut du Saint Sacrement, chanté par les élèves des Frères de S.-Croix, les diverses sociétés de la paroisse se rendirent processionnellement bannières en tête, sur le carré, et se placèrent par groupe, autour du monument du Sacré-Cœur. La chorale se fit entendre dans un chant de circonstance. M. l'abbé Hector Nadeau, enfant de la paroisse, donna le sermon. L'orateur s'attacha à démontrer la royauté du Sacré-Cœur.

M. le chanoine Houle procéda ensuite à la bénédiction de la statue.

Puis, M. le curé Desnoyers lut l'acte de consécration de la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus, et adressa à ses paroissiens et aux nombreux visiteurs présents, une courte allocution.

La foule fut ensuite invitée à répondre aux prières à haute voix, rappelant les promesses du Sacré-Cœur, en faveur des propagateurs de son culte dans le monde.

Le monument que viennent d'ériger les paroissiens de S.-Aimé est en granit poli. Il est surmonté d'une statue en or-bronze de sept pieds en hauteur: le tout mesure vingt pieds en hauteur, et est sorti des ateliers de J.-P. Laurin, d'Ottawa.

La veille de la fête, avait lieu dans la salle du collège, une soirée dramatique donnée par des amateurs locaux qui interprétèrent de façon très habile un drame chrétien intitulé: " La goutte de sang ", et deux désopilantes comédies, qu'ils rendirent avec non moins de succès.

Au cours de la semaine qui précéda la bénédiction du monument, l'on distribua à chacune des familles de la paroisse, un joli médaillon à l'effigie du Sacré-Cœur portant en exergue, ces mots: Honneur, amour, expiation.

Assistaient à cette fête MM. les chanoines J.-M.-K. Laflamme, J.-B. Houle, P.-S. Desranleau et une trentaine de prêtres.

M. Desnoyers, dans son zèle à promouvoir et conserver l'esprit chrétien dans les familles de sa paroisse, vient de donner un nouvel élan d'activité au Tiers-Ordre franciscain. Depuis 1905, une fraternité fonctionnait déjà dans la paroisse, et M. Desnoyers a pris à cœur de former une centaine de nouveaux membres de cette fraternité, et de soutenir la ferveur d'une centaine d'anciens.

Le Tiers-Ordre, divisé en deux fraternités, compte aujourd'hui 245 membres.

La congrégation des Dames de S.-Anne et celle des Enfants de Marie, qui pourtant n'avaient pas cessé leurs réunions, ont refait leurs cadres au point de recevoir la quasi totalité des dames et jeunes filles de la paroisse.

Dès l'automne 1922, l'Association Catholique de la Jeunesse, fondée par M. Balthazard et demeurée à l'état latent depuis la prompte disparition de ce curé, prit un regain de vie.

Ce nouvel essor, infusé chez les membres de cette association, a porté ses fruits. Tout récemment encore, a eu lieu l'installation et la bénédiction du crucifix dans la salle des délibérations des conseils municipaux de S.-Aimé et de Massueville. En même temps, on inaugura la pratique de commencer chaque séance par la prière.

Dans le domaine civique, la paroisse a fait de grands progrès matériels, et surtout dans les choses d'utilité publique.

Depuis quelques années, les fils téléphoniques parcourent tout le village et la campagne et permettent de communiquer avec tous les villages et villes des alentours et de la province.

En 1925, la municipalité de Massueville faisait l'acquisition de l'aqueduc, lequel depuis sa construction, était la propriété de M. Philias Rivard-Dufresne, et avait été opéré par le propriétaire seul.

Enfin, tout récemment, à ces diverses améliorations, communication téléphonique, approvisionnement d'eau, trottoirs en ciment, le village vient de faire un dernier pas dans la voie du progrès. Un contrat vient d'être passé avec la compagnie "South Shore" dans le but d'éclairer à l'électricité les résidences et les rues du village.

L'année 1924 a vu disparaître un de ses plus respectables citoyens, dans la personne de M. Armand Desrosiers.

Monsieur Amand, c'est ainsi qu'il fut toujours nommé, fut le témoin vivant et fidèle de l'histoire écrite de la paroisse. Baptisé par M. Dupuis, premier curé, le 12 novembre 1836, il était fils de Joseph Déguire-Desrosiers et de Rosalie Mondor, ayant eu pour parrain et marraine les époux Michel Drolet et Dorothee Badayac-Laplante. Le 12 janvier 1924, il décédait, âgé de 87 ans et 2 mois, et était inhumé par M. Desnoyers, le dernier curé qui ferme notre histoire.

Le 31 août 1863, dans l'église de S.-Aimé, et en présence du R. P. Lefebvre, c. s. c., Amand Desrosiers avait épousé Julie Deguire-Desrosiers, fille d'Olivier et d'Angèle Benoit, avec dispense du troisième degré de consanguinité.

M. Desrosiers a passé sa longue vie sur sa terre du bas de la rivière. A l'âge où l'intelligence commence à s'épanouir et devient avide d'instruction, la première école de la paroisse, ouverte dans le voisinage, lui prodigua l'instruction. Sa carrière s'accomplit en acceptant avec générosité la sentence éternelle, adressée au genre humain: Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.

Mais la Providence divine sait faire pleuvoir l'aisance si non l'abondance, sur ceux qui s'acquittent noblement de leur tâche.

Le champ d'action de Monsieur Amand s'est limité aux bornes de sa terre, sur laquelle il a concentré toutes ses activités, son labeur et ses ambitions. Le repos dominical fut son seul repos, et ses courses extérieures se sont à peu près limitées au parcours du chemin de la messe.

Ardemment attaché à sa terre, Monsieur Amand y coula paisiblement une verte vieillesse. A l'encontre d'un grand nombre de nos cultivateurs, quelque peu âgés et quelque peu à l'aise, qui viennent demeurer au village, y consommer ennuyusement une modeste rente, Monsieur Amand, lié au sol natal, n'a pas voulu l'abandonner. Les sillons, qu'il y a tracés dans la vigueur de l'âge, sont demeurés les heureux témoins du repos bien mérité du vieil âge.

Avec monsieur Amand, et nous en avons connu bien d'autres aussi, disparaît "un des anciens, à qui nos mœurs laissent peu de successeurs, un des humbles qui nourrissent la Patrie, sans songer qu'ils sont grands patriotes; un des forts qui accomplissent tout leur long devoir héroïque, et qui riraient de s'entendre appeler des héros. Ils ne savent pas que sur eux s'appuie la vie nationale, et c'est tant mieux! ils s'indigneraient peut-être trop contre la légèreté ingrate qui les dédaigne, en vivant de leur cœur et de leurs bras."

\* \* \*



GUSTAVE-DROLET MASSUE

Le 9 décembre 1925, décédait subitement en la Cité d'Outremont, près Montréal, Pie-Charles-Aimé-Gustave Drolet-Massue, quatrième seigneur du nom, âgé de 56 ans.

Par le testament de son oncle, Joseph-Aimé Massue, Gustave Drolet-Massue, fils du chevalier Gustave-Adolphe Drolet et d'Elisa Massue, était de-

venu usufruitier, sa vie durant, de la seigneurie; et à son décès, la seigneurie devenait le partage de ses enfants.

Ce legs avait été fait à la condition expresse que l'héritier, à qui le nom Massue avait été donné comme prénom à son baptême, le 13 octobre 1869, fût substitué et ajouté au nom de famille.

Pour se conformer aux dispositions du testateur, la législature de Québec, en vertu d'un acte en date du 15 janvier 1896, avait autorisé Gustave-Massue Drolet à porter le nom de Gustave Drolet-Massue. (Chap. 109, 61 Vict.)

Gustave Drolet-Massue avait épousé, le 14 janvier 1896, demoiselle Marie-Louise-Elodie Plante.

De ce mariage sont nés quatre enfants: Gustave Drolet-Massue, Paul Drolet-Massue, Marguerite Drolet-Massue, épouse de Honoré David, chirurgien-dentiste et Aimée Drolet-Massue, épouse du major Conrad Dorval; lesquels, par le décès de leur père, sont devenus les propriétaires conjoints des fiefs et seigneuries de Bonsecours, Saint-Charles, Bourgmarie-Ouest et Bourchemin-Ouest.

\* \* \*

L'année 1927 fut témoin du départ définitif des religieux de Sainte-Croix, qui ont remis la maison dite "du collège" entre les mains de la commission scolaire de S.-Aimé. Depuis quelques années, ce malheureux événement était appréhendé et redouté.

En 1913, pour des raisons majeures, on avait cessé de tenir un pensionnat. Dans la suite, toutes les démarches des curés et de citoyens marquants, en vue d'une reconstruction, étaient demeurées infructueuses. Les religieux furent peu soucieux de demeurer dans une maison déclarée non hygiénique. Plusieurs contribuables, et d'importants, s'étaient désintéressés de soutenir à grands frais une œuvre dont les avantages étaient moindres qu'autrefois; même manifestèrent une indifférence prononcée au maintien des religieux.

Entre temps, les supérieurs de la communauté laissaient entendre, que, tout étant forcés de retirer leurs religieux, il leur faisait peine d'abandonner la plus ancienne de leurs missions en Canada, et féconde en recrutement, et qu'ils pouvaient continuer même amplifier l'établissement de S.-Aimé, en y construisant un Juvénat.

L'attente fut longue et ennuyeuse. Le curé et quelques têtes dirigeantes usèrent de toute leur diplomatie et influence auprès des commissaires, pour faire attendre cette décision, dans l'espérance qu'elle fût favorable.

Enfin, après trois années d'attente, la communauté, se déclarant non favorable au maintien de la maison, les religieux ont quitté le collège de S.-Aimé, qu'ils occupaient depuis soixante-six années.

S'il reste encore un lopin de terre et une maison délabrée, appartenant à la commission des écoles, on peut dire que l'œuvre de Gaspard Massue et du curé Lecours, à l'effet de procurer à la jeunesse de S.-Aimé une éducation supérieure, par des religieux, logés dans un immeuble convenable, avec la jouissance d'une grande terre, propriété de la paroisse, a été à peu près anéantie.

Mais, tout n'est pas perdu.

Grâce à sa sollicitude, M. le curé Desnoyers a trouvé le moyen de sortir de l'impasse et a confié l'école du village aux soins des Dames de la Présentation, déjà solidement établies dans la paroisse, depuis près de trois quarts de siècle.

Et à la grande satisfaction de tous, les religieuses continuent avec zèle et dévouement l'œuvre éducationnelle de la jeunesse de S.-Aimé.



## LA MILICE

Sous le gouvernement de la France, les rois comptèrent presque toujours et exclusivement sur la milice du Canada, pour garder celui-ci. A l'exception du beau régiment de Carignan-Salières, qui ne fut que de passage de 1665 à 1669, et des troupes régulières qui vinrent faire la campagne de 1759 et 1760, les milices canadiennes firent tous les frais des guerres; et encore à ces deux dates, elles ne restèrent point inactives.

M. de Bourlamaque, un des principaux lieutenants du marquis de Montcalm, dans la guerre de 1755 à 1760, écrivait de Paris le 1er août 1762 au ministre de la marine:

" Les Milices du Canada sont très bonnes. Il y a dans ce pays-là beaucoup plus d'hommes naturellement courageux que dans les autres. Lorsqu'on les accoutumera à l'obéissance, on en tirera un grand parti à la guerre.

Le Canadien est ennemi de la gêne et inconstant, mais très docile lorsqu'il trouve fermeté et justice dans ses chefs. Il aime la petite guerre de préférence, et y est très-propre. Cependant il ne sera pas difficile de le faire combattre en ordre, sous l'appui des troupes réglées, lorsqu'on le prendra par l'amour de la gloire qui est naturel aux habitants du Canada " (1).

Le gouvernement anglais accepta les milices canadiennes telles qu'elles existaient sous le régime français, et reconnut même la grande utilité des capitaines de milice dans chaque paroisse. Le général Murray, rédigeant un plan des paroisses de la vallée du S.-Laurent, sut faire en même temps le dénombrement des hommes, qualifiés à porter les armes. Dans la " parish of Yamasqua ", il avait compté 104 familles et 137 hommes en état de porter les armes (2); et dans un tableau subséquent, il mentionne 110 familles et 149 hommes. Sur ce nombre, dix-sept familles occupaient déjà des terres de la paroisse actuelle de S.-Aimé (3).

" Renfermé dans son manoir, le seigneur servait, dans les premiers temps de la colonie, de point de ralliement, au moment du danger. Le seigneur était le premier homme dans la colonie sur lequel le roi comptait, lorsqu'il s'agissait de faire face à l'ennemi. Qui disait seigneur disait batailleur, soldat du roi, toujours prêt à combattre " (4).

Jusqu'à l'année 1832, tous les hommes valides de la rivière Yamaska, depuis son embouchure jusqu'à la rivière Salvail, ont été commandés par le capitaine d'Yamaska. A cette date, le comté Richelieu fut divisé en trois bataillons; un comprenant la seigneurie de S.-Ours, un comprenant les seigneuries de S.-Denis et de S.-Charles sur Richelieu, et le troisième comprenant les seigneuries de Sorel et de Barrow (Bonsecours, Bourgmarie, Bourchemin ouest et S.-Charles sur Yamaska). Les trois bataillons du comté Richelieu faisaient partie du

(1) Bull. rech. hist. 3.-1920.

(2) Arch. can. 1912, 607.

(3) Le nombre total des miliciens du pays en 1793 s'élevait à 28264 dont 9906 garçons et 18358 mariés.

(4) Bull. rech. hist. 1901-144.

district militaire no 5 du Bas-Canada, dont le colonel T.-E. Campbell, de S.-Hilaire, était le haut-commandant.

Les exercices de la milice canadienne n'étaient pas aussi onéreux que ceux d'une milice régulière. Au lieu d'être sous les armes plusieurs heures par jour et tous les jours de l'année, le tout consistait en une simple revue ou parade une fois l'année, le 29 juin, fête de la S.-Pierre, après avoir été annoncée d'avance à la porte de l'église. A S.-Aimé, le lieu de ralliement était le carré en face de l'église, endroit très propice à un déploiement militaire. Sous les ordres du commandant, les officiers et sous-officiers rassemblaient tous les hommes de leur compagnie, les mettaient en rang, en faisaient le dénombrement, ordonnaient quelques marches et contre-marches. Puis c'était tout ; au revoir à l'an prochain.

Les noms des officiers subalternes étaient ordinairement suggérés par le commandant de la paroisse au colonel du bataillon de comté, lequel approuvait ou désapprouvait, tenant compte toujours de l'ancienneté ; puis la liste en était publiée dans la gazette officielle. Le commandant recevait aussi les noms de ceux qui désiraient entrer dans la milice régulière.

M. Massue, d'après plusieurs lettres conservées et consultées aux archives seigneuriales, semble s'être occupé activement de la milice vers 1840. A une date non mentionnée, mais qui paraît remonter à cette dernière année, il écrivait au colonel Campbell : " J'ai reçu votre lettre du 28 novembre dernier, et ai convoqué les officiers de mon bataillon. Je leur ai transmis les ordres du Député-Adjudant Général de la milice, et je les fait publier à la porte de l'église. La revue des compagnies aura lieu le 29 juin prochain. "

Il écrivait cette autre au même colonel vers la même date : " Jusqu'à présent aucun milicien ne s'est encore présenté pour prendre du service volontairement. Cependant, je n'ai aucun doute que, si une guerre venoit à se déclarer, l'élan seroit général ; je crois que tous les Canadiens de mon Bataillon voleroient à la défense du pays. Veuillez me faire connoître le prix que l'on donne aux miliciens qui s'engagent volontairement. "

M. Massue, prenant en mains le commandement de la milice à S.-Aimé, trouva d'anciens officiers enrôlés précédemment, soit dans une autre paroisse, soit dans l'ancienne seigneurie Barrow.

Le notaire Gédéon Durocher arrivait de S.-Antoine sur Richelieu le 13 avril 1836 pour s'établir à S.-Aimé, avec le grade de capitaine. Le docteur Sylvestre Cartier arrivait aussi de la même paroisse en 1837, avec le grade de capitaine aide-major pour le comté de Surrey, auquel il avait été promu le 25 août 1828. Les capitaines Louis Valois, Benjamin Fagnan, Joseph Lambert, Louis Durocher, les lieutenants Jean-Baptiste Hébert et Pierre Brouillard, les enseignes Jean Méthot, Léandre Dufresne, Zéphirin Dufresne, Augustin Dufresne, Thomas Pelletier et Gabriel Brousseau, l'adjudant François Dubois, les sergents Georges Angers, Norbert Dostaler et Basile Terrien étaient d'anciens officiers du 5e bataillon du comté de Richelieu.

Le 28 avril 1847, la " Gazette officielle " publiait les nominations suivantes pour ce dernier bataillon :

G.-A. Massue	nommé lieutenant-colonel	le 25 nov. 1846
Sylvestre Cartier	" major	" 28 avril 1847
Louis Valois	" capitaine	" " " "
Gédéon Durocher	" "	" " " "
Jacques Delisle	" "	" " " "
Louis Salvas	" "	" " " "
Antoine Laebambre	" "	" " " "

Jean Parent	“	lieutenant	“	“	“	“
Augustin Dufresne	“	“	“	“	“	“
Michel Laplante	“	“	“	“	“	“
Benjamin Béland	“	“	“	“	“	“
Louis Girard	“	“	“	“	“	“
François Dubois	“	“	“	“	“	“
Antoine Levasseur	“	“	“	“	“	“
Félix Hébert	“	enseigne	“	“	“	“
Louis Boisvert	“	“	“	“	“	“
Eusébe Lussier	“	“	“	“	“	“
Pierre Vigeant	“	“	“	“	“	“
Norbert Fagnan	“	“	“	“	“	“
Georges Angers	“	“	“	“	“	“
Michel Lavallée	“	quartier-maître	“	“	“	“
Henri Paradis	“	chirurgien	“	“	“	“

Il est à remarquer que, parmi tous les noms ci-haut mentionnés et autres mentionnés plus loin, la milice de S.-Aimé comptait des beaux hommes. La génération actuelle qui s'en va se rappelle encore de la belle et haute stature des Louis Valois, Jacques Delisle, Benjamin Béland, Godefroi Ouellette, Michel Lavallée, Louis Girard, Pierre Gélinas, Pierre Vigeant, Norbert Fagnan, etc. Le lieutenant-colonel Massue pouvait être fier de ses officiers, et on eût pu former, avec de tels hommes dans une armée régulière, un superbe état-major.

En 1855, le démembrement de la paroisse de S.-Robert, qui ne fut érigée civilement que le 13 avril 1862, occasionna quelques troubles et ennuis à M. Massue, en voyant plus d'un de ses officiers, versés dans le bataillon de Sorel, commandé par le lieutenant-colonel Alfred Nelson (5). Mais il garda encore sous son commandement tous les miliciens de S.-Marcel. La reproduction de quelques-unes de ses lettres, donnera une idée de toute sa sollicitude pour la milice.

Le 13 août 1855, il écrivait au colonel de Battenburg, Adjudant-général :

“ En réponse à votre circulaire du 25 juillet dernier, je crois devoir vous informer que le cinquième Bataillon du Comté de Richelieu avait pour limites la circonscription de la paroisse de S.-Aimé ; que depuis l'année 1847, deux démembrements ont eu lieu dans la Paroisse, dont une partie a été annexée à une nouvelle Paroisse, qui a pour nom S.-Robert. Il seroit à désirer que les miliciens de cette partie de la Paroisse de S.-Aimé, qui se trouve maintenant enclavée dans la Paroisse de S.-Robert, fissent partie de 4<sup>me</sup> bataillon du Comté, dont le Lieutenant-Colonel est Alfred Nelson Ecr. Je vais écrire de suite à ce Monsieur à ce sujet. De sorte que le 5<sup>me</sup> bataillon se composerait de la paroisse de S.-Aimé, telle qu'elle existe actuellement, ainsi que de la nouvelle Paroisse de S.-Marcel, autre démembrement de S.-Aimé ; ces deux paroisses réunies ensemble contiennent une population suffisante (environ 600 à 700 miliciens) pour former le Bataillon dont je suis le Commandant. Plusieurs nominations d'officiers, devant avoir lieu en remplacement de ceux qui sont décédés ou ont changé de domicile, j'aurai le soin de soumettre prochainement à votre approbation une liste des noms des personnes convenables pour remplacer les places vacantes. Je suis avec considération, monsieur, votre obéissant serviteur, G. A. Massue, Lieut.-Col. Comm. 5<sup>me</sup> Bat. Richelieu.

Quelques semaines plus tard, le commandant Massue envoyait sa liste de promotions, pour combler les vides du bataillon, causés par le démembrement

(5) Alfred Nelson, né le 15 juin 1789, était le frère de Robert et Wolfred Nelson qui firent le coup de feu en 1837 et 1838 : cultivateur, résidait habituellement à S.-Victoire ; décédé à Sorel en 1876.

de S.-Robert. L'ordre de la priorité et le droit d'aînesse devaient toujours être respectés dans les grades de la milice.

Il faut croire que le système de promotions, soumis à l'Adjudant Battenburg par M. Massue, ne plut pas à celui-là, puisque le 24 janvier 1856, M. Massue reçut une lettre du lieutenant-colonel A. de Salaberry, écrite sur un ton militaire, demandant la raison des préférences : " Pourquoi mettre Augustin Dufresne à la place de Jean Parent qui est son aîné dans le bataillon ? pourquoi Frs Dubois passe-t-il avant Michel Laplante et Louis Girard ? Pierre Vigeant avant J.-B. Houle et J.-B. Naud ? pourquoi remplacer Benjamin Béland par Joseph Lapalice ? des explications sont requises sur ces préférences."

M. Massue dut se soumettre à cet ordre si formel, et de fait s'y soumit. Nous croyons devoir reproduire ici sa lettre :

S.-Aimé, 4 février 1856.

Au Lieut.-Col. A. de Salaberry.  
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24 janvier dernier que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous informer que les recommandations suggérées dans ma lettre du mois d'octobre dernier, me paraissent, à l'exception de deux, être convenables pour organiser le Bataillon d'une manière régulière. Afin d'éviter tout mal-entendu dans l'enrôlement des miliciens, nous sommes demeurés d'accord, le Lieut.-Colonel Nelson et moi, que les conscriptions de mon Bataillon ne dépasseroit pas les limites Nord de la Paroisse de S.-Aimé (une partie de la Paroisse de S.-Aimé a été démembrée et annexée à la nouvelle paroisse de S.-Robert. Cette division reste maintenant soumise à votre approbation, si vous croyez qu'elle convienne. Je vous observerai que la compagnie du Capt. Louis Salvas se trouveroit en dehors des limites de mon Bataillon dont le Lieut. est Jean Parent). Le Lieutenant-Colonel Nelson vous soumettra le nom du Lieut. Parent pour obtenir sa promotion. En parcourant la liste des nominations de 1847, après le nom du Lieut. Parent, se présente celui d'Augustin Dufresne, dont je vous demande la promotion au grade de Capitaine. Le lieutenant Michel Laplante est mort ; le lieutenant Benjamin Béland a laissé les limites. Après ces derniers, vient le nom de Louis Girard, qui se trouve en effet, nommé précédemment à François Dubois, mais je vous ferai observer que le lieutenant Dubois doit être préféré par la position qu'il occupe ; je suis persuadé que Girard ne sera nullement mécontent lui qui, quoiqu'un brave homme, ne sait pas écrire (6).

La même raison milite en faveur de l'Enseigne Pierre Vigeant, qui doit être nommé Capt. préférablement aux Lieutenants Girard et Levasseur et à l'Enseigne F. Hébert, malgré qu'ils soient aînés de Vigeant.

Les Enseignes Louis Boisvert et Eusèbe Lussier ont laissé les limites du Bataillon.

Ici se présente un changement qu'il serait à propos de faire. Au lieu de Thomas Peltier que je vous ai suggéré pour être lieutenant, voulez-vous insérer celui de Georges Angers ? Il ne se trouve un nombre suffisant de Lieutenants pour les Capitaines appointés, veuillez bien placer celui de Pierre Gélinas et celui de Jean-Bte Naud qui conviendront. Tant qu'à J.-Bte Houle dit Pétrin, la place d'Enseigne est tout aussi convenable que celle de Lieutenant. J'ai commis une erreur en vous mentionnant de remplacer le Lieut. Béland par un Enseigne Joseph Lapalisse : néanmoins vous placerez ce dernier sur la liste des Enseignes qui lui convient.

(6) G. Massue faisait quelque peu erreur. Louis Girard écrivait lisiblement. Mais si chez ce dernier la calligraphie n'était pas parfaite, par contre, la hauteur des vertus morales pouvait dédaigner l'inexactitude du blâme.

Je dois vous dire que les nominations ci-dessus ont été faites sans aucune vue de partialité ; mais dans l'intention de faire appointer des personnes convenables aux charges qu'elles auront à remplir. Je ne puis faire mieux. Je suis avec considération G. A. Massue, Lieut. Col. com. 5me Bat. du Comté Rich.

P.-S. — Le capt. Jacques Delisle était décédé l'année précédente, et les enseignes Boisvert et Eusèbe Lussier avaient quitté les limites du bataillon.

Au mois d'avril de cette même année 1856, le lieut.-col. Massue recommandait au grade de capitaine le notaire Pierre Gélinas ; non qu'il fût le plus ancien des lieutenants, mais à cause de sa position sociale. Quelques jours plus tard, il réitéra la même recommandation, ajoutant que le nombre des miliciens du bataillon de S.-Aimé est assez considérable pour former une autre compagnie. Et de Salaberry, député adjutant-général, acquiesça à la nomination du notaire Gélinas au grade de capitaine.

En 1859, eurent lieu encore d'autres changements et nominations. Le capitaine Antoine Lachambre, le lieutenant J.-B. Naud et le chirurgien Henri Paradis avaient laissé les limites du bataillon de S.-Aimé, et le capitaine Augustin Dufresne était décédé. M. Massue fit alors les recommandations suivantes : pour le grade de capitaine, Antoine Levasseur et Norbert Fagnan ; pour le grade de lieutenant, Godefroi Ouellette et Nicolas Gaulin ; pour le grade d'enseigne, Timothée Fagnan et Paul Bélanger ; pour le grade de chirurgien, le Dr F.-X. Côté.

Nous ne saurions terminer notre article sur la milice, sans relater l'incident Vigeant.

Pierre Vigeant était ferme et tenace dans ses opinions. Plus d'un adversaire le trouva irréductible sur ce point, et fut, après épuisement, obligé de lâcher prise. Ajoutant une stature de six pieds et plusieurs pouces de hauteur, notre homme s'annonçait tant au physique qu'au moral.

C'était le 29 juin, fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, de l'année 1861. La revue annuelle avait été annoncée aux portes des églises de S.-Aimé et S.-Marcel ; et les miliciens de ces deux paroisses avaient répondu à l'appel. Les capitaines avaient déjà rassemblé les miliciens de leur compagnie, et les avaient rangés à l'endroit désigné par le lieutenant-colonel Massue ; c'était cette partie du carré situé entre les rues Varennes et Gaspard.

Le capitaine Vigeant, peut-être plus habile et plus expéditif que les autres officiers, avait déjà rassemblé ses miliciens devant la maison du notaire Gélinas, aujourd'hui propriété de M. Normand. M. Massue soit par caprice personnel, soit par urgence de manœuvre militaire, enjoignit à Vigeant d'avancer quelque peu sur le milieu du carré. Celui-ci fit remarquer qu'il pouvait rester où il était rangé avec sa compagnie. Un second ordre de Massue, donné à Vigeant par l'entremise d'un autre officier, demeura encore sans résultat. Vigeant ne bougea point. Et la revue eut lieu comme d'habitude.

Les choses eussent pu en rester là. Le lieut.-colonel Massue, blessé dans sa fierté personnelle et son honneur militaire, eût attaché peu d'importance à la chose. Le capitaine Vigeant se fût contenté de la gloire d'avoir gagné son point. Mais les racontars et les commentaires par la suite publièrent, discutèrent, allongèrent et envenimèrent tellement le léger malentendu entre les deux hommes, que M. Massue prit le parti d'y mettre un terme.

Celui-ci écrivit au lieutenant-colonel de Salaberry, demandant quelle ligne de conduite il devait tenir vis-à-vis le capitaine Vigeant, lequel avait refusé d'obéir à ses ordres. La lettre n'est pas datée, mais l'ordre de la correspondance de M. Massue l'insère le premier novembre, quatre mois après la revue. Le six du même mois, semblant s'adoucir, il écrivait de nouveau au même de Salaberry, et lui demandait tout bonnement d'enjoindre au capitaine Vigeant de ne plus mettre d'obstacle à la revue annuelle.

Mais de Salaberry n'était pas militaire un jour par année, comme nos miliciens, et ne badinait point sur la discipline. Considérant le cas encore plus sérieux que ne le jugeaient même nos deux miliciens de S.-Aimé, il écrivit le 14 novembre suivant au lieutenant-colonel Massue :

“ Ci-inclus une lettre adressée au capitaine Pierre Vigeant, qui devra donner des explications sur sa conduite le 29 juin dernier. Sa réponse, avant de me parvenir, devra passer par vos mains. ”

Voici le texte de la lettre que le lieutenant-colonel de Salaberry adressa au capitaine Vigeant, du 5<sup>me</sup> Bataillon de Richelieu, S.-Aimé, Bas-Canada :

Bureau de l'Adjudant-Général

Québec, 14 nov. 1861.

Monsieur,

Votre officier commandant, le Lieutenant Colonel G. A. Massue, du 5<sup>me</sup> Bataillon Richelieu, vous ayant rapporté, dans une lettre du 6 courant, comme n'ayant pas voulu vous conformer à ses ordres, en ce qui regarde la Revue annuelle ;

J'ai l'honneur de vous demander une explication de votre conduite à cet égard, afin que je puisse prendre le bon plaisir de son Excellence le Gouverneur Général.

Votre réponse à ce sujet me devra être transmise par le canal de votre officier Commandant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

A. de Salaberry, Lt. Colonel, D. A. C. G. M.

Voilà notre capitaine Vigeant en bien mauvaise posture. S'il eut appartenu à une armée régulière et en temps de guerre, son cas eut été jugé par le conseil de guerre et probablement il eut été condamné à être fusillé. Mais de Salaberry se contenta de le faire juger, moyennant sa lettre d'explication, par le Gouverneur-Général, Lord Monk.

Pierre Vigeant fit bonne contenance. Ce n'est pas le lieutenant-colonel de Salaberry, député-adjutant général de la milice du Bas-Canada, qui peut faire trembler le patriote de 1837. Nonobstant l'ordre formel de faire passer sa lettre d'explication et sa plaidoirie justificative par les mains de son commandant, M. Massue, Vigeant s'adresse directement à de Salaberry, et lui expédie la lettre suivante :

Au Lieut. Col. de Salaberry.

Monsieur,

En réponse à votre missive reçue le 22 courant, j'ai l'honneur de vous déposer que le Lieutenant-Colonel G.-A. Massue, n'ayant pas spécialisé les ordres auxquels il se plaint que je n'ai pas voulu me conformer, je me trouve dans l'impossibilité de vous donner pour explication qu'une dénégation générale de tels refus, en autant qu'à ma connaissance, j'ai exécuté tous les ordres légaux que ce monsieur peut m'avoir donnés ; et que, si par erreur, j'ai omis de m'y conformer en quelque chose, telle omission doit être bien légère, puisqu'elle était tellement imperceptible à mon accusateur lors de son rapport, pour qu'il omit d'en faire mention en celui ; et que ce n'a été qu'après quatre mois après la revue, qu'il a trouvé lieu de se plaindre de ma conduite ; et encore sans définir les ordres auxquels il se plaint que j'ai refusé de lui obéir.

Nonobstant votre injonction de vous faire parvenir une réponse par mon officier commandant (comme je ne puis penser autre chose de vous, que l'intention de faire rendre justice à qui de droit), j'ai cru atteindre mieux votre but, en m'adressant personnellement à vous, qu'en confiant ma réponse à mon accusateur contre moi par défaut.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-obéissant serviteur,

Pierre Vigeant

S.-Aimé le 28 novembre 1861.

(Arch. seign.)

De Salaberry devint embarrassé d'une telle attitude du capitaine Vigeant, et se crut quelque peu victime illusoire d'une affaire montée. Répondant de suite à Massue, et, lui retournant en même temps la lettre de Vigeant, laquelle préalablement aurait dû passer par ses mains, de Salaberry fit presque entendre, en demandant explication, qu'il devait s'arranger avec son capitaine.

M. Massue réitéra ses accusations contre Vigeant, précisa cette fois tous les détails de l'affaire, et, avec une lunette grossissante, écrivit en ces termes au

Lieut.-Col. A. de Salaberry

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 2 courant accompagnée de celle du capt. P. Vigeant qui donne une réfutation complète à mes avancés. Je réitère de nouveau la plainte apportée contre lui, parce que je suis persuadé qu'il a agi avec l'intention formelle de ne vouloir se conformer à mes ordres. S'il n'y eut de sa part qu'une simple omission causée par inadvertance, soyez convaincu que je n'en aurais fait aucun cas, car il est bien désagréable pour moi de me voir obligé de porter plainte contre un de mes officiers ; et je considère que, dans le cas actuel, je ne puis m'abstenir de le faire. Pour vous mettre au courant de cette affaire, je vous donne copie d'une lettre que j'ai adressée aux capitaines le 10 mai dernier.

Je fis donner le 29 juin dernier notice publique immédiatement après l'issue de la messe, aux miliciens de se transporter au lieu désigné ; rendus sur les lieux plusieurs capitaines me demandèrent où ils devaient faire placer leurs miliciens. J'assignai de suite un endroit propice, où ils firent rendre leurs miliciens et procédaient à en faire l'appel. Un instant après, n'apercevant pas que le capt. Vigeant n'avait pas encore de place désignée pour faire placer sa compagnie, je m'informai où il était ; car je ne le voyais pas. On me dit : il est là, près du chemin, avec ses miliciens ; au même moment, quatre ou cinq de mes miliciens se dirigèrent auprès de moi, et me dirent : veuillez donc désigner une place au capt. Vigeant ; je leur dis, allez donc, s'il vous plaît, dire au capt. Vigeant, qu'il vienne ici, je vais de suite lui indiquer un endroit. Je vis ces mêmes personnes se rendre à l'endroit où l'on m'avait dit que se trouvait le capt. Vigeant et je ne doute pas qu'ils se soient bien acquittés de ma commission, car ces miliciens semblaient impatients et désiraient voir se terminer la Revue aussitôt que possible, afin de s'en retourner chez eux. Presqu'aussitôt plusieurs miliciens de sa compagnie revinrent auprès de moi me dire que le capt. Vigeant ne voulait pas venir, et qu'il ne voulait pas bouger de là où il était. Je trouvai cela assez singulier pour en faire la remarque à plusieurs personnes. Dans le moment survint un de ses sergents, Joseph Beaudreau, qui me dit : venez donc donner une place au capt. Vigeant ; je lui dis : allez donc dire au capt. Vigeant de venir ici. Je vais de suite lui indiquer sa place. Le Sergent exécuta l'ordre que je lui avais donné et revint me dire : le capt. Vigeant ne veut pas venir, il préfère demeurer là où il est toute la journée plutôt que de le faire. Son

lieutenant Auguste Lacroix lui exprime sa surprise de le voir si obstiné ; il lui fit la même réponse.

Après m'être convaincu qu'il y avait chez lui une résolution bien déterminée de ne pas vouloir se rendre auprès de moi pour recevoir mes ordres, je vis qu'il était inutile d'insister plus longtemps ; et je préférerais, pour ne pas éprouver plus de désagrément, me plier moi-même à son caprice ; je me rendis au lieu où il était. C'était ce qu'il voulait. Je lui donnai mes ordres, tout en lui remarquant que je serais obligé de me plaindre de sa désobéissance ; il me répondit d'un ton. Etc. : J'ai votre lettre dans ma poche, j'ai exécuté vos ordres. Vous pouvez juger par vous-même, s'il y a eu obstination et dessein bien arrêté de se roidir contre mon commandement. Mon devoir n'est-il pas d'en appeler à une autorité supérieure, afin d'éviter que les officiers subordonnés ne prennent pas le pas sur leur officier commandant, et que la revue puisse se faire sans éprouver désagréments semblables ?

J'espère que vous penserez que j'ai assez de franchise pour ne pas croire que j'agis par vindication, et que vous apprécierez le contenu de sa lettre à sa juste valeur ; les moyens de justification aggravent encore la faute qu'il a commise : dénégation entière des faits ; ne semble-t-il pas qu'il voudrait faire supposer chez moi un degré de malice qui me porte à l'accuser injustement, ainsi qu'une mauvaise foi insigne, en vous donnant à entendre que s'il vous eût transmis sa réponse par mon entremise (et ce, en se conformant à vos ordres), il aurait été exposé à ce que son accusateur la retint, la détruisit, ou n'en profitât pour procéder contre lui par défaut ?

J'en appelle à votre savoir-vivre ; pensez-vous que j'aurais pu en agir ainsi sans m'exposer moi-même sans encourir la responsabilité et le désagrément qui auraient pu s'ensuivre ?

J'ai la conviction que vous ne souffrirez pas qu'un officier se permette par entêtement de ne pas vouloir exécuter les ordres de son officier commandant.

En attendant votre décision, je me soustris, Monsieur, avec considération,

Votre ob. ser.

G. A. Massue, Lieut. Col. 5e Bat. Rich.

S.-Aimé, 8 décembre 1861.

L'affaire en resta là. De Salaberry, pesant le mérite de l'accusation et de la défense, ne crut pas devoir poursuivre davantage. L'indignation de Massue s'apaisa, Vigeant modifia son opiniâtreté, et ils devinrent amis comme auparavant.

A la revue de 1862, Massue témoigna même de sa bienveillance en recommandant au grade de lieutenant le fils de Pierre Vigeant, lequel à ce temps, avait justement atteint l'âge de majorité. M. Joseph Vigeant était le plus jeune de tous les officiers du bataillon de milice de S.-Aimé.

Nous avons connu Joseph Vigeant, filant encore une verte vieillesse et nous relatant fidèlement ses souvenirs de la milice d'autrefois, lesquels souvenirs, donnés de mémoire, s'accordaient exactement avec les documents produits.

Joseph Vigeant naquit le 12 mars 1842 ; épousa en premières noces, à S.-Aimé le 26 janvier 1864, Marie Brouillard, fille de Narcisse Brouillard et de Geneviève Salvas, laquelle lui donna quinze enfants ; épousa en secondes noces, à S.-Marcel le 11 février 1889, Marie Giguère, fille de François Giguère et de Clarisse Cottenoire, laquelle lui donna deux enfants.

Joseph Vigeant nous exhibait avec orgueil le document original marqué au sceau de la Province du Bas-Canada, par lequel Charles Stanley, vicomte Monk, Baron Monk de Balleytrammon, Gouverneur du Canada, le nommait le 9 décembre 1862, lieutenant dans le 5e bataillon de la milice de Richelieu. Le document était contresigné par le même A. de Salaberry.

Joseph Vigeant est décédé à Montréal, chez son fils Emile, le 21 janvier 1926, et a voulu être inhumé à S.-Aimé.

Les miliciens de S.-Aimé se rassemblèrent régulièrement, le jour de la S.-Pierre, jusqu'à l'époque de la Confédération en 1867, quand sir G.-E. Cartier réorganisa la milice du Canada (7).

---

(7) En 1864, le conseil de la municipalité avait accordé \$8 à Régis Parenteau pour la confection du rôle de la milice.



## INDUSTRIES -- LES MOULINS

Sous l'ancien régime, le seigneur concessionnaire d'un fief était obligé de construire les chemins, les ponts et un moulin à farine pour l'utilité de ses censitaires. On voit encore de nos jours, en maintes vieilles paroisses, échelonnées sur les bords du fleuve S.-Laurent et la rivière Richelieu, des ruines d'anciens moulins seigneuriaux, qu'on appelait le moulin banal.

Dès 1731, l'évêque Dosquet, devenu propriétaire du fief Bourchemin, songeait déjà à établir un moulin à Salvail, vu que "les habitans du voisinage étaient obligés d'aller à trente lieues pour faire mouëre leur bled."

Le moulin, que mentionnait madame de Thiersant, en 1725, et dont elle avait donné la surveillance au curé Dugast, de S.-François-du-Lac, n'était qu'un moulin à scie.

En 1760, le général Murray écrivait que les habitants de l'Yamaska n'avaient pas encore de moulin à farine, et que la seigneurie de M. de Thiersant ne comptait encore aucun habitant. Il avait raison dans un sens et se trompait dans l'autre. Dans les limites de la paroisse actuelle de S.-Aimé, on comptait déjà à cette époque dix-sept colons : Maxime Petit occupant la deuxième terre en deça de la pointe à l'Ours ; Joseph Tessier la quatrième ; Maxime Dumas, l'onzième ; Pierre Leverrier la quinzième ; J.-B. Ignace, la treizième ; François Cottenoire, la quinzième ; Joseph Dans, la dix-septième ; Antoine Desrosiers, la dix-neuvième ; Pierre Tessier, la vingtième ; Pierre Champagne, la vingt-unième ; Narcisse Laplante, la vingt-troisième ; Jean-Baptiste Boissel, la vingt-sixième ; Abraham Méthot, la vingt-huitième ; Louis Brouillard, la vingt-neuvième ; et Jacques Brouillard, la trentième. Cette dernière terre est la cinquième terre de trois arpents en bas du village de Massueville. Du côté opposé de la rivière, deux terres seulement étaient occupées ; l'une par Joseph Letendre (la deuxième terre de la ligne de la paroisse de S.-David) ; et la cinquième occupée par Pierre Lambert.

### *Moulin Barrow*

Thomas Barrow père semble être le premier qui construisit un moulin dans la seigneurie. Le centre de celle-ci fut choisi pour en être le site ; sur le fief S.-Charles, à droite de la rivière, en face du manoir seigneurial. John Burke, confectionnant le livre terrier du seigneur Barrow vers 1772, a mentionné au no 37, du fief S.-Charles, "il est construit un moulin à Farine, tournant par Eau." La propriété de cet endroit est aujourd'hui occupée par M. Arsène Lambert. A l'eau basse, ce qui arriva surtout en 1919, on aperçoit encore les vestiges d'une chaussée reliant la terre ferme et l'île du domaine, située en haut de la traverse du village. La majeure partie des tronçons d'arbre, formant la base de la chaussée, existe encore. Enterrés dans le sable et les cailloux, ils sont disposés de six en six pieds, dans le sens du cours de l'eau. Cette chaussée, si l'on en juge par la faible rapidité du courant à cet endroit, ne devait apporter qu'une faible différence de niveau des eaux. Mais il est plus que probable, que celles du grand ruisseau voisin, égouttant une bonne partie des terres de S.-Mar-

cel, durent être utilisées à alimenter aussi la chaussée. Nous n'avons pu trouver l'origine, ni aucun acte et document sur la construction de ce moulin, ni la durée de son fonctionnement.

#### *Moulin du domaine*

Dans les premières années de la paroisse, il existait un moulin à scie marchant par eau, dans le fief S.-Charles, près des terres en bois debout appartenant au seigneur, lesquelles terres étaient ordinairement appelées " le domaine ". Le moulin était alimenté par l'eau du ruisseau Varietur, aujourd'hui situé sur la propriété de M. Delphis Giguère fils, de S.-Marcel. Cette terre, englobant ledit ruisseau, avait été concédée en 1785 (1) à Pierre Varietur par Thomas Barrow.

Pierre Varietur a dû, quelques années plus tard, abandonner sa terre, laquelle serait devenue la propriété du seigneur. En 1822, cette terre no 27, dans le premier rang de S.-Charles, était concédée de nouveau à Henry Penton ; et il est dit que le concessionnaire aura le droit d'y bâtir une chaussée et un moulin.

Nous ignorons l'origine de ce moulin. Mais nous avons une idée de sa nature et de ses dimensions par un document des archives seigneuriales.

Le 25 mai 1839, M. Aimé Massue, seigneur de Varennes, et y demeurant, faisait un contrat, devant le notaire G. Durocher, avec Joseph Maheu, constructeur de moulins demeurant à S.-Simon, pour réparer ledit moulin.

L'entreprise consistait à refaire l'échappe des eaux et le coffre du canal pour une longueur de soixante pieds. En redressant le corps de la charpente, celle-ci devra être appuyée sur huit lambourdes de 40 pieds de longueur par 12 pouces carrés, sur lesquelles seront encore appuyées quatorze lambourdes de 28 pieds de longueur par 10 x 12 pouces carrés. Le toit sera couvert en bardeaux de cèdre, et le mécanisme complet de deux scies devra être refait et ajusté à neuf.

Joseph Maheu, devant faire tous ces ouvrages pour la somme de soixante louis, aura le privilège de prendre sur le domaine voisin tout le bois nécessaire au parachèvement de l'entreprise.

Il existe encore, paraît-il, des vestiges de la chaussée du moulin sur le ruisseau Varietur.

#### *Moulin de Thiersant*

En 1843, M. G.-A. Massue, vu que probablement le moulin de Barrow ne fonctionnait plus, en fit construire un, pour moudre les grains, actionné par le vent, sur la deuxième concession du fief Bonsecours, au coin de la route du village et du rang de Thiersant.

Comme tout moulin à vent, il était construit en forme de tour, laquelle avait trente pieds de hauteur et soixante de circonférence, avec une calotte en forme de clocher. L'intérieur de la charpente, en bois, était aménagé à trois étages, et comprenait un appenti réservé au logement du meunier. Les vergles de la tour mesuraient cinquante pieds d'envergure. François Giard avait construit le tout, y compris un bluteau pour moudre la farine, pour la somme de vingt-cinq louis. Il fut stipulé dans le contrat (Not. Durocher, 4 nov. 1843) que MM. Massue et Giard seront en société pour l'exploitation du moulin.

#### *Moulin de Salvail*

En 1847, M. G.-A. Massue songea à construire un autre moulin à farine actionné par l'eau, en utilisant les rapides de la rivière Yamaska, en haut de la

(1) Not. Robin, arch. de Sorel.

rivière Salvail, près du fief Ramesay. Le premier octobre de la même année, il demandait à un nommé Delagrave, de Montréal, de lui procurer deux paires de moulanges, de manufacture française, dont le prix revint à quarante louis la paire.

Le 29 février 1848, Joseph Boucher, ingénieur, s'engagea de construire la chaussée, qui fut complétée dans le cours de l'été suivant.

Joseph St-Pierre en fit la charpente, et la menuiserie qu'il termina en automne 1849. Le bois requis à cet effet avait été acheté de M. David Shaw Ramsay, seigneur à S.-Hugues.

M. Massue s'adressait à William Bury, ajusteur de Montréal, dès le mois de novembre 1848, pour installer le mécanisme. Après plusieurs mois de pourparlers entre les deux intéressés, M. Massue s'engageant à fournir le bois, d'après liste détaillée, Bury entreprit de fournir et ajuster tout le mécanisme, à savoir : roue motrice et arbre de couche en acier, moulanges et un bluteau de seize pieds de longueur, pour la somme de £240,0. Le tout fut terminé au commencement de l'année 1850, et avait coûté au propriétaire en tout £322,0.

Il faut croire que le moulin fonctionnait à merveille et rapportait bénéfices, puisque D. Ramsay, le seigneur voisin, qui n'avait pas l'incommodité de l'éloignement, offrit à Massue la somme de £200,0,0 par an, pendant cinq ans, pour le loyer de son moulin, dès la troisième année de son fonctionnement (2).

C'est le même moulin, dont quelques années plus tard la débâcle et la crue des eaux emportèrent la chaussée et endommagèrent la bâtisse, qui fut remise à neuf par Xavier Gagné, qui l'exploita encore avec succès pendant plusieurs années. Puis quelques années encore plus tard, une nouvelle crue des eaux anéantit tout projet de sa reconstruction.

#### *Moulin du village*

Vers 1860, les habitants de S.-Aimé n'avaient plus de moulin. L'ancienne tenure seigneuriale, abolie en 1856, dispensait maintenant le seigneur de construire et d'entretenir le moulin banal. Mais la dispense n'emportait pas avec elle l'utilité de celui-ci, ni même sa nécessité. Les moulins de Thiersant et du ruisseau Varieur ne fonctionnant plus, on est obligé d'aller à S.-David ou à Salvail pour y faire moudre les grains. L'industrie a fait un grand progrès en mettant de côté la scie à échasse et en inventant la scie circulaire, qui débite en un instant le plus gros billot en planches et en madriers ; et la construction oblige d'aller jusqu'à S.-Guillaume y chercher le bois de sciage. Nos grand-mères, industrieuses et habiles dans la fabrique de l'étoffe du pays, ne sont pas non plus ennemies du progrès. Légitimement ambitieuses, elles veulent maintenant une laine cardée, plus régulière et en moindre temps, que celle cardée autrefois toute à la main ; et le plus prochain moulin à carde n'existait qu'à S.-Hyacinthe, où les pouvoirs d'eau étaient utilisés depuis l'an 1792.

(2) Le révérend David Shaw Ramsay, malgré la similitude de nom, n'était pas le continuateur de Claude de Hamezay, concessionnaire du fief du même nom en 1710, et de famille française ; mais bien d'origine écossaise. Né à Edimbourg en Ecosse le 22 avril 1825, fils de David Ramsay et de ——— Kennedy, élevé dans la religion protestante, il devint ministre anglican. S'étant lié d'amitié avec Monsieur Misael Archambault, ancien curé de S.-Hugues, ce dernier, tout en coopérant à la conversion du révérend, lui conseilla d'acheter le fief de Ramezay, des héritiers de Martigny ; ce qu'il effectua. Il habita quelques années le manoir de S.-Hugues avec sa mère et son frère Thomas Kennedy Ramsay, mort juge à Montréal en 1886. David Shaw Ramsay se convertit au catholicisme en 1859, et fut ordonné prêtre en 1867 ; exerça le ministère en Angleterre et à S.-Patrice de Montréal pendant quelques années ; créé prêtre apostolique le 6 avril 1899 ; décédé à Montréal le 23 février 1906 et inhumé dans la crypte de la cathédrale.

M. Massue doué des moyens pécuniaires, du goût et des aptitudes de moulins, résolut en 1866 d'aplanir toutes les difficultés, en réunissant dans une même construction, au centre de la paroisse, les facilités de la mouture, du sciage et de la carderie.

Ovide Paradis, de S.-Michel d'Yamaska (3), abandonnait l'exploitation de plusieurs moulins qu'il avait construits et dont le peu d'usage laissait en bon état de conservation. M. Massue fit l'acquisition des machines, consistant en deux moulages, deux bluteaux, deux machines à carder, un foulon avec presse pour l'étoffe, et plusieurs différents accessoires de scie.

C'était en l'année 1867. Le site du moulin fut choisi sur le bord de la rivière, à proximité du manoir seigneurial, à deux cents pieds en haut de la traverse. On y arrivait par deux côtés ; un chemin longeant la rivière, débouchait sur la côte publique ; un autre chemin, pratiqué par l'affaissement de la côte, débouchait sur la rue Gaspard, entre les emplacements de M. F. Godbout et de M. Aimé Léveillé.

Comme la bâtisse devait recevoir plusieurs machineries, le constructeur lui donna de suite les dimensions voulues, lesquelles mesuraient quatre-vingt-dix pieds en longueur et quarante en largeur, à deux étages ; avec en plus deux grands appentis, additionnels à chaque extrémité du corps principal, faisant angle droit avec lui ; dont l'un était réservé à la forge, et l'autre abritait la machine à vapeur et les bouilloires.

La construction de la bâtisse, l'achat et l'installation des machineries coûtèrent la somme de £2402. (Arch. seign.)

Cyprien Picard, de S.-Marcel, se chargea d'élever la charpente. François Godbout, et ses deux fils François et Ludger, terminèrent la construction et installèrent les divers mécanismes.

M. Massue, qui avait remarqué l'esprit d'initiative de Frs Godbout, et qui désirait ardemment avoir un homme compétent à l'exploitation de son moulin, avait sollicité ce dernier de fermer sa petite boutique de S.-Marcel, et d'en ouvrir une autre plus vaste à S.-Aimé, avec ses fils.

Ces trois derniers exploitèrent le moulin en fabriquant des machines à battre, pendant dix années, à raison d'un loyer de \$600 par année les sept premières années, et \$300 les trois autres, ayant entre autres à leur service J.-B. Roy comme contremaître de la manufacture, André Lamoureux puis Pierre Pelletier maîtres-forgerons, et Edouard Pigeon, chauffeur-mécanicien. Xavier Gagné avait charge de la mouture des grains et farine, dont les droits se prélevaient à un dixième. Antoine Gervais faisait la carderie des laines, à raison de quatre sous la livre, le foulage de l'étoffe à deux sous l'aune, et la pressait pour un sou.

En 1877, François Godbout et fils quittèrent le moulin seigneurial pour un autre de leur propriété. J.-B. Roy continua son exploitation pendant trois années, surtout comme moulin à scie. Puis, un peu plus tard, Lévis Bourgeois le fit fonctionner pendant environ deux années. Enfin il fut démoli en 1887.

M. Massue était constructeur même amateur de moulins. L'arrondissement de ses fiefs était trop restreint pour satisfaire ses ambitions en ce genre d'exploitation, et sa bourse lui permettait de satisfaire ses ambitions.

En 1850, il avait acheté à S.-Norbert d'Arthabaska un moulin à scier et à moudre, qu'avait exploité déjà avec succès son oncle Louis Massue, de Québec. Les bénéfices considérables, retirés de ce moulin, le tentèrent d'en acheter plusieurs autres. En cette même année, il offrit jusqu'à £2 600 louis au comptant pour trois autres moulins dans les environs d'Arthabaska. A cette époque les cantons de l'est étaient en pleine activité de colonisation, plusieurs capitalistes

(3) Cet Ovide Paradis, machiniste émérite, avait déjà donné des preuves de son habileté dans la meunerie, la carderie, la construction d'orgues, moulins et bateaux.

anglais offrirent à M. Massue plusieurs milliers d'acres de terre, situés dans les "Bois-francs". Nous avons compté près de 50,000 acres de terre, qui lui furent offerts à deux, six ou dix chelins l'acre. On faisait entendre que ces lots prendraient beaucoup de valeur, vu qu'on projetait de construire un chemin de fer, de Melbourne à Québec, lequel fut plus tard une partie du Grand-Tronc. M. Massue les trouva trop chers, et abandonna le projet.

Dans ses correspondances des années de 1848 à 1855, Gaspard Massue fait souvent allusion à son moulin "des Ilets". Ce moulin semble avoir rapporté de bons profits à son propriétaire.

On appelait autrefois "les Ilets" une certaine étendue de territoire situé entre les paroisses de S.-Guillaume et S.-David, et baigné par la rivière David.

M. Massue mûrit un jour une idée gigantesque. C'était avant la construction du moulin du village, qui exigeait la vapeur comme force motrice. Mais M. Massue désirait utiliser encore la nature, en y joignant l'industrie ; et projeta de construire un moulin à larges proportions, activé par l'eau.

L'immense quantité d'eau, s'écoulant dans la grande décharge du rang de Thiersant, était plus que suffisante à activer un moulin ; elle tentait d'être mise à profit par le seigneur. Mais il fallait en détourner le cours et emmagasiner les eaux dans un réservoir. Le site de ce dernier fut choisi à cet endroit du ruisseau qui passe devant le manoir, serpente dans le terrain appartenant au couvent, et va prendre sa source à quelques arpents plus loin vers le sud. Le site de la chaussée et du moulin était presque en face du manoir, quelques cents pieds en bas du chemin qui traverse l'érablière (4).

La grande difficulté était le détournement des eaux du rang de Thiersant. La crête de terre qu'on appelle "l'île au sable", parallèle au chemin de fer, est la hauteur qui sépare totalement l'égouttement des eaux, d'un côté vers le village, de l'autre vers le rang de Thiersant. Le percement de l'île au sable et le creusage d'un canal, reliant la décharge de Thiersant au ruisseau, sont le moyen d'atteindre le but. M. Massue entreprit ce travail. Pendant l'été des années 1860 et les deux suivantes, des centaines d'ouvriers travaillèrent avec ardeur à creuser cet immense aqueduc, dont la source devait engloutir toute l'eau de Thiersant, et la déverser dans le ruisseau, à environ deux cents pieds de la gare du chemin de fer. Partant de Thiersant au niveau de la décharge, il s'avancait, parallèle à la route du village, de plus en plus profond atteignant, à la traverse du chemin de fer, près de quarante pieds de profondeur et autant de largeur. La tranchée mesurait environ trente-cinq arpents de longueur.

Mais ces travaux, accomplis à si grands frais, restèrent complètement inutiles et sans résultat. On détourne très difficilement le cours naturel des eaux ; et Celui qui a dit à la mer : "Tu viendras jusqu'ici et n'iras pas plus loin.", sait bien se jouer d'un fossé. La décharge de Thiersant continua comme avant de rouler ses eaux vers la petite rivière S.-Louis, et S.-Michel Yamaska, et passa outre la grande tranchée.

M. Massue, découragé de l'infructuosité de ses immenses travaux et de la dépense inutile de fortes sommes d'argent, abandonna alors son projet d'un moulin à l'eau, et songea à construire le moulin du village.

#### *Le moulin Blanchet*

Sous le régime seigneurial, un censitaire n'avait le droit de construire aucun moulin ; même il était tenu de faire moudre tous ses grains au moulin du seigneur, lequel seul avait le privilège exclusif de construire et d'exploiter un moulin.

(4) On distinguait encore vers 1870, à cet endroit, les restes d'un grand coffre de bois construit dans le lit du ruisseau ; c'était le site du moulin projeté.

Mais en 1856, les droits seigneuriaux ayant été abolis, tout individu put jouir de cette liberté dans les limites d'une seigneurie. Adolphe Leclerc entreprit de construire un moulin à farine, sur un ruisseau qui se déversait dans l'Yamaska, en bas de la paroisse. La quantité d'eau, provenant d'une bonne partie du rang de Thiersant, fournissait un magnifique pouvoir hydraulique. C'est ce pouvoir qui est le plus favorable et le plus recherché pour la mouture des grains. Leclerc bâtit son moulin, d'une dimension d'environ 30 par 45 pieds, sur la terre occupée autrefois par Jean-Baptiste Hébert et occupée aujourd'hui par M. Paul Salvas, entre l'embouchure du ruisseau et le chemin public.

La légèreté du sol exigeait un entretien et des réparations continuelles à la chaussée, et, après que cette dernière eut été emportée une première fois, Leclerc vendit son moulin à un nommé Blanchet.

Blanchet construisit de nouveau la chaussée et continua l'exploitation du moulin, dont le bon fonctionnement attirait une clientèle encourageante. Mais la chaussée, en dépit du soin continu qu'elle exigeait, fut emportée une seconde fois. Le meunier, en outre des difficultés matérielles que lui causaient la chaussée, avait encore à subir d'autres ennuis.

Quelques cultivateurs, dont les terres égouttaient dans le ruisseau, se plaignirent à maintes reprises, du refoulement des eaux du ruisseau sur leurs terres, occasionné par la chaussée. A maintes reprises, le meunier fut traduit devant la cour des commissaires de la paroisse, et une fois au moins devant la cour civile du district, et accusé d'empêcher l'égouttement des terres par la digue de son moulin.

Ces ennuis, joints aux difficultés matérielles, forcèrent le propriétaire à abandonner l'exploitation de son moulin, et à en enlever le matériel. Vers 1880, de nouveaux éboulis en ensevelissaient les derniers vestiges.

#### *Moulin Ledoux*

En 1885, Jean-Baptiste (le plus ordinairement appelé Johnny) Roy construisit un moulin à scie sur la propriété du docteur Sylvestre Cartier, dont il était devenu héritier, en qualité de beau-fils.

Tous les précédents furent activés par l'eau ou le vent. Ces deux bienfaits de la nature furent jugés insuffisants et on y utilisa la vapeur comme force motrice.

C'est le seul moulin qui fonctionne encore aujourd'hui (1927).



## NAVIGATION, AVOINE, CARROSSERIE, LA RACE CHEVALINE, CONSTRUCTION D'ÉGLISES, MACHINES AGRICOLES

### · NAVIGATION

Le 28 janvier 1769, le conseil de la province décidait d'autoriser l'arpenteur John Collins, adjoint de Samuel Holland, arpenteur-général, de faire le relevé des rivières Yamaska, S.-François, Nicolet et S.-Maurice, en prévision d'une carte générale de la province. (*Bull. rech. hist.* XXX.—444).

Il n'y est pas fait mention de canalisation.

La première mention que nous avons pu trouver, où il est question de canaliser la rivière Yamaska, date de l'année 1792. A cette époque, de hardis colons en avaient déjà remonté le cours, et pris des terres sur ses bords pour fonder, trente ou quarante ans plus tard, les paroisses de S.-Aimé, S.-Judes et S.-Hugues. Mais le principal but à atteindre par la canalisation de la rivière était S.-Hyacinthe, déjà gros village, fondé en 1777. En 1792 et 1793, le gouvernement de Guy Lord Dorchester chargea l'arpenteur Théodore Depensière de faire l'arpentage d'une partie de l'Yamaska, depuis son embouchure jusqu'en haut de la seigneurie de S.-Hyacinthe (1). Nous croyons bien qu'après le sondage de la rivière, il ne fut plus question, pour cette fois, de son creusement.

En 1832, le gouvernement fut saisi de nouveau de la canalisation de l'Yamaska. Le rapport donnait que la rivière est navigable neuf milles seulement, en tout temps, et seize milles à l'eau haute, en haut de son embouchure. Cette distance de seize milles indique à peu près les rapides Ramezay. Plus haut, la navigation est interrompue par le "Rapide Plat" et les "Cascades" de S.-Hyacinthe. Deux ans plus tard en 1834, l'ingénieur civil Alexander Stevenson (2), aux frais du gouvernement, relevait de nouveau les sondages de Depensière. Cette fois encore, le projet n'eut pas de suite, et tomba à l'eau.

En 1856, le ministère des travaux publics reprit derechef le même projet. Le no 293 du catalogue des cartes (*anh. canad.*) donne un croquis démontrant les sondages, pris le 5 et 6 septembre 1856, dans la rivière Yamaska, depuis S.-Aimé jusqu'au S.-Laurent et le lac S.-Pierre; échelle 4 pouces au mille.

Et les riverains de l'Yamaska attendirent en vain le creusement de leur rivière.

L'année suivante, M. Massuc remit le projet sur le tapis; et il écrivait, sur ce sujet et en ces termes, à l'honorable Louis-Victor Sicotte, orateur de la Chambre, résidant à S.-Hyacinthe :

(1) L'original de la carte est conservé aux archives canadiennes à Ottawa et porte le no 289.

(2) Le même ingénieur fut chargé, vers le même temps, d'accomplir des travaux du même genre, dans le fleuve S.-Laurent et autres rivières.

S.-Aimé, 12 novembre, 1857.

Mon cher Monsieur. Depuis quelque temps, il est question dans nos endroits de pétitionner la Législature à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un octroi d'argent pour l'amélioration de notre Rivière. Vous savez, sans doute, que l'Ingénieur Stevenson fit l'exploration de cette Rivière par ordre de la Législature en 1834, depuis son embouchure jusqu'à S.-Hyacinthe. Ses plans et son rapport furent approuvés par un Comité de la Chambre en sa session de 1835, constatant qu'elle peut être rendue navigable sans nécessiter une dépense bien considérable. Quoique cette opération ait été faite avant l'union des Provinces, pensez-vous qu'elle doit servir de base pour dresser notre requête ? Devons-nous demander l'amélioration de la Rivière jusqu'à S.-Hyacinthe, ou la restreindre que pour notre localité seulement ? Enfin, pouvons-nous espérer que vous userez de votre influence auprès des Membres de la Législature pour favoriser notre projet ? Une réponse s'il vous plaît.

Votre ob. serv. G. A. Massue

La pétition de M. Massue produisit quelque effet. Et au lieu de creuser l'Yamaska au delà de S.-Hyacinthe, on s'arrêta à S.-Aimé. En 1859, la Compagnie du Hâvre de Montréal fit faire, par Robert Forsyth, son ingénieur, un "plan d'une partie de la rivière Yamaska, de l'Isle S.-Jean jusqu'à S.-Aimé, montrant les sondages pris les 2, 3 et 5 juillet 1859". (Arch. can. carte 1457).

Le projet était-il sérieux, ou n'était-il qu'une machination de politiciens qui préparent une future élection ?

L'affaire intéressait les citoyens de la paroisse, qui avaient demandé à cette fin, un octroi au gouvernement, par la voix de J.-B. Guévremont, alors député de Richelieu. Le conseil municipal de S.-Aimé, présidé par le maire Joseph Beaudreau, à sa séance du lundi, le 2 avril 1860, fut saisi des suivantes :

Sur la motion du notaire Gédéon Durocher, soutenu par Louis Valois, il fut résolu unanimement :

1° Ce conseil est étonné d'apprendre que sa pétition d'obtenir un octroi d'argent pour creuser la rivière Yamaska a été présentée le 22 mars dernier au conseil législatif, par M. David Armstrong, sans réquisition, ni consentement exprès ni tacite du conseil ;

2° La mise de la pétition entre les mains de M. Armstrong a été faite par fraude par une personne inconnue, pour discréditer M. Guévremont, notre député ;

3° Les habitants de S.-Aimé possèdent confiance en leur député, persécuté par des ennemis politiques ;

4° M. D. Armstrong est prié de cesser de présenter sa pétition, et ce conseil prie M. Guévremont de s'en occuper.

Armstrong, paralysé dans ses démarches à faire canaliser la rivière, eut-il réussi mieux que Guévremont, qui n'obtint rien ? Nous en doutons. Car cette fois encore, on se contenta de sonder.

Les statuts de la province de Québec, pour l'année 1869, donnent la passation d'un acte ayant trait encore au creusement de l'Yamaska.

Louis-Adélaïde Sénécal, Henri Vassal, Louis Tourville, Félix Geoffrion, John Pratt, Jean-Bte Lanière et Adolphe Roy, forment une "Compagnie pour l'amélioration des rivières S.-François et Yamaska", dans le but de creuser et améliorer la navigation de ces deux rivières. Le capital était de \$100,000 divisé en actions de \$100 chacune. Les travaux consistaient à construire des chaussées, enlever les battures et creuser un chenal de six pieds de profondeur et soixante de largeur.

La compagnie devait commencer ces divers travaux deux ans au plus après la passation de l'acte, et les compléter dans les cinq ans après, sous peine de perdre tous ses pouvoirs ; la loi fut sanctionnée le 5 avril de la même année.

Les pouvoirs de la compagnie devinrent caducs vu qu'elle ne commença jamais les travaux.

Cette compagnie, qui semble n'être autre que la Compagnie de bois de sciage de Pierreville, s'occupa pourtant du cabotage sur le lac S.-Pierre, mais presque dans le seul but du service de ses moulins.

Elle avait construit trois ou quatre bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau, lesquels bien rarement remontèrent l'Yamaska jusqu'à S.-Aimé. Une fois, peut-être deux, tout au plus, nous nous rappelons que "L'Abénaquis" vint accoster à notre quai. Ce bateau avait cette particularité qu'il était mû par une seule roue à aubes.

La compagnie avait retenu les services de Jean-Olivier Arcand, arpenteur de S.-Michel Yamaska, lequel dressa la carte suivante, en date du 28 mai 1869 : "Carte des paroisses baignées par l'Yamaska et de toutes les autres paroisses baignées par les petites rivières qui se déversent dans l'Yamaska, notamment les rivières Scibouet, Salvaye et S.-Louis ; re-amélioration de la rivière Yamaska." (Arch. seign.)

Les gouvernement et les autres compagnies ne devaient jamais rien faire de pratique pour améliorer la navigation de l'Yamaska. L'écluse, construite en 1882, en bas du village de S.-Michel, ne rendit presque aucun service. Elle fit défaut bientôt après sa construction et aujourd'hui, fût-elle remise à neuf, elle ne serait témoin que de la rareté des eaux de la rivière, dans la saison de la navigation.

L'écluse d'Yamaska avait été construite à la suite d'une pétition au gouvernement. A cet effet, une requête, signée par un grand nombre d'habitants de S.-Aimé, était présentée au gouvernement, sous le ministère Ross, le 17 juin 1881 (Vol. XV, 109).

La requête eut son effet, puisque la liste des subsides pour travaux publics mentionne qu'il fut accordé quinze mille dollars en 1881, et la même somme encore en 1882 pour la rivière Yamaska (44 Victoria, chap. 2).

Dès 1850, la compagnie de navigation "Richelieu et Ontario" avait déjà organisé un service de bateau à vapeur, entre Sorel et S.-Aimé. Deux fois la semaine, le vapeur "Mouche à Feu" ou le "Sorel" venait accoster à S.-Aimé, et approvisionner nos marchands du village, quand aussi ceux de S.-Marcel profitaient de l'aubaine (3).

M. Massue louait à la compagnie de navigation, pour la somme de \$50 ou \$75 par an cette partie du bord de la rivière, vis-à-vis la propriété de M. Irénée Vigeant, pour y construire un quai et un hangar, et pour l'usage d'un chemin reliant celui de la traverse.

Jusqu'à vers 1890, le service avait été assez régulier. Puis le dessèchement de la rivière ne permit plus la navigation qu'au temps de l'eau haute, en printemps et en automne.

Enfin en 1909, la navigation des bateaux à vapeur sur l'Yamaska cessait d'exister.

Mais l'activité de la navigation à S.-Aimé n'était pas seulement le fait de la Compagnie "Richelieu et Ontario" : elle y était aussi pour beaucoup et même presque inclusivement dans l'activité individuelle. Il fut un temps où la moitié des habitants riverains de l'Yamaska, depuis la pointe à l'Ours jusqu'à Salvail, s'occupaient autant de navigation que de culture. Il y a cinquante et soixante ans, tous ces mêmes étaient propriétaires de chalands, ou au moins navigateurs

(3) Le prix du passage était de 5 chellus, avec retour ; en 1871, il était réduit à 30 sous pour aller, ou 55 sous pour aller et retour.

ou charpentiers de navires. Dès le lendemain de la débâcle des glaces, une foule de chalands de toute dimension remontaient la rivière à pleine voile, et la sillonnaient jusqu'à la veille de l'hiver.

Le petit quai de S.-Aimé était témoin de plus grandes exportations et d'importations. Nos bateaux arrivaient ordinairement vides, pour retourner pleins jusqu'au bord de bois ou de grains.

La navigation nécessitait avec elle la construction navale. Tout le long de la rivière, à chaque endroit où ses bords offraient un plateau propice, voyait annuellement et en toute saison, la construction d'un ou de plusieurs chalands. L'endroit préféré au village était tout près de l'ancien quai, juste celui occupé aujourd'hui par le moulin de M Jos Ledoux. Le lancement d'un bateau était toujours l'occasion d'une fête pour la paroisse, et le jour du dimanche étant toujours choisi pour la circonstance. En bons chrétiens qu'ils étaient, nos navigateurs observaient toujours la coutume de faire bénir leurs bateaux avant tout contact avec l'eau. Puis, le curé, après avoir annoncé la cérémonie au prône de la grand'messe, se rendait après les vêpres sur les lieux, et bénissait le bateau selon les règles du rituel romain.

Puis la cérémonie terminée, la foule haletante attend avec anxiété le dénouement. Les gros étançons, qui ont soutenu la coque pendant la construction, sont diminués en nombre, renversés un à un, tous enlevés; puis la majeure partie des dernières *chandelles* étant abattue, l'énorme masse s'ébranle, se penche, glisse vers la rivière, et son baptême est salué par un hurra général.

Aujourd'hui, tout cela est chose du passé. La canalisation de la rivière n'a existé qu'à l'état de projet. Le déboisement et l'égouttage des terres, arrosées par l'Yamaska et ses nombreux tributaires et ramifications qui s'étendent jusque dans les comtés de Brome et Shefford, n'apportent de l'eau qu'à la fonte des neiges, et la rarifient pendant les autres saisons. C'est à peine, il y a quelque vingt ans, si d'aucun bateau, dont l'importance égalait le faible tirant d'eau, fit encore les services d'un trafic autrefois prospère.

## BOIS

A l'industrie de la navigation convergea l'industrie du bois. Les premiers et hardis colons qui fondèrent S.-Aimé s'attaquèrent d'abord à la forêt qui couvrait leurs terres, avant de mettre celles-ci en culture.

Joseph Bouchette, donnant la topographie des fiefs Bonsecours et S.-Charles, écrivait en 1815: "La meilleure et seule partie cultivée, est sur le bord de la rivière, et s'étend à une courte distance. La culture n'a pas encore fait de progrès favorables; la plus grande partie des terres concédées est encore couverte de bois, parmi lesquels on en trouve d'excellents; mais on en trouve beaucoup de qualité inférieure."

Le bois du fief Bourchemin a toujours été réputé de qualité supérieure. Vers le commencement du dix-neuvième siècle, nous rencontrons plusieurs capitalistes anglais, concessionnaires de grandes étendues de terrain, vers l'embouchure de la rivière Salvail; William Mathews possédait 150 arpents, Moses Hart, 270 arpents; Jonathan Philipps, 300 arpents, John Jones, 360 arpents. Ces individus nous paraissent avoir fait peu de colonisation, mais plutôt l'exploitation des bois. Moses Hart entre autres, juif résidant aux Trois-Rivières et grand manufacturier de potasse, a dû utiliser le beau bois de Salvail à la potasserie.

Mais ces exploiters ne ruinèrent pas entièrement la riche végétation de ces terres à bois. Plus tard, au temps de la navigation, on y trouva les plus belles mâtures, pour la construction des chalands de S.-Aimé, et de beaucoup d'autres chantiers maritimes. Et encore aujourd'hui Salvail fournit une grande partie du bois de chauffage à tous les environs.

Les terres des rangs de S.-Yves et de S.-Thomas ont été presque toutes concédées vers 1822. M. Zéphirin Dufresne, un des premiers colons de S.-Yves, nous racontait que, les chemins d'été faisant encore défaut, il charroyait tout l'hiver à Sorel, le bois coupé de sa terre, pour lequel il recevait cinq ou six francs la corde.

En 1835, la fabrique de la paroisse payait 15 francs pour douze cordes de bois; ce qui fait 25 sous la corde. On peut supposer qu'en cette année de la construction de la première chapelle, on abattit le bois d'alentour, et que la main-d'œuvre seule fut rémunérée.

En 1862, la corde d'épinette valait 9 francs et celle de bois franc, 12 francs.

En 1871, Hilaire Drolet, propriétaire d'un grand domaine de bois à S.-Marcel, fournissait tout le combustible de l'église, soit trente-deux cordes de bois franc, à \$3.50 la corde; et cinq années plus tard, ce bois était payé \$4.50. Depuis cette date, les prix ont augmenté graduellement d'année en année, jusqu'à se quadrupler.

C'est dans le quart de siècle qui s'est écoulé entre l'an 1855 à 1880 que la paroisse S.-Aimé fut témoin et bénéficiaire de son plus grand commerce de bois. Surtout dans le fief S.-Charles, qui devait être la paroisse de S.-Marcel, le défrichement battait son plein.

Tout le long de la rivière, pendant la saison d'hiver, depuis le village jusqu'au rapide Ramezay, on y apportait le bois de corde, dont on couvrait le bord de l'eau. Tous les travailleurs, villageois et campagnards étaient de la partie, et toutes les voitures mobilisées à cette fin. Le métier de bûcheron et de cordeur était à l'ordre du jour. Au village, on avait adopté comme lieu d'entrepôt de bois, la devanture de la terre de Adolphe Quénet, aujourd'hui occupée par M. Doria Brouillard, sur la rive opposée au village, en bas de la côte de la traversée. C'était l'endroit idéal, favorable au chargement des bateaux. Les charroyeurs y arrivaient de S.-Marcel, S.-David et de S.-Guillaume. Très souvent, les chemins du roi étant insuffisants ou trop longs, on en traçait d'autres plus raccourcis, que la fréquentation continuelle tenait en bon état. Et toute la côte, depuis le chemin public, jusqu'au point de l'eau haute au départ de la glace, était littéralement couvert de bois. C'est là que les bateaux à voiles venaient prendre leur chargement pour approvisionner Montréal et autres villes de combustible, et tout l'été on en voyait d'accostés à cet endroit.

Plusieurs d'entre nous se rappellent encore le système de chargement du bois sur le chalard. La côte à cet endroit, est d'une pente raide et escarpée, et surplombe le bateau accosté au pied. Elle est trop raide pour qu'on y utilise la voiture à roue. Un cheval attelé à un traîneau sans lisses, appelé communément *suisse*, descendait sans effort un lourd voyage de bois, jusque sur une plate-forme aménagée en déclivité et où le cheval, en retournant, renversait le traîneau avec le contenu sur le pont du bateau. Bien souvent, un cheval docile et bien dompté s'acquittait seul de sa mission; descendait, contournait et remontait sans le secours d'un conducteur.

Aujourd'hui, il n'y a plus de bois, presque toutes les terres sont ruinées de leur végétation forestière. On dirait que nos habitants se sont ennuyés de leur profession de colons, et ont eu hâte de devenir des simples cultivateurs. Ils ont enlevé à leur domaine et son agrément et son utilité, en le rasant avec un acharnement presque systématique. Si aujourd'hui le charbon anthracite n'a pas supplanté partout le bois, on court chercher ce dernier à de grandes distances. Et pourtant, quelle différence entre les deux combustibles, quant au confort et à la salubrité! Qu'on se rappelle le gros poêle S.-Maurice, rougissant sous un feu pétillant d'épinette, ou ronronnant toute la nuit avec sa bûche d'érable. Qu'on se rappelle l'ancêtre, allumant sa pipe avec une éclisse de cèdre, un morceau de tondre, ou un tison d'érable. Nos anciennes maisons, souvent étroites, abritaient

une nombreuse famille, quand le système de ventilation faisait défaut. Pourtant les règles de l'hygiène y furent toujours respectées, grâce à la vivification constante de l'atmosphère, par la combustion des bois résineux et le tirage de la cheminée; quand le balaï de branches de cèdre, ennemi des insectes et des microbes, après avoir scruté tous les recoins, complétait la salubrité de l'unique pièce et laissait son parfum des bois.

Il en est bien autrement aujourd'hui, avec le charbon aux gaz empoisonneurs.

Quelques-uns de nos cultivateurs furent assez sages de se garder une pointe de bois, au bout de leur terre. Ils sont à féliciter de leur prévoyance, au double point de vue individuel et national; et cette sagesse devrait être secondée par nos gouvernants. Malheureusement, si on excepte pourtant le régime actuel, ceux qui ont veillé à notre patrimoine national, se sont plus acharnés à la destruction de nos forêts, qu'ils se sont intéressés à leur préservation. Presque toutes les entreprises qu'on nous avait fait entendre comme devant favoriser la colonisation, n'avaient été que des faveurs accordées au marchand de bois et au manufacturier de pulpe. On vend, on abat et on détruit tout arbre, quels que soient l'âge et la qualité pour en faire du papier à gazette. En plus, nos voisins des Etats-Unis viennent avec toute facilité s'approvisionner chez nous, et nous prêter main-forte dans cette œuvre de destruction. En retour, ils nous paient bien chèrement avec leur charbon anthracite, qu'ils nous envoient quand ils veulent, de la qualité qui leur plaît, et à un prix qui sent le monopole.

Heureusement, nos gouvernants de l'heure actuelle ont compris qu'il faut sauvegarder notre richesse forestière. En outre de sages mesures adaptées contre les éléments destructeurs, on poursuit, et déjà avec succès, l'œuvre de la restauration et du reboisement de nos forêts et de nos campagnes.

#### AVOINE

Le 7 octobre 1807, Louis René Chaussegros de Léry, grand-voyer pour le district de Montréal, à la requête de François Vadenais, Jean Maclure, Jacques Léveillé, Antoine Desrosiers, Pierre Rousseau, Basile Pélissier, Joseph Variieur, Michel St-Germain et André Laferté, propriétaires dans la seigneurie de madame Barrow, tenait une assemblée dans la salle publique du presbytère de S.-Michel, Yamaska, dans le but de tracer et d'ouvrir les rangs de Thiersant et de S.-Thomas.

C'était le premier projet d'ouvrir à la colonisation cette importante étendue de terrain mesurant environ deux lieues de longueur par une de largeur. La dépression du sol en avait fait un vaste marécage, couvert d'eau la plus grande partie de l'année, et dépourvu de toute végétation. Le sol léger, spongieux et de couleur noire est un détritus de forêts que le feu a ravagé autrefois. Aussi on l'appelait vulgairement le "pays brûlé" (4).

Mais le procès-verbal de l'assemblée de 1807 ne fut pas mis tout de suite en exécution; on se contenta d'ébaucher un tracé des chemins de front de S.-Thomas et de Thiersant, et dans la partie qui touchait à Yamaska.

(4) Pendant longtemps on appela encore "Brûlé" le rang de Thiersant.

(5) A titre de renseignement utile et intéressant, puisé dans le recensement de 1851, les statistiques suivantes démontrent à cette époque la prospérité de l'agriculture à S.-Aimé. La paroisse compte 471 habitants, occupant 21073 acres de terre, dont 8353 en culture, 4800 en pâturage, 3500 en jardinage. Les récoltes donnent: 7014 minots de blé, 160 d'orge, 65 de seigle, 3700 de pois, 5300 de sarazin, 1132 de maïs, 5100 de patates, 1650 de navets et 3100 tonnes de foin. Les érablières donnent 5945 livres de sucre. Nos grandes mères industrielles tissent 4057 aunes d'étoffe foulée, avec la laine de 3490 montons; 7400 aunes de toile; fabriquent 22700 livres de beurre et 68 livres de fromage, avec le lait de 1368 vaches; on compte 1061 chevaux.

Olivier Arcand, arpenta et divisa les terres en 1820. Ces dernières furent presque toutes concédées en 1822, et le notaire Chevreuil passa tous les actes de concession. Le chemin de front du haut de S.-Thomas fut ouvert en 1828; et les trois routes, de la rivière au rang de S.-Yves, furent tracées et ouvertes en 1835.

Le "pays brûlé" est le pays de l'avoine. La culture en est des plus faciles, grâce à la légèreté du sol et au peu de travail que nécessite son égouttement. En 1834, les deux cents futurs paroissiens de S.-Aimé affirmaient qu'ils pouvaient payer en dîme au curé environ cinq cents minots d'avoine.

En 1851, la récolte seule d'avoine se chiffre au nombre de 40000 minots, et c'est le rang de S.-Thomas qui en fournit la majeure partie (5).

Vingt ans plus tard, en 1871, le produit de la plupart des grains, cultivés à S.-Aimé, a très peu varié en quantité. Mais l'avoine a presque doublé, et sa récolte est estimée à 75000 minots. Le commerce en est actif. François Dubois, marchand général, devient spécialement commerçant de grains sur une grande échelle. Ses entrepôts renversent d'abondance (6), et lui seul fournit annuellement la cargaison de plusieurs chalands. Pierre Pelletier, Jean Godin, Olivier Forcier, Marcel Cournoyer et Joseph Bibeau, réputés parmi les plus importants cultivateurs d'avoine, se sont construits au village un hangar, qui leur sert d'entrepôt. Et le remplissant pendant la saison d'hiver, le chargement devient moins coûteux à l'ouverture de la navigation.

Et la production de l'avoine augmente constamment. En 1885, la dîme se payait encore en grains au curé de la paroisse. On doit présumer que tous nos braves cultivateurs se sont toujours scrupuleusement acquittés de ce commandement de l'Eglise:

Droits et dîmes tu paieras  
A l'Eglise fidèlement.

Or, en cette même année, M. le curé Marchessault reçut et vendit la quantité de 8000 minots d'avoine. Et comme la dîme n'était plus comme autrefois la dixième partie, mais la vingt-sixième, la récolte de ce seul grain doit être évaluée au moins et nécessairement à plus de deux cent mille minots.

Ce fut le plus beau temps de l'avoine. Sa culture et son commerce diminuèrent graduellement par la suite. Plusieurs causes contribuèrent à sa diminution, entre autres: une moindre exportation en pays étrangers, son remplacement par le foin, le manque de navigation de l'Yamaska, la dépression de la terre noire qui s'épuise, le remplacement du cheval par la vapeur et la gazoline, et l'importation de l'avoine des provinces de l'ouest.

Mais, si nos cultivateurs ont diminué la culture de l'avoine, ils ont continué, même augmenté celle du foin.

Le journal, "La Revue des marchés", que publie périodiquement le ministère fédéral de l'agriculture, donne le prix et le rendement des grains et légumes des provinces du Canada. Au chapitre du foin de la province de Québec, la revue mentionne la paroisse de S.-Aimé parmi les vingt localités, qui en fournissent le plus et de la meilleure qualité; elle attribue aussi au foin de S.-Aimé une valeur et un prix, qui font belle figure, et dans le Québec et dans le Dominion.

(6) François Dubois outre ses hangars du village, avait aussi construit, de l'autre côté de la rivière, au haut de la côte, un vaste hangar à l'utilité des habitants de S.-Marcel, et à proximité du chargement sur les bateaux.

## CARROSSERIE

Nous ne parlerons pas de la grande charrette. Elle n'est pas disparue depuis si longtemps, et est encore suffisamment en usage, qu'elle ne soit pas connue de tous (7). C'était la voiture de la ferme.

Quant à la calèche, elle ne semble pas avoir été bien en usage à S.-Aimé.

Mentionnons plutôt la voiture de nos grands-pères, dont ils se servaient comme voiture de route, de charge et de promenade, et pour aller à la messe. C'était la "charrette à poche". Sa charpente était la même que celle de la charrette à foin, mesurant environ sept pieds de longueur, sans échelle et ouverte à l'avant et à l'arrière. Chaque côté, comme sécurité contre les roues, était muni de ridelles de deux pieds de hauteur, formées d'une planche d'un pied de largeur, et de poteaux, quelque peu distancés, pour l'autre pied. Les ridelles égalaient à peu près la hauteur des roues. La voiture, sans ressorts, reposait par son milieu directement sur l'essieu. Le confort faisait parfois défaut, mais la solidité se moquait d'une lourde charge et du chemin mal nivelé. Le conducteur s'asseyait sur le devant de la charrette, les pieds pendants, tout près du cheval (c'est la mode la plus ancienne), ou sur une simple planche, ajustée sur le milieu des ridelles.

Disons que le colon fabriquait lui-même ses charrettes, y compris les roues. Le carrossier moderne fait de nos jours des roues bien plates et à moyeu court; les anciennes, à moyeu d'un pied et demi de longueur, étaient *rouées* en dehors, et avaient quelque peu la forme d'une grande assiette à soupe.

Le tandem, ou charrette traînée par deux chevaux, attelés en flèche, a été peu usitée dans S.-Aimé, au souvenir des ancêtres.

La longueur d'une course, l'état des chemins, ou la lourdeur de la charge, nécessitaient parfois d'addition d'un deuxième cheval en avant de celui du brancard. Mais, à part cela, peu de citoyens voyageaient habituellement en tandem.

La voiture était la même que la charrette dont nous avons parlé; mais quelquefois suspendue sur des ressorts de frêne pliant.

Le harnais du cheval d'arrière (nous en avons vu des débris autrefois), différait peu de celui qui est encore en usage de nos jours pour la grande charrette: collier à atteloirs (fetons), sellette dure, haute, à angle aigu, dont l'ossature était nommée carcasse par les selliers, sanglé sous-ventrière, avaloire et croupière fortes et résistantes. Le harnais du cheval en flèche, dépourvu d'avaloire, portait une légère sellette, qui soutenait les traits. Ces derniers, sans palonnier (bacul) et d'une longueur de dix à onze pieds, se fixaient aux limons, à mi-distance entre l'avant de la voiture et les atteloirs.

Le cheval du brancard devait être assez robuste pour supporter le cahotage de la charrette, et le tirage irrégulier du cheval d'avant, quand ce dernier devait être assez violent pour se passer du fouet.

C'est avec cet équipage, qu'Aignan A. Massue, de Varennes, venait à S.-Aimé, plus d'une fois par année, rendre visite au jeune seigneur. Durant son séjour dans nos parages, Aignan Massue, monté dans sa charrette à deux chevaux et accompagné de son fils, parcourait la seigneurie en tout sens, pour en admirer les développements et en suggérer les besoins.

Passons à la voiture d'hiver. Elle est d'invention toute canadienne; les premiers colons, venus de France, n'ont pu l'emporter avec eux.

Le premier traîneau en usage à S.-Aimé fut la "traîne à bâtons". Qu'était-ce une traîne à bâtons? Tout simplement, deux madriers disposés de champ (sur le cant), de sept à huit pieds de longueur, parallèles, unis par quatre bar-

(7) M. Adjudant Rivard, dans son livre "Chez nous", a merveilleusement décrit la grand'charrette, en en donnant les beautés, désavantages et agréments.

res ajustées en mortaise, arrondis en avant pour ne pas planter dans la neige, et surmontés chacun par quatre bâtons, unis ensemble par une barre horizontale. Mais les limons (le travail) avaient ceci de particulier, qu'on n'a vu à aucune autre voiture. Ils s'emboîtaient en dessous de la traîne, à laquelle ils étaient liés par le milieu de la barre, à environ un pied du devant, par une simple chaîne d'attache.

La traîne à bâtons était étroite, et frayait un chemin de trente à trente-deux pouces de largeur. Les limons, encore plus étroits dans leur partie emboîtée sous le devant, étaient faits en courbure et en élargissement pour permettre au cheval de s'y loger commodément.

Elle était construite avec économie. Si la forge était éloignée, pas un morceau de métal n'entrait dans sa structure; un *harier* de frêne, tout aussi bien que de fer, servait de chaîne d'attache. Elle contenait juste une demi-corde de bois endedans des bâtons, reliés deux-à-deux aussi par des *hariers* de frêne, pour empêcher l'écartement.

Mais la traîne à bâtons avait le fâcheux inconvénient de faire des cahots. Le plus léger cahot est vite accentué, approfondi et toujours suivi de plusieurs autres. La traîne, à cause de son système de limonière, devint un véritable désastre dans les chemins publics. On s'en plaignit et on demanda sa disparition.

Dès 1789, le grand-voyer de la province, Jean Renaud, adressa des représentations au gouverneur Lord Dorchester, au sujet de l'affreux état des chemins d'hiver, dans la province. La traîne à bâtons, avec sa limonière emboîtée en dessous, et tirée par un seul cheval, en était toute la cause. Et le grand-voyer suggérait que les chemins doubles, en hiver, ne devaient pas être confinés à Québec, Montréal et leurs banlieues, mais qu'on devait les établir dans toute la province (8).

Le 6 février 1827, le gouvernement, faisant droit à une foule de requêtes, plusieurs fois réitérées, défendit "d'arranger les timons ou menoirs des traînes d'hiver, fixés par une chaîne sous le devant de la traîne, pour éviter les cahots."

Le règlement de proscrire la limonière de la traîne à bâtons, avait été passé après une expertise, donnée en public; et c'est sur le Champ-de-Mars à Montréal que les intéressés en firent la démonstration.

Deux voitures, l'une traîne à bâtons avec ancienne limonière, et l'autre à limonière moderne, ouvrirent et frayèrent chacune leur chemin. Et il fut constaté à l'évidence, qu'après la sixième fois qu'elles passèrent dans leur même trace, la moderne avait frayé une piste uniforme, quand la traîne à bâtons commençait déjà à creuser des cahots.

Ce règlement a pu être mis en force à Montréal ou à Québec, mais non pas à S.-Aimé. Il y a un siècle qu'il est passé, et pourtant, il y a moins de cinquante ans, le père Gédéon Phaneuf, qui nous gratifiait d'un tour de voiture quand nous étions jeunes, avait encore sa traîne à bâtons, avec ses limons attachés par en dessous.

Les saisons se succèdent l'une à l'autre; après l'hiver, vient l'été; passons de nouveau à la voiture d'été. Vers 1850, apparut le wagon à quatre roues, qu'on nommait simplement "quatre-roues". Ce fut une révolution dans la carrosserie. La barouche, simple planche, appuyée sur les essieux et sans ressorts, arriva la première. Puis vinrent ensuite le boghei, le phaéton, la voiture de promenade et de famille, et le wagon de charge.

Pendant plusieurs années, S.-Aimé ne vit que quatre "quatre-roues" seulement, roulés par le curé Lecours, le seigneur (9) Massue, François Dubois et

(8) Arch. Québec, procès-verbaux, 7 janv. 1789.

(9) Le carrosse de M. Massue à double attelage exigeait deux forts chevaux pour le traîner.

Jos. H. Lapalice. Ce dernier l'avait fabriqué de ses mains (10). Et l'on vit s'ouvrir dans la paroisse une foule de boutiques de carrosserie et de charronnerie. Le "Canada Directory" par Mackay de l'année 1851, mentionne dix charrons à S.-Aimé: Simon Archambault, Hyacinthe Bibaud, Lévis Bourgeois, François Bourque (11), Louis Davis, Michel Davis, François Giard, Michel Martimbault, Jean Paquette et Antoine Richard. Les forgerons devaient à peine fournir à ferrer toute les voitures de ces carrosseries.

F. Bourque et les deux Davis quittaient la localité en 1853; Jean Paquette et M. Martimbault devaient s'occuper plus tard de menuiserie. Mais ils furent remplacés dans la suite par les deux frères Elzéar et Alfred Brassard, Damien Chartier, Rémi Ledoux, Médéric Vigeant et J.-B. Giguère (12), Joseph Lebrun dit Benturette, Frédéric Riendeau, André Lamoureux, Modeste Roy, Pierre Pelletier ouvrirent des forges (13) et plus pour exécuter le ferrage des voitures que de ferrer les chevaux.

On venait de toutes les paroisses environnantes acheter les voitures de S.-Aimé. Lévis Bourgeois, deux fois par année, partait avec une lourde charge ou longue filée de bogheis ou de berlots, pour les cantons de l'est, qu'on appelait "les lots", et revenait toujours avec un porte-monnaie bien garni.

Les boutiques de S.-Aimé comptèrent plus d'un apprenti qui s'en alla bénéficier ailleurs des ressources de son métier. Mentionnons entre autres, M. Eugène Létourneau, Ephrem Nadeau, Pierre Péloquin et Georges Paquette, élèves de Damien Chartier. Ephrem Nadeau alla s'établir à S.-Michel Yamaska (14); Georges Paquette, à S.-Ephrem d'Upton, et Pierre Péloquin, à S.-Robert.

Eugène Létourneau était né à S.-Guillaume, fils de Théophile-Eustache Létourneau et d'Edesse Pepin, lesquels s'étaient mariés à S.-Aimé le 11 octobre 1852. Eugène Létourneau ouvrit une carrosserie à Drummondville (15).

L'apprenti le plus notable de Damien Chartier fut Paul Poirier. Après avoir terminé les années régulières de son apprentissage, M. Poirier acheta l'atelier de son patron et se mit courageusement à l'œuvre. Pendant trente ans environ, sa boutique fut des plus achalandées; après ce laps de temps, et grâce à un travail intelligent, M. Poirier put se retirer des affaires.

Ce furent les beaux et les derniers jours de l'industrie de la carrosserie à S.-Aimé. Les manufactures de voiture commencèrent à s'ouvrir vers les années 1890 à 1900, et paralyserent le travail de l'établi; et le carrossier n'a pu soutenir la concurrence de la fabrique à grande quantité. En quelques années, on a vu se fermer presque toutes les boutiques de voitures, soit pour le bois ou le fer. Pour ne mentionner que les plus récents. Lévi Bourgeois, Damien Chartier, André Lamoureux, Frédéric Riendeau, Isidore Bousquet sont disparus et non rem-

(10) Pendant plusieurs années, mon père conserva la chaise de son premier quatre-roues. Devenu démodé, mais encore solide, la pièce avait été reléguée au grenier de la boutique. Aujourd'hui elle pourrait figurer avec honneur dans un musée. L'auteur.

(11) François Bourque fut probablement le premier charron de S.-Aimé. En 1836, il était concessionnaire d'un emplacement sur la rue du Roi, occupé aujourd'hui par le notaire J.-A. Schmid.

(12) J.-B. Giguère avait son établissement dans le rang S.-Yves.

(13) Le premier forgeron qui paraît être venu s'établir à S.-Aimé est Charles Gagnon, concessionnaire en 1838 de l'emplacement coins rue Varennes et S.-Nicolas, opposé à M. Aimé Léveillé.

(14) Après quelques mois seulement de patronat, une mort prématurée anéantit avec Ephrem Nadeau les plus belles espérances. Le premier novembre 1887, quelques semaines après son mariage avec Julienne Godbout, il mourut à l'âge de vingt ans.

(15) Pendant quelques dix ans, Eugène Létourneau (t de la carrosserie à Drummondville. Puis, entrevoiant le périclitement du métier, il s'enrôla dans le corps de police à Montréal. Il mourut à ce dernier endroit le 9 novembre 1923, avec le titre de capitaine en retraite.

placés. Les petits-fils de M. Poirier (16), qui ont succédé à leur père et grand-père tiennent plutôt une agence qu'une fabrique.

Ironie des événements! Lévis Bourgeois, il y a quelque quarante ans, allait vendre ses voitures jusque dans les cantons de l'est, Granby et environs, etc. Aujourd'hui, une grande enseigne "Granby carriages" est affichée sur la boutique du seul carrossier à S.-Aimé.

Eu égard à la valeur de l'argent, la voiture d'aujourd'hui est moins dispendieuse que celle d'autrefois, et peut-être aussi plus élégante. Mais on en a pour notre argent. La manufacture à la douzaine et à la centaine, économise sur le bois marqué XXX et le fer forgé de Norvège (Norway), qu'employaient nos anciens ouvriers; et aussi sur la peinture qui mérite un rafraîchissement presque à chaque saison.

En 1868, le gouvernement passa une loi, chap. 31, sanctionnée l'année suivante, chap. 34, 32 Victoria, concernant les voitures d'hiver, affectant d'abord tous les comtés de la partie sud-ouest de la province de Québec. Plus tard, la loi fut amendée, en la rendant obligatoire à toute la province, laissant à chaque comté la faculté de le mettre en force, quand il le jugerait à propos. La limonière du traîneau devait être fixée de manière que le cheval suive la trace du patin gauche. On nommait vulgairement le nouveau système, "le système croche". Le comté Richelieu adopta le règlement en 1893; et nos carrossiers et forgerons eurent à subir un surcroît d'ouvrage, en modifiant le système de limonière de tous les sleighs, de promenade et de charge, en usage dans la paroisse.

Aujourd'hui, l'industrie de la carrosserie à S.-Aimé est tombée, comme les précédentes, dans le domaine de l'histoire.

### LA RACE CHEVALINE

Il y a cinquante ans, les paroissiens de S.-Aimé étaient réputés éleveurs de beaux chevaux. Nombreux étaient les cultivateurs, qui entretenaient, en outre des chevaux nécessaires aux travaux de la terre, de superbes sujets de la race chevaline.

A chaque exposition agricole, qui avait lieu en septembre à S.-Victoire, les candidats exposés, de toute taille, de tout âge et de tout sexe décrochaient les plus hauts prix.

Aussi, le commerce des chevaux était florissant. Les maquillons et amateurs du genre savaient toujours qu'à S.-Aimé, presque chaque ferme pouvait satisfaire leurs goûts et ambitions. Le commerce avait débordé au-delà des limites locales, et atteint même les avantages de l'exportation; et nos voisins des États-Unis visitaient et parcouraient assidûment les campagnes, dans le but de remonter et d'entretenir leurs écuries.

On se rappelle encore du temps, où nos cultivateurs pour venir à la messe, attelaient leur plus beau cheval, qu'ils attachaient sur le carré, en face de l'église. Car il fut un temps, où la partie du carré, entre la façade de l'église jusqu'à la rue Vanne, était littéralement couverte de poteaux et de palissades, affectés spécialement à y attacher les chevaux. C'est usage est heureusement disparu aujourd'hui, nos cultivateurs ayant trouvé d'autres endroits plus convenables. L'aspect du lieu y a certainement gagné, au bénéfice de l'embellissement. En plus, les hennissements réitérés pendant l'office divin ne le troublent plus.

Le commerce de chevaux fut pendant plusieurs années, une source de revenus appréciables pour nos cultivateurs; et d'autant plus rémunérateurs que

(16) L'immeuble occupé aujourd'hui par M. Poirier a presque toujours été une carrosserie, ayant été successivement par Rémi Ledoux, Damien Chartier et Paul Poirier.

l'abondance de l'avoine le favorisait. Le calcul réfléchi pouvait démontrer que la vente de l'avoine à trente ou quarante sous le boisseau, rapportait moins que la vente annuelle d'un beau cheval à vingt-cinq louis.

Mais il vint un temps, où l'industrie de la race chevaline fut moins payante et même une source de dépenses au lieu de revenus. L'avoine diminua et la production, et la vapeur et ensuite la gazoline supplantèrent le cheval. Et nos cultivateurs diminuèrent leurs écuries.

Nos gouvernants, près de deux siècles auparavant, avaient réagi déjà contre cet abus. L'intendant Antoine-Denis Randot, le 13 juin 1709, éditait une ordonnance à cet effet. " Etant informé, dit-il, que les habitans du gouvernement de Montréal nourrissent une trop grande quantité de chevaux, ce qui les empêche d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur véritable intérêt puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux qu'ils élèvent, et qu'au contraire, ils en retireront beaucoup des bêtes à cornes et à laine, qu'ils élèveroient avec les fourrages que consomment les dits chevaux ; "

" Nous ordonnons que chaque habitant de ce gouvernement ne pourra avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain, et ce, à commencer après les semences de l'année 1710, leur donnant ledit temps pour pouvoir se défaire des chevaux qu'ils ont au delà de ce nombre, et après lequel ils seront tenus de tuer ceux qu'ils auraient au delà. "

" Entendons cependant ne point comprendre dans ladite ordonnance, ceux qui font profession de charrier pour le public. "

Ce règlement était passé pour la région de Montréal seulement. Mais trois ans plus tard, le 15 juin 1712, il fut promulgué à toute la colonie. Dans un mémoire du roi de France au gouverneur du Canada (17), il est dit que M. Bégon, intendant de la Nouvelle-France, tiendra la main à la réduction du nombre de chevaux. " Les habitans n'en ont besoin que pour travailler la terre, tirer leur bois et transporter leurs blés. Il n'est point naturel que les habitans s'en servent l'hiver pour communiquer d'un endroit à un autre au lieu d'aller en raquette, ce qu'ils devraient tous faire. "

Heureusement, nous sommes loin de ces réglemens arbitraires d'un autre âge. Nos cultivateurs d'aujourd'hui, soit par nécessité, réflexion et raisonnement, en sont venus à observer cette ordonnance passée, il y a deux cents ans, en réduisant le nombre de leurs chevaux, pour concentrer leur énergie à l'industrie laitière.

Mais quel est le propriétaire d'un cheval, qui n'est pas enthousiasmé de la vitesse de course de sa bête ? Bien d'autres peuples, avant les Canadiens, les paroissiens de S.-Aimé inclus, ont poussé le sport de la course de chevaux jusqu'à la passion et la folie. Il n'est pas étonnant alors, que S.-Aimé, possédant de beaux chevaux, ne se livrât au sport de la course.

Joseph Baudreau, propriétaire de la terre voisine en haut du domaine seigneurial et aujourd'hui occupée par M. Denis Bélisle, convertit, un jour, en hippodrome une bonne partie de sa terre. C'est là qu'avaient lieu, presque annuellement, de grandes courses, qui attiraient les jockeys du lieu et des environs, et une grande foule enthousiaste (18). La saison d'hiver fermant l'accès de l'hippodrome, les amateurs ouvraient et entretenaient une piste sur la glace de la rivière, sur laquelle piste il n'était pas permis aux autres voitures de circuler.

Mais les habitants désiraient jouir du sport de la course de chevaux à moindres frais. L'hippodrome de Joseph Baudreau, et la piste sur la glace n'é-

(17) Archives canad. 1899, p. 438.

(18) Henri Phaneuf, dans la suite acquéreur de la terre de Jos. Baudreau a fermé l'hippodrome, et l'a converti en champ de culture.

taient pas commodément accessible à tous. On voulait jouir du spectacle à son aise, et sans se déranger de la maison.

Pour cela, les rues du village étaient littéralement transformées en champ de course.

Il n'est pas récent le règlement de police qui défend de conduire les chevaux à une allure immodérée dans les rues, surtout d'une ville ou d'un village. A maintes reprises, sous l'ancien régime, les intendants et le Conseil souverain publièrent des ordonnances, à l'effet de réglementer ces abus (19).

Mais ce règlement fut pendant plusieurs années, de 1860 à 1880, lettre morte pour les villageois de S.-Aimé. Tous les jours, sur le soir, la principale rue offrait un champ libre à tout amateur de chevaux trotteurs.

Parmi tous les jockeys qui figuraient alors le fameux François (dit Tantai) Phaneuf était accrédité comme le champion.

### CONSTRUCTION D'EGLISES

La paroisse de S.-Aimé compte, dès ses premiers jours, des hommes versés dans l'art de la construction des églises. L'érection de plusieurs paroisses, qui devaient composer le diocèse de S.-Hyacinthe (1852), et l'expansion des Canadiens français dans les cantons de l'est, nécessitèrent la construction de plusieurs églises.

On construisait alors plus solidement et plus consciencieusement; et les unions ouvrières n'avaient pas encore inventé la journée de huit heures.

L'entrepreneur devait être de tout métier et parfaire tout son édifice, depuis les fondements jusqu'au coq du clocher.

" Pour être constructeur d'églises, il y a cinquante ans, il ne fallait pas seulement être maçon, charpentier, menuisier, couvreur, sculpteur, doreur et architecte, comme il arrive dans tous les pays neufs où les ouvriers ne sont pas encore spécialisés, mais surtout, il fallait savoir déployer, à chaque instant, de la souplesse, du tact et de la diplomatie.

Seule, la présence de nombreux apprentis, jeunes mais forts, capables mais peu payés, permettait de faire face à la concurrence; mais que d'embarras occasionnaient ces jeunes gens de seize à dix-huit ans, que de misères ils amenaient " (20).

Pour raisons d'économie, de morale et d'agrément, le patron réunissait ordinairement ses ouvriers dans une pension commune, s'en constituait le gardien et se récréait au milieu d'eux.

L'auteur de " En bâtissant des Eglises " mentionne bien certaines espiègleries dont s'acquittaient ces jeunes gens. Une seulement, entre mille, a été notée; il aurait pu ajouter entre autres que le cimetière, toujours voisin, était très souvent une occasion très avantageuse de tarabuster le timide qui avait peur des morts. Mais il est d'autres fredaines dont les conséquences eussent été des plus répréhensibles et désastreuses.

(19) Le 21 janvier 1708, l'intendant Jacques Raudot, et le 29 février 1716, l'intendant Michel Bégon faisaient défense aux habitants de faire galoper ou trotter leurs chevaux à la sortie de l'église, avant d'en être éloignés de dix arpens, à la peine de vingt livres d'amende (Edits et ord. II, 286; III, 421).

Les 20 janvier 1742, 6 janvier 1748, 20 décembre 1749, 31 décembre 1750, 26 décembre 1751, 23 décembre 1752, 6 janvier 1753, 15 janvier 1757 et 27 décembre 1757, Jacques Guillon de Monrepos, par ordonnances, défendait de faire galoper les chevaux dans les rues. François Bigot, intendant du Canada, édicta la même défense pour Québec, le 28 décembre 1748. (Ord. des Intendants. Massicotte, Edt...)

(20) Jos. Héroux. — En bâtissant des Eglises: p. 55.

A une certaine localité, dont l'église est construite sur le flanc de la montagne, nos jeunes étourdis se récréaient en roulant d'énormes cailloux, pour les faire choir du sommet d'une pente abrupte jusque dans la plaine.

A tel autre endroit, ils capturèrent dans un piège à ours le voleur nocturne qui visitait le saloir du patron.

A ces ennuis du constructeur d'églises, s'en ajoutaient d'autres non moins embarrassants. Tout en escomptant quelque bénéfice pécuniaire, il devait accepter l'arbitrage d'un autre architecte surveillant, éluder les empiètements d'un curé, et éviter sans froissement les caprices bizarres d'un marguillier ou d'un syndic.

#### *Louis Girard*

Louis Girard naquit en 1812 à Nicolet, dans le rang du S-Esprit, qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de S.-Monique, du mariage de Michel Girard et de Marie Biron.

Nous ignorons où il fit son apprentissage.

Son arrivée à S.-Aimé, pour s'y établir, date de 1838. La résidence actuelle du Dr A.-P. Ppein, en face du presbytère, est l'œuvre de Louis Girard, dès son arrivée, et fut sa première résidence.

S.-Aimé lui doit la construction des bancs de l'église qui remplaça la première chapelle en 1840, lesquels coûtèrent 14,000 francs. En 1842, Louis Girard construisit l'église actuelle de S.-Victoire, qui venait d'être érigée en paroisse; en 1848, restauration de l'église de Contrecoeur (21); 1854, le couvent et la chapelle de S.-Aimé; la première chapelle de S.-Cécile de Valleyfield; les bancs de l'église de S.-Timothée de Beauharnois; 1860, l'académie commerciale de S.-Aimé; 1870, les bancs de l'église de S.-Louis-de-Bonsecours.

Louis Girard était un bourreau d'ouvrage. Dans son âge mûr, quand la machinerie n'expédiait pas encore les pièces de menuiserie à la douzaine et à la centaine, il valait à lui seul toute une machine.

Plus tard, quand il entreprit des constructions considérables, leur solidité et leur élégance dénotèrent chez lui un architecte consommé.

La justesse et la sévérité de ses calculs, dans les matériaux et les marchés financiers, étaient si précises, qu'il savait prévoir tous les imprévus. Aussi, ses visées prudentes lui permirent d'amasser des rentes suffisantes à procurer à ses enfants une haute et brillante éducation.

Louis Girard avait marié à S.-Aimé, le 25 novembre 1839, Marie-Rose Coderre, native de S.-Antoine, fille d'Antoine Coderre et de Florentine Lagüe. Il mourut le 28 mai 1880, âgé de 68 ans.

#### *Jos. Hengard-Lapalice*

Il naquit à la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 16 novembre 1817, fils de Laurent H.-Lapalice et de Marguerite Chesnay. Orphelin de père dès son bas âge (22), il entra encore adolescent dans l'atelier d'Alexis Milette, établi à Yamachiche. Ce dernier avait fréquenté "l'école de sculpture et d'architecture de Louis Quévillon, maître-sculpteur des Ecorres" (23).

(21) L'église de Contrecoeur fut incendiée en 1861.

(22) Laurent Hengard-Lapalice, grand-père de l'auteur, d'abord cultivateur à la Rivière-du-Loup (Louiseville) puis trappeur dans les pays "d'en haut", pour le compte de la Cie de la Baie d'Hudson, était parti en 1819 pour le Nord-Ouest. Au mois d'août 1822, revenant au pays, il se noya au Portage des Deux-Rivières, dans le haut de la rivière Ottawa, âgé de 32 ans.

(23) E. Vaillancourt. — Une maîtrise d'art en Canada.

Pendant la construction des églises de Louiseville, Yamachiche et S.-Geneviève de Batiscan par Milette, Lapalice se perfectionna dans la sculpture, la construction et la décoration des édifices religieux.

En 1844 et 1845, Alexis Milette construisait l'église de S.-Michel Yamaska ; et Lapalice, en qualité de contremaître, avec un salaire de neuf dollars par mois, y compris la nourriture, en surveillait la construction et la décoration. Assez fréquemment, par les beaux dimanches d'été, Lapalice remontait l'Yamaska en chaloupe jusqu'à S.-Aimé, dans le but de s'y choisir une résidence. Dès 1845, il prenait possession du lot no 441, et en 1848, il venait s'établir tout voisin de son ami d'enfance, le notaire Gélinas.

Lapalice entreprit alors à son propre compte la construction de l'église de Valleyfield (1855) en remplacement de la première chapelle construite par Louis Girard ; le couvent de la congrégation Notre-Dame à Sorrel, (1859) ; restaura la voûte et le portail de l'église de S.-Aimé, dont il éleva aussi de nouveaux clochers (1860 et 1873).

Formant une société avec Elie Giard, entrepreneur de S.-Simon, les deux sociétaires construisirent les églises de S.-Simon (1862) ; de S.-Thomas de Pierreville (1864) ; l'église de Contrecoeur (1866) ; le couvent de la congrégation Notre-Dame à S.-Denis (1867) ; l'église de S.-Paul d'Abbotsford (1874) ; et décorèrent l'église de S.-David Yamaska (1872).

Après la dissolution de la société, J. H.-Lapalice construisit les églises de S.-Germain de Grantham et de S.-Théodore d'Acton (1872 et 1882).

Il avait épousé, à S.-Antoine-sur-Richelieu, le 27 mars 1856, Justine Marcotte, fille de François Marcotte et de Catherine Rivard-Dufresne ; et mourut à S.-Aimé le 6 mai 1889.

Nous croyons pouvoir reproduire ici l'épithaphe de son humble monument :

Ton labeur, maître d'art, orna de Dieu l'autel ;  
Pour sa gloire zélé, tu décoras ses temples.  
Triomphe et réjouis-toi dans le temple immortel,  
L'œuvre du plus bel art, le beau ciel tu contemples.

#### *Moïse Berthiaume*

Il naquit le 19 juillet 1831 à Yamachiche, à cet endroit de la paroisse qui devait l'année suivante être démembrée pour former la paroisse de S.-Barnabé, comté de S.-Maurice. Son père, Benoît Berthiaume, décédait quand le jeune Moïse était encore en bas âge, et la veuve Pélagie-Angèle Grenier convola en secondes noces avec Joachim Lacombe, le 12 septembre 1836.

Comme J. H.-Lapalice, Moïse Berthiaume entra à l'atelier d'Alexis Milette, le sculpteur en vogue du temps, de toute la région des Trois-Rivières ; et vint se fixer à S.-Aimé vers 1855.

Le 8 janvier 1856, Moïse Berthiaume épousait à S.-Aimé Emma Vigeant (24), fille du capitaine Pierre Vigeant et de Julie Thérien.

Les paroisses de S.-Robert, S.-Michel de Rougemont et de S.-Thomas d'Acton lui doivent la construction et la décoration de leur église.

Moïse Berthiaume fit en grande partie les sculptures de l'église de Contrecoeur, décora les églises de S.-Ours, de S.-Hugues (une des plus belles et riches de la province), de S.-Victoire et d'Acton-Vale. En 1876, en collaboration avec Damien Chartier, il refit tout l'intérieur de notre église de S.-Aimé, qui fut réputée par les connaisseurs une des belles églises du diocèse. S.-Ours lui doit la construction de son presbytère. En 1870, Lapalice confiait à Berthiaume les parties les plus difficiles et délicates des autels de l'église S.-David.

(24) Décédée à Montréal le 7 juillet 1921, âgée de 80 ans.

En 1884, Moïse Berthiaume dotait l'église de S.-Valérien de ses trois autels. Enfin, il terminait sa carrière de sculpteur en parachevant la chaire et la balustrade de Notre-Dame-du-Rosaire à S.-Hyacinthe, où il résidait depuis quelques années.

Moïse Berthiaume faisait de l'art pour l'amour de l'art, et non en vue de bénéfices pécuniaires.

Citoyen intègre, chrétien convaincu, désintéressé pour les siens, il a été donné à Moïse Berthiaume, et à son épouse d'avoir en ce monde, au milieu de leur famille, un avant-goût des joies que Dieu réserve à la grande famille des élus. Le 15 août 1905, à S.-Hyacinthe, le vénérable couple, encore tout rayonnant de jeunesse et alerte de santé, fêtait le cinquantenaire de son mariage. Madame Berthiaume ne comptait que soixante-cinq ans d'âge.

M. Berthiaume ne survécut pas longtemps après ses noces d'or ; une maladie de quelques jours l'emporta le 18 décembre suivant, au milieu des siens, y compris ses filles religieuses.

Ouvrier fidèle, qui espère avec confiance la récompense de son maître, il disait durant ses derniers jours de vie : " J'ai bâti tant de tabernacles à Jésus-Hostie, que je ne puis croire qu'Il ne me reçoive un jour dans ses tabernacles éternels. "

### MACHINES AGRICOLES

Toutes les industries que nous venons de signaler, et qui ont contribué à la prospérité matérielle de la paroisse, sont passées. Il en reste une pourtant, qui mérite d'être notée. Que le lecteur ne nous taxe pas de partialité, si les notes sur le sujet actuel semblent paraître trop élogieuses. Il est naturel à tout individu de s'acquitter des devoirs de sa piété filiale, et de faire ressortir tout ce qu'il y a de beau dans sa famille et de taire tout ce qui fait ombre.

L'industrie des machines agricoles, implantée dans la paroisse depuis au-delà soixante années, est la seule pourtant qui ait persévéré. Elle fut, et est encore, une source de revenus, non seulement à l'industriel propriétaire, mais aussi le gagne-pain d'un grand nombre, et un sujet de fierté légitime pour tous.

L'ouvrier, que nous croyons s'être occupé le premier de construire des machines dans le but de faciliter et accélérer les travaux de la ferme, est François Giard. Ses produits de fabrique n'étaient pas considérables. Ils se réduisaient au crible, mis en mouvement par une manivelle à main, et au rateau à cheval. Le crible remplaçait très bien l'ancien van, dont s'était toujours servi nos grands-pères, dans le temps que tous les grains étaient battus au fléau.

Le rateau, que de nos jours on trouverait primitif, remplissait les fonctions de plusieurs rateleurs à la main. Les dents, toutes en bois, avaient l'inconvénient de gratter et d'amasser un peu de terre. Le déchargement s'opérait par une grande bascule actionnée par le pied du conducteur.

Les rateaux à dents d'acier et à déchargement par un bras supplantèrent le rateau de bois de François Giard.

En 1849, François Godbout, natif de la paroisse de S.-Denis, venait s'établir dans le fief S.-Charles, alors appelé " Barrow ", et qui devint plus tard la paroisse S.-Marcel. Il ouvrit une boutique de machines à battre, au coin de la route du quatrième rang. Les commencements furent modestes. L'atelier était étroit. Les machineries modernes n'y étaient pas encore en usage. On travaillait dur et ferme, en confectionnant tout à la main.

François Godbout, aidé de ses deux jeunes fils, François et Ludger, fabriquait quatre ou cinq machines par année. Quinze années durant, les affaires marchèrent à merveille, quand en 1866, la boutique fut rasée par le feu.

François Godbout, non découragé, se proposait et se disposait résolument de relever son atelier de ses cendres, quand le seigneur modifia les plans de Godbout. Massue, qui avait su apprécier les talents et les aptitudes de l'ouvrier de Barrow, suggéra à ce dernier de venir se fixer dans un poste plus central, et voulut donner plus d'importance au village de la résidence seigneuriale, par l'établissement d'une manufacture. Les visées du seigneur étaient justes, et devaient plus tard se réaliser ; ce fut l'origine du moulin du village, que nous voyons dans le chapitre des "moulins". En 1868, la manufacture est en pleine opération. François Godbout s'est associé à ses fils François et Ludger, qui ont maintenant grandi, et a étendu le champ de ses opérations. La vapeur est utilisée comme force motrice. On fait l'acquisition de machines à scier, tailler, mortaiser et planer le bois, à couper, tourner et perforer le fer. Le puissant aide de la machinerie permet d'ajouter une foule d'améliorations et de perfectionnements aux produits fabriqués (25).

De cinquante à soixante machines à battre sortent annuellement de la manufacture. Les cultivateurs, dans un rayon de plusieurs dizaines de lieues d'alentour, veulent avoir un "moulin Godbout".

La manufacture est maintenant assise sur des bases solides. Ses produits, par leur qualité, ont propagé au loin sa renommée, et ont procuré une bonne situation financière au manufacturier.

De 1867 à 1877, François Godbout, maintenant en société avec ses deux fils, avait occupé le moulin seigneurial à titre de locataire. En 1877, la société fut dissoute ; et Ludger Godbout partit pour S.-Guillaume, y exploiter le moulin appelé "moulin Bourret". François Godbout fils prit la direction des affaires, demeura en société avec son père, dont maintenant l'âge avançait, et entreprit de bâtir un nouvel immeuble pour son établissement. L'endroit choisi est celui que la manufacture occupe encore aujourd'hui.

Pendant dix années, le nouvel immeuble, tout garni et embelli de nouvelles machineries, fut le témoin de progrès des plus encourageants. Quatre-vingts machines sont manufacturées annuellement. Malgré la concurrence de plusieurs autres manufactures des comtés tout voisins, M. Godbout écoule facilement ses produits dans un rayon de soixante lieues à la ronde et même au-delà. La culture abondante des grains et leur récolte aussi abondante, forcent le cultivateur à se pourvoir d'une machine à battre et facilitent son paiement.

Mais ces succès toujours croissants devaient être paralysés et subir un terrible catastrophe. Dans la nuit du trente avril au premier mai 1887 (cette dernière date était le dimanche), le feu, mal éteint de la veille, consuma la bâtisse avec son contenu.

M. Godbout se mit courageusement à l'œuvre pour réparer le désastre. Le moulin fut rebâti, pendant que la fabrique fut installée provisoirement dans le moulin seigneurial. L'année suivante, M. Godbout revenait occuper son nouveau moulin.

Trois années plus tard, quand l'incendie avait déjà occasionné de grandes pertes matérielles, et que la dernière installation avait aussi occasionné autant de dépenses, la disette d'une récolte, presque totale dans le pays, vint assombrir le succès financier.

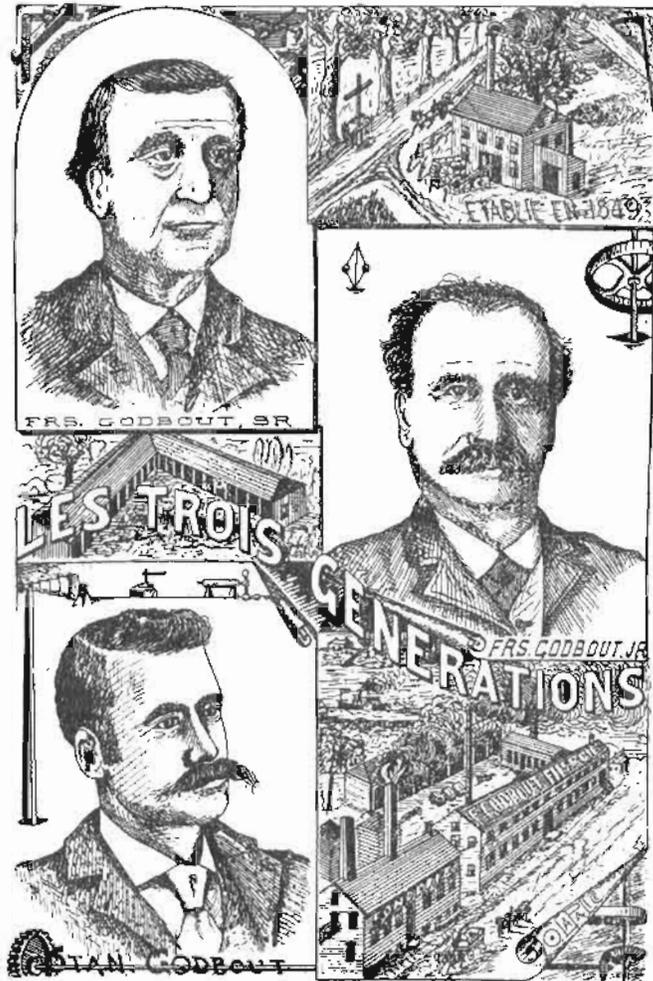
Puis, quelques ambitieux, tels des pirates convoitant le butin de la cargaison naufragée ou en péril, envièrent mais sans succès de se partager les dépouilles de l'établissement.

Une persévérance laborieuse triompha du désastre.

François Godbout fils est maintenant seul dans la direction des affaires. François Godbout père, usé par l'âge et le travail, jouit d'un repos bien mérité.

(25) Nous nous rappelons encore des rouleaux de bois qui supportaient le pont roulant du moteur à cheval.

Homme intègre, sans ostentation et sans bruit, il a vécu dans la probité. Les indigents, les petits et les orphelins ont trouvé chez lui une main secourable. L'honnêteté a toujours brillé dans ses transactions commerciales. Travailleur intelligent, inventif et persévérant, il a façonné, dans le petit atelier de "Barrow", le noyau d'une grande industrie.



François Godbout est décédé le 22 décembre 1898.

En 1890, François Godbout fils organisa une nouvelle compagnie, y mêla un sang plus jeune, et en remplacement de son père, forma une société avec son fils Stanislas, sous le titre de "F. Godbout, Fils & Cie".

Puis M. Godbout se remit encore à l'œuvre, envisagea courageusement et sans défaillance la nouvelle situation. Et, dans un temps relativement court, les finances furent remises en bon état.

Comme il le fit toujours, M. Godbout, pour atteindre son but, avait escompté avec confiance et légitimité, outre la valeur et la demande de ses produits manufacturés, les secours de la Providence, qui fait pleuvoir les belles récoltes.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans mentionner le puissant concours de son contremaître, M. Louis Archambault. Ce monsieur a grandi avec les progrès de la manufacture. Par son travail actif, intelligent et des plus intéressés, depuis son âge d'adolescence, est parvenu, après quelques années seulement, à mériter toute la confiance de ses patrons. Disons, entre autres, que M. Godbout, dans ses longs voyages d'affaires, laissant la conduite de la manufacture à son fils encore jeune, est toujours demeuré sans inquiétude, grâce à la diligence de M. Archambault.

M. Godbout a encore agrandi le champ de son activité et de ses produits : une fonderie a été établie, et permet de fabriquer à meilleur marché les nombreuses pièces de fonte, grosses et petites, qui entrent dans tous les mécanismes, et qu'on faisait venir autrefois de Sorel ou de S.-David. En outre des machines à battre, on fabrique des presses à foin, des machines à scier à scie circulaire et à godendard.

La machine à battre "Godbout" fut toujours en bonne renommée, grâce à son crible. Le système de vannage y est des mieux conditionné ; rend les grains très nets, non seulement en les séparant des grenailles et des matières inutiles, mais recueille et sépare entre eux les autres grains, graines et grenailles, qui méritent d'être mis à profit.

Par cette qualité et d'autres aussi, la machine "Godbout" lutte avantageusement avec les autres manufactures, et leur fait une terrible concurrence. D'aucuns manufacturiers voisins, s'occupant de la même industrie, sont épris de jalousie. Et il arriva que l'un d'entre eux, peu scrupuleux des moyens à user envers un concurrent, fit l'acquisition d'une machine "Godbout" et l'installa dans ses boutiques. La machine étalée remplissait double but : à tous les clients, on en grossissait les défauts imaginaires, et en même temps, les ouvriers en copiaient les plus belles pièces, au bénéfice de leurs propres machines. Cette manière déloyale n'était pas tout à fait illégale, puisque la machine "Godbout" n'avait pas la protection d'une patente. Mais la perfidie ne fut pas couronnée de succès, puisque, dans la suite, les opérations du plagiaire allèrent en périlissant jusqu'à leur déconfiture.

La manufacture Godbout ne sembla pas être affectée de cet ennui, et continua de marcher comme d'habitude.

En 1904, Stanislas Godbout, sur lequel son père espérait de continuer après lui l'établissement de la maison, était emporté par une mort prématurée. Nous croyons devoir reproduire ici l'article du journal, en date du 25 mars 1904, annonçant les funérailles :

"Massueville, 25. — Samedi dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, étaient célébrées, dans l'église de la paroisse de S.-Aimé, les funérailles de M. Stanislas Godbout, qu'une mort prématurée, précédée de quelques heures de maladie seulement, est venue enlever soudainement à l'affection des siens, dans la 34<sup>ième</sup> année de son âge.

M. Godbout, par ses talents et son affabilité, s'était attiré l'estime de tous ceux qui l'entouraient, et est disparu au milieu de leurs regrets.

De riches offrandes de fleurs furent présentées par les employés de la manufacture Godbout, ainsi que plusieurs bouquets spirituels.

Les porteurs du corps étaient MM. Ls Archambault, J.-B. Hébert, Jos. Lamoureux et Henri St-Germain. Dans le cortège, on remarquait M. Frs Godbout, père du défunt ; MM. Dr Gagnier, G. Gélinas, L.-A. Gendron, Montréal ; Emile Bélisle, S.-Hyacinthe ; O. Lapalico, Montréal ; Oscar Bélisle, E.E.M., et Romuald Bélisle, tous beaux-frères du défunt ; M. G. Drolet-Massue, seigneur de S.-Aimé ; M. P. Dufaut, maire de Massueville, etc.

La levée du corps fut faite par le Rév. J.-O. Leduc, curé, et le service funèbre fut célébré par le Rév. J.-B. Nadeau, vicaire.

M. Stanislas Godbout, fils de François Godbout, faisait partie, depuis 1891, de la société F. Godbout, Fils & Cie, manufacturiers de machines agricoles. Il épousa, en 1890, Mme Léontine Bélisle, qui lui survit avec quatre enfants.

M. Godbout est maintenant seul au timon des affaires.

Le genre des produits de la manufacture est quelque peu modifié. La fabrication des presses à foin a été abandonnée. Les chevaux sont supplantés par la gazoline comme force motrice ; et les moteurs à cheval sont en moindre demande. Par contre, le moteur n'étant plus limité à la force de deux chevaux, on désire y ajouter plusieurs additions, tels que souffleur, ascenseur, empoucheur, etc., etc.

M. Godbout est maintenant avancé en âge. Cinquante-cinq années de travail et de souci ont usé ses forces morales et physiques ; et il songe à prendre un repos bien mérité. En 1912, il vendit sa manufacture à une compagnie, formée de huit de ses ouvriers, lesquels furent heureux de conserver le nom de leur ancien patron, et de l'imposer à leur société.

Aujourd'hui, la "Compagnie Godbout incorporée" continue l'œuvre commencée en 1849. Elle fabrique les machines à battre et à scier, batteurs spéciaux pour engins à gazoline. Les sociétaires rivalisent de zèle, d'intérêt et de travail pour améliorer et moderniser tous les jours leurs machines, et en façonner de nouvelles. En outre de celles fabriquées autrefois par François Godbout, père et fils, ils ont donné à ces dernières plus de force, de commodités et d'augmentation de résultat.

Nous sommes convaincu de la véracité de la réclame que la compagnie Godbout affirme dans son catalogue : "Nous ne doutons pas que les activités sauront apprécier les efforts constants que nous faisons, pour leur donner une machine améliorée, forte et qui n'a pas de supérieure ; et à des conditions d'achat très faciles."



## PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES HOMMES DE PROFESSION :

La paroisse de S.-Aimé a fourni un notable contingent à l'Eglise et à l'Etat. Les maisons d'éducation, qui abritèrent la jeunesse de cette paroisse, ont fait germer des fruits abondants. Et c'est surtout depuis la fondation du collège et du couvent, que l'instruction, reçue dans ces deux maisons, contribua dans une large mesure, à recruter la classe dirigeante de la société.

On distingue habituellement, chez l'enfant qui grandit, la louable ambition de s'élever plus tard au-dessus de la vie commune, et de prétendre occuper un degré plus élevé dans l'échelle sociale. Ces nobles aspirations sont, dans la plupart des cas, sinon toujours, secondées par les parents. Même, ces derniers font plus que développer un germe qui semble inné chez leurs enfants ; ils semblent l'infuser.

René Bazin a dit : " Il y a des mères qui ont des âmes de prêtre, et qui la donnent à leurs enfants. "

Nous devons l'admettre. Un sujet d'élite, dans une famille, souvent n'est pas resté isolé. Bien des fois, il a ouvert une voie, qui fut suivie par ses frères et sœurs.

Mais, si l'exemple et une saine éducation y ont contribué, une poussée intime, comme venant d'un principe inné, a engagé les autres à poursuivre une louable aspiration.

Certains foyers, qui eurent l'honneur de réunir plusieurs enfants et qui, en certains cas, furent le théâtre d'héroïques sacrifices, nous en offrent d'admirables exemples.

" Un prêtre ne s'improvise pas ; et, si les vocations germent dans tous les milieux, elles lèvent d'ordinaire plus drues dans les familles nombreuses, mieux entraînées au sacrifice. " (L. Bonecompain, S. J.)

Evidemment, les deux communautés religieuses, implantées dans notre paroisse, ont recueilli le plus de sujets.

Nous n'avons pas la prétention de faire une nomenclature complète. Il est moralement certain que plus d'un et plus d'une nous ont échappé. La paroisse de S.-Aimé était très populeuse, un demi-siècle passé. Plusieurs familles ont émigré depuis, un peu partout, et voient plusieurs de leurs membres, qui ont vécu chez nous leurs premiers jours d'enfance et de jeunesse, figurer aujourd'hui avec honneur dans les sociétés religieuse et civile.

Par contre, nous considérons, comme enfants de la paroisse, quelques-uns qui, tout en étant baptisés dans une autre paroisse, ont reçu chez nous leur éducation domestique et classique.

PRETRES SECULIERS

*Rivard-Dufresne, abbé Jos.-Esdras-Aimé.*

Il naquit le 13 septembre 1843, fils d'Augustin Rivard-Dufresne cultivateur et d'Archange Desmarais ; fit ses études classiques et théologiques à Sorel et à S.-Hyacinthe ; ordonné prêtre à S.-Hyacinthe par Mgr Moreau, le 24 août 1876 ; directeur du collège commercial de Farnham, et en même temps vicaire (1876-1878) ; premier curé de S.-Armand (1878-1896) ; où il a bâti deux écoles, et d'où il a desservi Franklin, dans le Vermont durant sept ans, et fondé Clarenceville ; curé de S.-Joseph de Sorel (1896-1902) ; curé de S.-Robert en 1902 ; prend sa retraite en 1925 (Abbé Allaire).

Le 19 septembre 1926, M. Rivard fêtait ses noces d'or sacerdotales, dans la paroisse de S.-Robert.

Une grand'messe solennelle fut chantée par le jubilaire, assisté de MM. les abbés Goulet, chapelain du collège du Sacré-Cœur à Sorel, et Hervé Lavallée, enfant de la paroisse, professeur au séminaire de S.-Hyacinthe. On remarquait au chœur : le R. F. Romain, de Montréal ; plusieurs Frères du collège du Sacré-Cœur à Sorel et du Mont-St-Bernard.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Goulet. Immédiatement après la messe, le docteur H. Dupré présenta, au nom de la paroisse, une adresse au jubilaire.

M. l'abbé Rivard remercia tous ses paroissiens et ceux qui avaient pris une part active à l'organisation de cette belle fête. Il ajouta que durant les vingt-deux années passées au milieu d'eux, il a laissé la plus forte partie de son cœur.

Dans l'après-midi, il y eut réception dans les salles du couvent. Y assistaient : MM. les abbés G.-A. Goyette, curé de S.-Robert ; Phaneuf, curé de S.-Armand ; Vézina et Breton, de Philipsburg ; Desnoyers et Auger, de S.-Aimé ; Lecours, curé de S.-Marcel ; H. Lavallée, de S.-Hyacinthe ; Goulet, de Sorel, et plusieurs autres.

Monsieur Rivard, usé par l'âge et les travaux apostoliques, s'était retiré depuis deux années à l'Hôtel-Dieu, de S.-Hyacinthe. C'est là qu'il y mourut le 21 janvier 1929. Il a voulu être inhumé à S.-Robert, la dernière paroisse qu'il desservit pendant un quart de siècle.

Monsieur Rivard fut un prêtre selon Dieu.

Les qualités extérieures sont bien secondaires à l'homme de Dieu, si, animé de charité, il sait annoncer, faire aimer et pratiquer cette vertu.

Monsieur Rivard avait passé quelques mois au noviciat des Oblats de Marie-Immaculée, dont le but principal, d'après l'esprit de leur fondateur, est d'évangéliser les pauvres. Il semble que c'est là, que le futur prêtre, ait mûri son ardeur de l'amour de Dieu et en faire participer les pauvres, et plutôt pauvres en religion qu'en biens de la terre.

En 1878, l'évêque nommait monsieur Rivard à la cure nouvelle de S.-Armand, à l'extrémité sud du diocèse. Tout était à faire, au temporel comme au spirituel, dans ce vaste territoire, où des centaines de canadiens-français, dénués de prêtres et d'églises, noyés au milieu de protestants, perdaient leur religion et leur nationalité.

Tout en se dépensant au ministère paroissial, aux œuvres apostoliques et nationales, le jeune prêtre ne dédaignait pas les travaux manuels dans la construction d'église et de presbytère.

Les limites de S.-Armand furent souvent trop étroites pour ce vaillant. Tous les curés et missionnaires du Vermont surent apprécier son infatigable dévouement.

Le zèle de monsieur Rivard pour l'ornementation des églises était inlassable. Sans pressurer son peuple, il trouvait toujours les moyens, par une industrie qui lui était propre, de fournir de statues, chandeliers, ornements sacerdotaux à son église de S.-Armand, toute autre église pauvre des Etats-Unis, même de la Louisiane.

Quelle somme inappréciable de bien n'a-t-il pas opéré en distribuant avec bonté, et quelquefois franche jovialité, livres de prières, crucifix, chapelets, scapulaires et médailles !

D'un abord facile et accessible à tous, il sut se faire respecter par les populations, étrangères aux croyances catholiques.

Monsieur Rivard dépensa les dernières années de sa vie active à la cure de l'importante paroisse de S.-Robert, où son zèle ne se ralentit point.

Sans déployer l'éloquence d'un Lacordaire, il se mit toujours à la portée de la population qu'il évangélisa ; et a fait comprendre que les vérités de l'Evangile, tout sublimes qu'elles soient, peuvent et doivent être enseignées bien simplement et être comprises par tous.

*Brouillard, abbé Félix.*

Le 7 juillet 1853, M. l'abbé C. Lenoir, p. s. s., baptisait Félix, né le même jour, de Joseph Brouillard, cultivateur, et d'Adélaïde Houle ; le nouveau-né ayant pour parrain Théophile Brouillard et pour marraine Geneviève Alexandre. Félix, ayant vu le jour sur la rive gauche de l'Yamaska en bas du village, dut fréquenter l'école de son voisinage jusqu'à l'automne de 1868, date de son entrée au collège de S.-Hyacinthe. Au mois de juin 1873, il finissait ses belles-lettres. Ayant du goût pour les aventures, il prit la direction de l'ouest américain. L'évêque William-H. Cross, ayant remarqué son bon cœur, puis, réduit à un besoin urgent de prêtres pour l'assister dans la culture de son vaste champ, — "Messis quidem multa, operarii autem pauci" —, l'envoya au grand séminaire de Montréal, pour lui faire apprendre sa théologie et le préparer "quam primum" à l'ordination. Et l'évêque la lui conféra le 12 février 1888 dans l'église de Portland, Oregon. L'abbé Brouillard se dépensa comme curé à La Grande, dans l'Orégon de 1888 à 1895 ; à Stanfold, dans le Wisconsin, de 1895 à 1902 ; à Somerset jusqu'à 1905 ; puis à Iron River jusqu'à sa mort, arrivée à l'hôpital le 28 décembre 1910 (Abbé P.-A. St-Pierre).

*Lavallée, abbé Georges.*

Le 20 juillet 1857, naquit et fut baptisé Joseph-Georges, fils légitime de Joseph-Michel Lavallée, marchand, et de Joséphine Dostaler. Le sieur Louis Girard fut son parrain, et Elisabeth Girouard sa marraine. M. Lecours versa l'eau baptismale sur son front.

Dès son bas âge, Georges put suivre les classes du collège local, à côté de la maison paternelle. De bonne heure, il conçut le dessein de se faire prêtre.

Au mois de septembre 1874, Georges déjà grand garçon arrivait au collège de S.-Hyacinthe, et entra en syntaxe avec ses compatriotes Antoine Lacroix et Napoléon Salvail.

La nature avait donné à notre ami un teint fort basané, avec un appendice nasal aux proportions si vastes qu'un espiègle voulut le taquiner à propos de son nez monumental, qui lui mérita d'être surnommé le "Maréchal Ney". Le sang bouillonne dans les veines de Georges : il va se mettre en colère et tirer vengeance de son insulteur. Il se ressaisit et réfléchit : il comprend que les meil-

leur parti à prendre est de rire avec ses confrères ; et voilà comment les taqui-

mable, au point qu'il fut populaire parmi la gent écolière ; amabilité qui ne se démentit point après sa sortie du collège (1).

Georges prit la soutane en 1881 ; et ce fut pour lui un chagrin cuisant d'avoir à s'éloigner de S.-Hyacinthe pour aller faire sa théologie, partie à S.-Marie-de-Monnoir, et partie au grand séminaire de Montréal.

Ordonné à S.-Hyacinthe par Mgr Moreau, le 19 avril 1885, il fut d'abord vicaire à Upton, puis à Marie-ville, où il fut en même temps chargé d'enseigner au petit séminaire du lieu.

En 1888, il passa aux Etats-Unis, pour être vicaire chez messire Charles Dauray à Woonsocket, Rhode-Island, jusqu'à 1897. Il devint alors curé de la paroisse de S.-Mathieu, à Fall-River. Vers 1900, il fit un court voyage en Europe. Il trépassa peu après la cinquantaine de son âge (Abbé P.-A. St-Pierre).

#### *La Croix, abbé Socrate.*

La Croix, l'abbé Joseph-Hermas-Socrate, né à S.-Aimé-sur-Yamaska, comté de Richelieu, le 30 mai 1855, de Joseph-Augustin La Croix, boulanger et de Marie-Reine-Caroline Therrien, fit ses études classiques à Sorel, à Joliette et à l'école normale Jacques-Cartier de Montréal, sa théologie au grand séminaire de Montréal ; il fut ordonné au monastère des Bénédictins de Mont-Angel dans l'Orégon par Mgr Cross, le 5 mai 1898. Curé de Marshfield dans l'Orégon (1898-1899), où il construisit un presbytère dès 1898 ; curé de Jacksonville-de-l'Orégon (1899-1901) ; aumônier du Bon-Pasteur à Oregon-City (1901-1902) ; curé de Saint-Louis-de-Gervais (1902-1907), où il a bâti le presbytère, le couvent en 1905, agrandi et refait le cimetière ; aumônier du Mont-St-Jacques de Portland-de-l'Orégon (1907-1912) ; retiré (1912-1914) ; aumônier de l'hôpital d'Eugène, depuis 1914 ; nommé par le gouvernement des Etats-Unis chapelain de l'association de la Croix-Rouge catholique, le 12 juillet 1917. Sa famille porte en France le nom de De La Croix (Abbé Allaire).

#### *Bourgeois, abbé Jos.-Raphaël.*

Il naquit à Saint-Antoine-sur-Richelieu le 15 avril 1863, fils de Raphaël Bourgeois, forgeron, et de Philomène Lanctot. Il était âgé de huit ans, quand sa famille vint s'établir à Saint-Aimé et habiter l'ancienne résidence du notaire Durocher.

Devenue veuve après quelques années, madame Bourgeois vint résider à Saint-Marcel. Mais le jeune Raphaël resta d'esprit et de corps attaché à Saint-Aimé. Sous la direction du dévoué frère Donatien, il en reçut son éducation commerciale et les leçons de deux années du cours classique.

“ Manifestant de belles dispositions pour l'étude, il attira sur lui l'attention du curé de la paroisse, le vénérable M. Marchessault. Celui-ci le prit sous sa protection et, à défaut des parents trop pauvres pour le faire, le plaça au séminaire de Saint-Hyacinthe. Le jeune Bourgeois fut un des premiers bénéficiaires de la bourse de \$200.00 que se partagent chaque année à la Procure les élèves de Saint-Aimé, grâce à la générosité du seigneur Gaspard Massue, habilement sollicitée par monsieur le curé Marchessault.

(1) M. Marchesseau, dont Philarité ne se démentit jamais, était curé à S.-Aimé depuis quelque temps, et avait remarqué chez le jeune Georges, sa digne conduite au chœur et son zèle à servir la messe.

L'apostrophant, un jour, au sortir de la sacristie, il lui demanda :

Comment t'appelles-tu ? Georges Lavallée, monsieur le curé.

Quel âge as-tu ? Seize ans, monsieur le curé.

Ton nez en a bien dix-sept, fut la remarque du bon curé.

Après sa cléricature, faite partie à Saint-Hyacinthe, partie au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné par monseigneur Moreau le 8 décembre 1887. Professeur au Séminaire, il enseigna les mathématiques et la musique. Vicaire à Notre-Dame de Central Falls de 1888 à 1893, directeur du gymnase à Saint-Anne de Woonsocket de 1893 à 1898, curé de Saint-Jean-Baptiste d'Arctic Centre de 1898 jusqu'au jour de sa mort, le 7 mars 1928, le Père Bourgeois fut toujours dans ses différents postes un prêtre distingué, un véritable ecclésiastique.

Reconnu compétent et sage par ses concitoyens, il a été membre du Bureau d'éducation et aumônier de l'Ordre des Forestiers franco-américains. Homme d'œuvres, il restaura l'église de Saint-Jean-Baptiste en 1899, bâtit le presbytère en 1900 et appela dans sa paroisse les religieuses de la Présentation.

Ses funérailles et son inhumation ont eu lieu au Séminaire de Saint-Hyacinthe, endroit que le vénéré défunt avait choisi pour dormir son dernier sommeil, près de ses anciens maîtres, dans la crypte de notre chapelle, où il fut déposé le 13 mars 1928. (Annuaire du Séminaire de S.-Hyacinthe).

*Gauthier, abbé Alexis.*

Baptisé le 18 mars 1862, fils de Gilbert Gauthier cultivateur et de Catherine Gauthier; passa sa première enfance à S.-Marcel; revint à S.-Aimé en 1873, faire ses études commerciales sous la direction du Frère Donatien; entra dans la congrégation de S.-Croix en 1877; dirigea pendant plusieurs années le collège de S.-Césaire. Aspirant au sacerdoce, il passa dans le diocèse de Fargo, Dakota-nord; compléta ses études théologiques au grand séminaire de S.-Paul de Minneapolis; fut ordonné prêtre à Leroy par Mgr Shanley le 6 août 1901; nommé à la cure de S.-Jean, Dakota, avec desserte de cinq ou six missions environnantes, où se rencontraient une foule de nationalités, presque aussi variées par les croyances religieuses que par le langage. En 1911, il passait au diocèse de S.-Albert, et était curé de Besumont pendant un an. En 1912, il devenait curé de Morinville, et y décédait en octobre 1921.

*Nadeau, abbé J.-B.*

Nadeau, Jean-Baptiste-Hilaire, né le 22 février 1877, fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Béthel. fit ses études à S.-Hyacinthe; fut ordonné par Mgr Deceles le 17 août 1902. Professeur au séminaire de S.-Hyacinthe (1902-1903); vicaire à S.-Aimé (1903-1905); desservant à S.-Théodore d'Acton (1905); vicaire à Sorel (1905-1915). Chapelain des Sœurs Grises et chapelain des Sœurs de la Présentation à S.-Hyacinthe.

"Le 17 août 1927, monsieur l'abbé J.-B. Nadeau, chapelain de notre Présentation, célébrait son 25<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise. Dans la chapelle de la Maison-Mère, à ce même autel où, jadis, le jeune lévite s'était prosterné pour recevoir l'onction sacerdotale, notre digne chapelain offrit le solennel sacrifice de l'action de grâces, assisté de ses deux respectables frères, messieurs les abbés H. Nadeau, p. s. s., et A. Nadeau, curé de Rougemont. Le sermon de circonstance fut prononcé par monsieur le chanoine Desmarais, curé de la Cathédrale.

Nos élèves étant en vacances à cette époque, la fête, pour le Pensionnat, fut remise au 21 novembre.

Mais toutes, élèves anciennes et actuelles, le 17 août, se sont unies de cœur à la Communauté, pour adresser au Ciel leurs vœux et leurs prières aux intentions du vénéré et très digne jubilaire." (La Revue Présentine, nov. 1927).

*Nadeau, abbé Arsène-Louis-Philippe.*

Fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle, naquit le 15 août 1884. Entra en syntaxe au séminaire de S.-Hyacinthe en automne 1900 ; au grand séminaire de Montréal en 1907 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe de 1910 à 1917 ; ordonné prêtre par Mgr Bernard, le 25 juillet 1911 ; chapelain du couvent de la Présentation de Marie de 1917 à 1921 ; vicaire à la cathédrale de S.-Hyacinthe de 1921 à 1924 ; depuis août 1924, curé de S.-Michel de Rougemont.

*Auger, abbé Philippe Lemaître*

Né le 5 février 1889, du mariage de Joseph Lemaître-Auger cultivateur et de Sophie Mathieu ; parrain et marraine, Calixte Bibeau et Marie Lemaître-Auger, oncle et tante ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre par Mgr Bernard le 26 juillet 1915 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe ; en 1922, voyage d'étude à Rome et à Paris.

*Hébert, abbé Jos.-Herman-Léon.*

Né le 12 novembre 1891, du mariage d'Edouard Hébert cultivateur et de Léontine Lebrun ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe, et trois années d'études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre par Mgr Bernard le 26 juillet 1916 ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe ; séjour à Rome dans le but d'augmenter ses connaissances en philosophie et droit canonique ; depuis 1922, professeur au séminaire de S.-Hyacinthe.

*Gagner, abbé René.*

Né le 15 août 1894, fils de Paul Gagner médecin et de Cornélie Bélisle ; parrain et marraine Stanislas Godbout et Léontine Bélisle, oncle et tante ; fit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe, et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre à S.-Aimé le 27 juillet 1919 par Mgr Forbes, évêque de Joliette ; vicaire à S.-Joseph de Sorel (1919-1921) ; vicaire à S.-Pierre de Sorel (1921-1928) ; parti pour Rome y perfectionner ses études théologiques.

*Pepin, abbé Eugène.*

Baptisé à S.-Marcel le 11 décembre 1894, vint, dès sa plus tendre enfance, résider à S.-Aimé. Il fréquenta le collège des Frères de S.-Croix ; poursuivit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1907-1914) et au séminaire de Nicolet (1914-1915) ; ses études théologiques au grand séminaire de Montréal (1915-1916) ; en repos au séminaire de S.-Hyacinthe (1916-1918) ; évêché de Haileybury (1918-1919) ; Université d'Ottawa (1919) ; séminaire de Sherbrooke (1920) ; ordonné prêtre à Sherbrooke le 20 mars 1920 par Mgr Paul Laroque ; vicaire à Richmond (1920-1921) ; vicaire à S.-Jean-Baptiste de Sherbrooke-est (1921-1924) ; vicaire à la paroisse des Anges-Gardiens de Berlin, New Hampshire, E.-U., diocèse de Manchester (1924-1927) ; curé de Notre-Dame-de-Ham, comté de Wolfe, diocèse de Sherbrooke, depuis novembre 1927.

*Proulx, abbé Jos.-Auguste-Elzéar.*

Né le 4 octobre 1894, et fils de Damien Proulx et d'Adéline Beauregard ; fit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe, et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné le 25 juillet 1921 à S.-Hyacinthe par Mgr Brunault, évêque de Nicolet ; professeur au séminaire de S.-Hyacinthe.

*Proulx, abbé Jos.-Israël-Arthur.*

Né le 5 octobre 1901, du mariage de Michel Proulx et d'Elmire Laplante ; études classiques à S.-Hyacinthe, et y ordonné prêtre par Mgr F.-Z. Decelles le 25 juillet 1925 ; célébra sa première messe le jour suivant dans sa paroisse natale.

*Laplante, abbé Hector.*

Né le 21 octobre 1894, du mariage de Louis Badayac-Laplante et d'Emma Riendeau ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe ; passé au diocèse de Prince-Albert, Saskatchewan ; ordonné prêtre à Prince-Albert le 6 janvier 1924 par Mgr J.-H. Prud'homme ; curé de Batoche, Saskatchewan.

*Poirier, abbé François.*

Baptisé le 26 février 1906, fils de Joseph Poirier et de Marie Salvat ; fit ses études préliminaires à l'Académie du village, études classiques au Séminaire de S.-Hyacinthe (1916-1924), études théologiques au Mont-Laurier (1925-1929) ; ordonné diacre le 29 juin 1928 ; ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 30 juin 1929 par Mgr J.-E. Limoges, Evêque de Mont-Laurier.

Cette cérémonie fut une grande fête pour la paroisse, et réunit un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. L'évêque consécrateur eut pour assistants, MM. R. Desnoyers, curé de S.-Aimé et Ed. Beaulac, curé de S.-Cécile de Montréal, pendant que l'abbé Ed. Joyal agissait comme maître de cérémonie, et assistaient au chœur MM. A. Pelletier et A. Bouvier, du Mont-Laurier, Phil. Auger, A. Proulx, L.-P. Nadeau, et plusieurs autres ecclésiastiques de Nicolet.

Le sermon fut donné par Monsieur Hector Nadeau, p. s. s.

Le banquet fut servi au couvent chez les Dames de la Présentation.

A trois heures, les cloches annoncèrent le départ de Mgr l'Evêque, lequel fut suivi d'un long cortège jusqu'à Yamaska.

Le soir, les vêpres furent chantées par le nouveau lévite, et le lendemain, à l'ouverture des Quarante-Heures de la paroisse, M. François Poirier célébra sa première grande messe.

Un groupe de juvénistes des Frères de la Charité, de Nicolet, sous la direction du R. F. Blaise, oncle du nouveau prêtre, était venu rehausser l'éclat de la fête, par le concours d'une brillante fanfare.

M. l'abbé Poirier, qui appartient au diocèse du Mont-Laurier, sera professeur au Séminaire Saint-Joseph, du même lieu.

**Congrégation de Sainte-Croix.**

Girard, Marie-Joseph-Edouard, baptisé le 8 octobre 1852, fils de Louis Girard architecte et de Marie-Rose Coderre ; parrain le notaire Gédéon Durocher et marraine Adélaïde Archambault, oncle et tante ; entra au séminaire de

S.-Hyacinthe ; préfet de la congrégation de la S.-Vierge ; obtint le prix de sagesse en 1872 ; professeur au séminaire pendant un an.

En 1874, il fut dirigé vers le grand séminaire de Montréal. Le 20 septembre 1875, il entra au noviciat de la Congrégation de S.-Croix, où il prononça ses vœux le 24 septembre 1876, et fut ordonné par Mgr Fabre le 15 octobre de la même année.

Vingt-deux années durant, le Père Girard fut professeur de philosophie et de théologie dans les maisons de sa communauté ; de 1898 à 1900 supérieur à Farnham ; en 1900, supérieur du scolasticat à Québec ; en 1895, aumônier du collège de S.-Césaire ; résida plusieurs années à la Côte-des-Neiges ; en 1925, aumônier du collège de S.-Césaire ; en 1927, aumônier à Hochelaga ; décédé le 12 décembre 1928, à la Côte-des-Neiges.

En 1894, l'Université Laval décernait au Père Girard le titre de docteur en théologie.

En octobre 1926, le Père Girard a fêté ses noces d'or sacerdotales.

Le Père Girard fut un saint prêtre et un religieux exemplaire.

Son humilité et sa piété, doublées d'un jugement qui excluait toute déloyauté, l'engagèrent, dans l'étude des sciences sacrées, à compter plus sur les lumières d'en haut que sur l'effort personnel. Aussi, doué de talents plutôt solides que brillants, il a inculqué aux auditeurs de sa chaire de professorat, et toujours avec méthode et succès, les doctrines de la pensée et de l'Évangile.

Dans la direction spirituelle de communautés, dont il eut souvent la charge, on le tenait, à cause de sa piété, de son expérience et de son ascétisme éclairés, comme inspiré de Dieu.

La prédication fut la forme favorite de son zèle sacerdotal. Et, quoique la nature lui refusât toujours une robuste santé, il prodigua abondamment, sans compter et en toute circonstance, les bienfaits de sa parole, soit dans une homélie, un panégyrique, une retraite ou un sermon.

L'âge obligea le Père Girard de prendre un repos mérité. Deux années avant son décès, retiré à l'infirmerie provinciale de la Côte-des-Neiges, il en fut nommé le supérieur spirituel. C'est là qu'il dépensa les dernières activités de sa vie au service de ses confrères, qui, comme lui-même, usés par l'âge, les labeurs ou les infirmités, se préparent à recevoir la récompense de leurs travaux, et à entrer dans la béatitude éternelle.

Chauvin, Père Joseph, né le 18 novembre 1862, fils d'Edouard Chauvin et de Marie Larocque ; entré le 8 juillet 1893 ; profès le 11 juin 1896 ; ordonné le 12 août 1900 ; économiste au collège de S.-Laurent.

Péloquin, Joseph-Wilfrid-Laurier, né le 17 août 1907, fils de Maurice-Louis Péloquin, ex-M. P. P., et de Céline Parent ; fit ses études commerciales à l'Académie de S.-Aimé, ses études classiques au collège de S.-Laurent ; prise d'habit le 27 juillet 1927 ; dirigé vers Rome le 18 octobre 1928, dans le but d'y parfaire ses études théologiques et suivre les cours de l'Université Grégorienne.

Frère Laurent, né Edouard Salvail à Sorel le 28 octobre 1832 ; entré le 4 août 1866, profès le 20 septembre 1868, mort en odeur de sainteté à S.-Césaire le 31 octobre 1895.

Frère Datrien, né Edouard Lavallée, le 23 mai 1860, fils de Jos.-Michel Lavallée et de Joséphine Dostaler, entré le 29 août 1878, profès le 3 janvier 1888.

Frère Félix, né Joseph-Arthur Chartier, le 6 avril 1866, fils de Damien Chartier et de Zoé St-Jacques, entré le 6 juillet 1882, profès le 10 juillet 1911.

Frère Jules, né Joseph Riendeau, le 20 mai 1880, fils de Célestin Riendeau et de Marie Bonnet, entré le 8 septembre 1900, profès le 7 octobre 1906.

Frère Emilien, né Ephrem Laplante, le 16 mai 1889, fils de Delphis Laplante et d'Eugénie Meloche, entré le 15 août 1905, profès le 6 juillet 1914.

Frère Antonin, né Adélarde Lebrun, le 18 mai 1890, fils de Zotique Lebrun et de Joséphine Danis, entré le 15 août 1905, profès le 12 juillet 1915.

Frère Maurice, né Maurice Joyal, le 22 mars 1890, fils d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 19 mai 1905, profès le 12 juillet 1915 ; décédé à Montréal le 24 mai 1926.

Frère Charles-Edouard, né Joseph Comtois le 28 octobre 1892, fils d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier, profès le 27 décembre 1917.

Frère Florentin, né Oménil Joyal, le 27 octobre 1892, fils de Benjamin Joyal et d'Iza Léveillé, entré le 4 septembre 1908.

Frère Adolphe, né Ulric Comtois, le 10 août 1888, fils de Pierre Comtois et de Rosilda Méthot, entré le 19 mai 1904, profès en juillet 1914.

Frère Alcide, né Héliodore Comtois, le 4 juillet 1904, fils d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier, entré le 26 juin 1919, profès en 1925.

Frère Théodule, né Hugo Gagnier, le 23 septembre 1897, fils de Paul Gagnier et de Cornélie Bélisle, entré le 15 juin 1917, profès en 1925.

Frère Marius, né Bernard Joyal, le 2 septembre 1906, fils d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 4 septembre 1921.

Frère Hubert, né Antonio Joyal, le 17 avril 1893, de Amédée Joyal et de Rosilda Bonin, entré le 4 septembre 1908, profès le 8 juillet 1918.

Frère Justin, né Joseph-Louis-Albert Riendeau, le 21 mai 1898, fils de Louis Riendeau et de Graziella Larivière, entré le 15 août 1913, profès en 1924.

Frère Conrad, né Omer Ferron, le 17 septembre 1887, fils d'Augustin Ferron et d'Eloïse Brisset, entré le 15 août 1904, profession religieuse le 29 septembre 1912.

Frère Faustin, né (à Woonsocket) Ovilia Laplante, le 4 février 1905, fils de Jean-Baptiste Laplante et de Doria Dagesse ; entré 15 août 1920 ; profession religieuse 4 juillet 1926 .

Frère Sylvio, né (à Yamaska) Joseph-Stanislas Saint-Sauveur, le 9 février 1908, fils de Louis Saint-Sauveur et d'Antonia Dalbec ; prise d'habit 15 août 1923 ; profession religieuse 10 février 1929.

#### Société de Jésus.

*R. P. F.-X. Girard, s. j.*

Le 3 mars 1856, M. Lecours baptisait François-Xavier, né ce même jour, de Louis Girard et de Marie-Anne Coderre, et présenté au baptême par Joseph Hengard-Lapalice et Justine Marcotte. De bonne heure, cet enfant fut confié aux frères de Sainte-Croix, chargés d'éduquer et d'instruire les garçons du village de S.-Aimé. A douze ans et demi, en septembre 1868, le jeune François suivit son frère Joseph au collège de S.-Hyacinthe, où il fut connu sous le nom de François-Xavier, puis sous le sobriquet de Fiston, pour avoir traduit ainsi *filius tuus*, fils ton.

Je ne me rappelle aucun fait notable, accompli au cours des quatre années, pendant lesquelles il me fut donné de le connaître. Ses études classiques terminées, Frs.-Xavier Girard entra chez les Jésuites en 1876. Ce fut une surprise, car celui-ci n'avait ni la gravité ni la piété apparente de son frère Joseph. Il semblait même être un peu léger, sans malice toutefois. Il fit son noviciat et il se préparait au sacerdoce quand il tomba malade sérieusement. Il fut ordonné, puis il mourut le 27 février 1882 ; fut inhumé au Sault-au-Récollet. On répéta dans le temps qu'il était mort en odeur de sainteté, et on ajoutait même, qu'a-

près être passé de vie à trépas, il aurait apparu à un confrère à qui il aurait déclaré son admission au ciel. Sa vie ne fut pas longue ; mais s'il a gagné le ciel, il n'a rien à regretter.

Que sert à l'homme de gagner l'univers ? (Abbé P.-A. St-Pierre).

*R. P. Auguste Girard, s. j.*

Le 1 août 1861, naissait un enfant à Louis Girard menuisier et à Marie-Anne Coderre, lequel reçut au baptême conféré par messire T. Lagorce les noms de Louis-Augustin. Jean-Baptiste et Christine, ses frère et soeur, furent ses parrain et marraine. Ce fut le Benjamin de la famille. Il reçut sa première éducation des frères de Sainte-Croix, et plus particulièrement du bon frère Donatien, instituteur de grands mérites, qui le prépara si bien qu'en 1873, il put entrer en syntaxe, au collège de S.-Hyacinthe. Nos relations furent on ne peut plus amicales, intimes ; et si je ne puis relater de grandes actions, opérées par lui durant son cours d'étude, il me faudrait être détracteur, calomniateur pour lui attribuer de graves méfaits. Commettrais-je une légère médisance en racontant une espièglerie, une imprudence dont nous fûmes coupables tous deux, mais qui, fort heureusement, ne parut pas à l'extérieur, et ne fut connue que de nous deux ? Qui n'a pas eu d'étourderie à se reprocher dans son jeune âge ?

Auguste (c'est sous ce nom qu'il fut connu à S.-Hyacinthe) fit des études classiques solides sinon brillantes. Quelques semaines avant le jour fixé pour la sortie, il nous quittait pour se préparer à entrer chez les Jésuites.

Après son noviciat, il fut envoyé en Irlande où il enseigna la philosophie.

Il fut ordonné au Grand-Côteau, Louisiane, par Mgr Durieu le 5 juin 1894, après quatorze années de préparation. Il fut professeur à la Nouvelle-Orléans dans la Louisiane, à Worcester dans le Massachusett, à Denver dans le Colorado ; et depuis 1900, il fut employé au saint ministère jusqu'à sa mort arrivée en 1915.

C'est à Québec qu'il termina sa carrière terrestre laissant un nom intact, puis emportant le mérite de ses vertus, rehaussé par une maladie, qui le mina durant de nombreuses années. Il s'est sanctifié en souffrant avec résignation (Abbé P.-A. St-Pierre).

*R. P. Jos.-Edouard-J.-B. Roy, s. j.*

Le 20 octobre 1880. M. l'abbé Théodule Boivin, qui venait de quitter le séminaire de S.-Hyacinthe, et avait reçu la mission de porter secours au vénérable monsieur Marchessault, curé de S.-Aimé, baptisait Joseph-Edouard-Jean-Baptiste, né ce même jour, de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin. Comme son frère Joseph, plus vieux de quatre ans, Edouard reçut les leçons des bons frères de S.-Croix, puis en 1894, il suivit son frère à S.-Hyacinthe, où il réussit bien au témoignage des palmarès. Il terminait sa versification en même temps que Joseph terminait son cours au mois de juin 1893. Et lui-même achevait son cours en 1902. Il se présenta alors chez les Jésuites, où il fit son noviciat, prononça ses vœux et se prépara de longue main à la prêtrise qu'il reçut le 30 janvier 1916. Restant quelque temps à l'Immaculée-Conception à Montréal, il alla temporairement aux Etats-Unis, fut rappelé au pays, et fut envoyé ensuite à Sudbury, dans la province Ontario (Abbé P.-A. St-Pierre).

### Compagnie de Saint-Sulpice.

*Nadeau, Monsieur Hector, p. s. s.*

Né le 23 novembre 1889, du mariage d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe et ses études théologiques au grand séminaire de Montréal ; ordonné prêtre le 25 juillet 1914.

L'ordination de monsieur Hector Nadeau fut l'occasion d'une grande fête dans la paroisse. Il était le troisième prêtre de la famille Antoine Nadeau.

Le lendemain de l'ordination, qui tombait le dimanche, était célébrée la fête de S.-Anne. L'abbé Hector Nadeau chanta la messe paroissiale ; et fut assisté par son frère M. Arsène Nadeau comme diacre, par son autre frère M. J.-B. Nadeau comme sous-diacre, et le R. P. Joseph Girard, c. s. c., aussi enfant de la paroisse, comme grand-prêtre.

Tous les confrères de classe, au nombre d'une trentaine, tant civils que religieux, avaient tenu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette fête.

Monsieur Hector Nadeau entra dans la Compagnie de S.-Sulpice à Montréal ; partit en automne 1920 pour Issy, France ; et y passa une année de solitude.

Monsieur Nadeau est professeur au collège de Montréal.

### Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

Frère Blaise, né Aimé Poirier, baptisé le 20 juillet 1884, fils de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette ; prise d'habit le 19 mars 1900 ; profession religieuse le 20 août 1901 ; directeur de l'école Curatteau, avec résidence à la Retraite-Saint-Benoît, Montréal.

Le 24 août 1926, le Rvd Frère Blaise fêta ses noces d'argent de vie religieuse, et était nommé supérieur du collège Mont-Saint-Bernard, à Sorel.

Frère Fridollin, né Léonidas Pepin, baptisé à S.-Marcel le 22 décembre 1888, fils d'Adolphe-Adrien Pepin et de Marie Bergeron ; prise d'habit le 19 mars 1907 ; profession religieuse le 19 mars 1908 ; réside à l'orphelinat de l'Ange-Gardien, Boston.

### *Ordre des Frères Mineurs (Franciscains).*

Auger, Chs-Omer-Albert.

Né le 17 septembre 1890, du mariage de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe ; entra dans l'Ordre des Frères Mineurs, sous le nom de Marie-Emile ; ordonné prêtre le 6 juillet 1916 ; professeur au collège séraphique aux Trois-Rivières ; puis au couvent de la Résurrection à Montréal.

Bonin, Jos.-Hubert-Aimé.

Né le 29 août 1878, fils de François-Xavier Bonin et de Joséphine Laplante ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1892-1900) ; entra chez les Frères Mineurs sous le nom de Frère Othon.

### *Cisterciens Réformés (Trappe d'Oka).*

Frère Siméon, né Ernest Lavallée, baptisé le 27 juin 1881, fils de Joseph Lavallée et de Philomène Dupuis ; entré le 7 octobre 1905, profession religieuse le 8 février 1914 ; décédé le 8 mars 1919.

Frère Ephrem, né Eugène Chartier, baptisé le 30 janvier 1872, fils de Damien Chartier et de Zoé St-Jacques ; entré le 8 nov. 1890 ; prise d'habit le 21 nov. 1890 ; profession religieuse le 19 mars 1896.

Frère Raymond, né Antonio Lapalice, baptisé le 12 juin 1901, fils d'Adrien Lapalice et d'Antonia Gareau, entré le 4 octobre 1924 ; prise d'habit le 16 nov. 1924 ; profession solennelle le 21 nov. 1929.

Ordonné prêtre à Montréal par Mgr Gauthier le 14 juin 1930, Frère Raymond a célébré sa première messe dans sa paroisse natale, le lendemain, fête de la S.-Trinité.

*Oblats de Marie-Immaculée.*

Hébert, Jos.-Louis-Albert.

Né le 16 mars 1902, du mariage de Joseph Hébert et de Céline Léveillé ; fit son cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe ; entra au noviciat de Lachine le 29 juillet 1924 ; s'est dirigé au scolasticat S.-Joseph, à Ottawa, y poursuivre ses études théologiques ; ordonné prêtre à Ottawa par Mgr Guillaume Forbes le 25 mai 1929.

*Frères des Ecoles Chrétiennes.*

Frère Eustache, né Jos.-Ernest Nadeau, baptisé le 18 juin 1880, fils d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; prise d'habit le 14 octobre 1900 ; profession religieuse le 10 juillet 1903.

*Présentation de Marie.*

Sœur Marie-Angèle, née Rosalie Boissel, le 4 janvier 1830, fille de Claude Boissel et de Rose Maclure ; prof. rel. le 19 janvier 1862, décédée le 26 juin 1910.

Sœur Marie-Gertrude, née Mathilde Boissel, le 6 juillet 1836, fille de Claude Boissel et de Rose Maclure ; prof. rel. le 19 janvier 1862, décédée le 9 avril 1915.

Sœur Marie-St-Jean-l'Évangéliste, née Maximilienne Durocher, le 18 décembre 1846, fille de Gédéon Durocher et d'Adélaïde Archambault ; prof. rel. le 19 mars 1868, décédée le 8 avril 1907.

Sœur Marie-Zéphirine, née Christine Proulx, le 29 juin 1850, fille de Basile Proulx et de Zoé Mathieu ; prof. rel. le 19 décembre 1871 ; décédée en 1925.

Sœur Marie-St-Eugène, née Alphonsine D'Orvilliers, le 17 janvier 1852, fille de Pierre D'Orvilliers et de Julie-Agnès Lebrun ; prof. rel. le 19 mars 1873, décédée le 13 août 1881.

Sœur Marie-Saint-Aimé, née Marie-Céline Méthot, le 20 mars 1853, fille de Hubert Méthot et de Marie Labbé ; prof. rel. le 19 octobre 1873.

Sœur Marie-Louisa, née Zéphirine d'Orvilliers, le 13 octobre 1855, fille de Pierre d'Orvilliers et de Julie-Agnès Lebrun, prof. rel. le 23 mai 1876, décédée le 11 décembre 1878.

Sœur Marie-Saint-François-de-Sales, née Rosilda Angers, le 25 mars 1850, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard ; prof. rel. le 19 décembre 1876, décédée le 4 décembre 1894.

Sœur Aimée-de-Marie, née Octavie Angers, née le 19 mars 1852, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard, prof. rel. le 19 mars 1879.

Sœur Marie-Saint-Félix, née Rose-de-Lima Péloquin, le 19 juillet 1852, fille de Barthélemy Péloquin et de Catherine Gauthier, prof. rel. le 15 août 1878.

Sœur Marie-Saint-Mauricii, née Marie-Rose Robidoux, le 25 janvier 1859, fille de Narcisse Robidoux et de Geneviève Harel ; prof. rel. le 16 juin 1882, décédée le 28 octobre 1921.

Sœur Marie-Saint-Bruno, née Anna Salvail, le 9 novembre 1861, fille de Paul Salvail et de Philomène Lavallée, prof. rel. le 16 juin 1882, décédée le 5 juin 1897.

Sœur Marie-Anastasic, née Adèle Gauthier, le 6 janvier 1843, fille de Gilbert Gauthier et de Catherine Gauthier, prof. rel. le 7 mars 1883.

Sœur Marie-Saint-Jean-de-la-Croix, née Marie Baudreau, le 26 juillet 1860, fille de Joseph Baudreau et de Louise Dufaut ; prof. rel. le 7 mars 1883, décédée le 28 février 1886.

Sœur Marie-Saint-Ambroise, née Délia Laplante, le 25 mars 1863, fille d'Antoine Laplante et de Marie-Louise Grenon ; prof. rel. le 16 octobre 1883.

Sœur Saint-Germain, née Flore Laplante, le 11 mai 1877, fille d'Antoine Laplante et d'Aurélié St-Germain ; décédée novice le 19 mai 1884.

Sœur Marie-Ursule, née Céline St-Germain, le 11 avril 1842, fille de Benoîni St-Germain et de Marie-Anne Hébert ; prof. rel. le 10 octobre 1884, décédée le 13 septembre 1909.

Sœur Marie-St-Eugène, née Arsilia Angers, le 25 mars 1856, fille de Georges Angers et d'Elise Girouard ; prof. rel. le 21 novembre 1885.

Sœur Marie-Virginie, née Julie Lamontagne, le 12 mai 1860, fille de Théophile Lamontagne et de Julie Larivière ; profession relig. le 17 juin 1886.

Sœur Sainte-Eugénie, née Valérie d'Orvilliers, le 11 novembre 1865, fille de Pierre d'Orvilliers et de Zoé Gélinas ; profession religieuse le 17 juin 1886 ; directrice à Roxton-Falls ; directrice à Lorette, S.-Hyacinthe.

Sœur Marie-Catherine, née Marie Gauthier, le 10 novembre 1847, fille de Gilbert Gauthier et de Catherine Gauthier ; prof. rel. le 13 mars 1887.

Sœur Marie-Saint-Adolphe, née Anna Bérard, le 23 novembre 1863, fille de Norbert Bérard et de Marie-Anna Vadenais ; prof. rel. le 3 mars 1887, décédée le 26 octobre 1904.

Sœur Marie-Saint-Odilon, née Amanda Berthiaume, le 1 juin 1867, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant ; prof. rel. le 19 mars 1890.

Sœur Marie-Moïse, née Mélodie Berthiaume, le 8 août 1865, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant ; prof. rel. le 3 février 1891, décédée le 23 mai 1920.

Sœur Marie-Saint-Jean-de-la-Croix, née Amanda Bibeau, le 19 mars 1871, fille de Hercule Bibeau et de Rose-de-Lima Giard, prof. rel. le 15 mars 1893.

Sœur Marie-de-Lima, née Delphine Proulx, le 23 mars 1870, fille de Maxime Proulx et de Héliéde Villiard ; prof. rel. le 20 avril 1897.

Sœur Marie-Sainte-Aurélié, née Elmière Laplante, le 23 janvier 1876, fille d'Antoine Laplante et d'Aurélié St-Germain ; prof. rel. le 16 août 1899, décédée le 7 septembre 1909.

Sœur Marie-Sainte-Anne, née Antoinette Lavallée le 13 décembre 1878, fille d'Ovide Lavallée et d'Alphonsine Lacroix ; prof. rel. le 15 février 1900.

Sœur Marie-Saint-Bruno, née Angéline Giguère, le 22 août 1877, fille de Sigefroy Giguère et d'Angèle Paul-Hus ; prof. rel. le 15 février 1900.

Sœur Marie-Saint-Godard, née Amélie Boisclair, le 28 mai 1877, fille de Pierre Boisclair et de Jessie Parenteau, prof. rel. le 12 février 1901.

Sœur Sainte-Olympe, née Clotilde Nadeau, le 20 mai 1875, fille d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle, prof. rel. le 24 février 1901, décédée le 28 février 1901.

Sœur Marie-Sainte-Thais, née Hilora Roy, le 3 octobre 1877, fille de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin ; prof. rel. le 16 août 1901, directrice à Compton.

Sœur Marie-Sainte-Pélagie, née Marie-Louise Benoît, le 19 juillet 1885, fille de Didace Benoît et de Pélagie Benoît ; prof. rel. le 16 août 1901.

Sœur Marie-Saint-Gédéon, née Edouardina Lebrun, le 31 octobre 1880, fille de Gédéon Lebrun et de Léontine Toussaint ; prof. rel. le 5 février 1902.

Sœur Marie-Saint-Ubald, née Albertine Nadeau, le 2 janvier 1879, fille d'Antoine Nadeau et d'Olympe Bélisle ; prof. rel. le 22 juillet 1902, directrice à l'Académie de Lorette.

Sœur Marie-Anne, née Marie-Rose Dufaut, le 11 septembre 1880, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 22 juillet 1902, directrice à S.-David.

Sœur Marie-Sainte-Elise, née Maria Poirier, le 24 décembre 1881, fille de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette, prof. rel. le 3 février 1903, directrice à S.-Charles-sur-Richelieu, directrice à S.-David.

Sœur Marie-Hormisdas, née Emilia Desrochers, le 20 juillet 1880, fille de Joseph Desrochers et de Marguerite Salvas ; prof. rel. le 13 août 1903.

Sœur Marie-Saint-Gaëtan, née Anna Dufaut, le 18 juillet 1882, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 26 juillet 1904.

Sœur Marie-Anne-Thérèse, née Ernestine Guilbert, le 19 août 1880, fille de Narcisse Guilbert et de Virginie Roy dit Audit ; prof. rel. le 25 janvier 1905, décédée le 20 juin 1911.

Sœur Marie-Saint-Gérard-Magella, née Clara Nadeau, le 19 mars 1884, fille de Joseph Nadeau et de Delvina Cantara, prof. rel. le 25 janvier 1905.

Sœur Marie-Sainte-Rosalie, née Elmire Proulx, le 4 octobre 1882, fille de Michel Proulx et d'Elmire Dufaut, prof. rel. le 6 mars 1906.

Sœur Marie-Antoinette, née Valérie Vigeant, le 29 novembre 1878, fille de Médéric Vigeant et de Luce Labatte ; prof. rel. le 6 mars 1906.

Sœur Marie-Saint-Charles, née Zénaïde Dufaut, le 2 septembre 1878, fille de Paul Dufaut et d'Augustine Théroix ; prof. rel. le 12 février 1907.

Sœur Marie-Narcisse, née Hermine Trahan, le 26 mai 1886, fille de Narcisse Trahan et de Hermine Desrosiers ; prof. rel. le 23 juillet 1907.

Sœur Marie-Cécilia, née Délia Lanoie, le 14 juillet 1884 (à S.-Marcel), fille de Prosper Lanoie et d'Adéline Desrosiers ; prof. rel. le 23 juillet 1907, décédée le 31 janvier 1912.

Sœur Marie-Calixta, née Rose-Alba St-Germain, le 28 octobre 1884, fille de Joseph St-Germain et d'Emélie Frappier ; décédée novice le 27 août 1907.

Sœur Marie-Laurentia, née Florida Lemois, le 4 mai 1883, fille de Delphis Lemois et de Marie Niquette, prof. rel. le 29 janvier 1908.

Sœur Marie-Sainte-Olympe, née Marie Lemaître-Auger, le 6 janvier 1887, fille de Joseph Lemaître-Auger et de Sophie Mathieu, prof. rel. le 29 janvier 1908, directrice à Coaticook.

Sœur Marie-Aimée, née Délia Comtois, le 27 mars 1889, fille d'Aimé Comtois et de Joséphine Bernier ; prof. rel. le 21 nov. 1910.

Sœur Marie-Léopold, née Anna Villiard, le 20 mai 1890, fille de Jean Villiard et de Marie Raiche ; prof. rel. le 6 août 1911.

Sœur Marie-Sainte-Eléonore, née Edouardina Letendre, le 20 juillet 1888, fille d'Emilien Letendre et de Hermine Lebrun ; prof. rel. le 2 février 1912.

Sœur Marie-de-l'Espérance, née Marie-Laura Tardif, le 23 septembre 1888, fille de François Tardif et d'Emilie Parent ; prof. rel. le 2 février 1912.

Sœur Marie-Thérèse-du-Sacré-Cœur, née Marie Desrochers, le 21 novembre 1891, fille de Louis Desrochers et de Hermine Durocher ; prof. rel. le 15 août 1912.

Sœur Marie-Ambrosine, née Julia Rivard-Dufresne, le 10 janvier 1889, fille de d'Esias Rivard-Dufresne et de Marie-Anne Cottenoire-Meloche ; prof. rel. le 3 février 1913, décédée le 20 mars 1923.

Sœur Marie-Saint-Raymond, née Marie St-Amand, le 11 janvier 1883, fille de Paul St-Amand et de Caroline Allard ; prof. rel. le 12 février 1895, décédée le 3 mai 1913.

Sœur Marie-Emilien, née Florina Letendre, le 29 mars 1890, fille d'Emilien Letendre et de Hermine Lebrun ; prof. rel. le 15 août 1913.

Sœur Marie-Antonin, née Marie-Anne Méthot, le 10 février 1892, fille de Joseph Méthot et de Rosilda Danis ; prof. rel. le 2 février 1914.

Sœur Marie-Rose-Anna, née Hélène Bélanger, le 4 avril 1892, fille de Pierre Bélanger et d'Elmire Lauzon ; prof. rel. le 15 août 1914.

Sœur Marie-du-Saint-Nom-de-Jésus, née Berthe Archambault, le 10 septembre 1892, fille de Louis Archambault et d'Exilia Laplante ; prof. rel. le 2 fév. 1915.

Sœur Marie-Berchmans, née Anna Guilbault, le 13 juillet 1894, fille de Joseph Guilbault et d'Augustine Danis ; prof. rel. le 2 février 1915.

Sœur Marie-Eugène, née Antoinette Lamoureux, le 7 décembre 1896, fille d'Eugène Lamoureux et d'Emilie Bonin, prof. rel. le 15 août 1915.

Sœur Marie-Elise, née Rose-de-Lima Nadeau, le 1 janvier 1883, fille de Joseph Nadeau et de Delvina Cantara ; prof. rel. le 6 mars 1906, décédée le 20 février 1916.

Sœur Marie-Omer, née Delvina Joyal, le 25 septembre 1895, fille d'Omer Joyal et de Rose-Anna Ferron ; prof. rel. le 2 février 1917.

Sœur Marie-de-la-Paix, née Cécile Lapalice, le 15 mai 1896, fille d'Adrien Lapalice et d'Antonia Garceau ; prof. rel. le 2 février 1917, décédée le 21 août 1919.

Sœur Marie-Sainte-Sophie, née Régina Lemaitre-Auger, le 30 mars 1892, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; prof. rel. le 2 février 1918 ; décédée 25 avril 1928.

Sœur Marie-du-Sauveur, née Félixina Parent le 9 juin 1895, fille d'Alexandre Parent et de Christine Daigle ; prof. rel. le 2 fév. 1918.

Sœur Clarisse-de-Marie, née Cécile Archambault le 4 novembre 1894, fille de Louis Archambault et d'Exilia Laplante ; prof. rel. le 2 février 1918.

Sœur Marie-Saint-Pierre-No'asque, née Alphonsine Pelletier le 3 août 1894, fille de Pierre Pelletier et d'Alphonsine St-Germain, prof. rel. le 25 février 1919.

Sœur Marie-Sainte-Célinie, née Alberta Péloquin le 22 janvier 1899, fille de Maurice Péloquin et de Céline Parent ; prof. rel. le 3 février 1920.

Sœur Marie-de-la-Paix, née Rose-Anna Lemaitre-Auger, le 18 novembre 1895, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu ; prof. rel. le 2 février 1921.

Sœur Marie-St-Maurice, née Germaine Lalancette le 11 septembre 1897, fille de Jean Lalancette et de Marie-Louise Riendeau ; prof. rel. le 16 août 1922.

Sœur Marie-Victoire, née Exilia Laplume le 24 janvier 1901, fille de Félix Laplume et de Rose-Anna Maher ; prof. rel. le 16 août 1922.

Sœur Emma-de-Marie, née M.-Aimée-Rose-Germaine Laplante, fille de Louis Laplante et d'Emma Riendeau, baptisée le 24 février 1900 ; prof. rel. le 4 février 1926.

Sœur Joseph-Maurice, née Marie-Hélène Joyal le 24 août 1902, fille d'Amédée Joyal et de Rosilda Bonin ; prof. rel. le 3 février 1927.

Sœur Marie-St-Gabriel-Archange, née Louise Chartier, née le 15 mars 1904, fille d'Aldège Chartier et d'Edouardine Austin-Marineau ; prof. rel. le 3 février 1927.

Sœur Marie-Denis, née Irène Belisle, le 16 août 1903, fille de Denis Belisle et de Marie Nadeau; prof. religieuse le premier février 1928.

Sœur Marie-Paul-André, née Claire Bernier le 12 juin 1904, fille de Cyrille Bernier et d'Elzire Méthot, prof. rel. le 2 février 1929.

Sœur Louis-Arsène, née Annette Thérout le 21 juin 1908, fille de F.-X. Thérout et de Férida Laferté, profession religieuse le 16 août 1930.

*Couvent de la Miséricorde, Montréal.*

Sœur Sainte-Rose-de-Lima, née Edesse Rivard-Dufresne, le 14 avril 1837, fille de Zéphirin Rivard-Dufresne et de Julie Benoit; prof. rel. le 28 mars 1860, décédée le 30 mars 1877.

*Monastère du Précieux-Sang*

Sœur St-François-d'Assise, née Christine Girard, le 6 mai 1846, fille de Louis Girard et de Marie-Anne Coderre; entrée le 30 juin 1881; prof. rel. le 8 mai 1883, décédée le 4 janv. 1929.

Sœur Sainte-Marie-de-la-Visitation, née Maria Trahan, le 30 septembre 1865, fille de Félix Trahan et de Marcelline Dumaine; entrée le 8 juillet 1884; prof. rel. le 4 juillet 1886.

Sœur Sainte-Cécile, née Albertine Berthiaume le 26 avril 1873, fille de Moïse Berthiaume et d'Emma Vigeant, entrée le 21 nov. 1891; prof. rel. le 14 décembre 1893.

Sœur Sainte-Claire, née Amanda Jolicoeur, le 8 avril 1874, fille de Joseph Jolicoeur et de Louisa Trahan, entrée le 15 août 1893; prof. rel. le 24 nov. 1895.

Sœur Sainte-Marie-de-l'Ange-Gardien, née Adélaïde Trudeau le 14 octobre 1849, fille de Basile Trudeau et de Marguerite Thérout; entrée le 21 juillet 1877; prof. rel. le 30 avril 1879.

Sœur Saint-Aimé-de-Jésus, née Marie-Lédia-Diana Mathieu le 22 octobre 1898, fille de Gilbert Mathieu et de Valentine Lebrun; entrée le 8 septembre 1922, prof. rel. le 28 août 1923.

*Sœurs (Grises) de l'Hôpital St-Joseph de Montréal*

Sœur Paquette, née Zéphirine, le 27 janvier 1852, fille de Jean Paquette et de Julie Leclerc, entrée le 16 juillet 1879, prise d'habit le 22 novembre 1879; prof. rel. le 24 novembre 1881; a fêté son jubilé de vie religieuse le 4 mai 1927.

Sœur Archambault, née Marie-Alphonsine, le 17 décembre 1852, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron; entrée le 25 octobre 1881; prise d'habit le 13 avril 1882; prof. rel. le 17 avril 1884; décédée le 2 septembre 1921.

Sœur St-Luc, née Marie-Véronique Archambault le 4 décembre 1850, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron, entrée le 18 mars 1883; prof. rel. le 27 juillet 1885.

Sœur Aldégonde, converse, née Marguerite Métivier (à St-Michel Yamas-ka) le 13 août 1838, fille de Charles Métivier et de Marguerite Laurent; entrée le 17 octobre 1889; prise d'habit le 3 février 1890; prof. rel. le 16 mai 1896.

*Sœurs (Grises) de la Charité de l'Hôtel-Dieu, St-Hyacinthe*

Sœur Augustine Roy, née le 28 août 1879, fille de Jean-Baptiste Roy et d'Emma Pepin; entrée le 5 septembre 1899; profession religieuse le 4 mars 1902.

Sœur Marie-Rose Bourgeois, née le 24 décembre 1862, fille de Lévi Bourgeois et de Clémence Badayac-Laplante; entrée le 16 juillet 1881; prof. rel. le 20 janv. 1884; décédée le 30 janvier 1884.

Sœur Anne-Marie Desrosiers, née le 27 juillet 1884, fille d'Edouard Desrosiers et d'Augustine Roy; entrée le 3 janvier 1907; prof. rel. le 16 juillet 1909.

Sœur Augustine Laffeur, née le 12 novembre 1897, fille d'Amé Laffeur et d'Angélique Pepin; entrée le 10 mai 1897; prof. rel. le 6 février 1920.

Sœur Marguerite Lemaitre-Auger, née le 6 avril 1903, fille de Joseph Lemaitre-Auger et de Sophie Mathieu, prof. rel. le 22 mars 1929.

#### *Sœurs de la Charité de la Providence*

Sœur Marie-Auguste (Caroline Lacroix) née le 9 septembre 1843; fille de Auguste Lacroix et de Caroline Therrien; entrée le 18 juillet 1871; a fait sa profession le 14 août 1873; décédée le 19 février 1879 à la maison-mère, Montréal.

Sœur Marie-Colombe (Marie-Victorine Lachambre) fille de Antoine Lachambre et de Philomène Dalpé dit Pariseau, née le 12 février 1855; entrée le 21 septembre 1875; a fait sa profession le 16 août 1877; décédée à la maison-mère, Montréal, le 22 juin 1889.

Sœur Jean Damascène (Marie-Eléonore Trahan), fille de Michel Trahan et de Marie Gélinas, née le 24 avril 1846; entrée le 30 mai 1876; a fait profession le 21 juillet 1878; décédée à la maison provinciale de Vancouver, Washington, le 19 juin 1892.

Sœur Vincent Ferrier (Marie-Rose Proulx), fille de Basile Proulx et de Zoé Mathieu, née le 17 juillet 1853; entrée le 27 septembre 1873; a fait profession le 15 août 1875. Elle est actuellement supérieure à l'Hôpital de la Providence, Seattle, Washington (1926).

Sœur Zacharie (Marie-Rose-de-Lima Robidoux) fille de Joseph-Eusèbe Robidoux et de Julie Caron, née le 28 décembre 1859; entrée le 31 août 1881; a fait profession le 31 juillet 1883. Elle est en mission à l'Institution des Sourdes-Muettes, Montréal.

Sœur June Robidoux (coadjutrice) fille de Joseph-Eusèbe Robidoux et de Julie Caron, née le 9 mars 1868; entrée le 18 juillet 1888; a fait profession le 10 février 1894; décédée à l'Hôpital de la Providence, Seattle, Washington, le 22 août 1921.

Sœur Germaine-Cécile (Mathilda Léveillé) fille de Philippe Léveillé et de Léona Valois, née le 3 septembre 1899; entrée le 7 juin 1918; a fait profession le 28 février 1920.

Sœur Léonard de Jésus (Marie-Julie-Clarinda Joyal) fille de Hubert Joyal et de Sophronie Brouillard, née le 25 mars 1900; entrée le 1er avril 1921; a fait profession le 19 novembre 1922. En mission à l'Hôpital St-Eusèbe, Joliette.

#### *Congrégation de Notre-Dame, Montréal*

Sœur Saint-Anicet, née Maria-Emerentienne-Joséphine Chartier, née le 23, baptisée le 24 avril 1894, fille de Joseph-Elodio Chartier et de Marie Mathieu. Entrée le 24 août 1911, profession religieuse le 16 décembre 1913.

Sœur Sainte-Gertrude-de-Nivelles, née Marie-Augustine Chartier, née le 7 octobre 1895, fille de Joseph-Elodio Chartier et de Marie Mathieu. Entrée le 14 avril 1916, profession religieuse le 23 août 1918.

#### *Monastère du Bon-Pasteur, Montréal*

Sœur Marie-de-St-Aimé, née Clara Bibeau, baptisée le 2 novembre 1872, fille de Hercule Bibeau et de Rose-de-Lima Giard, entrée le 31 mai 1899, profession religieuse le 5 septembre 1901.

Sœur Marie-de-Sainte-Antoinette, née Marie-Anne-Flore-Laura Bélisle, baptisée le 19 mai 1883, fille de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beauparlant, entrée le 26 février 1906; profession religieuse le 3 juin 1908.

Sœur Marie-de-St-Thomas-de-Cantorbéry, née Rose-Anna Lanoie, baptisée (à St-Marcel) le 5 septembre 1880, fille de Prosper Lanoie et d'Adéline Desrosiers, prise d'habit le 29 janvier 1900, profession religieuse le 29 janvier 1902; partie le 9 août 1911 pour Bogota, Amérique du Sud.

*Institut Sainte-Marthe, St-Hyacinthe*

Sœur St-Joseph, née Joséphine Lavallée, le 8 décembre 1850, fille de Basile Lavallée, menuisier, et de Marguerite Lebrun; entrée le premier septembre 1883; vêtue le 8 décembre 1883, profession religieuse le 17 décembre 1889; décédée à S-Hyacinthe le 16 juin 1929.

Sœur St-Michel, née Céline Hébert, baptisée le 6 septembre 1848, fille de Narcisse Hébert, cultivateur, et de Pélagie Maclure; entrée le 4 novembre 1884; vêtue le 26 mars 1885; profession religieuse le 19 mars 1891; décédée le 26 août 1907.

Sœur Saint-Alphonse, née Marie-Louise Lavallée, baptisée le 22 mai 1860, fille de Basile Lavallée menuisier et de Louise Roy; entrée le 28 mars 1884; vêtue le 6 juillet 1884; profession religieuse le 7 août 1890.

*Couvent Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe*

Sœur Saint-Etienne, née Marie-Louise Hébert, baptisée le 5 novembre 1870, fille de Basile Hébert et de Geneviève Forcier, vêtue le 5 mai 1895; prof. religieuse le 26 juillet 1897.

Sœur Saint-Fabien, née Marie-Aurore Blain, baptisée le 19 avril 1898, fille d'Alfred Blain et d'Alphonsine Bérard; vêtue le 11 février 1918; profession religieuse le 26 juillet 1920.

Sœur Marie-Alphonsine, née Marie-Exilia Blain, baptisée le 25 décembre 1904, fille d'Alfred Blain et d'Alphonsine Bérard; vêtue le 25 mars 1924, profession religieuse le 26 juillet 1926.

*Sœurs de Sainte-Croix, Saint-Laurent*

Sœur Marie-de-Sainte-Marguerite-du-Sacré-Cœur, née Clémentine Laplante, baptisée le 2 mai 1894, fille de Delphis Laplante et de Marguerite Cottenoire; entrée le trois septembre 1914.

Sœur Marie-de-Sainte-Laura, née Appoline Létourneau (à Drummondville) le 13 juillet 1883, fille d'Eugène Létourneau et d'Octavie Grenier, entrée le 4 septembre 1902.

*Hospitalières de Saint-Joseph, Hôtel-Dieu de Montréal*

Sœur Elizabeth, née Marie-Louise Ferron, le 14 février 1879, fille d'Augustin Ferron et d'Eloïse Brisset; prise d'habit le 30 avril 1911; profession religieuse le 9 juin 1913.

*Société de Marie-Réparatrice*

Mère Marie-des-Chérubins, née Marie-Louise-Thérèse Péloquin, le 2 août 1902, fille de Maurice Péloquin et de Céline Parent; entrée le 4 novembre 1919; profession religieuse le 31 juillet 1923.

*Religieuses Dominicaines, Fall-River, Mass.*

Sœur Marie-Alphonse, née Marie-Rose Riendeau le 13 juin 1875, fille de Célestin Riendeau et d'Azilda Lambert; entré le 29 août 1901; prise d'habit le 7 mars 1902; profession religieuse le 8 mars 1903; réside à Plattsburg, N.-Y.

Sœur Marie-de-Ricci, née Angéline Bonin, le 13 janvier 1888, fille de Joseph Bonin et de Marguerite Benoit; entrée le 12 décembre 1911, prise d'habit le 30 août 1912, prof. religieuse le 8 décembre 1914; réside à la maison-mère à Fall-River, Mass.

*Religieuses de Saint-Joseph, Du Puy, Haute-Loire, France*

Sœur Marie-Stanislas, née Antoinette-Eugénie Pepin, le 10 juin 1904, fille de Joseph Pepin menuisier et de Marie-Louise Duval, réside à la Mission de Fall-River, Mass. Etats-Unis.

## HOMMES DE PROFESSION

### *Notaires*

#### *Rivard-Dufresne, Fortunat*

Le premier homme de profession, qui ait germé dans le sol de S.-Aimé, est Charles-Fortunat Rivard-Dufresne, baptisé par messire J.-B. Dupuy, premier curé de cette paroisse, le 6 janvier 1837. Il était fils d'Augustin Rivard-Dufresne cultivateur et d'Archange Desmarais. Son parrain fut Michel Coursolles et sa marraine Sophie Dupuy. Il fit ses études classiques au collège de Joliette.

Après une préparation jugée suffisante dans le temps, Fortunat étudia le notariat sous M. P. Gélinas à S.-Aimé, et sous maître Olivier Dupré à S.-Robert.

Admis à la pratique, le notaire Chs-Fortunat Rivard eut le temps de faire solidement quelques actes, dont l'abbé son frère conserve les minutes, avant d'être victime de la plus pénible maladie, qui le mit dans l'incapacité de ne plus jamais exercer sa profession. Nous l'avons connu au presbytère de S.-Armand, où son frère eut la charité de l'héberger jusqu'à sa mort. De M. Gélinas, Chs-Fortunat avait appris à tirer du grand, sa maladie ne l'empêcha point de conserver des airs de grandeur. Il affectait de parler de choses légales, il posait en docteur. Jamais, il ne s'abaissait à dire des paroles messéantes. Toujours il se respecta et manifesta aux prêtres une profonde vénération, faisant avec foi sa confession à son frère, de sept ans plus jeune que lui.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans en 1894. Son corps fut inhumé dans le cimetière de S.-Armand. Si les hommes en ont eu pitié, je ne doute nullement que Dieu lui ait fait miséricorde. (Abbé P.-A. Saint-Pierre).

#### *Raiche, Joseph*

Les parents et connaissances, qui connurent Joseph Raiche, affirment qu'il est né et a été baptisé à S.-Aimé en septembre 1855. Pourquoi fut-il baptisé en dehors de la paroisse?

En 1868, il entra au séminaire de S.-Hyacinthe, et y terminait ses études classiques en 1876.

Il fit sa cléricature dans le bureau du notaire L.-P.-P. Cardin, et plus tard dans celui du notaire P. Pérodeau; reçut sa commission le 8 octobre 1880; pratiqua à S.-Aimé l'espace de cinq années; à Acton-Vale, autant d'années; et trente-deux années à Roxton Falls.

Il décéda à ce dernier endroit le 5 juillet 1925, à l'âge de 69 ans.  
Il avait épousé Marie-Ernestine Déry en 1882.

*Gélinas, Hugues*

Né le 19 mai 1865, fils du notaire Pierre Gélinas, et d'Aurélié Désilets; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe, et ses études cléricales à Montréal, et à S.-Hugues dans le bureau du notaire Lafontaine; commissionné le 25 mai 1893.

Il se fixa à S.-Hugues, où il épousa le 5 août 1895, Marie-Louise Brodeur, fille de Timothé Brodeur et de M.-Louise Sénécal.

En 1925, le notaire Gélinas se fixait à S.-Hyacinthe.

*Brassard, Téléphore*

Né à S.-David d'Yamaska le 9 février 1876, du mariage d'Elzéar Brassard carrossier et de Victoire Archambault. Quoique baptisé en dehors de la paroisse de S.-Aimé, il n'en est pas moins un enfant de celle-ci.

Etabli déjà dans notre village depuis quelques années, Elzéar Brassard avait transporté en 1875 son atelier à S.-David, où il perdait sa jeune épouse quelques années après. Le jeune orphelin fut alors adopté par son grand-père Louis Archambault, chez lequel s'écoulèrent les années d'enfance et de jeunesse. Après avoir suivi les cours préliminaires à l'académie du village, le jeune Téléphore fut dirigé vers le séminaire de S.-Hyacinthe. Après avoir suivi les cours de l'Université de Montréal, il fut admis le 23 septembre 1901 à la pratique du notariat; s'établit à S.-Jean d'Iberville, où il pratiqua jusqu'en 1922; et depuis, régistrateur pour le district judiciaire de Montréal; et réside en cette dernière ville.

M. Brassard est un membre des plus distingués et dévoués de la société puissante, bienfaisante et patriotique des "Artisans Canadiens-Français."

"En plus de l'esprit pratique et de la facilité oratoire qu'on se plaît à lui reconnaître, M. Brassard possède encore une activité et une compétence qui assurent au président général un auxiliaire sûr et dévoué." (L'Artisan)

M. Brassard a épousé le 22 juin, à S.-Joseph de Worcester Mass. Rose-Béatrice Lajoie, fille de Joseph Lajoie et d'Elmire Viens.

*Lalancette, Adélar*

Né le 2 octobre 1882, fils de Maxime Lalancette et d'Exilda Péloquin. Fit son cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe (1897-1905); suivit les cours universitaires à l'Université de Montréal.

Commissionné le 29 juillet 1909; et exerce sa profession à Montréal.

M. Lalancette a épousé le 5 mai 1913, à S.-Pierre-aux-Liens de Montréal, Eva Larue, fille d'Arsène Larue, et de Herméline Lemoyne.

*Poirier, Eugène*

Né le 3 mai 1891, du mariage de Paul Poirier et d'Elisa Lalancette; suivit le cours commercial des Frères de S.-Croix du village; le cours classique au séminaire de S.-Hyacinthe (1902-1910); études légales à l'Université de Montréal (1910-1913); bachelier-es-arts 1911; gradué de l'Université, avec grande distinction, 1913; admis à la pratique du notariat le 25 juillet 1913; fit partie de la société légale Biron, Savignac, Coderre et Poirier (1913-1916); depuis 1916, fait partie de l'étude Biron & Poirier, à Montréal.

Le notaire Poirier a épousé à S.-Louis-de-France, Montréal, le 18 juin 1914, Annette Garneau, fille d'Eugène Garneau et de Victoria Baccarini.

*Bourgeois, Jos.-Victor-Avila*

Né le 11 juin 1881, fils de Lévi Bourgeois carrossier et de Victorine Girouard.

Admis à la pratique le 16 juillet 1907; a exercé sa profession à Sorel; secrétaire du conseil du comté de Richelieu; décédé à Sorel en mai 1920. Son greffe est déposé à Sorel.

**Médecins.**

*Dubois, Tancrede*

Né le 22 août 1852, du mariage de François Dubois et de Sophie Chevreuil; fréquenta l'école du village, et l'académie des Frères; fit ses études classiques au collège Bourget à Rigaud de 1867 à 1874, et au sortir du collège, obtint son brevet pour l'étude de la médecine. Après quelques semaines d'étude à l'Université Victoria, le mauvais état de sa santé l'obligea de prendre un repos de quelques années. Le docteur Dubois put reprendre ses cours à la même université qu'il suivit de 1881 à 1884, et reçut ses grades; s'établit d'abord à Châteauguay, où il exerça sa profession de 1884 à 1892.

Le 2 mai 1888, le docteur Dubois épousa à Norwood, état de New-York, Charlotte Morgan, fille de Daniel Morgan et de Catherine Sherlock.

Pendant un an, de 1894 à 1895, le docteur Dubois suivit les cliniques des hôpitaux de Paris.

Le docteur Dubois a pratiqué à Oswego, N. Y., depuis 1892; est décédé à Buffalo le 30 mai 1927.

*Salvail, Napoléon*

Né le 3 septembre 1859, fils de Paul Salvail cultivateur et de Philomène Lavallée; fréquenta l'académie des Frères, où le Frère Donatien lui donna les premières notions de latin, lesquelles permirent au jeune élève d'entrer en syntaxe; au séminaire de S.-Hyacinthe, en l'année 1874. En 1879, avant la fin de son cours, Napoléon Salvail obtenait son brevet pour l'étude de la médecine, et obtenait ses grades en 1883.

Il s'est établi à Helena, dans le Montana, E.-U.

*Berthiaume, Odilon*

Le 21 septembre 1862, le révérend père Camille Lefebvre de la Congrégation de S.-Croix baptisait Joseph-Isidore-Odilon, né la veille de Moïse Berthiaume architecte et de Marie-Emma Vigeant. Le parrain du nouveau-né fut Isidore Bousquet et sa marraine Rose Laflamme. Tout jeune, Odilon n'eut qu'à monter la côte pour fréquenter les classes du collège de son village natal, sous la direction des religieux de S.-Croix. De là, il vint au collège de S.-Hyacinthe pour y faire son cours classique, moins les deux années de philosophie. Après sa rhétorique, savoir en 1880, il se rendit à Montréal, pour y suivre les cours de médecine et de chirurgie à l'Université Victoria, affiliée à l'Université de Coburg, Ontario.

Il fut admis à la pratique de la médecine au printemps de 1884; et sans retard, il se dirigea vers S.-Simon de Bagot avec l'intention de s'y arrêter, d'y ten-

ter fortune et peut-être même de s'y fixer. Il y aurait sans doute fait sa vie, mais peut-être maigrement. Il crut mieux faire en transportant ses pénates à S.-Liboire, paroisse plus populaire, sinon plus riche.

Il épousa le 17 septembre 1889 Reine-Blanche Brodeur, fille du docteur Alphonse Brodeur, de Roxton Falls, laquelle ne lui donna qu'un enfant. C'est l'abbé Magloire Lafamme, en ce temps-là curé de S.-Ephrem d'Upton, qui bénit l'union de son petit cousin avec demoiselle Brodeur.

Trop tôt, le cher docteur fut pris d'une maladie qui ne pardonne pas, que la médecine est encore impuissante à guérir, la consommation pulmonaire, qui le mena à une mort tragique.

C'était le 13 juillet 1899, Mgr l'évêque diocésain arrivait en visite pastorale à S.-Liboire. Le docteur Berthiaume n'était pas assez fort pour se rendre à l'église; mais il ne se sentait pas encore arrivé à sa dernière heure. Bien volontiers, il permit à sa femme d'assister à la pieuse cérémonie, avec son jeune enfant. Pendant l'absence de madame survint une rupture, une hémorragie; le docteur sent qu'il se meurt, saisit son crayon et sur le poignet de chemise, il écrit: "Adieu, Reine, adieu, Gaston, je meurs. Priez pour..." Il n'eut pas la force de continuer. Son crayon lui tombe des mains, et son âme s'envole vers le souverain Juge.

#### *Chartier, Horace*

Né le 26 mars 1864, du mariage de Damien Chartier carrossier et de Zoé S.-Jacques, fit son cours commercial et deux années de latin sous le frère Donatien à l'académie du village; poursuivit ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1878-1884); ses études médicales à Montréal; admis à la pratique de la médecine en 1888. Le docteur Chartier se fixa d'abord à S.-Angèle de Monnoir; et depuis 1890 a pratiqué à Montréal, où il décéda le 7 décembre 1927.

Le docteur Chartier dort son dernier sommeil dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Son tombeau, qui dénote l'aisance, en même temps que la sobriété et le bon goût, sera, grâce à un acte de fondation, maintenu en bon état à perpétuité.

#### *Salvail, Pierre-Delphis*

Né le 6 août 1866, du mariage de Paul Salvail cultivateur et de Philomène Lavallée; suivit les cours de médecine à l'Université de Montréal; admis à la pratique en 1894; s'est fixé à Toledo, Ohio, et y est décédé le 15 mai 1928.

#### *Levasseur, Hugues*

Baptisé à S.-Aimé le 22 décembre 1867, fils de Hugues Levasseur et de Angèle Giguère-Saint-Castin, fit ses études classiques au Séminaire de S.-Hyacinthe.

Le 9 mai 1888, le docteur Levasseur obtenait son brevet de capacité à étudier la médecine, était gradué-licencié en 1890, et était reçu médecin avec grande distinction par la Faculté de Laval en 1892.

Le docteur Levasseur a pratiqué successivement à S.-Aimé, à Worcester, à Boston, à Northbridge, à Woonsocket, à S.-Guillaume et à Montréal, où il est décédé le 27 mars 1924.

Il avait épousé dans l'église de S.-Jean-Baptiste de Montréal, le 21 septembre 1891, Anna Chartrand, fille de Narcisse Chartrand et de Céline Vallières.

*Laforce, Pierre-Domptail*

Il naquit le 30 juillet 1864, du mariage de François-Xavier Laforce et d'Arthémise Létourneau.

Il s'est toujours chuchoté à S.-Aimé, que Domptail Laforce a étudié la médecine, a été admis à la pratique et a pratiqué, sans n'avoir jamais passé de brevet.

Il s'adonna d'abord avec succès à l'art de la sculpture pendant que son frère Edouard, muni d'un brevet, étudiait la médecine. Edouard décédait le 21 mars 1881, à l'âge de 18 ans.

Après la mort de son frère, Domptail Laforce, peut-être par curiosité au début et plus tard sérieusement, consacra ses loisirs à feuilleter les livres de feu son frère; puis, laissant là la sculpture, il se livra résolument et ardemment à l'étude de la médecine.

L'annuaire de l'école de médecine et de chirurgie de l'Université Victoria (de Coburg, Ontario), année 1890, mentionne que Edouard Laforce, de S.-Aimé, a été reçu médecin, quoique décédé neuf ans auparavant.

Domptail alla s'établir aux Etats-Unis, où il pratiqua avec succès, en différents centres franco-américains.

Il mourut à New-York en juin 1925.

*Lanoie, Jos.-Eusèbe*

Né à S.-Marcel le 15 octobre 1873, fils de Louis Lanoie et de Marie-Claire Lanoie; encore adolescent, arriva dans notre village, où il débuta dans le commerce chez Edmond Cartier, puis chez son frère Prosper Lanoie. Tout en s'occupant du comptoir, le jeune Eusèbe, aspirant à des destinées plus qu'ordinaires, suivit les cours classiques du frère Donatien; en 1888, les cours de médecine de l'Université Bishop (de Lennoxville), où il fut gradué 1893; pratiqua à Fall-River (1893-1900); clinique des hôpitaux de Paris (1900-1902); au collège de médecine et de chirurgie (Royal College) Edimburg, Ecosse, et y gradua en 1902; retour à Fall-River (1902-1908); à Montréal (1908) où il fonda l'Hôpital S.-Luc; accompagna, en qualité de chirurgien-major, les troupes canadiennes lors de la grande guerre (1914-1917); administrateur de l'Hôpital Français, Montréal, et y est encore attaché.

Le docteur J.-E. Lanoie a épousé, dans l'église de S.-Louis-de-France, Montréal, le 30 septembre 1895, demoiselle Gabrielle Maillet, fille de Ludger Maillet et de Sara Larose.

*Mercier, J.-Euclide*

Il naquit à Gracefield, comté d'Ottawa, le 12 septembre 1875, du mariage d'Anastase Mercier et d'Arthémise Laforce. Vers son âge de sept ans, devenant orphelin de père et mère, il arrivait à S.-Aimé, et était placé sous la tutelle de sa grand-mère Laforce. Il fréquenta l'école des Frères S.-Croix de 1882 à 1889, et poursuivit les cours classiques de S.-Hyacinthe de 1889 à 1893.

Naguère il nous écrivait: "Je suis fier de me dire de S.-Aimé. J'y ai vécu mes plus belles années, et j'en ai toujours gardé un très-bon souvenir. Je vous remercie d'avoir pensé à moi."

En 1895, le docteur Mercier partait pour Burlington, et suivait les cours de médecine de l'Université du Vermont jusqu'en 1898. L'année suivante il décrochait ses diplômes à l'Université de Baltimore. En 1903, il épousait à Woonsocket Marie-Françoise Fontaine, fille de Charles Fontaine et de Marguerite Daigle.

Fixé à Fall-River depuis 1899, le docteur Mercier, depuis qu'il est praticien, a toujours prodigué ses soins au nombreux et important groupe de canadiens de cette localité.

*Bélisle, Jos.-Dieudonné-Oscar.*

Né le 13 juin 1879, du mariage de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beau-parlant ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1892-1900) ; ses études médicales à l'Université de Montréal ; admis à la pratique de la médecine en 1905.

Le docteur Bélisle a épousé Herméline Parent le 5 mai 1908 ; s'est fixé aux Trois-Rivières.

*Hébert, Jos.-Roch-Moïse-Samuel.*

Né le 16 septembre 1890, du mariage d'Edouard Hébert cultivateur et de Léontine Lebrun ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1904-1912) ; ses études médicales à l'Université de Montréal ; a pratiqué son art à Sherbrooke, puis s'est fixé aux Trois-Rivières.

*Bélisle, Jos.-Léopold-Romuald.*

Né le 16 novembre 1885, fils de Jean-Baptiste Bélisle et de Marie Beau-parlant ; fit ses études préliminaires à l'académie des Frères S.-Croix ; ses études classiques à S.-Hyacinthe (1900-1907) ; ses études cléricales à l'Université de Montréal (1907-1911) ; admis à la pratique en 1911 ; a pratiqué son art à l'Ange-Gardien de Rouville de 1911 à 1912 ; à S.-Bonaventure d'Upton de 1912 à 1919 ; et est fixé à Montréal depuis cette dernière date.

*Pépin, Roméo.*

Né à S.-Michel Yamaska le 6 septembre 1890, du mariage du docteur Adrien Pépin et de Marie-Louise Bergeron.

En 1896, le docteur Adrien Pépin venait se fixer à S.-Aimé, où le jeune Roméo suivit les cours préliminaires à l'académie du village ; ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1904-1912), ses études médicales à l'Université de Montréal (1912-1917) ; médecin interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal (1916-1919) ; moniteur diplômé des hôpitaux "La Pitié" de Paris (1919-1921) ; professeur-assistant à l'Université de Montréal (1924) ; assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

*Auger, Emile.*

Narcisse-Pierre-Aimé-Emile Lemaître-Auger naquit le 18 janvier 1894, du mariage de Joseph Lemaître-Auger cultivateur et de Sophie Mathieu ; fit son cours classique à S.-Hyacinthe (1908-1916) ; son cours médical à Montréal, et s'y est fixé.

*Sylvestre, Jos.-Ernest.*

Né et baptisé le 10 avril 1895, fils de Delphis Sylvestre tanneur et de Honora Lessard ; poursuivit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1907-1915) ; ses études médicales à Montréal (1915-1920) ; s'est fixé d'abord à Howick et aujourd'hui pratique son art à Roxton Pond.

Le docteur Sylvestre a épousé à S.-Aimé, le 21 mai 1921, Marie-Aimée Poirier, fille de Joseph Poirier et de Marie Salvas.

*Gagner, J.-Paul-Ernest-Roland.*

Né le 23 mai 1896, du mariage du docteur Paul Gagner et de Cornélie Bélisle ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1909-1918) ; ses études médicales à l'Université de Montréal (1918-1923) ; a pratiqué à Montréal (1923-1928) ; à S.-Hilaire depuis 1928.

**Chirurgien-dentiste.**

*Boisclair, Donat.*

Il naquit à S.-Guillaume d'Upton le premier février 1895, du mariage de Joseph Boisclair et de Rose-de-Lima Deguire-Desrosiers. Bientôt orphelin de père, il vint habiter notre paroisse ; fit ses études préliminaires au collège commercial du village (1901-1908) ; ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1908-1917) ; ses études cléricales à l'Université de Montréal, Faculté de chirurgie dentaire (1917-1921) ; admis à la pratique de l'art dentaire le 7 mai 1921 ; pratiqua son art aux Trois-Rivières du premier juillet au 31 décembre 1921 ; à S.-Casimir de 1922 à 1927 ; et à Montréal depuis le premier mai 1927.

Le docteur Boisclair a épousé à Saint-Louis-de-Bonsecours, le 3 octobre 1921, demoiselle Laurette Desplaines, fille de Napoléon Desplaines et de Delphine Verville.

**Avocats.**

*Villiard, Joseph-Antoine.*

Né le 2 juillet 1858, du mariage d'Olivier Villiard cultivateur et d'Angèle Parent.

Premier avocat que fournit le sol de S.-Aimé, et qui vit le jour dans le rang de S.-Yves, Antoine Villiard, fit ses études classiques partie à Sorel et partie à S.-Hyacinthe, étudia le droit à l'Université de Montréal et fut admis à la pratique en 1885, puis se fixa à Sorel.

En 1892, lui fut offerte la charge de secrétaire du comté de Richelieu.

En 1902, il acceptait la charge de maître de poste à Sorel.

Il mourut subitement le 14 juin 1922 ; avait épousé Rose-de-Lima Dragon, native de S.-Denis.

*Beauparlant, Aimé.*

Le 4 janvier 1864, Louise Beaudreau faisait des étrennes à Olivier Beauparlant son mari, en lui donnant un bébé, qui fut porté au baptême le 6 suivant par Joseph Beauparlant et par Marie Gingras. M. le curé Julien Leblanc baptisa le nouveau-né sous les noms d'Aimé-Majorique.

L'enfant avait du talent ; et, à l'école du rang de S.-Thomas et au collège du village, il étudia si constamment et ardemment, qu'en 1879, il put entrer en méthode au séminaire de S.-Hyacinthe. Il lutta avantageusement avec ses disciples, et si bien, qu'au bout de l'an, il remporta les premiers prix de thème latin, de grammaire latine et d'histoire romaine, puis le deuxième prix d'histoire du Canada, plus deux accessits.

Son cours classique terminé en 1885, Aimé Beauparlant se donna à l'étude du droit au bureau de l'honorable Honoré Mercier, à S.-Hyacinthe. Il était certes en bonne position pour arriver. Admis à la pratique de sa profession, il forma une société légale avec l'avocat Odilon Desmarais, qui devait plus tard devenir juge de la Cour Supérieure aux Trois-Rivières.

L'avocat Beauparlant se rendit populaire à S.-Hyacinthe, au point qu'il fut prié de se porter candidat du comté à la chambre des Communes à Ottawa. Il fut élu une première fois en 1904, puis réélu en 1908, avec une majorité de 557 voix.

Au mois d'août 1911, il va rendre compte de sa conduite parlementaire aux électeurs de S.-Charles. A parler en public il s'échauffe, et trop tôt il s'embarque pour revenir à S.-Hyacinthe. La machine roule vite, il prend du froid, survient une fluxion de poitrine, qui le mène promptement à la mort le 19 août, dans sa quarante-huitième année.

Il était célibataire. Nous ne savons qui a hérité de son immense sacoche de documents, qu'il ne manquait pas d'apporter, quand il allait discourir en public. (Abbé St-Pierre).

*Roy, Joseph.*

Né le 28 juin 1876, fils de Jean-Baptiste Roy mécanicien et d'Emma Pépin ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1890-1898) ; ses études légales à l'Université de Montréal (1) ; fit partie de la société légale Lussier, Gendron et Roy ; actuellement exerce sa profession à Sherbrooke.

*Bousquet, Jos.-Jean-Baptiste-Eugène.*

Né le 23 mars 1878, du mariage d'Isidore Bousquet forgeron et de Rose Quémeueur-Lafamme ; fit ses études classiques à S.-Hyacinthe (1890-1898) ; admis au barreau le 5 juillet 1906 ; pratiqua à S.-Hyacinthe, où il collabora à la rédaction du "Courrier de Saint-Hyacinthe". Le 1 juin 1907, M. Bousquet allait se fixer au Lac Nominique, et ouvrait le premier bureau d'avocat dans cette localité ; le premier octobre 1920, venait se fixer de nouveau à S.-Hyacinthe.

En janvier 1909, M. Bousquet a épousé, dans l'église de Notre-Dame de S.-Hyacinthe, Maria Larivière, fille de François Larivière et de Azilda Berthiaume.

ZOUAVES PONTIFICAUX

La paroisse de S.-Aimé a fourni son contingent au bataillon des cinq cents jeunes gens du Canada, qui volèrent à la défense du pape Pie IX, assiégé dans ses états.

Ces vaillants croisés du dix-neuvième siècle furent :

Girard, Jean-Baptiste, né le 23 octobre 1849, fils de Louis Girard, entrepreneur-constructeur et de Marie-Anne Coderre ; épousa en 1875 Emma Archambault, fille de Louis Archambault et de Véronique Charron ; décédé à S.-Aimé le 2 juillet 1922 ; assistait à la prise de Rome par les piémontais le 20 septembre 1870.

Durocher, Jean-Baptiste, né le 8 mai 1850, du mariage de Gédéon Durocher notaire et d'Adélaïde Archambault ; marié en premières noces, à La Pa-

(1) Au temps où Joseph Roy suivit les cours de droit, il avait été choisi entre mille par les messieurs de S.-Sulpice à remplir la charge de lecteur au séminaire. Nous avons vu que cette fonction avait été fondée par l'évêque Dosquet, en l'an 1735.

trie, à Clara Gendreau ; marié en deuxième nocces à Acton-Vale en 1891 à Joséphine Dubois ; réside à Coaticook (1926) ; chevalier de l'Ordre de S.-Grégoire-le-Grand.

De même que J.-B. Girard, J.-B. Durocher, étudiant au collège de S.-Hyacinthe, avait quitté ses études pour endosser l'uniforme de zouave. Il mourut à Coaticook le 3 septembre 1927.

Lavallée, J.-B.-Aristide, né le 26 juin 1849, du mariage de Michel Lavallée marchand et de Joséphine Dostaler ; décédé à Blackstone, Etats-Unis, d'un accident de voiture le 18 novembre 1872, et inhumé à S.-Aimé le 25 suivant.

Gélinas, Benjamin, né le 25 octobre 1850, fils de Pierre Gélinas notaire et d'Aurélié Desilets ; assista à la prise de Rome ; épouse, à Yamachiche le 3 décembre 1877, Emma Gélinas, fille de Jean Gélinas et de Luce Milet ; décédé à Montréal le 26 décembre 1900.

Alfred Dostaler, fonctionnaire civil, qui mourut à Ottawa le 10 septembre 1912, ancien zouave pontifical, est aussi né à S.-Aimé le 3 juillet 1848, du mariage de Norbert Dostaler et de Geneviève Piette. Le 4 novembre 1841, Norbert Dostaler, père d'Alfred, était concessionnaire du lot no 400, plan du village, et y ouvrit un magasin. En 1849, à la suite d'un revers financier, il quitta S.-Aimé, pour s'établir à Berthier.

#### DIVERS

Parmi les enfants de S.-Aimé, qui n'appartiennent ni au clergé ni aux professions libérales, ci-haut mentionnées, quelques-uns méritent une mention pour s'être spécialisés dans la société civile. Dans la sphère de leurs activités, ils occupent un rang honorable. Comme il est délicat et surtout difficile de parler avec justesse et exactitude d'une personne vivante, nous nous contenterons de donner seulement quelques faits des plus saillants.

##### *M. Maurice Péloquin*

En 1699, le 20 juillet, François Péloquin, natif de la paroisse de S.-André de Niort, au Poitou, France, et soldat de la compagnie du capitaine de S.-Ours, épousait aux Trois-Rivières Marie Niquet, fille de Pierre-René Niquet et de Françoise Lemoyne.

Les fils de François Péloquin vinrent bientôt après s'établir à Sorel, et leurs nombreux descendants se répandirent dans les paroisses environnantes. L'un d'eux Maurice Péloquin, fils de Barthélemy et de Catherine Gauthier, épousait à S.-Aimé, le 13 août 1872, Rose-de-Lima Lalancette, fille de Louis et de Mathilde Forcier. De ce dernier mariage, naquit, le 14 juillet 1873, M. Maurice Péloquin, ancien député de Richelieu.

Laissé orphelin de bonne heure, il suivit, dans sa paroisse natale, les cours commerciaux, qu'il compléta au collège du Sacré-Cœur à Sorel. Il s'adonna d'abord au commerce à S.-Aimé, dans l'immeuble qu'il construisit sur la rue Durocher, en face de la place publique.

Après la mort du notaire L.-P.-P. Cardin, représentant du comté de Richelieu à l'Assemblée Législative, Maurice Péloquin se porta candidat dans le comté, et fut élu député en 1912, en 1916 et en 1919.

Il ne fut pas député inactif. Par son influence et son habileté, il obtint des faveurs signalées pour sa paroisse, qui malheureusement, n'en profita point.

Si la municipalité n'a pas encore de chemins empierrés, M. Péloquin n'en mérite aucun reproche, puisque le gouvernement s'est chargé d'en solder la moitié du coût.

M. Péloquin a aussi autrefois projeté de jeter un pont qui devait relier les deux rives de l'Yamaska, au village de Massueville. Estimé par les ingénieurs, à l'époque du projet, à la somme de \$52000, cette somme était aussi soldée par le gouvernement pour une moitié.

Enfin, le gouvernement offrit \$8000 pour la reconstruction du collège de S.-Aimé, et l'obtention de cette somme fut due en grande partie au désintéressement du député de Richelieu.

M. Péloquin est un "self-made man". Il s'est fait lui-même par son talent, par son activité et son habileté dans les affaires. La politique fut toujours étrangère à ses succès financiers, qui lui ont procuré une honorable fortune.

Sa probité et une conduite toujours digne lui ont toujours mérité l'estime de tous ses concitoyens.

M. Péloquin est aujourd'hui inspecteur des prisons de la province.

#### *Beuparlant, Hercule*

Né le 31 août 1864, fils de François-Xavier Beuparlant menuisier et de Scolastique Benoit. Il fréquenta d'abord le collège commercial du village, où le frère Donatien lui enseigna les éléments de la langue latine, et compléta ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1881-1888).

Pendant trois années, en même temps qu'il étudia la théologie, il fut professeur de latin au collège de S.-Marie-de-Monnoir, et au collège de S.-Boniface, Manitoba.

Changeant d'état, Hercule Beuparlant passa aux Etats-Unis.

La nature qui fut généreuse envers lui en le gratifiant d'un beau physique, l'a doté d'un verbe sonore et mélodieux.

Mettant à profit les bienfaits naturels, soutenus par la culture intellectuelle et doublés de sens patriotique, Hercule Beuparlant donne des leçons de langue française, de musique instrumentale et vocale, et se mêle à tout mouvement qui fait survivre le nom canadien dans la république voisine.

Le 11 octobre 1905, à Oswego, Hercule Beuparlant a épousé Florence Delisle, native de Portneuf et fille d'Elie Delisle et de Joséphine Lalonde; et réside à Los-Angeles, Californie.

#### *Lapalice, Ovide*

Traitant de cet individu, l'auteur emploie la troisième personne.

Ovide-Michel Hengard-Lapalice est né le 29 septembre 1864, du mariage de Joseph-H. Lapalice, constructeur d'église et de Justice Marcoite; suivit le cours commercial de l'académie du village; fit une année de latin avec le frère Donatien, et ses études classiques au séminaire de S.-Hyacinthe (1877-1884).

Après avoir mis en pratique certains attraits vers l'état religieux et ecclésiastique, sans pourtant les poursuivre jusqu'à la fin, la librairie fit éclore chez Ovide Lapalice un goût prononcé pour la bibliographie et l'histoire.

En 1895, il était commis dans le bureau de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, aux registres de l'état civil et aux archives de cette institution.

Il consacre tous ses loisirs à écrire l'histoire de sa paroisse natale, et à fréquenter les sociétés qui s'occupent de l'histoire du Canada.

Il a épousé, le 2 juin 1896, Julienne Godbout, veuve d'Ephrem Nadeau, et fille de François Godbout et de Julienne Plante; réside à Montréal.



## MARGUILLIERS

### MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE S.-AIME, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

*L'année qui suit leurs noms est celle qu'ils furent en charge.*

Joseph Lambert, du 1 nov. au 31 déc. ....	1836
Antoine Pelletier .....	1837
Antoine Fourquin-Léveillé.....	1838
Bonaventure Lebrun.....	1839
Louis Salvas .....	1840
Michel Brouillard.....	1841
Prisque Péloquin.....	1842
Joseph Houle.....	1843
Félix Brouillard .....	1844
Léandre Rivard-Dufresne.....	1845
Gaspard Massuc.....	1846
Jean-Baptiste Parent.....	1847
Antoine Lachambre.....	1848
Louis Valois.....	1849
Joseph Deguire-Desrosiers.....	1850
François Giguère (1) .....	1851
Norbert Fagnan .....	1852
Antoine Beaudreau.....	1853
Michel Badayac-Laplante (2).....	1854
Augustin Rivard-Dufresne.....	1854
Jean-Baptiste Hébert.....	1855
Rémy Saint-Amant.....	1856
Isidore Boîteau.....	1857
Jean-Baptiste Houle-Pétrin.....	1858
Félix Brouillard.....	1859
Pierre Valois .....	1860
Amable Grenier .....	1861
Zéphirin Rivard-Dufresne.....	1862
Jean-Baptiste Giguère .....	1863
Michel Héroux-Boisclair .....	1864
Félix Hébert.....	1865
Charles Baudreau.....	1866
Joseph Fourquin-Léveillé.....	1867
François Saint-Amant.....	1868

(1) Décédé avant la fin de sa gestion.

(2) Décédé le 3 mars de l'année de sa gestion.

Jean-Baptiste Méthot	1869
Jean-Baptiste Lebrun	1870
Pierre Rivard-Dufresne	1871
Pierre Pelletier	1872
Joseph Forcier	1872
Joseph Hengard-Lapalice	1874
Joseph Grenon	1875
Olivier Forcier	1876
Gilbert Mathieu	1877
Benjamin Lebrun	1878
Louis La'ancette	1879
Charles Lemaitre-Auger	1880
Célestin Riendeau	1881
Joseph Deguire-Desrosiers	1882
Eusèbe Robidoux	1883
Marcel Cournoyer	1884
Joseph Jolicoeur	1885
Damien Chartier	1886
François Tardif	1887
Paul Salvail	1888
Joseph Deguire-Desrosiers	1889
François Giguère	1890
Joseph Cottenoire	1891
Moderne Raiche	1892
Joseph Théroux	1893
Prosper Bonin	1894
Antoine Labrèche	1895
Norbert Bérard	1896
Joseph Joyal	1897
Pierre Chores d'Orvilliers	1898
Denis Couin	1899
Jean-Baptiste Béhsle	1900
Célestin Riendeau	1901
Herminigilde Bernier	1902
Norbert Laplante	1903
Joseph Cournoyer	1904
François Godbout	1905
Joseph Nadeau	1906
Bénoni Bourget	1907
Narcisse Léveillé	1908
Onésime Méthot	1909
Benjamin Joyal	1910
Joseph Proulx	1911
Zéphirin Martimbault	1912
Antoine Méthot	1913
Gilbert Mathieu	1914
Joseph Pétrin	1915
Théophile Forcier	1916
Edouard Giguère	1917
Alfred Blain	1918
Maxime Villiard	1919
Paul Poitevin	1920
Joseph Léveillé	1921
Norbert Bérard	1922

François Raïche . . . . . 1923  
Josaphat Lamoureux.. . . . 1924  
Joseph Brouillard . . . . . 1925  
*Ont été élus pour être marguilliers en charge à leur tour :*

Edouard Bonin, le 27 mai... . . . . 1923  
Pierre Labrèche, le 23 décembre.. . . . 1923  
Amé Bibeau, le 21 décembre... . . . . 1924  
Michel Blain, le 20 décembre... . . . . 1925  
Maxime Forcier, le 20 décembre . . . . . 1926  
Alfred Riendeau, le 20 décembre . . . . . 1927  
Michel Proulx, le 20 décembre... . . . . 1928  
Joseph Boisselle, le 20 décembre . . . . . 1929

*Avaient été élus et remplacés pour cause de départ ou de décès :*

Paul Bibeau... . . . . 1897  
Joseph Thérien . . . . . 1898  
Joseph Bonin . . . . . 1901  
Jean Parenteau . . . . . 1904  
Joseph Comtois. . . . . 1910  
Félix Pelletier . . . . . 1916  
Joseph Cartier . . . . . 1921  
Edouard Bonin... . . . . 1925

---



## MAIRES DE ST-AIMÉ ET DE MASSUEVILLE

### MAIRES DE LA PAROISSE DE S.-AIME

Jean-Baptiste Houle-Pétrin...	1856
Joseph Baudreau .....	1858
Pierre Gélinas .....	1862
Gédéon Durocher .....	1864
François Dubois .....	1866
Pierre Chorel d'Orvilliers .....	1868
Joseph Hengard-Lapalce .....	1871
Hugues Bélisle-Levasseur .....	1875
Jean-Baptiste Bélisle .....	1879
Odilon Rivard-Dufresne .....	1882
Pierre Bergeron .....	1883
Antoine Méthot .....	1891
Jean-Baptiste Bélisle .....	1895
Hugues Bélisle-Levasseur .....	1898
Pierre Bélanger .....	1901
Zotique Brouillard .....	1904
Antoine Méthot .....	1905
Exurie Nadeau .....	1914
Denis Bélisle .....	1917
Jos.-Exurie Nadeau .....	1919
Nazarice Théroux .....	1920

### MAIRES DE MASSUEVILLE

Prosper Lanoie .....	1903
Joseph Archambault .....	1906
Joseph Ledoux .....	1907
Delphis Sylvestre .....	1908
Louis Archambault .....	1909
Joseph Beauregard .....	1910
Michel S.-Germain .....	1913
Georges Plessis-Laferté .....	1914
Louis Archambault .....	1917
Geo.-Edouard Hébert .....	1918
Delphis Sylvestre, depuis .....	1919
Paul Boisvert .....	1927



## APPENDICE

### ACTE DE MARIAGE DE MONSIEUR DUBOURCHEMIN ET D'ELISABETH DIZY

Le treizième jour du mois de novembre de l'année 1687, après les fiançailles faites à un ban de mariage, d'entre Jacques François Chevalier, écuyer, sieur de Bourchemin, enseigne dans la compagnie de monsieur le chevalier de S.-Jean, à Elisabeth Dizy, fille du sieur Pierre Dizy, habitant de Champlain, et de Madeleine Drouillet, ses père et mère, après les avoir dispensés de deux bans, suivant la permission et les privilèges que j'ai de l'illustrissime et révérendissime évêque (mot illisible) François de Laval, ne s'étant descouvert aucun empeschement légitime, je, Thomas Morel, prestre, missionnaire, chanoine de l'église cathédrale de Québec, et faisant les fonctions curiales dans cette paroisse, je les ai publiés et pris leur mutuel consentement par paroles de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale, selon la forme de notre Mère, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, en présence du chevalier de S.-Jean, Duclos, lieutenant, de monsieur de la Touche, seigneur du dit lieu, du père de la dite épouse et de monsieur Bécancourt, lesquels ont tous signé avec moi.

Le chevalier du Bourchemin, Elisabeth Dizy, De la cheze, La Touche Champlain, Dupersy Duclaux, C. Vezzier, J. Babie, Th. Morel, prêtre, missionnaire et chanoine de l'église cathédrale de Québec.

Le Bulletin des Recherches Historiques (XXXVI, 317), sous la plume de M. Aegidius Fauteux, a affirmé, d'après les "Notices généalogiques" du baron de Woelmont (II, 551), que le nom patronymique de Bourchemin n'est pas Chevalier mais Hamelin.

Le 2 mai 1675, dans l'hôtel du marquis de Sourches, Magdeleine Hamelin, demoiselle de Bourchemin, passait contrat de mariage avec Laurent du Lau, chevalier, seigneur du Breuil, du Maine-Gautier et de Bourchemin. Et cette Magdeleine Hamelin était bien la fille d François Hamlin, seigneur de Bourchemin, au pays du Maine, et de Magdeleine de Guiton, et sœur de Jean-François de Bourchemin.

(Extrait des registres de Champlain, Vol. 1er, fol. 80)

### ACTE DE MARIAGE DE JEAN BIZEUX ET MAGDELAINE BERSERAT, LE 27 JUIN 1696.

Le vingt sept juin mil six cents quatre vingt seize, Jean Bizeux, de St. Etienne, diocèse de Bordeaux, fils de Bertrand Bizeux et de Jeanne du Bois, âgé de vingt cinq ans, soldat de la compagnie de Mons. Le Vasseur capitaine, & Marie Magdelaine Berserat, veuve de Vincent Poupaux, ayant à leur paroisse de Vercheres, dans le temps que le pere Bertin recolet celebrait la messe paroissiale, déclaré tout haut au scandale du public & contre l'usage et la défense de l'Eglise, déclaré qu'ils se prenaient pour époux et pour épouses, pour lesquelles choses

ledit soldat aurait souffert plusieurs chatiments comme prison, cachots, et depuis ledit temps les deux delinquants ayant beaucoup témoigné de repentir de leur faute, et monseigneur le comte de Frontenac nous ayant envoyé dire aujourd'huy premier jour de juillet (sic) mil six cents quatre vingt seize par le R. P. Bertin suivant les ordres du R. P. commissaire son supérieur, qu'il ne s'opposait plus audit mariage après de telles pénitences; ce considéré, vu les bontés de notre mere la ste. eglise pour les repentans et le départ dudit soldat pour la guerre dès le jour de demain, afin de reparer autant qu'il se peut l'honneur de la susdite Marie Magdelaine, et faire que l'enfant qu'elle a eu dudit soldat soit legitime, cas arrivant de la mort dudit soldat, nous françois Dollier leur avons donné en qualité de grand vicaire dispense de la publication des bans de leur mariage et les avons mariés en cette paroisse de Ville marie, ou ils resident a present. Le tout en presence de françois Chapelot dit Latulippe, de Pierre Rivière, Lucas Rindelet tous soldats et pierre Chantereau, tous lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

fran. Dollier  
(Régistre de N.-D.-de-Montréal).

ACTE DE MARIAGE ENTRE RENE FEZERET ET MARIE CARLIE,  
LE 11 NOVEMBRE 1670.

Le Onsiesme Nou. re Mil six Cent soixante et Dix A Esté fait & solemnisé Le Mariage de Mrs. René fezeret fils de feu Mr. Claude Fezeret Mrs. Cerurier et de Susanne Guillebaud ses pere et Mere Avec Marie Carlié fille de Mr Georges Carlié Mr Menuisier a Parjs et de Francoise fleury ses père et Mère de La Paroisse de st. Sulpice au faulbourg St. Germain desprez les Parjs. Les deus parties de cette paroisse, Les trois bans publiés auparavant sans opposition. Le dit Mariage fait en présence de Lad. susanne Guillebaud Mère dud. René fezeret, de Messire Sidrac du Gué Capitaine Commandant Les armes du Roy en ce Lieu, de Messire Charles D'Ailleboust Escuyer sr. de Longueil, de Mr. Jacques LeBer, de Mr. Jacques Le Moyne Garde-magasin du Roy, de Mr. Jean Baptiste Migeon sr. de Branssat, de Mr. Pierre Picotte sr. de Belestre, de Mr. Claude Robutel sr. de st. André, de Mr. Pierre Gadois, Mr. Armurier, de Mr. Nicolas hubert, Mr. Tailleur, de Mr. Isaac Naufrechoux, de Mr. françois Sabattier, de Mr. Estienne hadouin, de Mr. françois Bailly et de Plusieurs autres tous amys communs desd. parties. Lad. Susanne Guillebaud a déclaré ne sçavoir signer de ce faire requis selon l'ordonnance.

René fezeret, Marie Carlié, Dugué, D. D'Ailleboust, Magdelaine Therese Sallé, C. Lemoyne, J. Lemoyne, Nicolas hubert, Catherine Le Loup, De Belestre, Migeon De Branssat, LeBer, C. Robutel, Charles LeMoynes, P. Gadois, I. naufrechoux, Sabatier, f. Bailly, Catherine Gauchet, francoise De Belestre, Elisabeth Claude souart, Barbe Dailleboust, Chaterine primot, helene De Belestre.

G. Souart ptre                      G. Perot curé

(Régistres N.-D. de Montréal).

VENTE DU FIEF BONSECOURS PAR FRANÇOIS CHARON A RENE  
FEZERET, LE 21 AOUT 1702.

Le vingt unième aoust mil sept cens deux, fut present frère françois Charon Supérieur des frères hospitaliers établis à Montréal, lequel a volontairement Reconnu avoir vendu Ceddé quitté Transporté & delaisé par ces presentes des maintenant & à tousjours Sans autre Garentie que de ses faits & promesses seu-

lement, à René fezeret Sr. de St. Charles et marie Carlié sa femme, qu'il autorise pour Le fect quy Ensuit, demeurant audit ville marie, a ce present & acceptant acquerereurs pour Eux leurs hoirs & ayants cause a lad Venir, une concession d'Une Lieue & demy de terre de front sur pareille profondeur le Long de La Riviere ouamasca lcelle comprise vis-à-vis Celle accordée audit Sr. fezeret Tenant d'un Costé a la seigneurie du Sr. Petit, & de l'autre un Espace de terre non Concedée quy se trouve Entre la presente Concession vendue & celle du feu Sr. de Bourgehemin, avec les Isles, Islets & battures adjacens, & ainsy que le tout se poursuit & comporte & comme il a esté donné & Concedé audit Sr. frère Charon par le contrat de Concession a Luy fait par Monseigr. Le Cheualier de Callière Chevalier de L'ordre militaire de St. Louis, Gouverneur & Lieut. Genneral pour le Roy en tout le país de la nouuel'e france, & Monseigr. de Champigny seigneur de Verneuil, Noroy & autres lieux Intendant de Justice police & finances En ce dit país En datte du huitiesme de ce mois, a la charge de la foy & hommage au roy notre seigneur quy sera Rendu au Chasteau St. Louis le Quebec duquel Elle releve aux droicts & redevances accoustumez suiivant La Coutume de paris suivis En ce país, pour Ladite Concession Et fief, Circonstances & dependances d'Icelle jour, faire & disposer par Lesdits Sr. fezeret & sa dite femme leurs hoirs et ayans cause, ainsy que bon leur semblera au moyen des presentes & commander ladite jouissance de ce jour à Lad Venir. Cette vente Cession transport & del'aissement ainsy fait aux charges susdites & aultre, moyennant la somme de trois cens liures que ledit frère Charon a déclaré auoir Reçu ce jour d'huy desdits acquerereurs auant la passation des presentes dont Il les acquitte & quitte & auxdites charges clauses Conditions & Circonstances susdites. Ledit vendeur a transporté tous droicts de propriété fonds tres fonds & dessaisissant & voulant & proceur. le porteur & en plus ledit frère Charon a remis en mains dudit acquerereur lesdits contrat de concession Et fief dud. jour 8e. desd. mois & an en son original, & promet de leur remettre la ratification. de ladite concession de la Cour lorsqu'elle Luy sera venue de france. Car ainsy.... fait & passé audit ville marie Estude dudit notaire l'an mil sept Cens deux Le vingt uniesme jour d'aoust auant midy en presence des Srs. Charles de Couagne fils & Charles Emanuel fourre dit Donancourt Tesmoins demeurans audit ville marie sous-signez avec lesd. parties et notaire apres lecture faite suiivant Lordonnance.

feZeret  
Marie Car Lié  
C. De Couagne  
fourre  
ADhemar  
not.

(Archives de Montréal).

ACTE DE SOCIETE ENTRE RENE FEZERET, DESRUISSEAUX & &, LE  
25 AVRIL 1703 (RE MINE D'ARGENT).

Aujourd'hui 25 avril 1703, devant le notaire royal en la nouvelle France, résidant à Ville Marie, Isle de Montréal, est comparu René Fezeret premier ar- quebusier en ce país et bourgeois de Vi le Marie y demeurant, lequel estant sur son départ pour aller continuer la decouverte qu'il a cy deuant entrepris de faire d'une mine d'argent qu'il a appris estre dans la Rivière du lievre par des voyes qui luy ont toujours paru certaines et le tout sous le bon plaisir du Roy et des permissions de Mgr. Chevalier de Callières gouverneur et licutenant general pour Sa Majesté en toute estendue du país; et specialement de celle a luy accordée par mond. seigneur pour cet effet le 12 avril dernier, dans laquelle est

laissée en blanc les noms des François qui doivent l'accompagner dans ladite entreprise et contribuer à la réussite d'ycelle et ayant connaissance led. Fezeret de la capacité et suffisance des srs. Joseph (Trottier) Desruisseaux (de Montreal), (Antoine) Barrois (de Laprairie), Jean Cuillerier (marchand de Lachine, beau-père de Desruisseaux), François Lebert (de Laprairie) et Louis des Caris (marchand de Montreal), desnommez dans l'une des précédentes commissions de mond. seigneur; les a ledit Fezeret choisis pour ladite entreprise de la continuation et découverte de ladite mine, les yceux associez avec lui en toutes 'es prerogatives, fruits, profits et revenus generalement quelconques que pourra produire ladite decouverte sans aucune chose en excepter soit pour les gratifications qu'il plaira au gouverneur sous le bon plaisir du roy accorder, s'il plait à Dieu que la réussite soit heureuse que pour toutes autres choses quelconques de quelque nature qu'elles puissent estre; a la charge de fournir en communauté a tous les frais qu'il conviendra faire pour l'equipement de ladite entreprise, soit canots, vivres, armes, munition, autres ustensiles, et generalement tout ce qui sera necessaire par egale portion, voulant par ce present a été ledit Sieur Fezeret te moigné qu'il ne fait ladite entreprise que pour le service du Roy, l'utilité du public, et profit desdits Desruisseaux, Barrois, Cuillerier, LeBer et Louis Decaris et qu'yeeluy a été leur.....comme sy fait avoir été et passé eux presents promettant au surplus avoir pour eux les egards, honnestetés et deferences que leur mérite le demande et de la s'appliquer de tout son pouvoir à ce que la bonne intelligence et union soit gardée pendant le voyage de ladite decouverte. Car telle est sa veritable intention et sentiment, ainsi qu'il l'a juré et affirmé, obligeant a cet effet & renonceant,... fait et passé le present a Ville Marie etude dudit notaire, A. M. 25 avril 1703, en présence de Chs. Descouagne marchand et Pierre Gadois arquebusier de Ville Marie.

Descouagne  
P. Gadois  
Lepallieur notaire

(Archives de Montréal).

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE FRANÇOIS-GABRIEL DE THIERSAN ET MARIE-JOSEPH FEZERET, 16 OCTOBRE 1715.

Pardevant les notaires royaux de l'Isle de Montreal, residents à Ville-Marie en la Nouvelle-France soussignés, furent presents François Gabriel de Thiersan, de Janhs, escuyer, fils de deffunct messire Jean de Thiersan escuyer, seigneur de Buir, conseiller du Roy et president au parlement de Metz et de dame Petronille Claussin de Genlis, ses père et mère, natif de la dite ville de Metz, pour lui et son nom d'une part. et Damoiselle Marie Joseph Fezeret fille du sieur René Fezeret, seigneur de St. Charles, ancien bourgeois de cette ville et de dame Marie Carlier son épouse ses père et mère pour elle et en son nom d'autre part, lesquels partis de leur bon gré et volonté de l'avis agrément et consentement de leurs parens et amis pour ce assemblez de part & d'autre, sçavoir de la part dudit sieur de Thiersan, de monsieur François Hertel escuyer sieur de la Fresnière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine et dame Charlotte de Godefroy de Linetot son épouse, de sieur François Poisset marchand bourgeois de cette ville, damoiselle Elizabeth Quenet son épouse, et de la part de ladite damoiselle Marie Joseph Fezeret de St. Charles, dudit sieur Fezeret son père et de ladite dame Carlier sa mère, de messire François De Gannes chevalier seigneur de Falaise, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de dame Marguerite Nafrechoux son épouse, de messire Jean Baptiste Celoron escuyer sieur de Blainville, capitaine d'une compagnie desdites troupes, ont fait ensemble les accords, promesses et conventions de

mariage qui ensuivent: C'est à sçavoir que ledit sieur François Gabriel de Thiersan de Jenlis et ladite demoiselle Marie Joseph Fezeret de St. Charles ont promis et promettent réciproquement se prendre pour mary et femme par loy et nom de mariage, pour iceluy faire & solemniser en face de nostre mère Ste. Eglise le plutôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux leurs parens et amis, si Dieu et nostre dite mère Ste. Eglise y consentent & accordent; pour estre lesdits futurs espoux uns & communs en tous leurs meubles & conquests et immeubles du jour de leur mariage et bénédiction nuptiale suivant la coutume de Paris suivie et régie en ce país, et à laquelle ils se soumettent encore bien qu'ils fussent demeurés ou fissent des acquisitions en país ou la coutume fut contraire, et auxquelles coutumes ils ont dérogé et renoncé expressément. Ne seront tenus aux dettes l'un de l'autre faites et créés avant leur futur mariage, mais si aucunes y a, elles seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien.

Ledit sieur futur espoux a doüé et doue par ces presentes sa dite future épouse du doüaire coutumier ou de la somme de vingt mille livres de doüaire préfixe et sans Retour, au choix de ladite future épouse a prendre quand doüaire aura lieu sur ses plus clairs et apparens biens dudit futur espoux qu'il en a dès à present chargés, obligés, affectés & hypothéqués, et sans que ladite dame future épouse soit obligée de le demander en justice.

Le préciput sera égal et réciproque entre eux de la somme de six mille livres à prendre par le survivant sur les biens meubles de ladite future communauté après inventaire fait d'iceux sur le pied de l'estimation qui en sera faite avant partage et sans criée, où ladite somme en deniers comptants au choix dudit survivant. Au surplus lesdits sieur & demoiselle futurs espoux se prennent avec tous leurs droicts qu'ils ont de present ou qui leur pourront avenir et escheoir tant par succession, donation qu'autrement; et pour la bonne et réciproque amitié que lesdits futurs espoux se portent l'un à l'autre, ils se sont faits & font par ces présentes don mutuel et réciproque entrevifs en la meilleure forme & manière que donation puisse avoir lieu sans jamais la pouvoir ny vouloir révoquer de tous leurs chacuns biens meubles & immeubles tant propres acquets que conquests de quelque nature qu'ils puissent estre et en quelque lieu qu'ils soient scitués et assis, renonçant et dérogeant expressément à toutes lois et coutumes à ce contraires pour en jouir par le survivant en toute propriété à perpétuité comme de chose à lui appartenante et de loyal acquets, etant supposé qu'il ny ait enfans procréés dudit mariage.

A esté convenu que s'il est vendu où aliéné pendant le constant ledit futur mariage aucuns des propres de ladite damoiselle future épouse, elle aura son indemnité sur les biens dudit sieur futur espoux au cas de renonciation à ladite communauté, et arrivant dissolution dudit futur mariage par le deceds dudit futur espoux, sera loisible à ladite damoiselle future épouse d'accepter ou de renoncer à ladite communauté, et en y renonçant, remportera franchement et quittement tout ce qu'elle y aura apporté comme ses dots, doüaire & préciput tel que dessus, ses habits, linges, hardes, bagues et joyaux à son usage et sa chambre garnie de la valeur de trois mille livres, et généralement tout ce qui luy sera venu et eschu pendant et constant ledit futur mariage, tant par succession donation qu'autrement, sans qu'elle soit tenue des dettes de ladite communauté, encore bien qu'elle y eut parlé s'y fut obligée & condamnée, et pour faire insinuer ces présentes pour tout ou besoin sera dans le temps de le faire, lesdites parties ont fait et constitué leur procureur le porteur auquel ils donnent pouvoir de le faire et d'en acquérir acte.

Car ainsy le tout a été convenu, stipulé et accordé entre lesdites parties sans quoy ledit mariage n'eut été fait ni accompli, promettant chacun en devers soy.. & obligeant & renonçant.. & fait et passé audit Villemarie en la maison

desdites sieur et dame Fezeret, après-midi ce seize octobre 1715, en présence des susnommez qui ont avec lesdits sieurs futurs époux et notaires signé après lecture faite suivant l'ordonnance.

François Gabriel De Thiersant de genlis	
marie Joseph fezeret de St. Charles	
feZeret	Marie Carlié
Celoron de Blainville	F. Poisset
degannes	nafrechoux
degannes	Charlotte de lincot
De Lafresnière	Lafresnière
Elizabette quenet	Poisset
Adhemar not.	Lepallieur not.

(Archives de Montréal)

ACTE DE MARIAGE ENTRE FRANCOIS-GABRIEL DE THIERSANT ET  
MARIE-JOSEPH FEZERET, LE 17 OCTOBRE 1715.

"Le dix septième iour d'octobre de Lan mil sept cent quinze veue la dispense des trois bans accordée par Monseigneur Leveque de Quebec et la permission de Messieurs de Ramezay commandant general de ce pais et de Mr. Begon Intendant, le soussigné Prêtre Vicair de la paroisse de Villemarie ayant pris le mutuel consentement de françois Gabriel de Thiersan Ecuyer Sieur de Janlis agé de uint cinq ans, fils de feu Messire Jean Thiersan Ecuyer Seigneur de Buys Conseiller du Roy et presidant au parlement de Metz, et de Dame petronille clausin de Janlis son épouse de la paroisse de St. martin de la Ville de metz en Lorraine d'une part, et de Damoiselle marie Joseph fezeret de St. charles agée de uin trois ans fille de sieur René Fezeret Seigneur de Ouamaska et de Damoiselle Marie Carlié son epouze dautre part. Les ay mariés en presonce dudit Sieur René fezeret pere de ladite epouze, de Jean Batiste Celoron Ecuyer Sieur de Bleinville Capitaine dune compagnie du détachement de la marine, de Lienard de beauieu Ecuyer Capitaine dans le dit detachement, de françois de gannes Ecuyer aussi Capitaine dans ledit détachement et de plusieurs autres.

François gabriel Thiersan de genlis, marie Joseph fesezet, fezeret, De Blainuille, degannes, beaujeu, mg. nafrechoux de gannes, Priat vicair.

(Reg. N.-D. de Montréal, 1715)

**Aveu et dénombrement des fiefs de Saint-Charles, de Bonsecours  
et de Bourgmarie.**

Du vingt trois dud. mois d'avril Qbij e. vingt trois (1723).

En procédant à la confection dud. Terrier, est comparüe en Notre Hotel Dame MARIE JOSEPH fezeret Epouse et Procuratrice de Gabriel de Tiersan Ecuyer sr de Genlis Lieutenant de compagnie en ce pais, ladite procuracy passée devant Raimbault notaire a Montreal le huit du present mois, la dite dame Comparante propriétaire comme seulle heritiere de feux S. René fezeret et dame Marie Carlier ses pere et mere des fiefs vulgairement nommés de St. Charles et de Bonsecours et du fief de Bourgmarie a Elle concedé, laquelle audit nom a avoué et déclaré tenir de Sa Majesté lesdits fiefs scitués le Long de la Rivière Yamaska laquelle tombe dans le fleuve St. Laurent du Costé du Sud, lesdits trois fiefs contigus et contenant scavoir celui de St. Charles une Lieüe et

demie en superficie dans la Rivière Yamaska ycelle comprise a prendre du Costé du Sud tirant au Sud est, tenant d'un bout a la concession du feu sr. Bourchemin et de l'autre aux terres non concédées avec les Isles, Islets, prairies et batures adjacentes

CELUY DE BONSECOURS aussy une Lieüe et demie en superficie a prendre le long de la dite Rivière Yamaska vis a vis ledit fief de St. Charles tenant du Costé du Nord est au fief d'Yamaska appartenant au sr. Petit et du Costé du Sud ouest a un Espace de terre alors non concédées qui se trouve entre le dit fief de bonsecours et le fief du feu sr. Bourchemin avec les Isles, Islets et batures adjacentes.

ET CELUY DE BOURGMARIE cinquante arpens de front sur deux Lieües de profondeur le long de la dite Rivière Yamaska du costé du Sud, tenant du costé Nord'est audit fief de Bonsecours, du costé du sud'ouest audit fief de Bourchemin, pardevant a la dite Rivière et par derriere aux profondeurs du fief de Saurel, et un autre reste de terre de soixante arpens de front sur une Lieüe et demie de profondeur aussy le long de la dite Rivière du Costé du Nord joignant au Nord'est ledit fief du sr. Petit d'Yamaska, au sud ouest ledit fief de St. Charles, pardevant la dite Rivière et par derriere les terres non concédées, en sorte que lesdits trois fiefs ont sur ladite Rivière scavoir deux Lieües et huit arpens de front du Costé du Nord et deux Lieües et dix huit arpens du Costé du Sud.

Lesquels trois fiefs ont droit de haute, moyenne et basse justice, chasse, pesche et traite avec les Sauvages, a la charge de la foy et hommage a rendre et porter au Chateau St. Louis de Quebec aux droits et redevances accoutumés suivant la Coutume de Paris et autres charges et conditions portées par les titres Enoncés en lacte de foy et hommage que la dite Dame comparante a rendu a Sa Majesté entre Nos mains a cause des dits trois fiefs le jourd'hier.

Que sur le dit fief de Bonsecours il y a un domaine de douze arpens de front sur cinquante de profondeur qui avoit été établey par le dit feu sr. fezeret pere de la dite dame Comparante sur lequel il y avoit maison, grange, etable, douze arpens de terre Labourable et dix arpens de prairie, lesquels batiments ont été ruinés pendant les guerres avec les sauvages et les anglois.

QUE SUR LE D FIEF DE ST. CHARLES il y a aussy un domaine de pareille Etendue sur lequel l'Epoux de la dite Dame comparante fait actuellement construire une maison de pieces sur pieces de trente pieds de Long, une grange de vingt cinq pieds et un moulin à scie et fait aussy travailler a defricher les terres.

QUE DANS LA CENSIVE dudit fief de Bourgmairie joignant le fief d'Yamaska du costé Nord'est est Charles brisebois qui possede trois arpens de front sur vingt de profondeur chargés de vingt sols monnoye de france et un demy minot de bled de rente et un sols monnoye de france de Cens par chaque arpent de front, lequel n'y est point encore basty et a environ neuf arpens de prairie.

Qu'audessus est Louïs Trudeau qui possede six arpens de front sur la dite profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y est point aussy basty et a quinze arpens de prairie.

Que dans la Censive dudit fief de Bonsecours du Costé de Nord'est, au Nord de la Riviere Yamaska, joignant ledit fief Yamaska est Antoine Girouard qui possede trois arpens de front sur ladite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, qui ne fait que commencer sa terre.

QUE LE DIT GIROUARD possède audevant de sa terre une Isle de trois arpens de long ou Environ sur un et demy de large, chargé de six Livres monnoye de France de rente, et de faire et entretenir sur la longueur de la dite Isle une allée de bois blanc de quinze pieds de Large.

Que Laurent et Joseph Trudeau, Noël Lapointe et les nommés Thomier, hôte, Toupin, L'éguille, et Boutin ont demandé des terres, qui ne leur ont point encore été données et qui leur seront concédées dès qu'ils seront de retour de la dite seigneurie ou yls sont allés pour examiner ou ils se placeront.

Lequel aveu et denombrement la dite dame comparante a dit contenir vérité et a signé,

BEGON  
FEZERET DE THIERSANT

ACTE DE MARIAGE DE FRANCOIS-HENRI DE THIERSANT ET  
DOROTHY JOHNSON.

Archives communales de Villiers en Bière (Seine-et-Marne)  
Cahiers paroissiaux. E. 3. fo. 15

L'an mil sept cent cinquante quatre, et le cinq du mois de février, après avoir publié pendant trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale les bans de mariage entre sieur François-Henri Thiersant de Bourgmarie, fils de François-Gabriel de Bourgmarie et Marie-Josèphe l'escrot, ses père et mère, natif de Quebec en Canada, et de la paroisse de St-Eustache de Paris, d'une part, et demoiselle Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault-Destouches, fille de messire Philippe Néricault-Destouches, écuyer, seigneur de Fortoiseau, Vosves, et autres lieux, gouverneur pour le Roi des ville et château de Melun, et l'un des quarante de l'Académie française et dame Dorothée Jonston, de la province de Lancastre, en Angleterre, ses père et mère, nous curé soussigné, après avoir reçu des deux parties leur mutuel consentement, avons célébré leur mariage en face de l'Eglise, et dans la chapelle de Fortoiseau, en vertu d'une permission obtenue par l'ordinaire, sans qu'il se soit présenté aucun empêchement, aucune opposition, en présence de messire Philippe Néricault-Destouches père du marié (sic) et de François-Philippe de Vosves, mousquetaire du Roi de la seconde compagnie, du reverend père Colomban, vicaire des Capucins, de Claude Ayoul Bureau, médecin ordinaire du Roi, de Louis Edme Fauchon, chirurgien juré et plusieurs autres qui ont signé avec nous, et messire Thomas-Auguste de Grandmaison, chevalier seigneur de Broles et autres, et lieutenant-colonel de cavalerie au corps des volontaires de Flandre.

François Henry de Thiersant de Bourgmarie, Marie-Thérèse Gabrielle Néricault-Destouches, Philippe Néricault-Destouches, Dorothée Jonston Destouches, François-Philippe Néricault-Destouches, Grandmaison, Bureau, Fauchon, Bec, curé.

**The petition of John Burke as Agent for and on behalf of Captain Barrow  
Seign of Tiersan Yamasva.**

(Archives publiques du Canada, — Collection Haldimand, B. 217, p. 256).

To His Excellency Frederick Haldimand Esquire, Captain General & Governor in Chief of His Majesty's Province of Quebec, and the territories depending thereon in America; Vice Admiral of the same. General and Com-

mander in Chief of His Majesty's Forces in the said Province and the territories thereof, & & &.

The Petition of John Burke of the City of Montreal late Attorney to Thomas Barrow Esquire Deputy Paymaster General lately deceased ; now acting as Attorney or Agent for Captain Barrow his son.

Humbly Sheweth.

That the said Thomas Barrow had in August 1772 purchased the Seigniorie commonly called Thiersant at Yamaska, consisting of the Fiefs of Bourgnarie, Bon Secours et St. Charles, containing about two leagues and a quarter in length or depth along the River Yamaska, by a league and a half on each side of the River in Breadth, sold by virtue of an execution, as also that part of the Fief, or Seigniorie of Bourchemain, which then, or before, belonged to the late Maddle. Louise de Ramsay deceased, by private sale, containing about a league and a half along the said River as is more fully explained in the deed of sale of the said Fief from the said Louise de Ramsay to the said Thomas Barrow, dated the 25th August 1774 may appear, upon which his purchases His Majesty's Fine or Droit de Quint was duly paid to His Majesty's Receiver General at Quebec.

That the said Thomas Barrow was soon after called on Duty to New-York, but before his departure gave your Petitioner a power of Attorney in writing to transact and Direct the Business of said Seigniorie ; and the said Thomas Barrow having about Nov. 1779 died at New York, your Petitioner's Attorney became void by this death, and Thomas Barrow junior his son Captain in the 60th Regiment is now become his heir at law.

That the said Captain Barrow having been at the time of the said Father's decease, and ever since in some part of the West India Islands, with the said Regiment on Duty in his Majesty's Service so remote that he did not hear of his father's death, for some considerable time after, and could not immediately neither know the necessity of sending a power of Attorney to your Petitioner, nor in all probability had he a favourable opportunity of sending such in these troublesome times, by all which the said Captain Barrow as absentee, had it not in his power nor any person for him, to pay fealty and homage to His Majesty for the said Seigniorie at Yamaska aforesaid, agreeable to your Excellency's Late Proclamation in the Quebec Gazette.

That inasmuch as the said Captain Barrow is now absent on Duty in His Majesty's Service at a great distance to the Southward and not foreseeing or knowing the necessity of sending a Power of Attorney for paying such a fealty & Hommage, being in the same situation with Brigadier General Christie Lieut. Col. in his Majesty's said 60th regiment.

May it please your Excellency to indulge him the said Captain Barrow, and grant him such term and time either for sending a proper power of Attorney to some person or appearing personally for the said purpose ; as Your Excellency may think proper, or granting him the same terms & conditions as Your Excellency was pleased to grant unto said Brigdr. Genl. Christie.

And your Petitioner for and on behalf of the said Captain Barrow.

Will ever pray,

JOHN BURKE

### CONSTRUCTION DU MANOIR SEIGNEURIAL

Le 19 mars 1836, devis et marché entre Aimé Massue, Ecuier, d'une part, et Augustin Leblanc, d'autre part.

DEVIS d'une maison en bois sur solage de cinquante de long, mesure française, sur quarante pieds de large, même mesure (de dehors en dehors) de vingt-deux pieds de quarré (y compris le solage) qui sera de sept pieds de hauteur dans le plus bas des terres. Le solage devra avoir quatre pieds en terre sur deux pieds et demi d'épaisseur et les trois autres pieds hors de terre de deux pieds d'épais, avec un mur de séparation sur le long de la maison, deux pieds d'épaisseur sur même hauteur. Tout le solage sera fait avec mortier de chaux et toutes les pierres posés à plat. Il y aura une porte ferrée dans le mur de séparation, de quatre pieds de large sur cinq pieds de haut, avec cadre double et une porte à deux battans, ainsi qu'une autre porte piquée, de même dimension, pour servir d'entrée à la cave, avec des ailes en muraille, qui seront recouvertes de cadres doubles de cèdre ou d'épinette rouge, et une porte à deux battans, le tout avec bonnes pentures et bonne ferrure, quatorze soupiraux avec cadres doublés en bois et contre-vents ferrés tels que mentionnés dans le plan. Une cave de la grandeur de la maison, creusée au niveau des fondations, avec un canal en bois d'un pied quarré et de trois pieds de chute, grille à chaque bout, ainsi qu'un colombage où il sera demandé pour diviser la cave. Le vide pour raser les solles sera rempli en pierres et en mortier de chaux. Les masses des cheminées seront pleines et faites en pierre et en mortier de chaux, les cheminées seront faites d'après le plan en brique ou en pierre, dont une sera faite double pour servir dans les chambres du haut. La cheminée de la cuisine aura trois pieds de profondeur, six pieds de gueule et quatre pieds de haut avec une masse en pierre pour recevoir au côté un four qui sera fait en brique de proportion demandée, avec colombage et couverture pour le renfermer. Les lambages des cheminées seront faits en brique avec une barre de fer, à l'exception de celui de la cuisine qui sera de pierre de taille polie. Les dites cheminées devront avoir trois pieds plus haut que la faite de la maison avec chacune un chapeau d'un seul morceau en pierres de taille et une ceinture en fer. Les foyers seront d'un seul morceau de pierre de taille polie au sable.

Tous les poteaux des coins seront d'épinette rouge de dix pouces quarrés et les autres de dix pouces de large sur l'épaisseur de la charpente. Les solles d'épinette rouge, de huit pouces sur dix pouces, seront mises à plat. Les pièces d'entourage en pin ou en pruche de six pouces d'épaisseur. Les lambourdes d'épinette rouge, de dix pouces au petit bout rond posées de trois pieds en trois pieds, prises en queue d'aronde dans les solles. Les sablières d'épinette blanche de huit pouces sur neuf. Les soliveaux, de quatre pouces d'épais sur douze de haut, posés de trois pieds d'un milieu à l'autre, avec une traverse pour les recevoir au-dessus des ouvertures et des esses en fer à chaque poteau. Quatre équerres aussi en fer aux solles ainsi que quatre autres pour les sablières. Le comble d'épinette blanche avec six fermes et des jambes de force, tel que mentionné au plan. Il faudra que la charpente de la maison joigne endehors et qu'il y ait un vide d'un demi-pouce en dedans pour callêter en étoupe avec joints tirés en mortier.

Le lambris fait avec madriers de pin, sains, secs et sans noeud d'un pouce et demi d'épaisseur, tels que mentionnés au plan, le dit lambris peint et sablé de trois couches, tel qu'il sera indiqué.

La couverture en planche saine et emboufétée, d'un pouce d'épaisseur, recouverte en beaux bardeaux de pin sans noeud et sans aubelle, de deux pouces

d'épaisseur, de quatorze pouces de long, de quatre à huit pouces de large et quatre pouces d'échantillon, peinte de trois couches, couleur d'ardoise. Les pignons en planches debout, emboufetés, lambrissés et peints et sablés, tels que le quarré. Il devra y avoir par derrière une galerie couverte sur toute la longueur de la maison, de six pieds de large, avec cinq pilliers en pierres de quatre pieds en terre pour recevoir la galerie, avec un escalier au milieu tel que désigné au plan. Le plancher du bas de la galerie sera de madriers de deux pouces, et le haut plafonné en planches, avec tringles de quatre pouces ou faite par claires. Une autre galerie avec bras et barreaux dans le pignon sud de la dite maison, de quatre pieds de large, avec un tambour de dix pieds quarrés à la porte de la cuisine, couvert en planches et en bardeaux, avec deux portes et un vitreau de six verres, ainsi qu'un escalier pour descendre dans la cour, le tout avec bonne ferrure et targettes.

La grandeur et le nombre des ouvertures seront faits d'après le plan, les châssis avec cadres semblables à ceux des portes, doubles châssis, jalousies et contre-vents à six panneaux, dont les montants seront faits en madriers de deux pouces, bien finis et faits au dernier goût.

Le plancher de bas, en madriers de pin, de deux pouces d'épais, emboufeté et redoublé d'un autre plancher emboufeté, de madriers de pas plus de six pouces de large sans nœud ni aubelle, faits à coupe perdue et chaque coupe emboufetée. Le plancher des chambres du haut sera fait simple, mais semblable à celui du bas, et la partie du grenier en madriers de largeur à coupe perdue, et un troisième plancher sur les entrants en madriers de deux pouces emboufetés avec un escalier en dedans du grenier pour aller au-dessus des chambres. Toute la division de la maison sera faite conformément au plan, en colombages de trois pouces par quatre pouces d'épaisseur, sans y comprendre des lattes, le mortier ni les pièces qui seront désignées pour être en portes volantes, et les tringles pour recevoir les lattes sous les soliveaux de deux pouces et demi par un pouce et demi, posées d'un pied d'un milieu à l'autre de distance en distance avec un clou de quatre pouces dans chaque soliveau.

Les plafonds du haut et du bas faits, ainsi que toute la division de la dite maison, en enduits polis, faits à la règle et prêts à recevoir la peinture.

La grandeur des appartements sera d'après le plan, et les portes avec leurs cadres seront à six panneaux, au goût de Sr Massue.

Il y aura dans la cuisine un levier, de pierre piquée, et creux de quatre pouces avec un trou grillé et un canal ou conduit pour les eaux qui iront tomber dans le canal de la cave. Les corniches seront faites en bois de goût et de la dimension demandés, à l'exception des corniches des principaux appartements indiqués à l'entrepreneur qui seront en plâtre d'un pied de large par trois pouces de haut, et celles du passage de huit pouces de large par trois pouces de haut. Les plaintes et les appuis de chaise faits au dernier goût.

L'escalier du passage d'entrée sera fait d'après le plan avec bras et barreaux en cerisier. L'escalier de la cuisine entouré d'un colombage avec porte et ferrure.

Une porte sous cet escalier pour aller à la cave, ainsi qu'une autre porte pour aller à la cave où il sera indiqué, chacune avec leur escalier. Quatre armoires de six pieds de large avec tablettes et portes à panneaux en différents appartements, où il sera indiqué.

Les dalles de pin d'un seul morceau posées avec des chevilles taraudées et un écroc en dedans tel que le plan, peintes en blanc de trois couches. Les dalots qui descendront jusqu'au solage faits de gros ferblanc de quatre pouces de diamètre avec une tête et un conduit en plomb pour tomber dans le dalot.

Le haut des lucarnes et les noues recouverts en ferblanc.

Des trous de tuyaux nécessaires en fonte tant dans le colombage que dans les cheminées. Des baguettes nécessaires à tous les angles. Des places de poêle aux endroits indiqués.

Les ouvertures du haut et du bas faites suivant le plan, avec chacune leur cadre et ferrure.

Toutes les cannelures, mortaises et tenons seront faits au ciseau.

Toutes les ouvertures en dehors et en dedans seront peintes de trois couches des couleurs qui seront indiquées à l'entrepreneur.

A la porte d'entrée de devant il y aura un perron aval et un portique, le tout suivant le plan. Toute la ferrure, qu'il conviendra généralement d'employer à la dite maison, tant pour le dedans que pour le dehors, sera fournie par l'entrepreneur et devra être de la meilleure qualité et du goût indiqué au dit entrepreneur. A un des bouts de la galerie au sud de la dite maison, il y aura un prolongement de dix pieds de long sur quatre pieds de large, au bout duquel il y aura des latrines, dont la charpente sera de dix pieds carrés et sept pieds de haut au-dessus de la galerie, sans y comprendre le comble qui sera fait en proportion ; elles seront couvertes en planches et en bardeaux, lambrissées en dehors jusqu'au niveau de la terre, boisées en dedans en planches embouffétées, avec planchers haut bas, sièges de commodité, ouvertures, ventilateur, le tout fait et posé avec ferrure convenable.

Il y aura au-dessous un trou de six pieds de profondeur sur six pieds carrés avec un canal de deux pieds carrés sur huit pieds de long, au bout duquel il y aura un autre trou de huit pieds de profondeur, sur six pieds carrés lesquels trou et canal seront boisés et couverts en pièces d'épinette.

En sus des ouvrages mentionnés au devis ci-dessus devant être peints aux dépens de l'entrepreneur, ce dernier sera pareillement tenu de peindre de trois couches et des couleurs à lui indiquées tous les autres ouvrages en bois mentionnés au dit devis.

Tous les matériaux généralement quelconques, manœuvres et échaffauds seront fournis aux dépens du dit entrepreneur, à l'exception du bois de charpente, que le dit entrepreneur aura le droit de prendre sur les terres non concédées de la seigneurie du dit Sr Massue, si toutefois, il s'en trouve de convenable.

Il est entendu que tout le bois de sciage qui sera employé pour la dite bâtisse devra être sec et de bonne qualité.

L'ouvrage commencera le printemps prochain, de manière à ce que tout le dehors de la dite bâtisse soit fini et achevé le premier d'octobre prochain, et tout l'ouvrage de la dite bâtisse devra être fini et parachevé, tel que mentionné au présent devis et plan, livrable à dire d'experts et gens à ce connaissant au premier de septembre mil huit cent trente-sept, à peine, etc.

Fait et dressé le dix-neuf mars mil huit cent trente-six.

(Signé) Augustin Leblanc  
" Aimé Massue  
" Chs Bazin, N. P.  
" G. Durocher, N. P.

(Ces trois derniers avec paraphe).

Ainsi porté à la minute des présentes demeurée ès-mains du notaire soussigné.

(Signé) G. Durocher, N. P.

Pardevant les notaires publics de la province du Bas-Canada, résidans en le district de Montréal, soussignés, furent présens, AIME MASSUE, Ecuier, Seigneur, résidant en la paroisse de Varennes, d'une part,

Et sieur AUGUSTIN LEBLANC, entrepreneur, résidant en la paroisse de S.-Grégoire, d'autre part.

LESQUELLES PARTIES sont convenues ensemble de ce qui suit, c'est-à-savoir: que le dit Augustin Leblanc promet et s'oblige envers le dit Aimé Massue, Ecuier, à ce présent et acceptant, de faire tous les ouvrages tant en charpente, maçonnerie et menuiserie qu'autrement, mentionnés au devis annexé à la minute des présentes, après avoir été signé et paraphé par les parties et les notaires, *ne varietur*, pour y avoir recours en cas de besoin, le tout aux termes, charges, clauses et conditions mentionnées audit devis demeuré annexé à la minute des présentes, et en conformité et d'après le plan de la dite bâtisse mentionné au dit devis, lequel plan signé et paraphé par les dites parties et les dits notaires est entre les mains du dit Aimé Massue, Ecuier, qui sera tenu de le représenter au dit entrepreneur toutes les fois qu'il le demandera, à peine, etc.

Et de sa part le dit Aimé Massue, Ecuier, promet de payer au dit Leblanc pour prix de tous les ouvrages mentionnés au dit devis la somme de CINQ CENT CINQUANTE LIVRES, cours actuel de la province, payables aux termes et de la manière suivants, savoir:

DEUX CENT VINGT CINQ LIVRES, dit cours, payables en huit payements égaux de VINGT HUIT LIVRES, DEUX SCHELINS ET DEMI, chacun, dont le premier sera échu au premier avril prochain, et continuer de mois en mois jusqu'au huitième payement.

CENT LIVRES dans le cours de février mil huit cent trente-sept, CENT LIVRES dans le cours de juillet, et CENT VINGT CINQ LIVRES un mois après la livraison de la dite bâtisse, lorsque tous les ouvrages mentionnés au dit devis seront finis, parachevés et reçus à dire d'experts et gens à ce connaisseans.

Laquelle livraison de la dite bâtisse et de tous les dits ouvrages devra avoir lieu au premier de septembre l'année prochaine, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Car ainsi, etc.

Et pour sûreté, garantie et accomplissement du présent marché et des clauses et conditions mentionnées au devis y annexé, le dit entrepreneur a affecté, obligé et hypothéqué tous ses biens, meubles et immeubles, présents et futurs. Car ainsi, etc.

Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu leurs domiciles en leurs demeures susdites, auxquels lieux, *nonobstant*, etc., promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

Fait et passé au village de la paroisse de S.-Ours, maison de Charles Saint-Félix, l'an mil huit cent trente-six, le dix-neuf mars après-midi.

Et les dites parties ont signé avec nous, notaires, après lecture.

(Signé) Augustin Leblanc  
" Aimé Massue  
" Chs Bazin, N. P.  
" G. Durocher, N. P.  
(Ces trois derniers avec paraphe).

Ainsi porté à la minute des présentes demeurées ès-mains du notaire soussigné.

(Archives seigneuriales)

(Signé) G. Durocher, N. P.



## CONCLUSION

---

Notre tâche est finie.

Nous avons accompli un devoir, auquel tout homme est astreint de remplir envers ses concitoyens, dans la mesure de ses attributions.

La satisfaction du devoir accompli fait oublier les peines que la tâche a imposées.

Nous avons vu nos ancêtres naître, s'agiter et disparaître. Plusieurs générations successives ont passé, et leurs agissements, quand tout était à faire, ont contribué à édifier l'œuvre paroissiale.

Il nous reste maintenant à remplir un devoir, lequel ne doit pas se borner à un simple tribut de reconnaissance. Il nous incombe surtout de continuer et de poursuivre l'œuvre commencée et bien assise aujourd'hui.

Les actes de nos devanciers sont pour nous de salutaires leçons. Leurs vertus nous engagent à les imiter et à ne pas s'écarter de leurs enseignements, quand les défauts de quelques rares exceptions sont des écueils qu'il faut éviter.

Ils n'ont pas connu comme nous le confort de la vie; et, sans le moindre égoïsme, ils ont concentré toutes leurs énergies à amasser pour leurs descendants un patrimoine, dont la valeur religieuse et morale l'emporte de beaucoup sur le patrimoine matériel.

Ce fut leur récompense.

Si, aujourd'hui les conditions économiques ne sont plus les mêmes, nos ambitions doivent tendre plus haut que les jouissances de la civilisation moderne, et ne jamais oublier que notre part de travail, accompli sans peines, reste toujours à faire.

Heureux celui qui naît, vit et meurt sur le coin de terre ancestrale. Il jouit, dans la simplicité de la vie, d'une paix qu'on n'a jamais trouvée ailleurs que "chez nous."

Malheureusement, un grand nombre, ennuyé de la monotonie, ou ambitieux de faire fortune dans le déplacement, a quitté la paroisse natale. A beaucoup d'entre eux, quand la génération présente a remplacé les anciennes figures, modernisé les lieux et oublié les belles et vieilles coutumes d'autrefois, la paroisse actuelle porte un moindre intérêt.

Mais nous dirons à ces déracinés: en dépit de la disparition des parents et amis, de la transformation de la maison paternelle, d'un nouvel aspect de l'école primaire, et du remplacement de l'église de la première communion, il fait bon de se souvenir des anciens et premiers jours, de vivre quelque peu du temps passé; et dans le cours de la lutte pour la vie, se retremper parfois dans l'ancienne vie paroissiale.

C'est le but proposé dans la publication de l'histoire bien humble et incomplète de notre paroisse natale.

## A L'HONNEUR

Ceux qui ont contribué à la publication du présent volume

---

Auger, famille Joseph .....	Saint-Aimé
Bélisle, L.-R., médecin .....	Montréal
Brassard, Téléphore, registraieur .....	Montréal
David, Madame Honoré (née Marguerite Drolet-Massue).....	Montréal
Desnoyers, abbé Rodrigue, curé .....	Saint-Aimé
Dorval, Madame Conrad (née Aimée Drolet-Massue).....	Montréal
Godbout, Ronald, fonctionnaire civil .....	Ottawa
Hébert, abbé Hermann .....	Granby
Lanoie, famille Prosper .....	Saint-Aimé
Lanoie, J.-Eusèbe, médecin .....	Montréal
Lanoie, Louis, marchand .....	Woonsocket
Lanoie, Arthur, marchand .....	Saint-Aimé
Lanoie, Ernest, marchand .....	Saint-Aimé
Lanoie, Antonio, marchand .....	Saint-Aimé
Municipalité de Massueville.....	Saint-Aimé
Nadeau, abbé J.-Bte, chapelain .....	Saint-Hyacinthe
Nadeau, Monsieur Hector, P.S.S.....	Montréal
Nadeau, abbé Arsène, curé.....	Rougemont
Péloquin, Maurice-L., ancien député .....	Saint-Aimé
Poirier, Madame Paul .....	Saint-Aimé
Poirier, Eugène, notaire.....	Montréal
Proulx, abbé Auguste, ptre.....	Saint-Hyacinthe
Proulx, abbé Arthur, ptre .....	Saint-Hyacinthe
Saint-Pierre, Chanoine, P.A. ....	Saint-Hyacinthe
Schmid, J.-A., notaire .....	Saint-Aimé

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Premiers habitants . . . . .	7
Fief Bourchemin . . . . .	9
Le sieur de Bourchemin . . . . .	15
Premières concessions de Bourchemin . . . . .	19
Mgr l'évêque Dosquet . . . . .	23
Donation de Bourchemin . . . . .	27
Louise de Ramezay . . . . .	30
Fief Bonsecours. Frère Charron . . . . .	37
Fief St-Charles. René Fézeret . . . . .	40
René Fézeret (Suite) . . . . .	44
Marie-Joseph Fézeret. Fiefs Bourgmarle-Est et Bourgmarle-Ouest . . . . .	50
Gabriel de Thiersant . . . . .	54
Conventions familiales . . . . .	59
Dame Gabriel de Thiersant . . . . .	64
Le grand procès . . . . .	69
Les deux fils de Thiersant . . . . .	77
Premières concessions des Thiersant . . . . .	88
George Jackson . . . . .	93
Thomas Barrow . . . . .	99
Thomas-James Barrow . . . . .	105
Projets d'érection de paroisse . . . . .	110
Famille Barrow (Suite) . . . . .	114
La rivière Yamaska et l'invasion américaine . . . . .	120
Progrès. Une élection. Vente de la seigneurie Barrow . . . . .	124
Généalogie Massue . . . . .	131
Erection de la paroisse . . . . .	139
Formation du village. Ouverture des routes. Donation du terrain de l'église. Construction de la chapelle . . . . .	148
M. J.-B. Dupuis, 1er curé . . . . .	157
M.M. Pierre Lafrance, 2ème curé. Esdras Lamothe, 3ème curé . . . . .	166
M. Lafrance (2ème terre) . . . . .	173
M. Edouard Lecours, 4ème curé. Démembrements . . . . .	179
Désagrément entre curé et seigneur . . . . .	186
Abolition des droits seigneuriaux . . . . .	192
Ecoles . . . . .	196
M. Lecours. Sa mort. Premier conseil municipal . . . . .	207
M. Julien Leblanc, 5ème curé . . . . .	213
M. Z. Dumontier, 6ème curé . . . . .	221
Mon village il y a cinquante ans . . . . .	227
M. G. Marchesseau 7ème curé . . . . .	267
Gaspard-Aimé Massue . . . . .	275
M. Michel Godard, 8ème curé . . . . .	284
Joseph-Aimé Massue . . . . .	296
Procès du chemin . . . . .	299
M. Olivier Leduc, 9ème curé . . . . .	303
Erection de Massueville . . . . .	315
M. C.-L.-N. Augers, 10ème curé . . . . .	317

M. Arthur Balthazard, 11ème curé . . . . .	321
Le collège. Le couvent . . . . .	325
M. J.-B. Houle 13ème curé . . . . .	337
M. P.-A. St-Pierre, 13ème curé . . . . .	341
M. P.-C.-R. Desnoyers, 14ème curé . . . . .	342
La milice . . . . .	349
Industries. Les moulins . . . . .	358
Navigation, Avoine, Carrosserie, La race chevaline, Construction d'églises, Machines agricoles . . . . .	364
Prêtres, religieux et religieuses; Hommes de profession : Notaires, Médecins, Avocats, Dentistes, Zouaves Pontificaux, Divers . . . . .	384
Marguilliers . . . . .	412
Maires de St-Aimé et de Massueville . . . . .	415
Appendice . . . . .	416
Conclusion . . . . .	429

---